



HAL
open science

Essai sur les territoires du judo en France

Grégory Martin

► **To cite this version:**

Grégory Martin. Essai sur les territoires du judo en France. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2011. Français. NNT : . tel-00808060

HAL Id: tel-00808060

<https://theses.hal.science/tel-00808060>

Submitted on 4 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

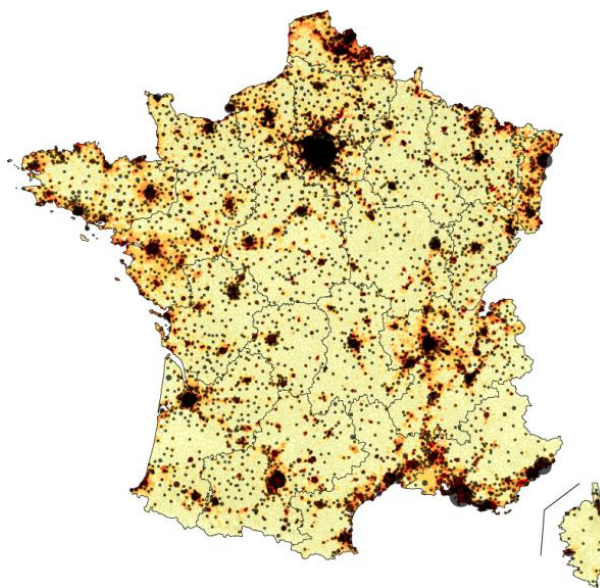
Délivré par l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3

Discipline ou spécialité : Géographie

Présentée et soutenue publiquement par **Grégory Martin**

Le **21 juillet 2011**

Essai sur les territoires du judo en France



Membres du Jury

François HULBERT, Professeur, Université de Metz

Michel BROUSSE, Enseignant, Université de Bordeaux 2, historien du judo

Jean-Paul CALLÈDE, HDR CNRS (GEMASS et MSH Paris)

Jean-Pierre AUGUSTIN, Professeur, Université de Bordeaux 3

Président, rapporteur

Examineur

Rapporteur

Directeur de thèse

École doctorale : Montaigne – Humanités (ED 480)

Unité de recherche : ADES CNRS 5185

Illustration de couverture

Localisation des dojos en
France métropolitaine en 2009

© **G. Martin**

« Ce que je souhaite, c'est que le judo français ait de bons résultats aux Jeux Olympiques et que la politique qui est menée au niveau du judo français soit toujours basée sur l'éducation, ne pas oublier que le judo n'est pas qu'un sport, c'est un moyen d'éducation qui doit normalement, former des hommes, former des citoyens avec tout ce que ça comporte ».

Henri Courtine, novembre 2009, Judotv.fr

DÉDICACE

A Stéphanie mon épouse, et à mes enfants Yan et Kim. Ce travail leur doit beaucoup... Qu'il soit pour eux le témoignage de mon infinie reconnaissance pour ces années de compréhension, de privations et d'efforts communs.

REMERCIEMENTS

Il m'est agréable d'adresser mes sincères remerciements à tous ceux qui m'ont apporté de près ou de loin, aide et conseils lors de l'élaboration de cette thèse de doctorat.

Je voudrais remercier en particulier Monsieur Jean-Pierre Augustin qui a, dès le début de ma maîtrise, su me laisser une liberté nécessaire à l'accomplissement de mes travaux, tout en y gardant un œil critique et constructif. Sa présence et nos échanges continuels, si riches, ont permis la réalisation de cette thèse.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce travail de recherche et tout spécialement Michel Brousse et Jean-Paul Callède qui ont relu certaines parties.

Je tiens à remercier également Rosemarie Bonhomme pour la relecture avisée de cette thèse.

Je remercie Anne-Marie Meyer, Marina Duféal pour leurs apports scientifiques, Olivier Pissoat, Julie Pierson, Charles-Antoine Arnaud, Teddy Auly, Nicolas Monseigne, Sébastien Moreau et Laurie Labarbe pour leurs éclairages techniques et tous les collègues doctorants avec qui je me suis entretenu sur le sujet de cette thèse.

Je remercie aussi Jean-René Girardot, Marc Bailo, Claude Dubos, Philippe Saïd, Valérie Goujat, membres de la Fédération française de judo et disciplines associées pour m'avoir permis de travailler sur les bases de données fédérales.

Je tiens également à remercier ma famille et mes amis pour leur soutien moral dans ce long périple qui s'apparente, pour moi néo-marathonien, à un véritable exercice d'endurance intellectuelle.

J'ai une affection particulière pour mes Professeurs de judo (Lionel Grossain, Serge Hostein et Cathy Arnaud) qui m'ont permis, entre autres, de devenir ce que je suis et salue respectueusement tous mes partenaires d'entraînement.

Toute ma gratitude est aussi dirigée vers les personnes qui ont assuré la garde de mes enfants durant cette période. Maguy, Claude et Suzy, Rosemarie, je vous remercie.

Enfin, je souhaite rendre hommage à mon épouse Stéphanie pour la confiance et le réconfort qu'elle m'accorde depuis toujours et qui m'a épaulé de la plus belle des manières dans les moments les plus difficiles de cette thèse.

À Marguerite Martin, ma grand-mère.

SOMMAIRE

Introduction générale

Première partie

Le judo, éléments de connaissance et outils d'interprétation territoriale

Chapitre 1 - Préalables statistiques et tendances pour une géographie du sport : approche multiscalaire du judo

Chapitre 2 - Processus de la diffusion spatiale d'un sport appliqué au judo

Deuxième partie

Répartition territoriale et analyse spatiale du judo en France

Chapitre 3 - Le judo en France

Chapitre 4 - Analyse de l'offre et de la demande du judo en Aquitaine

Conclusion générale

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette thèse est un essai sur les territoires du judo en France qui vise un double objectif, d'abord proposer des éléments de connaissance et des outils d'interprétation de l'implantation de ce sport en France, ensuite étudier les répartitions territoriales des licenciés et des équipements nécessaires à la pratique en posant la question du potentiel de renforcement du judo sur le territoire national. Le terme « essai », choisi pour le titre de ce travail, souligne à la fois le caractère exploratoire de la démarche, sans négliger les difficultés susceptibles d'être rencontrées face à la complexité des phénomènes étudiés et, probablement, la nécessité de poursuivre les recherches pour aboutir à des méthodes et des cartographies qui seront plus **opératoires**.

La thèse se présente sous deux formes complémentaires, celle du document écrit et celle d'un ensemble de cartes interactives à consulter sur le site Judocarto mis en ligne sur Internet. Ces deux éléments sont à prendre en compte et nous insistons sur le fait que les recherches cartographiques ont été notre préoccupation principale à laquelle nous avons consacré le plus de temps. Les très nombreuses cartes disponibles sur le site Judocarto font intégralement partie de la thèse.

Avant de présenter l'organisation de la thèse, nous rappellerons, dans cette introduction, l'importance du fait sportif en France, l'apport des recherches géographiques, la place du judo dans cet ensemble et les méthodes utilisées, notamment concernant la cartographie.

L'importance du fait sportif

Depuis la moitié du XX^e siècle, dans les sociétés développées, les individus consacrent toujours plus de leur temps aux loisirs. Ceux-ci peuvent être caractérisés par du temps libre passé en famille, au tourisme, à regarder la télévision, aller au cinéma, à bricoler, à lire, à surfer sur Internet, à pratiquer une activité physique et sportive, etc. Faire du « sport » induit le respect d'une codification si l'on considère que le sport moderne se définit par quatre éléments indispensables :

- la motricité avec la mise en œuvre d'une ou plusieurs qualités physiques : activités d'endurance, de résistance, de force, de coordination, d'adresse, de souplesse, etc.,
- une activité institutionnalisée dont les règles tendent à être identiques pour l'ensemble de la planète,
- une pratique majoritairement orientée vers la compétition,
- une pratique organisée sous la tutelle d'une fédération.

Une vie parallèle coexiste autour du parcours scolaire et/ou professionnel quel que soit l'âge, le genre, le niveau social, la localisation géographique de la personne. Les pratiques culturelles ou sportives impliquent des contraintes financières, spatiales, ou règlementaires. Le sport, dans son acception la plus large, est bien un phénomène de société. En 1950, la France comptait deux millions de licences sportives ; en 2000, on en dénombre plus de quatorze millions¹ auxquels il faut ajouter plus d'une dizaine de millions de Français pratiquants hors associations : près d'un Français sur deux déclare pratiquer une activité physique ou sportive. Il a conquis la société entière en s'imposant dans les représentations. Cette augmentation de la pratique sportive fut d'ailleurs soulignée en 1981 par le Ministère de la Culture, qui l'avait alors considéré comme l'une des principales caractéristiques de l'évolution culturelle française des deux dernières décennies. Le temps consacré aux activités physiques et sportives atteignait presque une heure par semaine en 1985, contre vingt minutes en 1975² et ne cesse d'augmenter depuis cette date. Les données quantitatives de cette sportivisation varient cependant d'un sondage à l'autre en raison de la définition même que les enquêteurs donnent du sport. Ces différences engagent donc à rester prudent quant aux résultats avancés, mais les tendances de la sportivisation sont confirmées. Si les disciplines ne connaissent pas le même engouement, toutes les pratiques sportives sont amenées à évoluer, à s'émanciper pour se développer.

De nombreux auteurs ont montré que le sport participait à la structuration de nos sociétés et de nos territoires (Rooney, Wagner, Bale, Augustin). De plus en plus d'études géographiques soulignent l'impact de certaines disciplines sur le territoire et Loïc Ravenel (1997), ou encore Frédéric Grosjean (2003) ont ainsi décrit dans leur thèse le rôle du football en tant qu'élément structurant le territoire. Le football, sport de masse est montré comme un « service public ». L'article 1 de la Loi du 6 juillet 2000, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, rappelle aussi que ces activités constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration, de la vie sociale et de la santé. Leur promotion et leur développement sont dits d'intérêt général.

Comme le note Jean-Pierre Augustin, le sport est à la fois un mode de loisir, un ensemble technique, une organisation institutionnelle, un enjeu économique, l'un des éléments de stratégies politiques, et se présente comme un concept protéiforme analysé par des chercheurs

¹ Statistiques prenant en compte les fédérations multisports.

² INSEE. Les emplois du temps en France en 1985-1986. Annuaire statistique de la France 1991-1992, INSEE 1993, p 194.

de nombreuses disciplines. Les recherches se sont multipliées depuis les années 1980 et les études concernant le sport ne sont plus considérées comme un thème de recherche secondaire. Les ouvrages ou revues spécialisées en histoire, en sociologie, en économie, en science politique et en géographie appréhendent le phénomène en montrant que l'approche du fait sportif permet d'éclairer des pans entiers de l'organisation et du fonctionnement des sociétés. La géographie, par la spécificité et le renouvellement de ses méthodes, notamment par l'analyse cartographique, apporte dans ce projet une contribution originale.

Les recherches en géographie du sport

La géographie comprend de nombreuses sous-disciplines généralement représentées dans des comités nationaux et internationaux et en particulier dans l'Union géographique internationale (UGI). Dans cet ensemble, la géographie du sport s'est développée en soulignant la place majeure que celui-ci occupe dans les activités culturelles et économiques et en montrant surtout que les pratiques sportives sont concernées par l'espace, les localisations et les flux. Ainsi la géographie sportive sert à comprendre les territoires sportifs en utilisant généralement une double démarche complémentaire comme le souligne l'ouvrage *Géographie des sports en France* (Augustin, Bourdeau, Ravenel, 2008). *« La première interpelle l'ensemble des sciences sociales : la sociologie, l'histoire, l'économie, la science politique contribuent à l'explication dans la mesure où leurs objets s'inscrivent dans l'espace et le différencient. Telle localisation sportive est expliquée par les variations dans la composition sociale des populations, telle autre par une présence historique ancienne, par des enjeux économiques ou par l'influence d'une volonté politique pour son développement. Le géographe interprète alors la spatialisation des faits sociaux et les combine en fonction de leurs localisations. La deuxième démarche interroge plus directement la discipline géographique en posant comme fondement explicatif la localisation elle-même. Celle-ci n'est plus seulement la conséquence d'autres processus, mais souligne les propriétés de l'espace comme la distance, la contiguïté, la superficie ou bien encore la situation. Cette distinction est utile pour souligner les apports spécifiques de la géographie à la compréhension du sport en sachant que la frontière entre les deux démarches est souvent poreuse et que s'établit une hiérarchisation des processus, même si les éléments proposés peuvent être assimilés à des fondamentaux de la discipline que sont la répartition de la population, les ressources physiques du milieu, la diffusion des innovations, la distributions sociales des pratiques et l'organisation et la structure sportive des territoires ».*

Pour Guy Di Méo (Di Méo, 1998) le territoire regroupe et associe des lieux. Il leur confère un sens collectif plus affirmé que celui qui découle de leur seule pratique. Ce sens, c'est en quelque sorte celui de l'hétérotopie, définie naguère par Michel Foucault comme l'organisation globale de lieux, trouvant leur véritable signification sociale du fait de leur agencement. Dans ces conditions, territorialiser un espace consiste, pour une société, à y multiplier les lieux, à les installer en réseaux à la fois concrets et symboliques. Entre lieu et territoire, la différence tient le plus souvent à l'échelle et à la lisibilité géographique. Le territoire souvent abstrait, idée, vécu et ressenti plus que visuellement repéré et circonscrit (lorsqu'il n'est pas d'essence strictement politique), englobe des lieux qui se singularisent, à sa différence, par leur valeur d'usage, par leur saisissante réalité.

Parler de territoire pour une activité physique et sportive revient soit à localiser les lieux de prédilection où la pratique de la discipline est la plus soutenue, soit à mettre en exergue un espace qui en est dénué. C'est en ce sens que nous avons utilisé le mot territoire dans notre thèse.

Les auteurs de l'ouvrage *Géographie des sports en France* déjà cités, notent que la répartition de la population est un premier facteur de l'analyse géographique puisque les habitants ne sont pas distribués de manière homogène et qu'il existe des lieux plus peuplés que d'autres comme les villes, les régions côtières, les axes de communications, en raison des avantages que la population trouve à la concentration en bénéficiant d'économie d'agglomérations. Concernant la pratique sportive, les auteurs pensent que cette répartition différentielle induit deux phénomènes. Tout d'abord, la concentration des biens et des personnes favorise la diversité de l'offre sportive : avec la croissance des densités et des populations urbaines, le nombre d'activités sportives proposées augmente et se diversifie (Praicheux, 1993 ; Bale, 2003 ; Ravenel, 1998 ; Ravenel, et Durand 2003).

D'autre part, les zones fortement peuplées ont été toujours favorables à l'émergence de nouvelles pratiques sportives, à l'élaboration d'un schéma de distinction sociale par le sport.

La théorie de la diffusion spatiale hiérarchique indique une propension supérieure des grandes villes dans l'apparition des innovations (Augustin, 2007) et la concentration de la population sur le territoire se traduit par un gradient d'urbanité qui entraîne une différenciation forte dans la composition sociale des populations. Enfin, les masses démographiques accroissent la probabilité de nouveaux pratiquants et l'émergence d'un premier système de compétition

local. Le développement du sport devient possible si un noyau se constitue et entraîne de nouvelles vocations.

Tous ces éléments constitutifs de la géographie sportive permettent des analyses sur la répartition territoriale et la dynamique spatiale d'une pratique sportive.

Le judo comme objet d'étude

Le choix du judo comme objet d'étude dans cette thèse se justifie pour plusieurs raisons. La première est qu'il est devenu une discipline majeure du système des sports en France classée quatrième fédération avec plus de 550 000 licenciés répartis dans près de 5 500 clubs sur l'ensemble du territoire. La deuxième vient de notre connaissance pratique de ce sport par un investissement personnel au sein de la Fédération, depuis de nombreuses années. La troisième est liée aux sollicitations qui m'ont été faites par les dirigeants de la Fédération en raison de ma formation géographique et cartographique, pour proposer des éléments d'analyse et de prospective. Enfin ce choix s'inscrit dans les recherches engagées par l'UMR ADES à laquelle nous sommes rattachés.

Par rapport à d'autres pratiques sportives, le judo présente des spécificités car plus qu'un sport, il est une méthode d'éducation physique et morale. Il a été fondé dans ce sens par Jigoro Kano en 1882. C'est un sport complet, développant l'agilité, les réflexes, l'engagement au combat, le contrôle de soi et peut être pratiqué dès l'âge de 5 ans (baby-judo) et cela jusqu'à plus de 77 ans quel que soit le genre. Pratique multiforme, le judo apparaît tour à tour comme une méthode d'éducation physique et morale souvent qualifiée d'« école de la vie », et comme un sport, un système de défense personnelle. Aujourd'hui, le succès rencontré auprès du grand public se fonde sur les vertus éducatives de l'activité telles que Jigoro Kano les définissait en affirmant sa volonté de former un être sain, fort, accompli et social : « *le judo est la voie qui nous aide à utiliser le plus efficacement l'énergie corporelle et mentale afin d'atteindre la perfection humaine, car le but c'est l'épanouissement de soi-même, et dans la vie d'être utile à la société*³ ». Fondé au Japon à la fin du XIX^e siècle, apparu en France au début du XX^e siècle, développé après 1930, le judo a connu une diffusion internationale rapide. Il a essaimé hors du Japon, jusqu'à devenir ce qu'il est aujourd'hui : un des sports olympiques de diffusion mondiale qui ne soit pas d'origine occidentale.

³ J. Kano, Conférence sur le Judo, École des Arts et Métiers, Paris, 26 septembre 1933.

En France, c'est une discipline à forte majorité masculine (73 %) et pratiquée en grande majorité par des jeunes de moins de 18 ans. Son organisation est structurée par la FFJDA en ligues régionales et comités départementaux qui recouvrent l'ensemble du territoire et sont des organismes déconcentrés de la Fédération ayant leur statut et leur budget propre. Les statistiques concernant les licences et les clubs sont assez précises pour engager des recherches cartographiques, mais les comparaisons internationales sont plus difficiles à conduire car tous les pays n'ont pas les mêmes ressources statistiques. On peut considérer que la France est le deuxième pays après le Japon en nombre de pratiquants et en termes de résultats internationaux : elle est, sur la période des dernières années, au meilleur niveau mondial, à peu près à égalité avec le Japon ou juste derrière.

Les hypothèses de travail : inventaire analytique de départ

Nous avons retenu plusieurs hypothèses de départ, mais dans la mesure où la compréhension de l'implantation territoriale du judo relève de plusieurs échelles de référence, la portée de telle ou telle hypothèse peut varier. Notons cependant un ensemble de huit hypothèses :

- Des hypothèses relatives au poids démographique des territoires de référence,
- Des hypothèses à la distribution spatiale des pôles urbains et des espaces ruraux,
- Des hypothèses relatives au système des sports,
- des hypothèses relatives à la plus ou moins grande diversité de l'offre sportive territoriale,
- des hypothèses relatives à l'ancrage historique du judo,
- des hypothèses relatives à l'importance charismatique des acteurs,
- des hypothèses relatives à l'effet d'entraînement d'un club phare,
- des hypothèses relatives à l'impulsion de la Fédération de judo.

Notons cependant que notre démarche est surtout fondée sur l'analyse des données quantitatives et cartographiques et qu'elle s'inscrit dans une géographie à la fois empirique et théorique, inductive et déductive cherchant à montrer les spécificités des territoires du judo en France.

L'apport de la cartographie

La démarche choisie dans cette recherche fait appel à l'histoire, à l'espace géographique et à la cartographie pour analyser la genèse de ce sport et son implantation territoriale. Nous avons

utilisé les théories de la géographie concernant notamment la diffusion, la métropolisation et la territorialisation des pratiques. Mais le principal travail a concerné la recherche cartographique et le traitement de données et permet de présenter un ensemble inédit de cartes, de figures, de tableaux et de graphiques résultant de l'analyse des ressources disponibles. Ces ressources concernent les licenciés selon l'âge, le genre, le grade et leur répartition sur le territoire. Nous n'avons pas étudié, faute de moyens, les catégories sociales des pratiquants qui pourront faire l'objet de recherches ultérieures.

Le travail cartographique a nécessité le plus de recherche et d'expérimentation et six types de cartes sont proposés dans la thèse. Des cartes de localisation des licences de judo, des cartes d'implantation des équipements, des cartes concernant le taux de pénétration, des cartes proposant les espaces de conquête possible, des cartes par anamorphose et enfin des cartes synthétiques de représentation interactive. Les statistiques principales sont issues de deux sources, celle de la FFJDA et celle du Ministère chargé des Sports. Les cartes ont servi de support à l'avancée de la recherche et à l'analyse pour souligner les localisations, les implantations et les territoires du judo en France. Réunies et réorganisées, elles pourraient proposer un atlas du judo permettant une meilleure connaissance de sa place selon les zones urbaines, les départements et les régions de l'espace métropolitain.

L'organisation de la thèse

La thèse est organisée en deux parties comprenant chacune deux chapitres.

La première partie propose des éléments de connaissance et des outils d'interprétation territoriale. Le premier chapitre présente des préalables statistiques concernant la place du judo dans le monde, les disciplines associées à la Fédération française de judo, l'organisation institutionnelle et la complexification du système sportif français. Le deuxième chapitre analyse le processus de la diffusion spatiale du judo en rappelant le contexte de sa création au Japon et en identifiant les phases de sa diffusion en France, celles de la croissance, de la condensation et de la stabilisation.

La deuxième partie est centrée sur la répartition territoriale et l'étude spatiale du judo en France dans les années 2000. Le troisième chapitre précise le profil des pratiquants selon l'âge, le genre, le grade et les différences de ces éléments dans les territoires. Il présente aussi la cartographie des dojos et leur implantation dans les zones urbaines et rurales. Le quatrième chapitre analyse le judo en Aquitaine en rappelant son organisation et l'accroissement de ses

effectifs. Une attention particulière est portée à la typologie des clubs selon l'âge et le grade des licenciés et à la place du judo dans les zones rurales aux faibles densités. Le chapitre se termine par la présentation de la méthode de cartographie interactive qui pourrait être un outil de connaissance et de prospective pour le développement du judo dans la région.

Ainsi, en partant d'éléments généraux sur la place du judo dans le monde, en étudiant les phases de sa diffusion en France, on en vient par des traitements statistiques à saisir les localisations des pratiquants aux divers niveaux locaux, régionaux et nationaux, et à envisager des perspectives pour son développement. Dans cette visée, cet essai constitue une base nécessaire à la compréhension et, d'une certaine façon, à la gestion prospective du judo en France.

PREMIÈRE PARTIE :
LE JUDO, ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE
ET OUTILS D'INTERPRÉTATION
TERRITORIALE

Introduction de la première partie

La première partie de cette thèse se consacre à montrer l'intérêt d'analyser une discipline sportive en géographie, en prenant appui sur le judo. Cette activité physique est présentée comme objet d'étude, objet qui engendre des territoires autour de plusieurs pôles hiérarchisés dans « l'espace monde ». L'objectif est d'identifier le judo français par rapport aux autres nations mondiales, mais aussi de confronter le judo au sein même de l'espace français par rapport aux autres disciplines sportives. Le but est d'avoir une meilleure connaissance de cette pratique pour s'inscrire dans la problématique du développement de la Fédération de judo.

Le premier chapitre propose de prendre connaissance avec ce sport en posant le contexte d'étude. Tout d'abord, une approche statistique croisant de nombreuses sources (deux méthodologies particulières employées) met en avant le poids du judo français au niveau mondial et positionne le judo dans le paysage sportif français. Ensuite, l'organisation du sport en France étant relativement complexe, une mise en lumière des structures la régissant doit permettre une meilleure représentation du secteur sportif pour comprendre le développement du judo.

Le deuxième chapitre s'articule autour de l'analyse de la diffusion historique et de l'implantation du judo en France. La notion de diffusion est introduite quand on considère que des processus mettent en jeu des déplacements de matière, de produits, de personnes, de pratiques ou d'idées par exemple, dans un milieu, sur un espace, sur un territoire (St Julien, 1995). Depuis leur introduction en Occident, les pratiques de combats asiatiques, popularisées, puis médiatisées sous l'appellation générique d'arts martiaux n'ont cessé de susciter interrogations et étonnements quant aux raisons et aux succès de leur implantation et de leur diffusion. Le concept sera appliqué selon les quatre phases du processus de diffusion d'une innovation.

Au terme de cette partie autour de la connaissance géographique du judo se pose la question des potentialités de renforcement de l'offre sur le territoire national.

CHAPITRE 1 : PRÉALABLES
STATISTIQUES ET TENDANCES POUR UNE
GÉOGRAPHIE DU SPORT : APPROCHE
MULTISCALAIRE DU JUDO

Le caractère mondial du judo est un fait et il peut être matérialisé par les résultats des pays aux compétitions internationales. En effet, celles-ci permettent d'un point de vue général un classement technique qui se soustrait au classement hiérarchique du nombre de licences par nation. En raison du mode de recrutement des licences très différent d'un pays à un autre, le recensement précis est difficilement quantifiable et empêche une véritable connaissance du nombre des pratiquants. Toutefois, selon les estimations de la Fédération internationale de judo (IJF⁴) qui compte près de 200 pays membres, plus de 8 millions de judokas seraient recensés en juillet 2009. Dans le monde, le judo est le troisième art martial le plus pratiqué derrière le karaté et le taekwondo. Une harmonisation voulue et décidée par l'IJF permettrait d'encadrer de manière exhaustive la comptabilisation de cette pratique et ainsi d'utiliser l'outil cartographique pour éventuellement axer une politique de développement en faveur des zones dépourvues de licences. En attendant, l'approche par les résultats aux compétitions doit montrer quels sont les pays phares du judo mondial et permettre de vérifier l'importance du judo français.

De plus, la démarche d'étude du judo à différents niveaux d'échelles (mondiale, continentale, nationale) doit aider à comprendre le positionnement du judo en France par rapport aux autres sports. Parmi toutes les fédérations sportives reconnues par le CNOSF⁵ en 2008 (30 fédérations olympiques, 47 fédérations sportives, 13 fédérations multisports et 5 fédérations universitaires et scolaires), 70 ont obtenu des places sur les podiums des championnats d'Europe et du monde et des événements pluridisciplinaires tels que les Jeux Méditerranéens, les Jeux Mondiaux, les FOJE⁶ et les Jeux de la Francophonie dans les catégories junior, espoir et sénior. Qu'en est-il du judo ? Les réponses apportées étayeront le discours stipulant que le judo est un sport représenté de « manière universelle » pour le développement physique et moral de l'individu souhaité par son fondateur Jigoro Kano.

⁴ International Judo Federation.

⁵ Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) promeut les principes fondamentaux et les valeurs de l'Olympisme. Il organise et dirige la délégation française aux Jeux Olympiques et aux compétitions patronnées par le CIO. Il désigne par ailleurs les villes françaises candidates à l'organisation de l'événement olympique. Représentant l'ensemble du mouvement sportif sur le territoire, le CNOSF réunit en son sein les 95 fédérations sportives nationales et les 175 000 associations sportives françaises.

⁶ Le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (FOJE) est ouvert à des jeunes de 14 à 18 ans, sélectionnés par les 48 comités nationaux olympiques européens. C'est une compétition multidisciplinaire, placée sous le patronage du Comité International Olympique (CIO) et qui comprend deux éditions :

- une édition d'hiver : sports de glace et ski,
- une édition d'été : athlétisme, cyclisme, gymnastique, judo, natation, tennis de table, basket-ball, football, handball, et volley-ball.

Ensuite, nous emploierons une méthodologie propre à cette étude pour procéder au classement et à la hiérarchie du judo de l' « espace monde » à l' « espace local ». Ces analyses se font par une approche rigoureuse où la récolte et la manipulation des données statistiques permettent une cartographie explicative de la territorialisation du judo.

A - Enjeux autour de la place du judo dans le monde et en France

Concevoir une étude sur le judo français pour connaître son positionnement au niveau international paraît utile car cela permet d'avoir une visibilité au-delà du territoire national et de comprendre les dynamiques spatiales dans la répartition territoriale.

Sur tous ces points, les statistiques de l'IJF vont servir de bases pour le classement des nations en fonction des résultats dans les grands championnats internationaux, tout en tentant de se focaliser sur le judo français qui, grâce aux sources de la FFJDA, de l'INSEE ou du Ministère chargé des Sports, permettront de positionner le judo dans le paysage sportif français.

1 - La place du judo français dans l' « espace monde »

Aujourd'hui, le judo est présent dans toutes les plus grandes compétitions internationales. Des Jeux Olympiques, aux championnats mondiaux et continentaux, tout pays affilié à la Fédération internationale de judo envoie selon des quotas précis, des athlètes pour ces rencontres sportives. Depuis l'instauration des championnats du monde de judo à Tokyo en 1956 et jusqu'en 2010, 1 228 médailles ont ainsi été délivrées.

En fonction du classement des résultats aux compétitions nous parlerons du « judo-compétition ». Cette vision mondiale doit permettre la mise en lumière des nations phares, et connaître le positionnement de la France et de ses athlètes.

1.1 - Les championnats du monde

La domination japonaise

Originaire du Japon, tout commence par une hégémonie de ce pays durant les premières éditions. Les championnats du monde sont pour la première fois organisés à Tokyo en mai 1956. Il n'y a alors qu'une seule compétition masculine, celle des toutes catégories ou « open ». La victoire revient à un japonais, Shokichi Natsui, qui à cette occasion devient le premier champion du monde de l'histoire de ce sport. Quatre médailles ont été remises dont deux pour le Japon, une pour la France et l'autre pour les Pays-Bas. Les représentants français et néerlandais, tous deux troisièmes furent Henri Courtine et Anton Geesink (décédé en août 2010) ; ils font ou faisaient partie du cercle fermé de ceux qui ont ou qui ont atteint le grade

exceptionnel de 10^{ème} dan⁷ (19 à ce jour, dont quatre européens). Le II^e championnat du monde est organisé deux ans plus tard, de nouveau à Tokyo, et voit la nouvelle victoire d'un combattant nippon. En 1961, les mondiaux s'exportent pour la première fois hors du Japon et se déroulent à Paris. À cette occasion, le néerlandais Anton Geesink brise l'hégémonie japonaise en remportant la médaille d'or en toutes catégories. L'« espace monde » du judo a dès lors commencé.

L'ouverture au monde

Le championnat du monde en 1965 est organisé à Rio de Janeiro au Brésil, pour la première fois sur le continent américain. La compétition est alors ouverte à trois nouvelles catégories de poids en plus de celle déjà existante : les moins de 68 kg, les moins de 80 kg et les plus de 80 kg. C'est à cette époque, en 1964, que le judo devient sport olympique aux Jeux Olympiques de Tokyo. Après une absence en 1968 à Mexico, le judo s'installe définitivement comme sport olympique en 1972 à Munich.

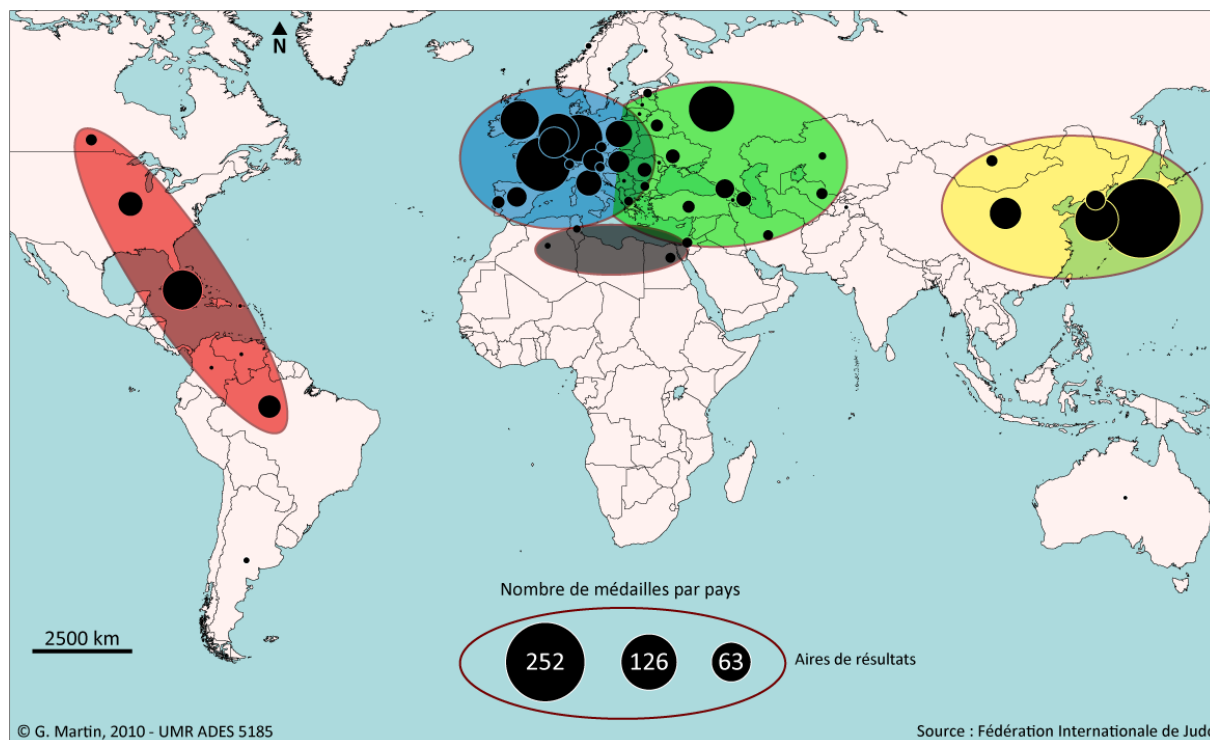
Par ailleurs et malgré cet élargissement progressif, il faut attendre 1980, pour que les femmes puissent participer à des championnats du monde. Le premier championnat du monde féminin se déroule à New York ; pendant quelques années, ce championnat aura lieu en alternance avec les mondiaux masculins organisés lors des années impaires. C'est à Essen, en Allemagne, lors des championnats du monde de judo de 1987 que les compétitions masculines et féminines furent regroupées pour la première fois. Les championnats sous cette nouvelle formule continuent à être proposés selon un cycle biannuel. Les championnats du monde de judo 2005 se déroulent pour la première fois sur le continent africain au Caire, en Égypte. À partir des championnats du monde de 2009, organisés à Rotterdam, aux Pays Bas, la cadence est devenue annuelle (décision prise lors du Congrès de la Fédération internationale de judo de 2008). Les derniers championnats du monde seniors ont eu lieu en septembre 2010 à Tokyo et les prochains se dérouleront en août 2011 à Paris. Aujourd'hui, les compétitions internationales regroupent donc les sélections masculines et féminines réparties en plusieurs catégories⁸. Qu'en est-il de la territorialisation cette pratique au niveau mondial ? Une

⁷ Le terme japonais « dan » est utilisé dans les arts martiaux ainsi que dans d'autres pratiques traditionnelles japonaises, pour signaler différents niveaux de maîtrise ou d'expérience. Le 10^{ème} dan est le plus haut grade décerné à un judoka.

⁸ Catégories de poids pour les masculins en 2010 : -60kg, -66kg, -73 kg, -81 kg, -90kg, -100kg et +100kg
Catégories de poids pour les féminines en 2010 : -48kg, -52kg, -57kg, -63kg, -70kg, -78kg et +78kg

approche qualitative des résultats aux championnats du monde permet de hiérarchiser la puissance des nations en fonction de leur classement.

Carte 1 : Les territoires du judo-compétition dans l' « espace-monde »



La carte 1 souligne l'inégale répartition du nombre de podiums par pays (tout métal, genre et catégorie de poids confondus) et donne une indication précieuse des foyers de la pratique. Le Japon est le pays qui a glané le plus de titres quel que soit le genre de l'athlète.

Cette carte, réalisée en totalisant le nombre de médaillés⁹ par pays depuis 1956 jusqu'à 2010, montre une distribution hétérogène du nombre de podiums par nation aux compétitions mondiales. En l'absence de données suffisamment fiables, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle une corrélation entre le nombre de médailles et les licences par pays est envisageable. En effet, pour qu'une nation puisse envoyer des compétiteurs dans de grands rendez-vous sportifs, tels que les championnats du monde, et avoir des résultats, cela sous-entend que les nations soient aidées par une politique sportive et dotées d'infrastructures, de centres de détection, de filières de haut niveau, de dirigeants, d'encadrements, de financements. Plusieurs pôles sont clairement identifiables dans la carte 1.

⁹ Soit un total de 1228 médailles : 307 en or ; 307 en argent et 614 en bronze, tout genre confondu.

Géographiquement, l'analyse débute par la zone de l'Asie du sud-est. La suprématie du Japon est très marquée. La nation japonaise totalise 252 médailles tous métaux confondus dont 108 médailles en or. La deuxième nation est la France avec un total de 122 médailles (or, argent, et bronze) pour 36 titres. Depuis 1956, le Japon a été le meilleur pays 25 fois sur 30 éditions. Viennent ensuite des nations comme la Russie, l'Allemagne, la Corée du Sud, Cuba, les Pays - Bas, le Royaume-Uni ou la Chine qui ont toutes gagné au moins 10 médailles d'or.

1.1.1 - La zone asiatique

La surreprésentation japonaise peut être expliquée par le caractère traditionnel de la culture judo pour ce pays et l'honneur de représenter au mieux son drapeau, de se battre pour rester les « maîtres » et conserver la suprématie de la discipline créée par l'un des leurs. Les athlètes japonais plus que d'autres sont imprégnés dès le plus jeune âge par le culte du respect, de la répétition des techniques, de l'effort et du résultat. Cela fait partie intégrante de la spécificité japonaise. Dans la partie asiatique du globe, sont également fortement représentés les pays de l'Asie du Sud-Est. Ces pays (Corée du Nord et du Sud, Chine) sont des nations traditionnelles où la pratique des arts martiaux est très répandue.

Tableau 1 : Nombre de médailles pour les pays d'Asie

Nations	Métal			Total
	Or	Argent	Bronze	
Japon	108	68	76	252
Corée du Sud	24	8	44	76
Chine	14	11	17	42
Corée du Nord	4	4	8	16
Mongolie	1	1	4	6
Iran	2	0	3	5
Israël	0	2	3	5

© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Source : IJF

Le tableau 1 souligne la domination du Japon dans les championnats du monde avec une moyenne de plus de 8 médailles par cession (dès 1965, date à partir de laquelle les catégories de poids ont vu le jour) et plus de 35 % des titres glanés depuis 1956.

La Corée du Sud est l'autre nation phare du continent asiatique qui obtient des résultats dès 1961 avec une médaille de bronze. Ce pays a connu une bonne période de la fin des années

1980 au début des années 2000. Totalisant 76 médailles, la Corée du Sud est classée en cinquième position au niveau mondial, mais est en troisième position des médailles d'or grâce à ses 24 champions du monde. La Corée du Nord connaît un essor différent avec seulement 16 médailles dont 4 d'or. Des raisons politiques extra sportives expliquent cette différence. La Chine compte 42 médailles. Les premiers résultats sont apparus en 1984 au XV^e championnat du monde à Vienne en Autriche lors de la compétition des féminines. Cela correspond à l'ouverture de la République populaire de Chine sur l'extérieur dès 1980 voulue par Deng Xiaoping¹⁰. Cette période de quatre années correspond à la maturation des sportifs pour accéder au haut niveau. Outre le fait du poids démographique et de la sportivation en cours du peuple chinois, le nombre de médailles ne devrait cesser de croître dans le futur avec le développement des politiques sportives dans toutes les disciplines.

En revanche, tout comme le Japon, le nombre de médailles des Coréens connaît un fléchissement à partir des années 1990, en grande partie dû à la mondialisation de la pratique et à l'émergence des pays de l'ancien bloc de l'Union Soviétique.

1.1.2 - Les pays de l'ex Union Soviétique ou l'Europe de l'Est

En suivant une progression d'Est en Ouest, la deuxième aire remarquable correspond aux pays de l'ex-URSS (carte 1). Ces pays font partie du continent sportif européen même si politiquement ils ne sont pas intégrés à l'Union Européenne car l'URSS participait au championnat d'Europe de judo. Ils sont considérés comme les pays de l'Europe de l'Est.

Dès 1965, ce vaste territoire constitué de quinze¹¹ Républiques Socialistes Soviétiques (RSS) a remporté de très nombreuses médailles. Seulement à partir de 1991, à la dislocation de cet État fédéral, de nombreux pays devenus indépendants ont gardé leurs infrastructures et leurs méthodes d'entraînement. Avec des techniques souvent proches de la lutte, ils comptent de redoutables compétiteurs dotés d'une certaine force athlétique. Ils se sont peu à peu imposés dans le paysage sportif du judo actuel d'abord à l'échelle continentale puis au niveau mondial. Des nations comme la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Ukraine ou encore la Biélorussie ont reçu chacune plus de huit médailles lors de ces championnats. Mise à part l'Ukraine, ce sont de petits pays d'un point de vue démographique (moins de dix millions d'habitants) mais aussi économique car selon le Fond Monétaire International, ces trois pays ont un produit intérieur

¹⁰ Deng Xiaoping (22 août 1904 - 19 février 1997) a été le secrétaire général du Parti communiste chinois (PCC) de 1956 à 1967 et plus tard le dirigeant *de facto* de la République populaire de Chine de 1978 à 1992. Il est généralement considéré comme étant à l'origine du développement économique de la Chine actuelle.

¹¹ Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan.

brut en parité de pouvoir d'achat inférieur à 10 000 \$ en 2005, quand la France est à 34 000 \$ et les États-Unis à plus de 43 000 \$¹². Ces nations de l'ancien bloc soviétique ont en 18 ans (1991-2009) fait monter sur le podium 60 compétiteurs (dont 4 titres), contre 36 et 7 titres pour la Russie. Ce qui représente plus que l'ex-URSS de 1965 à 1989 (50 fois pour 10 titres en 34 ans). Tous les pays (sauf le Kirghizistan et le Turkménistan) ont fait parvenir au moins une fois un de leur compatriote sur l'une des trois marches du podium.

Tableau 2 : Nombre de médailles pour les pays de l'ex Union soviétiques (depuis 1991)

Nations	Métal			Total
	Or	Argent	Bronze	
Russie	17	17	52	86
Géorgie	1	7	8	16
Azerbaïdjan	0	2	7	9
Ukraine	1	4	4	9
Biélorussie	0	2	5	7
Ouzbékistan	1	1	4	6
Estonie	0	3	1	4
Kazakhstan	1	0	2	3
Slovénie	0	1	2	3
Arménie	0	0	1	1
Lettonie	0	0	1	1
Lituanie	0	0	1	1
Moldavie	0	1	0	1
Tadjikistan	0	0	1	1
Kirghizistan	0	0	0	0
Turkménistan	0	0	0	0

© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Source : IJF

Le tableau 2 montre la Russie à titre indicatif, car avant 1991, tous les autres athlètes des ex-pays soviétiques étaient inclus dans l'URSS. En revanche, ce tableau des résultats souligne la part importante de ces athlètes dans les victoires de l'URSS. Au cours des années 1990, le judo en compétition s'est modifié en grande partie par l'apport de ces athlètes qui utilisaient

¹² FMI, World Economic Outlook Database, avril 2007, for the year 2006 : Countries, EU(27) GDP/pop.

prioritairement leur force et des techniques d'arrachage de jambe (sambo¹³), et la Fédération internationale de judo a assisté durant ces années, à la perte des valeurs propres à Jigoro Kano. C'est pourquoi, en 2009, de nouvelles règles d'arbitrage sont entrées en vigueur afin d'endiguer cette nouvelle forme du judo. L'avenir montrera si cette nouvelle réglementation aura une incidence sur les résultats des athlètes des « pays de l'Est ». En 2010, seules 4 médailles ont été remportées par ces pays contre 23 pour le Japon.

1.1.3 - La zone européenne ou l'Europe de l'Ouest

La troisième aire, celle de l'Europe de l'Ouest, est la plus conséquente en termes de volume de résultats. Plusieurs nations ont connu les prémices du judo dès le début du XX^e siècle et cette avance cumulée avec une réelle appropriation de la discipline permet de comprendre l'importance du nombre de médailles pour certains pays, comme pour la France.

Sur 1 228 récompenses décernées, les compétiteurs des nations européennes sont montés 687 fois sur le podium des championnats du monde, soit près de 56 % des médaillés. Au total, et ce depuis 1956, 56 pays ont été ainsi récompensés, dont près de 35 pays européens. Ceci montre l'importance de la représentativité des nations occidentales sur le terrain du sport de compétition en général et du judo en particulier. Certaines nations de l'Europe de l'Ouest ont remporté de nombreuses médailles lors de ces championnats. La France (122), l'Allemagne (90), la Russie (86), les Pays-Bas (64) ou encore le Royaume-Uni (62) ont, dès la seconde moitié du XX^e siècle, institutionnalisé la pratique du judo. Les fédérations nationales ont très tôt vu le jour. Des salles sont mises à disposition. De nombreuses émissaires japonais du Kodokan ont été envoyés pour développer la discipline. A l'origine confidentiel, le judo s'est rapidement répandu pendant les « Trente Glorieuses ».

En Europe occidentale, les résultats lors des premiers championnats du monde augurent de la représentativité des nations européennes dans le paysage sportif mondial. La France est la nation qui dresse le meilleur bilan sportif après le Japon. Elle a gagné 36 médailles d'or, soit plus que le nombre de médailles d'or de la Russie (17) cumulé avec celui du Royaume-Uni (16), mais près de trois fois moins que le Japon (108).

Reste que la répartition par genre est originale. Les féminines en quatre compétitions ont glané 29 médailles et les masculins 16 en huit compétitions. Le judo français féminin est très performant et les résultats le démontrent. Il profite des infrastructures et du savoir-faire des masculins. Les entraîneurs sont également d'anciens champions. Les féminines représentent

¹³ Le sambo est un art martial et un sport de combat créé en URSS dans les années 1930, mélangeant principalement le judo et la lutte.

une minorité des licences, mais les résultats au très haut niveau sont au prorata bien meilleurs que pour les masculins. De nombreuses tâches sont léguées à la gente féminine. Notons par exemple que la triple championne du monde¹⁴ Brigitte Deydier fut Directrice Technique Nationale de la FFJDA de 2005 à 2009.

1.1.4 - Le continent africain

Le continent africain se caractérise par ses faibles résultats dans les compétitions internationales. Le judo est surtout représenté au niveau mondial par les pays de l'Afrique du Nord. Selon Mohamed Meridja¹⁵, le judo qui provient de la culture asiatique, fait de règles et d'obligations trouverait sa bonne implantation au Maghreb par rapport au culte religieux qui soumet également les pratiquants à des règles et des obligations. Cependant, faute d'étude précise, l'amalgame religieux n'est qu'un hypothétique argument pour expliquer le nombre élevé de licences en Algérie qui est d'environ 160 000, soit la nation ayant le plus de pratiquants en Afrique. Pour la majorité des pays africains, ce sont surtout les manques de structures organisatrices et de moyens qui expliquent la faible représentation du judo dans le continent et au niveau mondial.

1.1.5 - Territoires américains

La dernière zone identifiable est le continent américain dans son intégralité. Toutefois ce continent est sous-représenté, hormis Cuba et son équipe féminine qui pour des raisons politico-sportives, est la principale nation en termes de récompenses reçues (65 dont 15 médailles d'or), ce qui représente près de 53 % des 123 podiums gagnés par les Américains ; les résultats du judo en compétition sont donc timides en regard du poids démographique et du niveau de vie de ce continent, notamment des États-Unis. Serait-ce un signe que la pratique du judo se soit diffusée de manière sporadique sur cette vaste étendue ? Cela mériterait un approfondissement qui éloignerait de l'objet de l'étude.

1.2 - Les Jeux Olympiques

L'événement majeur pour tout sportif, et judoka en particulier, reste cependant les Jeux Olympiques. Du fait de leur rareté, ils attirent toutes les convoitises sportives. Le judo a intégré le programme olympique lors des Jeux Olympiques d'été de 1964 organisés à Tokyo. L'art martial japonais a pourtant du mal à passer les frontières et à entrer au cœur de l'esprit

¹⁴ Championne du monde en 1982, 1984, et 1986.

¹⁵ Fédération algérienne de judo.

olympique. Cependant, la prise de pouvoir de Charles Palmer à la tête de la Fédération internationale de judo permet d'installer durablement le judo au programme olympique grâce à une modernisation de la structure internationale et une refonte des règles qui diminuent considérablement l'influence nipponne sur le judo mondial. Non inclus en 1968 à Mexico, ce sport est réintégré en 1972 et n'a plus quitté le programme olympique. Cependant, les femmes durent attendre les Jeux Olympiques de 1992 à Barcelone pour participer à l'événement international (le judo féminin était sport de démonstration quatre ans plus tôt à Séoul). Le tableau des récompenses olympiques est en adéquation avec les résultats trouvés pour les championnats du monde. En effet, sur les 463 médailles attribuées¹⁶, le Japon et la France restent les deux principales nations en termes de récompenses. Le Japon a récolté 70 médailles (plus de 15 % du volume total) dont 36 en or (plus de 31 % des titres) et la France 40 médailles (8,6 %) dont 10 en or (représentant 8,6 % des vainqueurs). Cela situe le Japon dans le même pourcentage que les championnats du monde (autour du tiers des médailles d'or).

Comme le montre le tableau 3, la Corée du Sud possède la même part de médailles que la France mais avec une médaille en or de moins. La Chine, avec 3 médailles d'or supplémentaires lors des Jeux Olympiques de Pékin en 2008 arrive en quatrième position des nations les plus titrées en or en obtenant autant de premières places que les sud-coréens. Il faut noter la part importante des résultats du judo féminin chinois. Avec 4,5 % des récompenses récoltées, la Chine a remporté ses premières médailles olympiques dès les Jeux de Séoul en 1988.

De fait, sur les 21 médailles chinoises obtenues lors de toutes les olympiades, toutes ont été remportées par les féminines. Aucun judoka chinois n'est parvenu à monter sur un podium lors de cette prestigieuse compétition (site officiel du Mouvement Olympique), Cuba est également une nation importante quant aux résultats des compétitions féminines. Avec une représentativité de moins de 7 %, cet « autre pays socialo-communiste » connaît également une réelle influence vis-à-vis du judo féminin. Sur le volume des 168 médailles possibles, près d'une médaille d'or sur 10, une médaille d'argent sur 5 et une médaille de bronze sur 10, ont été attribuées à des cubaines. Cela montre l'importance du judo féminin cubain dans le processus de mondialisation de la pratique. Tous ces résultats sont quasi-identiques au Japon,

¹⁶ Nombre impair car lors des Jeux olympiques de 1972, le Mongole Bakaava Buidaa, battu en finale de la catégorie des -63 kg (poids légers) et donc médaillé d'argent à l'issue de la compétition, est déclassé après la révélation d'un contrôle antidopage positif.

hormis pour les médailles d'or. À l'intérieur de ces nations, le judo féminin semble par conséquent bien implanté et structuré.

Tableau 3 : Récompenses attribuées aux Jeux Olympiques (%)

Nation	Part	Métal								
		Or			Argent			Bronze		
		Fémin.	Masc.	total	Fémin.	Masc.	total	Fémin.	Masc.	total
Japon	15,12	23,8	35,1	31	21,4	9,6	13,9	11,9	5,4	7,8
France	8,64	9,5	8,1	8,6	11,9	6,8	8,7	6	10,1	8,6
Corée du sud	8,64	4,8	9,5	7,8	7,1	16,4	13	8,3	6,1	6,9
Russie	7,56	0	8,6	5,7	2,3	8,8	6,5	2,3	10,8	7,9
Allemagne	7,56	2,3	4,9	4	0	8	5,4	7,1	8,9	8,3
Cuba	6,91	9,5	1,4	4,3	19	4,1	9,6	11,9	4,1	6,9
Chine	4,54	21,4	0	7,8	9,5	0	3,5	9,5	0	3,4
Pays-Bas	4,54	2,4	5,4	4,3	4,8	0	1,7	7,1	5,4	6
Royaume-Uni	3,89	4,8	0	1,7	4,8	6,8	6,1	2,4	4,7	3,9
Brésil	3,24	0	2,7	1,7	0	4,1	2,6	1,2	6,1	4,3
Italie	2,81	2,4	2,7	2,6	2,4	2,7	2,6	6	1,4	3
Etats-Unis	2,59	0	0	0	2,4	4,1	3,5	2,4	4,1	3,4
Belgique	2,38	4,8	1,4	2,6	2,4	0	0,9	6	1,4	3
Pologne	1,94	0	4,1	2,6	2,4	2,7	2,6	1,2	1,4	1,3
Corée du nord	1,51	2,4	0	0,9	4,8	0	1,7	2,4	1,4	1,7

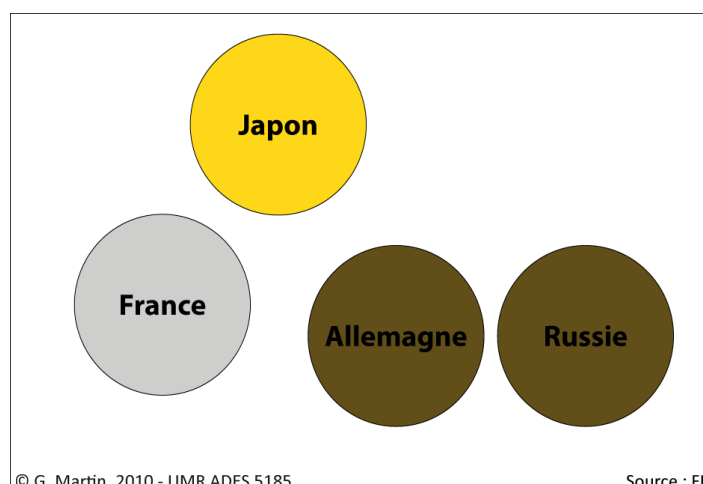
© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Source : IJF

Grâce à ses bons résultats, la France se place juste derrière le Japon. En 1980 à Moscou, elle gagne ses premières médailles d'or. Les deux premiers champions olympiques français ont la particularité de ne pas être nés en France. Thierry Rey (dans la catégorie des super-légers) est né en Belgique en 1959. Angelo Parisi (évoluant dans la catégorie dite des « poids lourds », la plus massive en judo) est né en Italie en 1953 et il émigra en Angleterre en 1956 avec ses parents. Il a été par ailleurs médaillé de bronze aux Jeux de Munich pour l'Angleterre. Marié à une française en 1975, il obtient la nationalité française puis devient en 1980 champion olympique dans sa catégorie et vice-champion olympique en toutes catégories. En 1984, il est le premier judoka porte drapeau de la délégation française lors de la cérémonie d'ouverture des JO, il remporte à nouveau une médaille d'argent. Outre ces deux athlètes, sept autres

Français ont été champion olympique dont quatre femmes. David Douillet, judoka masculin le plus titré de l'histoire, compte deux titres olympiques obtenus en 1996 à Atlanta et 2000 à Sydney, il est aussi quadruple champion du monde et champion d'Europe. Parmi les judokates, deux proviennent du département du Nord. Certaines de ces récompenses ont également été remportées en « toutes catégories », où aucune limite de poids n'est imposée. Parmi les neuf champions olympiques français, seul Djamel Bourras n'a pas été champion du monde¹⁷. Les Jeux Olympiques restent une compétition à part car tous les athlètes de haut niveau se préparent pour cet objectif. Sur les 1 493 médailles françaises obtenues aux JO (hiver-été, masculin-féminin), le judo rapporte 10 médailles d'or, 10 en argent et 20 en bronze (soit 2,6 % du total).

Hormis ces compétitions internationales, de nombreux tournois sont organisés par les fédérations nationales, tout comme au tennis ou au golf (cf. 4 tournois du Grand Chelem et 8 tournois labellisés Grand Prix). Les revenus sont toutefois sans comparaison. L'aspect financier n'est pas pris en compte dans la recherche mais il est sûr que les valeurs véhiculées par le judo ne sont pas compatibles avec les sommes astronomiques engendrées par le sport-business. Nous avons vu dans cette partie la suprématie du Japon en termes de résultats dans les principales compétitions internationales (près du tiers des médailles d'or récoltées). La France se positionne derrière le Japon si on comptabilise les résultats aux championnats du monde et aux Jeux Olympiques, l'Allemagne et la Russie complètent ce podium sportif que nous retrouvons dans la figure 1, où les couleurs représentent la nature des métaux (or, argent et bronze).

Figure 1 : Hiérarchie des nations du judo-compétition



¹⁷ Champion olympique et Champion d'Europe en 1996, vice-champion du monde en 1995 et 1997.

2 - La place du judo dans le sport français

Avant d'appréhender le judo dans le paysage sportif en France, un éclaircissement doit être apporté quant à la nature des disciplines intégrées aux statistiques de la FFJDA. Durant des années, le judo jujitsu était le seul sport de la fédération, puis se sont agrégés plusieurs arts martiaux (DA signifiant Disciplines Associées) dont les licences sont aussi comptabilisées pour le compte de la FFJDA. En effet, les statistiques sur lesquelles la recherche a été effectuée utilisent les données globales de la FFJDA sans faire de différenciation entre chaque licence composant cette fédération. Sont comptabilisées en tant que licences de judo les pratiquants du jujitsu et du taïso. Le judo est majoritaire, mais dans quelle proportion ? Existe-t-il des lieux où la pratique de ces disciplines associées est plus importante ?

2.1 - Les disciplines associées au sein de la FFJDA

Six disciplines sont associées à la Fédération de judo.

2.1.1 - Le kendo

Le kendo (voie du sabre) est la version moderne du kenjutsu (techniques du sabre), l'escrime au sabre pratiquée autrefois au Japon par les samourais. Dans sa version moderne, il faut comprendre que le kendo n'est pas seulement un art martial mais également un sport de compétition, aujourd'hui largement pratiqué dans le monde. Le kendo ne se résume toutefois pas à un simple ensemble de techniques et de tactiques du combat au sabre. Il comprend également un volet spirituel. Le kendo permet à ses pratiquants de développer leur force de caractère et leur détermination.

2.1.2 - Le naginata

Le naginata est un art martial japonais. On y étudie le maniement de la naginata, une hallebarde traditionnelle. Dans l'histoire du Japon, le maniement de la naginata a été associé aux femmes et de nos jours au Japon, le Naginatajutsu est davantage pratiqué par des femmes que des hommes. La naginata est une arme japonaise, proche du fauchard à lame courbe, utilisé pour pratiquer le Naginatajutsu. Cette arme, particulièrement appréciée par les moines et pouvant atteindre jusqu'à deux mètres en longueur, était utilisée autrefois sur les champs de bataille pour couper les jarrets des chevaux.

2.1.3 - Le jodo

Le jodo est certainement l'arme la plus ancienne de l'homme, et, chose assez peu banale dans les arts martiaux traditionnels japonais ou Budo, le jodo (voie du bâton), dans sa forme structurée et codifiée, est né d'une défaite. En effet au XVII^e siècle, un Samouraï de l'école Tenshin Shoden Katori Shinto Ryu, très célèbre à cette époque, Muso Gonnosuké Katsuyoshi, fut défait en duel par le génie du sabre japonais, Miyamoto Musashi, auteur, entre autres, du traité sur la tactique : Gorin no Sho ou Écrits sur les Cinq Roues. Il est considéré comme le plus grand sabreur du Japon médiéval. Désirant effacer cette humiliation insupportable pour lui, Muso Gonnosuké Katsuyoshi se retira sur le Mont Honman, dans la région de Kyushu (sud du Japon). Après de longues recherches et méditations, il créa et codifia le jodo.

2.1.4 - Le iaido

Le iaido (ou iai) regroupe un ensemble de techniques d'escrime au sabre japonais (Katana) qui consistent à dégainer puis à couper l'adversaire, dans le même mouvement continu. Les Bushi (guerriers japonais, aussi appelés Samouraï) avaient remarqué que lors d'attaques imprévues, c'est la rapidité avec laquelle on dégainait le sabre et on enchaînait une contre-attaque, qui permettait d'acquérir un avantage fondamental dans le combat. C'est de cette observation qu'est né le iaido. Le iaido est aujourd'hui largement pratiqué au Japon et dans le monde et s'est développé par la volonté des fondateurs du kendo moderne (vers 1952) de ne pas voir le kendo se dénaturer en sport. Afin que le pratiquant de kendo utilise son shinai non comme un bâton mais comme un sabre, il est en effet apparu utile de maintenir vivantes les origines du kendo avec le maniement du sabre nu.

2.1.5 - Le kyudo

Le kyudo (voie de l'arc) est un art martial japonais, issu du tir à l'arc guerrier. Il est une des voies martiales japonaises, cherchant le développement de la discipline du corps et du groupe, par la maîtrise des gestes. Le pratiquant recherche un mouvement parfait, pour pouvoir transcender à la fois le désir de l'ego et l'objectif très terre à terre, consistant à percer une feuille de papier servant de cible, avec un minimum de tension musculaire et un maximum d'énergie spirituelle, ki. La gestuelle esthétique résulte d'une chorégraphie codifiée. Atteindre précisément la cible est la conséquence du bon équilibre entre un corps et un esprit, disciplinés et harmonisés. Le deuxième pendant de cette discipline est le développement du tir dans un comportement social entre archers, c'est-à-dire l'étiquette : un tir ne se déroule pas sans qu'un archer ne tienne compte du contexte, de l'environnement et des personnes

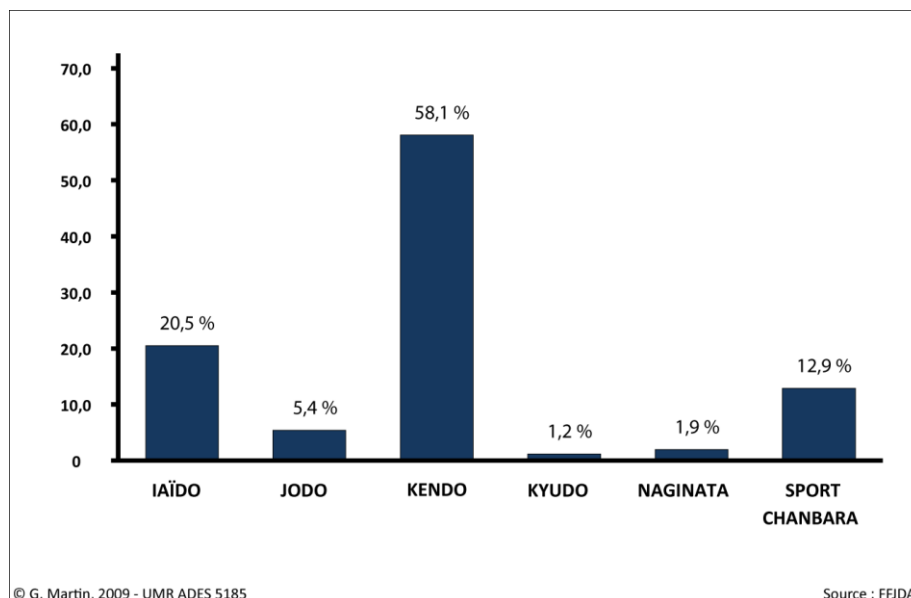
présentes. Le 24 avril 2010, la France a remporté le premier championnat du monde de kyudo par équipe au Japon organisé par l'International Kyudo Fédération (IKYF) créée en 2006.

2.1.6 - Le sport chanbara

Le sport chanbara est un art martial développé en 1971 par Tanabe Tetsundo, et fut importé en France en 1994 par quatre kendokas français (M. Yoshimura, M. Hamot, M. Pruvost et M. Girot) au sein de la FFJDA. Le « Chanbara» est une forme d'onomatopée japonaise qui exprime le bruit des sabres qui s'entrechoquent dans le combat des samourais. Le sport chanbara consiste en un combat entre deux participants avec des armes égales ou différentes, de façon libre mais possédant néanmoins des règles minimum dans lequel les armes sont matelassées mais pas les combattants, ceci leur permettant une liberté de mouvement totale puisque le seul équipement requis est une arme et un casque léger.

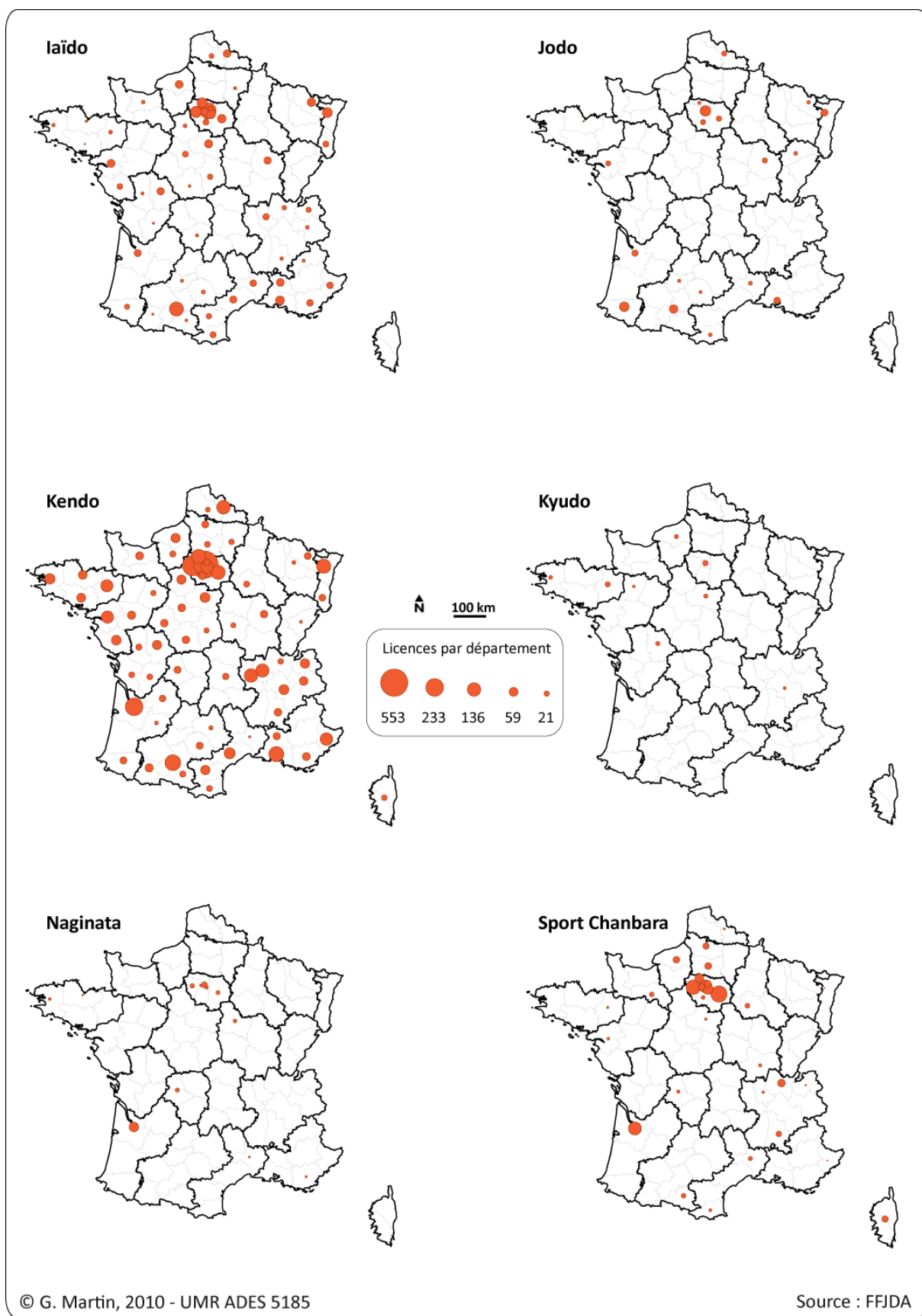
Pour la saison sportive 2008-2009, la part des judokas à la FFJDA est écrasante : 98,4 % des licences leur sont attribuées. Sur les 8 673 licences des DA, le kendo s'octroie la première place en termes d'effectif avec 5 035 licenciés ce qui représente plus de 58 % du volume total des disciplines associées (graphique 1).

Graphique 1 : Proportion des licences des disciplines associées (2009)



Ces licenciés sont répartis de manière inégale sur le territoire national (carte 2). Ce sont des disciplines martiales élaborées, et il faut acquérir un certain degré de compétence et de compréhension de la philosophie pour envisager une pratique sur le long terme.

Carte 2 : Répartition territoriale des licenciés dans les disciplines associées (2009)



Ces arts martiaux ont gardé leur authenticité d'origine, il en ressort un faible effectif au niveau national. C'est dans le département de Paris qu'il y a le plus de pratiquants avec 991 licences toutes disciplines confondues. Néanmoins le Sud-Ouest et la Région Aquitaine en particulier apparaissent comme un espace où ces disciplines sont bien implantées. D'après les résultats INSEE et en apposant les données FFJDA, la population n'apparaît pas comme un vecteur pourvoyeur de licenciés. Les départements les plus densément peuplés n'ont pas forcément le plus de licenciés, les meilleurs indices de pratiques ou encore le plus de clubs. Néanmoins, les départements où les clubs sont les plus nombreux correspondent aux zones de pratiques relativement élevées. C'est la loi de l'offre et de la demande sportive qui opère. Paris concentre 23 clubs engendrant le taux de pénétration le plus élevé correspondant à 3,45 ‰. Paris, capitale administrative, culturelle et sportive, attire. Cette attractivité pour certaines pratiques sportives, comme ces arts martiaux originaux, peut être expliquée par le fait culturel. Ces sports marginaux sont pratiqués en majeure partie par des catégories socio-professionnelles aisées, comme le souligne dans sa thèse Jean-Paul Clément (Clément, 1985). À Paris, ces CSP sont bien représentées, et favorisent une hétérogénéité des pratiques sportives. Toutefois, sur les dix départements ayant un taux de pénétration sportive supérieure à 1 ‰, la Gironde est le premier territoire non francilien présentant une bonne implantation. Dans les 20 clubs girondins, 493 licences sont dénombrées, et seul le kyudo n'est pas encore proposé en club. Ce dynamisme de province permet d'obtenir un indice de 1,46 ‰.

Derrière toutes les hypothèses d'implantation de ces disciplines marginales associées à la FFJDA sur le territoire métropolitain, le facteur humain est primordial. Un élu local, un ancien champion de la discipline, un acteur actif du sport local, tous auront la possibilité de développer leur art martial, mais les effectifs restent toujours confidentiels comparés au poids du judo dans cette fédération.

Le tableau 4 présente le nombre de licences sportives pour chaque discipline de la FFJDA sur l'intervalle d'un peu plus de deux olympiades de 2000 à 2009 pour tous les territoires de la France (Métropole, Départements et Territoires d'Outre-Mer). Le volume total de la population sportive de cette Fédération a augmenté de 1856 en valeur absolue soit une variation relative positive de 0,33 ‰. Cependant la part du judo a perdu 0,69 point soit une évolution relative de - 0,37 ‰. Toutes les disciplines associées ont augmenté leur nombre de pratiquants, le sport chanbara augmentant même de + 228 ‰, soit 818 licences

supplémentaires. Le kendo permet de combler une partie du déficit des pertes des licences du judo (-2 108) en progressant de plus de 57 % avec 1 876 licenciés supplémentaires.

Tableau 4 : Évolution du nombre de licences des disciplines de la FFJDA

	1999-2000		2008-2009	
	Effectif	Part	Effectif	Part
JUDO - JUJITSU - TAÏSO	563 328	99,13 %	561 220	98,44 %
KENDO	3 281	0,58 %	5 157	0,90 %
IAÏDO	884	0,16 %	1 822	0,32 %
SPORT CHANBARA	358	0,06 %	1 176	0,21 %
JODO	255	0,04 %	469	0,08 %
NAGINATA	155	0,03 %	169	0,03 %
KYUDO			104	0,02 %
TOTAL	568 261	100,00 %	570 117	100,00 %

© G. Martin, 2009 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

Certes les données statistiques de ces disciplines associées sont toujours masquées par le poids prépondérant du judo dans la Fédération, mais il faut nuancer ces résultats au niveau national puisque la part des disciplines associées a augmenté en neuf années (+ 0,7 point) et qu'elle compense la baisse relative des licences de judo dans le sport français.

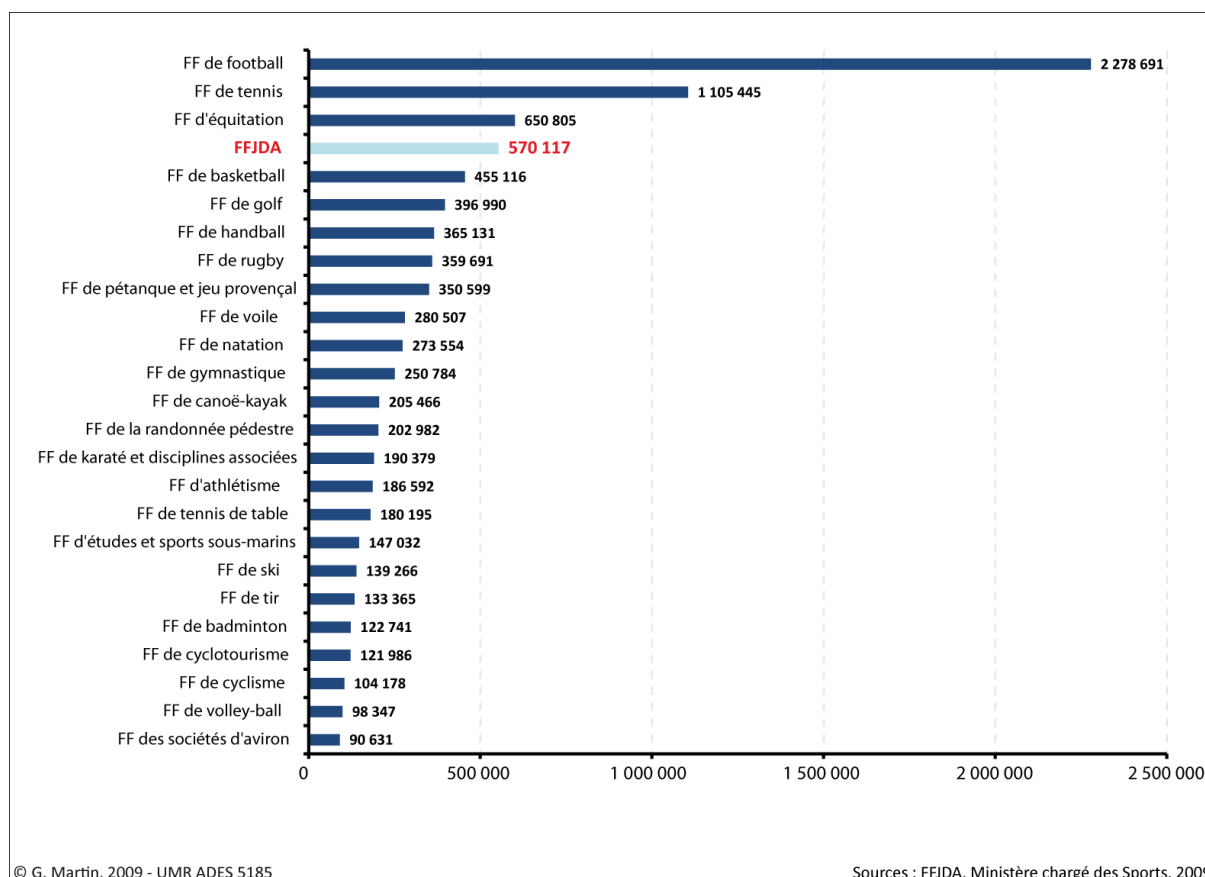
De cette présentation générale des sports composant la FFJDA, il ressort qu'elle est composée quasi intégralement de licences de judo et pour faire la comparaison avec les autres disciplines sportive en France, nous mentionnerons ici la FFJDA en tant que Fédération de judo.

2.2 - Le poids du judo dans le paysage sportif français

En 2010, la FFJDA est la quatrième fédération sportive olympique française (derrière le football, le tennis et l'équitation) en nombre de licences. Le judo est le premier sport pratiqué en salle et le premier art martial. Qu'en est-il de la pratique sportive en tant que discipline intégrée dans le positionnement global des sports en France, et quels sont les territoires où le judo est le mieux représenté ? Pour répondre à ces questions, une étude comparative basée sur les pratiquants licenciés de toutes les fédérations sportives de métropole permet de hiérarchiser le judo par rapport aux autres disciplines.

Le graphique 2 propose le classement des 25 fédérations sportives françaises les plus pratiquées. En 2009, la Fédération française de football (FFF), forte de plus de deux millions d'adhérents, comptabilise à elle seule le poids en volume de licenciés des trois fédérations suivantes. Auparavant, troisième fédération, la FFJDA a été dépassée depuis 2006 par la Fédération française d'équitation (FFE) qui a modifié ses statuts en 1999. Historiquement, plusieurs délégations nationales existaient.

Graphique 2 : Nombre de licences sportives pour les 25 premières fédérations en 2009



En 1987, toutes les volontés se rassemblent afin de constituer la FFE qui regroupe trois délégations nationales : la délégation nationale aux sports équestres (DNSE), la délégation nationale au tourisme équestre (DNTE) et la délégation nationale à l'équitation sur poneys (DNEP). Le 14 décembre 1999, les comités des trois délégations votent la réforme des statuts de la fédération en assemblée générale. À partir de cette date, les délégations vont se dissoudre et s'incorporer à la FFE. Les sensibilités héritées restent cependant représentées au Comité Directeur qui comprend un Comité cheval, un Comité poney, un Comité tourisme et un Collège compétition. Dès lors les statistiques se sont affolées passant de 400 000 licenciés

en 2000 à 650 000 en 2009 et la FFE est aujourd'hui la deuxième fédération équestre au monde.

Les données statistiques du graphique 2 proviennent du Ministère chargé des Sports et concernent les premières fédérations sportives. Pour les données de la FFJDA, il s'agit du volume total des licences françaises (DOM-TOM inclus).

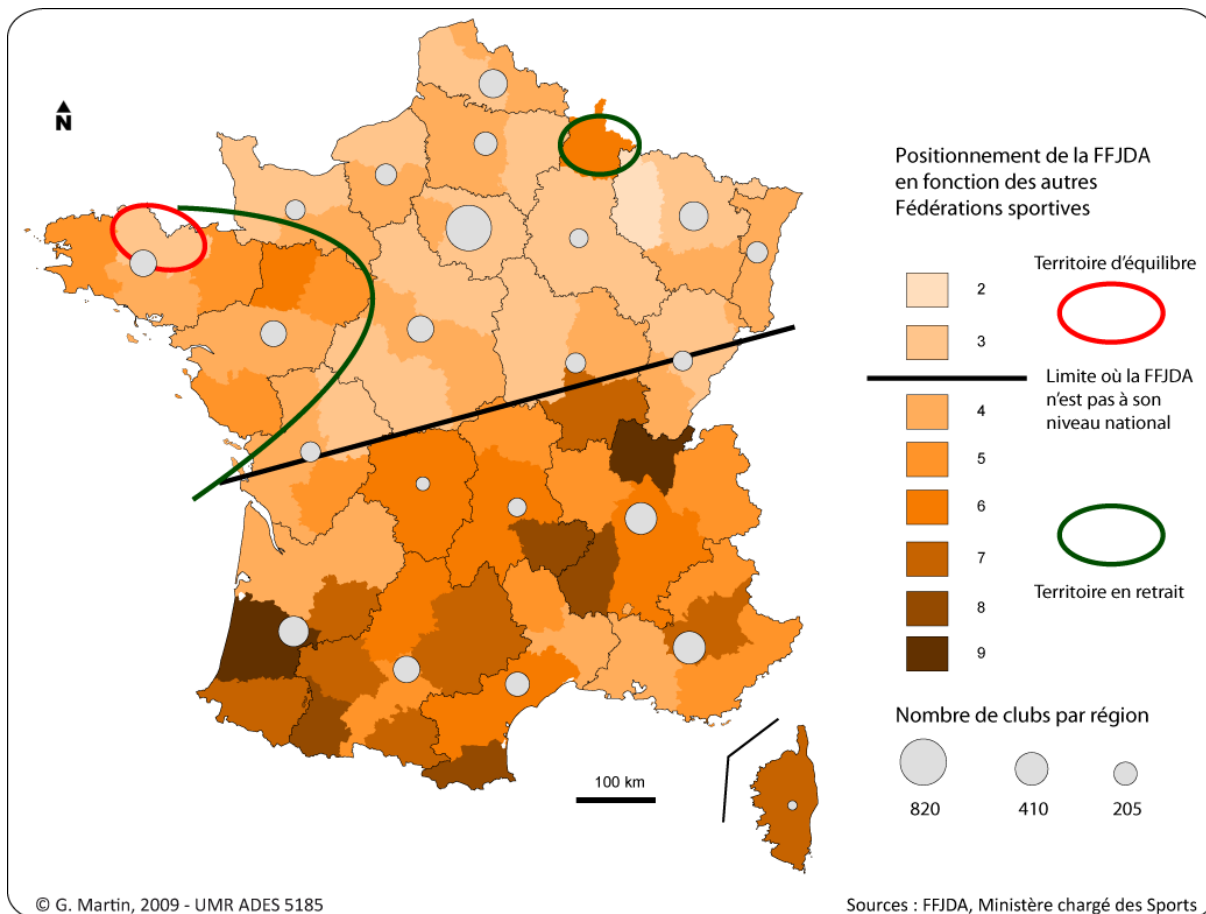
Il existe plus de 100 fédérations sportives affiliées au Ministère chargé des Sports. Certaines pratiques sont régionalisées en fonction des besoins et des contraintes liés au territoire. Les pratiques du ski et de toutes les activités relatives aux sports de montagne sont forcément localisées dans les régions proches des sites de montagnes. La sélection des athlètes se fait par rapport à leur lieu de pratique. Il est possible d'imaginer qu'un jeune enfant habitant dans le Centre pourrait avoir les aptitudes physiques pour réussir à percer dans certaines disciplines de ces fédérations, mais par non représentativité de ces fédérations sur cette dite région, le jeune n'a pas l'occasion de s'exprimer.

Le judo est pratiqué dans tous les départements français mais des disparités existent en fonction de certains paramètres. Des éléments d'ordre structurel rendent difficile la possibilité de faire du judo (manque de structure, de logistique). Des carences démographiques dans une classe d'âge (inférieure à 18 ans) peuvent également induire des sous-effectifs en termes de licences. Un classement des sports par département du rang occupé par la FFJDA est utile pour avoir une vision globale du judo en France. Une étude comparative sur plusieurs années de la première décennie du XXI^e siècle indique où le judo est le plus représenté.

La carte 3 montre le positionnement de la FFJDA par rapport aux autres fédérations pour la saison sportive 1999-2000. Les données proviennent du service statistique du Ministère chargé des Sports. La représentation que renvoie cette carte est celle de la part des licenciés FFJDA par rapport au volume total des licenciés par département en France métropolitaine, toutes fédérations confondues. Un total de plus de 13 millions de licences est recensé pour cette période. Le classement a été opéré en fonction des données obtenues. Ainsi, dans la Meuse, 5,3 % des adhérents à une fédération sportive sont judokas. La FFJDA arrive dans ce département à la deuxième position juste derrière le football qui compte 13,6 %. C'est dans ce département que le judo apparaît en 2000 comme le mieux placé sur le territoire. Le tennis (5,2 %) et l'équitation (4,3 %), qui suivent le classement, sont aussi implantés dans le paysage sportif meusien.

Dans le département des Landes, le judo occupe la neuvième place du classement. Des raisons historiques et culturelles permettent d'expliquer ce positionnement. Les fédérations olympiques traditionnelles comme le football (10,1 %), le tennis (8,1 %) ou l'équitation (4,2 %) sont devant la FFJDA tant au niveau national qu'au niveau local.

Carte 3 : Rang occupé par la FFJDA en 2000



Le basket qui arrive en deuxième position (8,6 %) est bien implanté dans le sud des Landes, dans la Chalosse notamment, considérée comme une niche sportive. Viennent ensuite les fédérations sportives non olympiques comme le rugby (8,1 %) très présent dans le sud-ouest, la pétanque (4,7 %), la pelote basque (2,7 %) et le golf (2,7 %). Le judo avec 2,4 % des licenciés landais est en-dessous de la moyenne nationale qui est de 3,6 % en 2000. Une première hypothèse montre que plus l'offre sportive régionale, dite traditionnelle, est importante, plus le judo est faiblement représenté. Ainsi, une ligne virtuelle entre le nord et le sud de la France se dessine. Au nord de celle-ci, le judo est à sa place dans la représentation nationale (en moyenne entre les troisièmes et quatrièmes places), alors qu'au sud, la FFJDA

est très souvent positionnée au-delà de la cinquième place. Cependant des nuances sont à apporter et au nord, deux zones sont identifiables. Dans le département des Ardennes, le judo arrive en sixième position de la part des licenciés sportifs, derrière les plus fortes fédérations classiques ainsi qu'après le handball qui est dans ce département classé deuxième avec 3,8 % des sportifs ardennais. L'autre entité territoriale se situe à l'ouest et comprend les Régions de Bretagne et des Pays de la Loire. Le département de la Mayenne, où le judo est le sixième sport le plus pratiqué (3,8 %), est en retrait d'abord car la FFF recense plus d'un sportif sur 4 dans ses rangs et car la Fédération de tennis de table établit son meilleur classement national (4,4 %) avec 123 clubs contre 19 pour le judo. Les licenciés des départements du Finistère, du Maine-et-Loire, de la Vendée et de la Sarthe classent la FFJDA en cinquième position. Au sud de la ligne virtuelle, quatre départements ont un classement proche du rang national. Ce sont les Bouches-du-Rhône (3,2 %), le Gard (3,3 %) la Charente Maritime (3,8 %), et la Gironde (4,7 %).

Le tableau 5 renseigne sur le nombre de départements en fonction de leur classement par rapport aux autres disciplines sportives. À titre d'exemple, en 2000, la FFJDA se classe en troisième position dans 25 départements. Huit ans plus tard, ce ne sont plus que 15 départements qui se retrouvent à ce positionnement même si le nombre de clubs affiliés à la Fédération de judo a augmenté passant de 5 381 à 5 408.

Tableau 5 : Position de la FFJDA face aux autres fédérations (en 2008)

Rang	Nombre de départements par rang et par année								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
année 2000	0	1	25	26	15	13	10	4	2
année 2002	0	2	31	21	23	13	6	0	0
année 2004	0	0	20	26	19	18	7	3	3
année 2006	0	1	19	25	17	23	6	1	4
année 2008	0	0	15	20	21	18	10	6	6

© G. Martin, 2009 - UMR ADES 5185. Sources : FFJDA, Ministère chargé des Sports

Un décalage vers les cinquième et sixième places s'est réalisé dans de nombreux territoires. En 2000, pour les places de huitième et neuvième position seulement 6 départements étaient concernés, huit ans plus tard, c'est le double de départements qui positionnent le judo très loin du podium, trusté par le football qui est toujours sur la plus haute marche. La FFJDA augmente son volume de licences grâce à la progression des disciplines associées mais perd

du terrain par rapport aux autres fédérations sportives. Les résultats restent les plus forts dans les départements où le judo est bien implanté.

Le département de la Gironde est l'illustration de ce phénomène. Le taux de pratique de la population girondine dans une fédération unisport est de 16,7 %. En 2000, ce résultat permet à cette entité territoriale de 10 000 km² de se placer à la 31^{ème} position des départements les plus sportifs (la moyenne nationale est de 15,9 %). La population n'est pas forcément un facteur de sportivité de l'espace territorial. Les quatre premiers départements au taux de pratique les plus élevés font partie des dix départements les moins peuplés de France. A contrario, parmi les dix départements les plus peuplés, quatre d'entre eux ont un taux de pénétration inférieur à 12 %. Dans ces espaces peuplés, l'offre sportive est variée. Les installations sportives sont nombreuses et souvent bien entretenues, les Conseils Généraux ont des services des sports qui allouent un budget en fonction des besoins, mais la part des licenciés sportifs y est plus faible en raison de la pluralité des catégories d'âge, des catégories socio-professionnelles et d'une offre diversifiée de loisir. Le territoire de Paris est le département où le taux de sportivité est le plus faible (7,10 %). Malgré une septième place en volume de licences (482 000 licences), ce département très peuplé souffre de la concurrence des autres activités culturelles, touristiques. Les employés, originaires de la région parisienne ne trouvent pas les moments pour s'adonner à des pratiques de club et préfèrent des pratiques de loisir en dehors des clubs. Un indicateur peut permettre de compléter ce constat. Il s'agit de croiser la population sportive avec la population en âge de s'inscrire en club et de pratiquer le sport. Un croisement de la population de tous les licenciés est envisagé en y soustrayant la catégorie des vétérans. Suivant les disciplines, cette catégorie varie de 30 ans (cyclisme, rugby) à 50 ans pour le tir à l'arc. Selon l'effort physique à fournir, l'âge limite varie. En moyenne, selon les fédérations, il est établi une barrière à 35-40 ans. Ce nouveau seuil a pour but de redessiner la sportivité des territoires en prenant en compte l'âge du sportif et comme la part plus importante de la tranche des moins de 25 ans est située dans les départements les plus peuplés, un nouveau classement est envisageable. Une telle approche est difficilement quantifiable car nous n'avons pas toutes les données statistiques nécessaires mais nous verrons plus tard que les classes d'âge sont de précieux indicateurs statistiques pour l'étude du judo en région.

Le tableau 6 montre que durant ces huit années, le judo a connu son meilleur positionnement dans la saison 2001-2002. La FFJDA a obtenu un classement moyen de 4,3. Dans deux départements (l'Aisne et la Meuse), le judo s'est même classé deuxième fédération

départementale et le taux de pratique a été de 6,4 % pour l'Aisne et 5,6 % pour la Meuse. La Haute-Marne présenta le plus fort taux de sportivation (7,1 %), soit plus de 7 sportifs licenciés sur 100 étaient des judokas. Ces résultats sont à mettre en parallèle de la croissance du nombre de clubs et donc du nombre de licences en France métropolitaine. C'est également la seule année où le judo ne fut pas positionné en huitième ou neuvième position dans certains départements.

Tableau 6 : Évolution du rang moyen de la FFJDA (2000-2008)

Saison sportive	2000	2002	2004	2006	2008
rang moyen FFJDA	4,73	4,33	4,86	4,88	5,31
licences FFJDA	530299	576607	539733	561935	553391
clubs FFJDA	5381	5885	5362	5493	5408

© G. Martin, 2009 - UMR ADES 5185. Sources : FFJDA, Ministère chargé des Sports

Le tableau 6 souligne l'affaiblissement du judo par rapport aux autres fédérations puisque son rang moyen passe de 4,7 en 2000 à 5,3 en 2008. Ce rang a été obtenu par une opération statistique prenant en compte le positionnement de la FFJDA dans 96 départements. La FFJDA est présente dans tous les départements mais on assiste à une baisse de la représentativité vis-à-vis des autres fédérations.

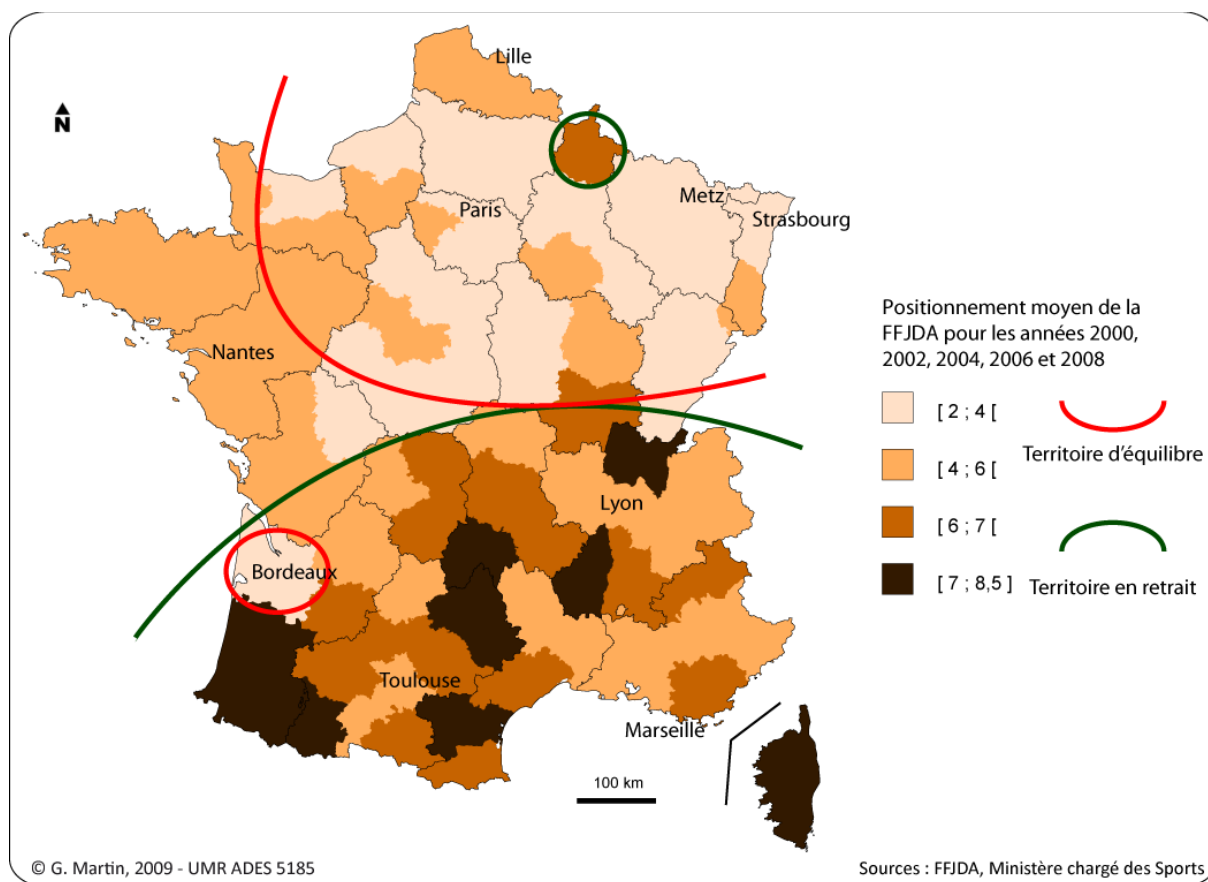
Ainsi en 2000, dans le département des Ardennes, 2,8 % des sportifs étaient des judokas et cela positionnait la FFJDA à une sixième place. Huit années plus tard, le taux est resté proche à savoir 2,7 % mais la fédération se place aujourd'hui en neuvième position derrière les fédérations de football, tennis, équitation, natation, handball, pétanque et jeu provençal, athlétisme et gymnastique. Le faible nombre de structures (21 clubs en 2008) doit être complété par la structure démographique pour expliquer sa faible représentativité. En 2008, la Haute-Marne, département également de la Région Champagne-Ardenne, présente une part des 5-35 ans inférieure au département ardennais (34,1 % contre 36,3 %). Parallèlement, la part des plus de 60 ans est supérieure en Haute-Marne (25,3 %) à celle des Ardennes (21,9 %). Le nombre de clubs est inférieur dans le département haut-marnais, mais la FFJDA se place en troisième position avec 5,5 % des licences sportives. Ce département est moins peuplé, il accuse un différentiel de plus 100 000 habitants, mais il compte 600 judokas de plus. C'est un territoire où la représentation de la FFJDA est plus importante grâce aux clubs dynamiques (tel que le Judo Club de Marnaval), aux athlètes de niveau international issus de ce département à tendance rurale comme Lucie Decosse native de Chaumont, ou Axel Clergé

de Saint-Dizier, mais aussi par l'apport de jeunes licenciés provenant des départements limitrophes. Une étude de la spatialité des clubs permettrait de comprendre cette migration sportive trans-départementale.

Une échelle de valeur moyenne a donc été créée sur la base des classements des fédérations sportives pour les années 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008. La graduation établie permet une meilleure lecture des territoires du judo et la connaissance de la situation de la FFJDA par département.

La carte 4 présente cette synthèse sur la métropole. La pratique du judo est en moyenne mieux représentée dans les régions du nord de la France métropolitaine.

Carte 4 : Place moyenne occupée par la FFJDA en 2002, 2004, 2006, 2008



Une découpe territoriale des régions est envisagée de manière à avoir les Régions Alsace, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Île-de-France, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, au nord d'une frontière virtuelle et les Régions Aquitaine, Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône

Alpes, au sud de celle-ci. Le premier constat est d'ordre démographique : près de 62,5 % des habitants vivent au nord de cette ligne imaginaire qui comprend 13 régions et 45 départements. Dans la zone nord, schématisée comme un « territoire d'équilibre », c'est-à-dire conforme au classement des fédérations sur le plan national, le judo apparaît en moyenne classé entre la troisième et la quatrième place (3,9) alors que dans la partie sud, « territoire en retrait » le judo est classé entre la cinquième et sixième place (5,9). Il peut s'agir d'une piste de développement pour la FFJDA qui pourrait gagner en représentativité dans le « sud », soit en récupérant des pratiquants d'autres sports ou soit en créant de nouveaux besoins.

Au nord, on comptabilise 3 387 clubs soit 61,5 % du volume total (ratio proche de la part de population). Cela représente en moyenne 75 clubs de judo par département contre 42 pour la partie sud. Ces résultats montrent l'inégale représentativité de la FFJDA et font apparaître des disparités territoriales.

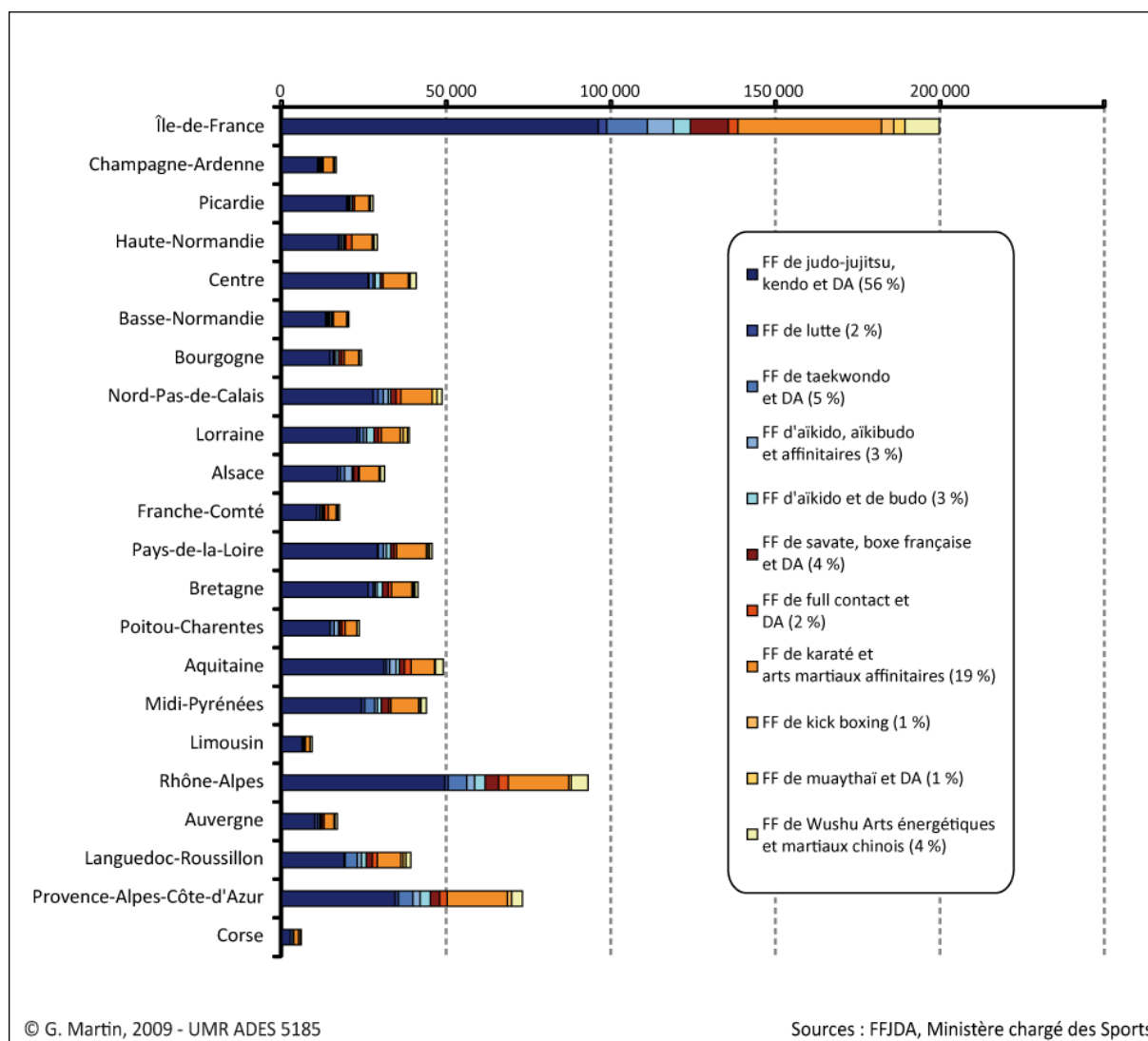
De tous les départements métropolitains du « sud », la Gironde est le seul à connaître une bonne représentativité des judokas sur l'ensemble des sportifs. Ce département est un exemple de régularité car depuis 2000, la FFJDA est toujours arrivée en troisième position derrière les fédérations françaises de football et du tennis.

Le niveau de représentativité sportive est un indicateur utile pour connaître la puissance d'une fédération sur un espace géographique donné, mais ne reflète pas le poids du sport, et du judo en particulier, sur le territoire et ne renseigne pas sur les évolutions des distributions géographiques. Une analyse plus précise sur les variations territoriales des licences permettra de compléter ce panorama.

Enfin que pouvons-nous dire sur la représentativité du judo dans les sports de combat ? Il existe une pluralité d'arts martiaux et de sports de combat. Une parenthèse peut être ouverte pour confirmer l'importance du judo parmi d'autres disciplines de combat. En 2008, parmi les onze fédérations françaises recensées par le Ministère chargé des Sports (graphique 3), la FFJDA est la première fédération sportive en termes de licenciés avec plus de 56 % du million de pratiquants d'arts martiaux et de sports de combat en France.

La répartition régionale montre que l'Île-de-France est la région qui compte le plus de pratiquants dans les sports de combat (200 000), soit près de 20 % du volume total.

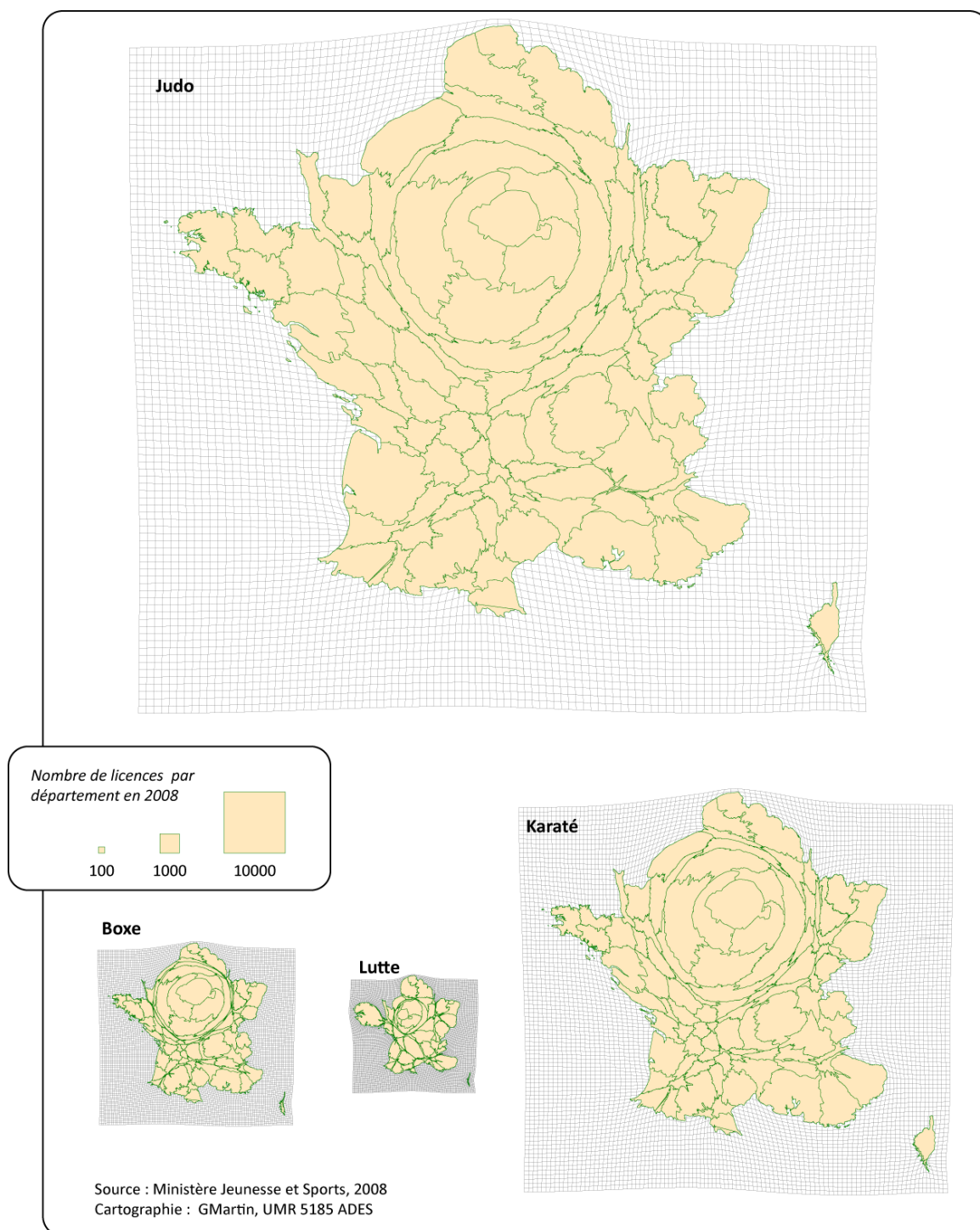
Graphique 3 : Le judo dans les sports de combat (2008)



Géographiquement les autres régions où les sports de combat sont les plus déployés correspondent aux autres grands foyers de la population française. Viennent ensuite les régions Rhône-Alpes et PACA qui dépassent les 50 000 licences, puis l'Aquitaine et le Nord-Pas-de-Calais qui approchent de 50 000 compétiteurs. La logique démographique impacte sur le volume des adhérents de ces fédérations.

Néanmoins, si nous étudions plus attentivement la composition territoriale, nous constatons la forte implantation du judo sur le territoire français. La carte 5 décrivant quatre sports de combat par une approche anamorphique (judo, karaté, boxe et lutte), montre des résultats intéressants.

Carte 5 : Cartes par anamorphose des licences de judo, karaté, boxe et lutte (2008)



Le judo se déploie uniformément sur le territoire avec un rayonnement autour du Bassin Parisien, et peu de déformations soutenues. En revanche, pour les autres trois sports de combat, la polarisation de l'Île-de-France est très marquée et la Fédération de lutte dépeint même une France difforme.

Ces premiers éléments autour de la place du judo dans le monde et en France ont permis d'abord de situer le judo français en fonction des résultats obtenus lors des compétitions internationales, puis de préciser la part minime des disciplines associées à la FFJDA et enfin de proposer une première recherche cartographique soulignant le rang du judo, par département, par rapport aux autres grandes fédérations sportives. Il convient de poursuivre les préalables de cette recherche en présentant l'organisation du sport en France et la complexification du système sportif.

B - Organisation institutionnelle et complexification du système sportif en France

Dans l'organisation du sport en France, l'association sportive est au centre d'un dispositif institutionnel complexe qu'il convient d'appréhender afin de situer les responsabilités de chacune des parties prenantes. Pour comprendre les territoires sportifs en France, une connaissance de la structuration du sport et en particulier de celle de la FFJDA est utile.

Les éléments proposés dans cette première partie proviennent de différentes lectures concernant l'organisation du sport en France et la complexification du système sportif. Ils ne prétendent pas apporter d'éléments nouveaux suite à des recherches personnelles, mais présentent de manière synthétique quelques évolutions du paysage sportif français.

1 - L'organisation du sport en France

Les activités physiques et sportives constituent un fait économique, culturel et social majeur en France (26 millions de Français sont des pratiquants réguliers ; 15,7 millions de licences ont été délivrées par les 110 fédérations sportives agréées par le Ministère chargé des Sports en 2007). Le sport est, aujourd'hui, l'une des composantes majeures du quotidien de la société française, qu'il s'agisse de ses dimensions éducative et sociale, du fait associatif qui en soutient l'organisation (près de 180 000 clubs sportifs ou sections), de l'animation, du développement et de l'emploi local, ou des enjeux qui s'attachent à la réussite de notre pays au plus haut niveau de la compétition internationale.

Conformément aux dispositions du Code du sport, les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent, notamment, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général.

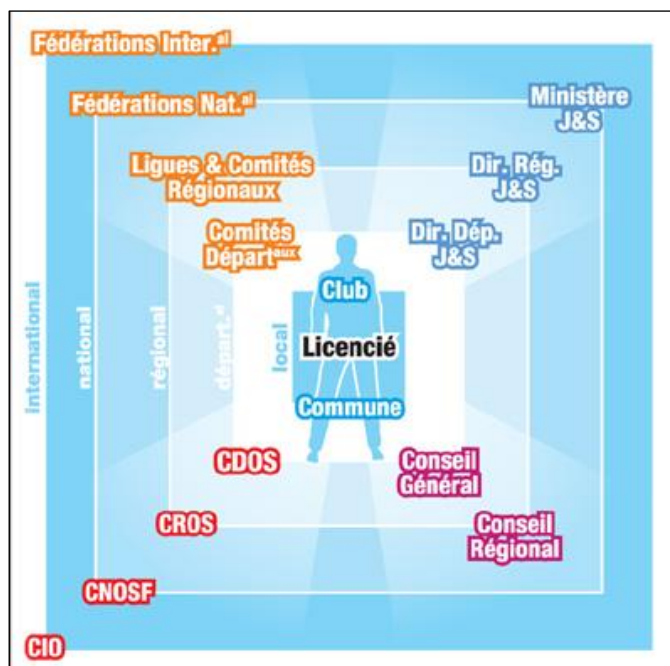
L'organisation, la gestion et le financement du sport en France reposent en conséquence sur une complémentarité des compétences exercées et des interventions assurées, chacun dans son domaine, par les différents responsables et acteurs du sport : l'État (central et déconcentré), les collectivités territoriales, les fédérations sportives (avec leurs ligues et les clubs), les structures commerciales. Le Code du sport constitue le cadre de l'organisation du sport.

L'organisation nationale et territoriale de l'État (figure 2) pour le développement et la promotion du sport en France en 2008 était traditionnellement articulée comme suit :

- le Ministère chargé de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative composé de 7 290 agents,
- les services déconcentrés,
- 22 directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports,
- 83 directions départementales de la jeunesse et des sports (9 implantées en DOM-TOM),
- 24 Centres Régionaux d'Éducation Physique et Sportive et 5 écoles et instituts nationaux.

Mais des modifications importantes liées à la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ont largement modifié cette organisation. Jusqu'en 2008, les CREPS avaient en charge le soutien au sport de haut niveau, la formation aux métiers de l'animation et de l'encadrement sportif, ainsi que l'accueil des mouvements associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. La réforme du réseau des CREPS doit se traduire par la réduction du nombre des centres (8 CREPS sur 24 sont appelés à disparaître) et par le recentrage de leurs missions sur la préparation des sportifs de haut niveau et la formation professionnelle.

Figure 2 : Schéma de l'organisation du sport en France



Source : CROSF

Plusieurs dispositifs viennent donner leur pleine signification, au quotidien, à la complémentarité des acteurs, des compétences et des interventions. Les fédérations sportives sont chargées d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines. Le Code du sport distingue les fédérations qui bénéficient de l'agrément de l'État de celles qui ont reçu, en plus de l'agrément, une délégation de ses pouvoirs.

Les fédérations agréées participent à l'exécution d'une mission d'intérêt général. À ce titre, elles sont notamment chargées de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, de développer et organiser la pratique de ces activités, d'assurer la formation et le perfectionnement de leurs cadres bénévoles et de délivrer les licences et titres fédéraux. Elles sont soumises au contrôle de l'État.

Le sport en France s'organise autour d'une structure de base : le club (figure 2). C'est le regroupement de plusieurs personnes qui se réunissent pour faire vivre un club de sport. Elles appliquent les règles qu'une loi de la République datant de 1901 a précisément définies afin de faciliter et rendre légal le regroupement des individus qui partagent une cause commune, quel que soit l'objet. La loi de 1901 pose par exemple des règles de déclaration à la préfecture, de non rémunération des responsables de l'association, de respect de l'ordre public, de contenu des statuts. Ainsi les associations sportives (ou clubs de sport) sont administrées par des bénévoles qui prennent en charge le fonctionnement de leur discipline. Ces clubs existent à proximité de la population, dans les villes et villages. De nombreuses communes françaises possèdent plusieurs clubs de sport. Le plus souvent on trouve un club de football, de tennis et quelques autres disciplines, dont le judo.

Lorsque ces clubs de sport se développent, que le nombre d'adhérents et de licenciés est important, les villes sont appelées à construire des équipements sportifs : halle de sport, terrain de football, salles d'arts martiaux, voire piscines, stades, espaces extérieurs d'entraînement. Le sport est un facteur de développement local car il offre des services à la population, aux familles, aux jeunes du territoire.

Pour recevoir des aides financières de l'État, les associations sportives doivent obtenir un agrément délivré par le service spécifique de l'État dans le département où siège l'association. Cet agrément est donné aux clubs dont les statuts et le fonctionnement répondent à des règles précises. Ces règles doivent faciliter un fonctionnement démocratique du club, permettant à tout membre d'avoir connaissance des décisions importantes et d'empêcher que le club soit « accaparé » par quelques personnes, au détriment des autres.

Selon le Code du sport, une seule fédération par discipline est directement investie d'une mission de service public. Elle reçoit délégation du Ministre chargé des Sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres départementaux, régionaux ou nationaux et décider des sélections internationales. Elle définit les règles techniques et administratives propres à sa discipline, et fixe les règles relatives à l'organisation des compétitions, à l'exception des domaines touchant à l'ordre public, et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires propres à certains domaines (violence, dopage, pouvoir disciplinaire, règlement médical...). Ces fédérations délégataires sont, elles aussi, placées sous le contrôle de l'État. Cette base associative constitue le cœur de la pratique sportive, (le noyau dur des emplois également), car sans une bonne organisation, aucune fédération ne peut connaître d'essor. Or la politique de développement de la Fédération française de judo et disciplines associées est en faveur d'une augmentation du nombre de ses adhérents, et cela passe par une bonne gestion des clubs. L'organigramme statutaire de la FFJDA (figure 3) montre que le club par l'intermédiaire de son président par exemple, fait remonter une information au comité départemental qui est transmise à la ligue régionale pour être enfin discutée en assemblée générale.

Figure 3 : Organigramme de la FFJDA (2008)

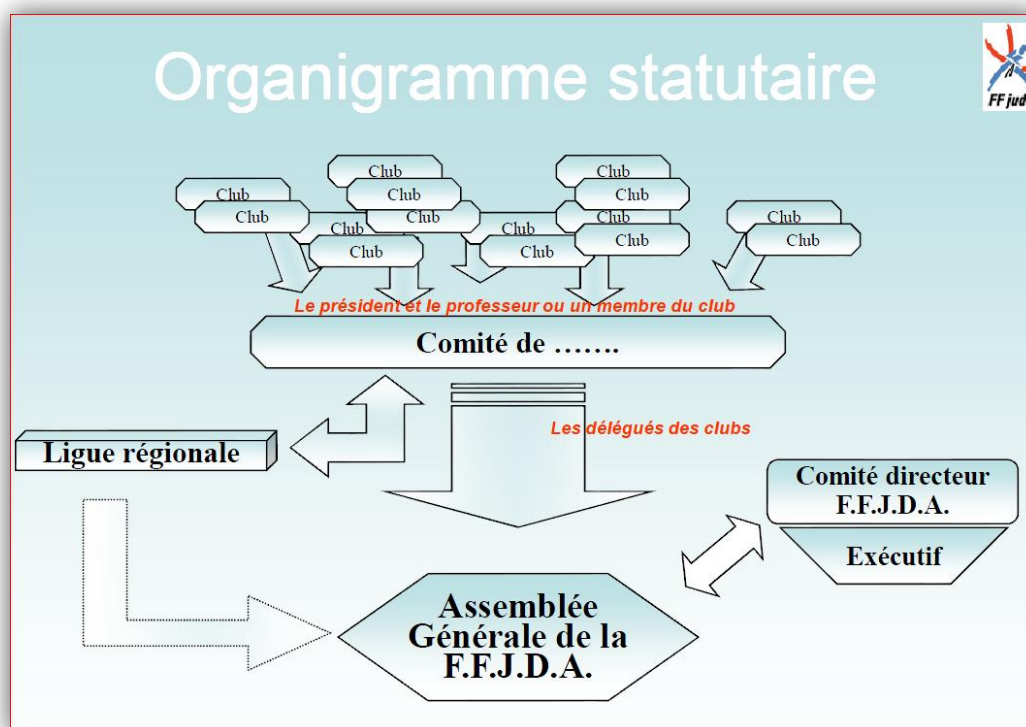
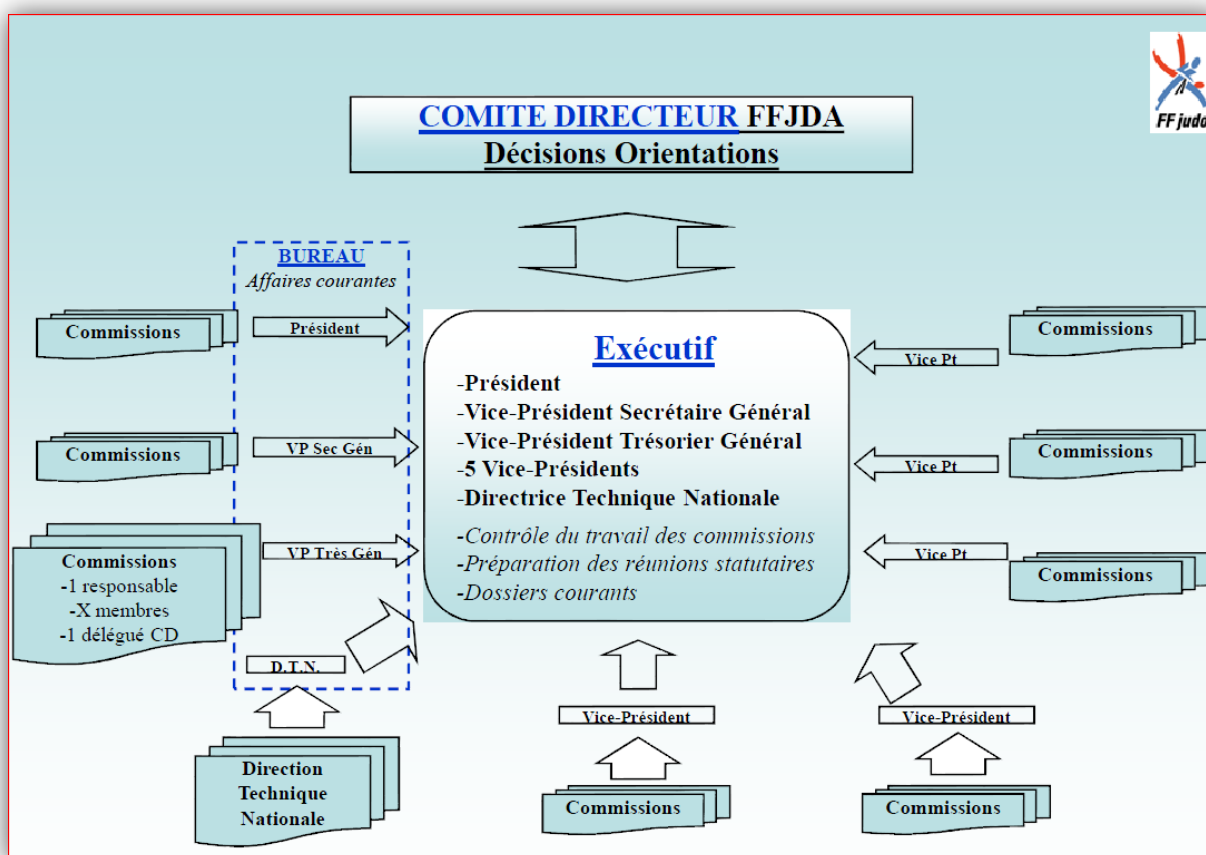


Figure 4 : Comité directeur de la FFJDA (2008)



La figure 4 détaille l'exécutif et de la FFJDA et montre que tout converge vers ce comité directeur qui est l'autorité régulant et gérant le fonctionnement de la Fédération de judo. C'est l'organe essentiel pour toute nouvelle décision concernant les politiques de développement du judo.

2 - La complexification du système sportif

Le système sportif peut se définir comme un ensemble de pratiques (de produits ou d'offres) et d'acteurs (demandeurs). Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il a subi des transformations importantes qui le font passer d'un système simple et homogène à un système complexe et hétérogène.

Selon Pociello (1994), le système sportif remplit un certain nombre de fonctions générales dans la société. Mais ces fonctions évoluent dans le temps. On peut repérer deux grandes périodes vis-à-vis de ces fonctions :

- 1950-1970 : il s'agit d'une phase dans laquelle le sport remplit essentiellement une fonction intégrative et éducative. L'objectif de la pratique sportive vise alors à former des sportifs citoyens, c'est-à-dire des individus accédant à une pratique reconnue comme ayant une utilité sociale. Les acteurs servant de moteur au développement d'un tel sport sont l'État et le mouvement sportif (fédérations, ligues, clubs...) et l'Éducation Nationale pour qui le sport s'inscrit dans une logique d'apprentissages et de développement individuel et collectif.
- 1980-1990 : cette période se caractérise par l'apparition de nouvelles fonctions centrées sur les aspects ludiques et marchands. Ce sont les "nouveaux" sports (dits californiens) et les nouvelles manières de pratiquer le sport qui sont à l'origine de ces fonctions. Ces dernières se rajoutent aux anciennes fonctions sans s'y substituer. Les motivations de la pratique sportive ont changé et les acteurs traditionnels ont du mal à s'y adapter. De nouveaux acteurs apparaissent alors à l'intérieur du système sportif. Les nouvelles pratiques sont en effet relayées par les entreprises commerciales (salles de formes, médias...). D'autre part, la médiatisation croissante des compétitions sportives (au niveau de l'élite) fait apparaître une logique complètement marchande.

Les tendances évoquées se poursuivent dans les années 2000.

De fait, on se trouve globalement dans un système sportif « concurrentiel » et complexe. Trois grandes logiques peuvent être repérées :

- *la logique éthique* : elle repose sur une relation triangulaire entre l'État, les collectivités locales et le mouvement sportif. Son principe de légitimation se fonde sur les valeurs traditionnelles du sport, à savoir le fair-play, le sérieux, la formation des esprits à la solidarité,
- *la logique ludique* : elle peut se résumer à un principe d'auto-organisation de la pratique par les individus, à la recherche du plaisir. Sa légitimité repose sur la revendication d'une autonomie de fonctionnement,
- *la logique marchande* : elle repose sur une relation triangulaire entre les médias, les champions et les sponsors. Sa légitimité relève de l'ordre marchand, c'est-à-dire du profit et de la rentabilité.

Ces trois logiques présentent donc chacune une certaine forme de légitimité qui ne s'appuie pas sur les mêmes valeurs. La confrontation de ces valeurs donne sa dynamique au système sportif.

2.1 - Pratiques sportives et mutation de la société française

L'évolution de la pratique sportive s'insère dans un contexte général de transformation de la société française. Aussi, l'augmentation du nombre des pratiquants, la diffusion sociale de la pratique ainsi que la diversification des modalités de pratique sont à mettre en relation avec les modifications des contextes économiques, politiques et idéologiques affectant, dans le même temps, l'ensemble des sphères de notre société.

De lentes évolutions s'opèrent en effet depuis la fin de la seconde guerre mondiale accélérées par les événements de mai 68 : augmentation de la scolarisation, du rapport population active/population totale, urbanisation, désertion du secteur d'activité primaire (agriculture) pour le secondaire (industries) et surtout le tertiaire (services), féminisation de ce dernier, augmentation des catégories socio-professionnelles moyennes et supérieures... D'autres changements, moins facilement repérables, concernent les effets cumulés de la révolution scientifique et technologique ainsi que de la croissance économique : augmentation de la productivité, augmentation du niveau de vie avec une évolution constante du budget loisir des ménages, augmentation du temps libre (diminution du temps de travail hebdomadaire, quatrième et cinquième semaines de congés payés, développement de la journée continue), mise en place par le développement des médias d'une culture de masse, standardisation des modes de vie.

Les changements évoqués ont abouti à l'émergence d'une nouvelle « sensibilité » qui se caractérise, notamment chez les français, par une modification du rapport au corps, aux autres et à l'espace. Les nouvelles pratiques de glisse, caractéristiques de l'évolution de la pratique sportive en cette fin de XX^e siècle, en sont l'une des manifestations les plus marquantes.

2.2 - Les tendances lourdes (depuis 1945)

Les bilans annuels des fédérations sportives, fiables en soi, constituent également des indicateurs de l'évolution du taux de sportivisation : trois millions de licences en 1960, treize millions trente années plus tard, plus de quatorze millions dans les années 2000. Soulignons toutefois que ces bilans sont sujets aux variations des stratégies de recrutement des Fédérations (comptabilisation de la carte neige à la Fédération Française de Ski, création de licences pour les très jeunes et les vétérans...).

Globalement, l'évolution du nombre de licences dans les fédérations uni sport suit trois étapes essentielles depuis les années 1950 :

- de 1950 à 1960 : il s'agit de la phase de démarrage, c'est-à-dire d'une croissance relativement lente de la pratique sportive. En effet, de 1950 à 1960, on passe de 2 millions à 3 millions de licences,
- de 1960 au milieu des années 1980 : il s'agit de la phase de développement, c'est-à-dire d'une croissance rapide de la pratique sportive. On passe alors de 3,5 à 12 ou 13 millions de licences,
- de 1985 à aujourd'hui : il s'agit de la phase de maturation, c'est-à-dire d'un retour à une croissance lente de la pratique sportive. En effet, depuis le milieu des années 1980, on constate une relative stagnation du total des effectifs licenciés. Ainsi, les effectifs globaux varient faiblement chaque année à la hausse ou à la baisse.

Cependant, cette stagnation globale masque des variations plus importantes d'une discipline sportive à l'autre.

2.3 - La diffusion de la pratique en dehors du cadre fédéral

La progression de la pratique fédérale marque donc un pas. Mais la comptabilisation des effectifs licenciés ne saurait résumer toute la pratique sportive. En effet, surtout à partir des années 1980, la pratique sportive se développe en dehors des structures fédérales.

L'enquête de l'INSEP de 1987, confirmée par des recherches plus récentes, montre à partir d'une définition large du sport, que les trois quarts des français (âgés de 14 à 65 ans) se livrent à leur activité sportive favorite selon les motivations suivantes :

- 20 % de licenciés dont 12 % de licenciés compétiteurs. Ces licenciés sont accueillis dans les 170 000 clubs que compte le territoire français
- 55 % de non licenciés recherchant la santé, la forme, la détente, l'hygiène, le plaisir...

L'enquête de l'INSEE (1987), à partir d'une définition plus restreinte du sport, montre qu'un français sur deux peut être considéré comme un pratiquant sportif.

Cette sportivisation de la société française est également attestée par la progression des taux de pratique sportive dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles (CSP) : de 1967 à 1985 le pourcentage de pratiquants a augmenté dans toutes les CSP.

Cependant, on constate une variation des taux de pratique selon le statut social des pratiquants. Autrement dit, la massification n'est pas synonyme d'une véritable démocratisation des pratiques sportives qui signifierait l'égalité d'accès à la pratique sportive.

2.4 - La traduction économique de la massification

La massification de la pratique sportive se traduit par la création d'un véritable secteur économique du sport et par le développement d'un ensemble de marchés directs (services sportifs, spectacles...) ou induits (pharmacie, produits diététiques, médecine du sport...).

Cette massification se traduit également par un accroissement et une diversification des financements du sport. On constate, entre 1991 et 1997, que le volume du financement du sport s'accroît sensiblement¹⁸ (de 60 à 90 milliards de francs, soit de 9 à 13 milliards d'euros), mais que la structure du financement reste assez stable. Les ménages et les communes sont les principales sources de financement du sport en France. A elles seules, elles assurent plus des trois quarts de ce financement.

En particulier, ce sont les ménages (pratiquants sportifs actifs ou passifs) qui représentent la source principal du financement du sport en France (et en Europe). La tendance en matière de consommation sportive se traduit par un équilibre entre les dépenses liées aux biens (articles, équipements...) et aux services sportifs. Ces dernières augmentent plus vite que celles liées aux biens et sont moins sensibles à la conjoncture économique.

La diversification des pratiques sportives se traduit, à un premier niveau, par l'apparition de nouvelles pratiques. Depuis 1970, une quarantaine de nouvelles pratiques sportives sont apparues. Celles-ci se concentrent sur les activités dites outdoor :

- sur terre : VTT, surf des neiges, skateboard, rollers...
- dans l'air : delta plane, parapente, ULM...
- dans l'eau : activités d'eau-vive (rafting, hydrospeed, canyoning...), surf...

2.5 - Nouvelles modalités de pratique d'anciens sports

Au-delà des nouvelles pratiques, le fait remarquable tient à la différenciation interne des pratiques « traditionnelles », c'est-à-dire leur déclinaison en de multiples modalités de pratiques. Ainsi, à partir de l'athlétisme, on a vu se développer les courses sur routes, le jogging... ; à partir de la gymnastique, se décline maintenant l'aérobic, l'aquagym, la gymnastique à domicile... ; à partir du ski se sont développés le monoski, le surf, le ski de randonnée... ; à partir de l'alpinisme, on a vu apparaître l'escalade des falaises aménagées ou non, ou encore l'escalade sur structures artificielles.

¹⁸ Source : INSEE, Dépenses « sportives » des ménages, 1998.

Cette diversification des pratiques sportives constitue donc une manière d'inventer quasiment à l'infini de nouvelles modalités de la pratique. Elle conduit à une hyper-segmentation des disciplines sportives.

Ces transformations s'opèrent, depuis une trentaine d'années, selon deux principaux axes de développement : pratiques axées sur la « mise en forme » et « l'expression corporelle » d'une part, et pratiques de « vertige et de contrôle » d'autre part.

Ces nouvelles formes de pratique valorisent le « vécu corporel » (sentiment anti-compétitif et critique de la société industrielle machinique), « la mise en jeu hédonique et mystique du corps » (refus d'une instrumentation excessive, méfiance vis-à-vis des morales de l'effort), les gestuelles de contrôle informationnel du corps, « l'écologisation » (Pociello, 1981). Mais il importe de souligner que ces "nouveautés" coexistent avec « le durcissement, la professionnalisation du spectacle sportif ainsi qu'avec le passage à la compétitivité, sous les pressions conjuguées du sponsoring et de la caméra, de pratiques sportives qui n'étaient pas ou peu compétitives » (Passeron, 1987). Ces deux tendances antagonistes, constitutives d'une même modernité, rappellent les limites des interprétations trop exclusives.

2.6 - La féminisation

Aujourd'hui, le taux de la pratique sportive féminine se rapproche de celui des hommes. Alors qu'à la fin des années 1960, les femmes représentaient 40 % de l'ensemble des pratiquants sportifs, dès le milieu des années 1980, elles atteignent près de 50 % de cet ensemble. Autrement dit, à un premier niveau, on constate une égalisation des chances d'accès à la pratique sportive entre hommes et femmes.

Cependant, au niveau plus fin du choix des disciplines sportives et des manières de pratiquer une même activité sportive, on note la persistance de disparités.

Il existe donc toujours des différences entre les deux sexes sur la manière d'investir le monde sportif. L'enquête de l'INSEP (1987) montre en effet qu'au-delà du rapprochement quantitatif entre les participations sportives féminine et masculine, des différences se maintiennent au niveau des disciplines pratiquées, des périodes de l'année où celles-ci s'effectuent, de l'environnement relationnel qu'elles génèrent et des lieux de pratique. Les femmes privilégient les pratiques individuelles, peu techniques, peu appareillées et se déroulant plutôt dans des installations payantes que dans la nature, alors que les pratiques masculines impliquent quant à elles appareillages, techniques, éléments naturels, partenaires et adversaires. D'autre part, les femmes, en investissant différemment les pratiques sportives, développent des formes de

pratiques sportives dites douces, c'est-à-dire beaucoup plus orientées sur l'écoute du corps et sur l'esthétique. Ainsi, de nouvelles attentes apparaissent telles que l'hygiène, la forme et les formes physiques.

2.7 - Allongement de la vie sportive et pluriactivité : l'allongement du cycle de vie de la pratique

L'âge devient de moins en moins un facteur discriminant d'accès à la pratique sportive. Alors que dans les années 1950-1970, l'entrée dans la vie adulte (mariage, profession) entraînait un abandon fréquent de la pratique sportive, les années 1980-1990 sont marquées par un prolongement de la pratique au-delà des rites d'entrée dans la vie adulte. Cela tient au fait que la séparation entre vie adolescente et vie adulte n'est plus aussi nette qu'avant. Les frontières se brouillent sous l'effet conjugué d'un déclin des rites d'entrée dans la vie adulte et d'un prolongement de la scolarité qui maintient les individus dans une période de post-adolescence. Mais l'allongement du cycle de vie de la pratique sportive s'explique également par les préoccupations contemporaines pour la santé et la beauté qui poussent les individus à s'entretenir physiquement et esthétiquement tout au long de leur vie. Cependant, l'influence de l'âge sur les choix sportifs n'a pas complètement disparu. Il résulterait principalement du vieillissement physique qui l'accompagne, les personnes plus âgées privilégiant les pratiques sportives « peu traumatisantes ». S'il y a allongement de la vie sportive des individus, on constate également un phénomène de « zapping » qui se traduit par la pratique simultanée ou successive de plusieurs disciplines sportives. Alors que dans les années 1960, la tendance dominante était à la pratique d'un sport unique tout au long de sa « carrière sportive », depuis les années 1980, apparaît un sportif « touche à tout ». Cette nouvelle tendance pose, bien entendu, des problèmes de fidélisation des usagers-membres aux organisations sportives.

La complexification du système sportif a des effets sur toutes les fédérations sportives. Ces effets sont apparus dans les cartes 3 et 4 et dans les tableaux 5 et 6 montrant un relatif affaiblissement du judo par rapport aux autres fédérations. Mais les effectifs se maintiennent et certaines tendances comme celle de la féminisation des pratiques ou l'allongement de la vie sportive pourraient permettre son développement.

Conclusion du chapitre 1

Ce premier chapitre propose d'abord quelques préalables statistiques concernant la place du judo dans le monde et la France. En termes de résultats lors des compétitions internationales, le Japon et l'Europe de l'Ouest (en particulier la France) obtiennent le plus de podiums. En France, le judo est la discipline majeure de la FFJDA (98,4 % des licences) présente sur le territoire, mais il est utile de montrer que les six disciplines associées ne se répartissent que sur quelques zones géographiques. Le judo est le premier sport pratiqué en salle dans plus de 5 700 clubs ; son positionnement par rapport aux autres fédérations sportives souligne, dans les années 2000, le partage de l'espace français : au nord d'une ligne La Rochelle – Besançon, le judo se classe en moyenne entre la troisième et la quatrième place par département alors qu'au sud de cette ligne, il se situe seulement entre la cinquième et la sixième place (carte 3). La carte 5 par anamorphose souligne la polarisation du judo en Île-de-France et dans quelques départements, comme la Gironde par exemple.

Ce chapitre ouvre ensuite une réflexion sur l'organisation de ce sport en France et précise les éléments de complexification du système sportif depuis les années 1950. C'est dans ce contexte social évolutif que la Fédération française de judo a connu son expansion. Par rapport aux hypothèses relatives au système des sports et à la plus ou moins grande diversité de l'offre sportive territoriale, ce chapitre souligne déjà que l'étude du judo doit tenir compte de ces tendances évolutives.

Dans le chapitre suivant, nous allons aborder le processus de diffusion spatiale du judo en s'inspirant des apports théoriques des géographes, en particulier de ceux du suédois Torsten Hägerstrand.

**CHAPITRE 2 : PROCESSUS DE LA
DIFFUSION SPATIALE D'UN SPORT
APPLIQUÉ AU JUDO**

En sciences sociales, la notion de diffusion est en général associée à celle d'innovation. Innover c'est introduire dans une situation établie quelque chose de nouveau, d'encore inconnu, qui est de nature à transformer celle-ci. L'innovation est indissociable de la diffusion. Ne se réduisant ni à l'invention, ni à la mode, elle est, au sens donné par Schumpeter (1934), la combinaison de choses nouvelles qui, se propageant dans un milieu, engendrent des irréversibilités dans l'évolution de ce milieu. Plus l'innovation diffusée est complexe, plus le processus de sa diffusion aura d'influence sur la transformation du milieu de sa propagation, car plus les effets induits par son adoption sont démultipliés. Pour appréhender la pratique d'un sport dans l'espace, un retour sur ses phases d'implantation doit donner une image sur sa territorialité. Ainsi, le rugby en France est plutôt considéré comme un sport du sud. Pour le judo, l'analyse porte sur les vecteurs de diffusion et d'implantation en France. Pour étudier le processus de diffusion spatiale, un apport méthodologique est nécessaire et de nombreux géographes français et étrangers ont travaillé sur cette notion. Le géographe T. Hägerstrand a ouvert la recherche à la modélisation en mettant en évidence l'existence de régularités dans le processus étudié (1953). Il distingue quatre étapes successives. La première est celle de l'amorce de la diffusion à partir des centres qui ont produit l'innovation ; la deuxième est celle de l'expansion, puis vient celle de la condensation et enfin, celle de la saturation. « *La vitesse de propagation d'une innovation dépend de la capacité des acteurs et des foyers émetteurs à diffuser l'innovation* » (Brunet, Ferras, They, 2005). Pour Thérèse Saint Julien (1995), des conditions sont nécessaires pour que se produise la diffusion spatiale d'une innovation :

- apparition en un lieu d'une innovation apte au déplacement et qui puisse s'imposer en tant que telle,
- capacité du lieu d'apparition de l'innovation à devenir foyer émetteur,
- existence d'un milieu d'accueil qui favorise une propagation rapide,
- force de propagation suffisamment grande, et temps de propagation suffisamment long, pour que l'interruption du processus de diffusion soit probable.

La diffusion spatiale privilégie certains canaux de propagation. Elle procède largement par contagion dans le voisinage, les probabilités de contact entre émetteurs et récepteurs de l'innovation diminuant rapidement avec la distance. Elle est particulièrement sensible à la structure hiérarchique des villes, le phénomène nouveau a tendance à apparaître en suivant le sens descendant de la hiérarchie urbaine. Enfin, et pour les mêmes raisons, plus le centre émetteur est grand, plus sa force d'impulsion dans le processus de diffusion est élevée, d'où le

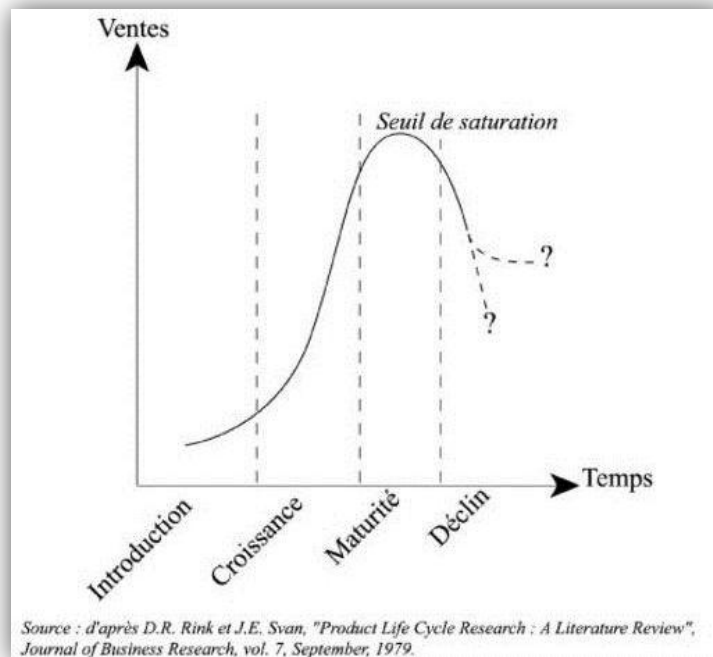
sens descendant de la diffusion d'un très grand nombre d'innovations dans les réseaux urbains. A l'inverse les processus de diffusion spatiale des innovations sont freinés, déviés, parfois arrêtés par les barrières spatiales. Enfin, un même processus de diffusion spatiale est le plus souvent multiscalair, et dans ce cas, le jeu des interactions qui guide la diffusion se modifie d'un échelon géographique à un autre.

Pour renforcer le phénomène d'implantation, des notions historiques sont nécessaires pour retracer les prémices du judo au Japon et en France. Les recherches de Michel Brousse, historien du judo, sont une aide précieuse et de nombreux éléments présentés dans ce chapitre proviennent de travaux cités en bibliographie.

Plusieurs périodes sont repérées pour comprendre la propagation de l'innovation « judo » en France en faisant référence au cycle de vie d'un produit. Le judo est envisagé au-delà de sa simple pratique et est appréhendé en tant que service sportif offert à la population : les instances en charge de la discipline (fédération, ligues et comités¹⁹) et les clubs sont les prestataires du service « judo ». Dans le modèle classique du cycle de vie des produits, « *les ventes sont définies comme étant fonction du temps. La vie du produit y est représentée par une courbe qui relie le niveau des ventes par période et le délai écoulé depuis la mise sur le marché. Sans lui donner d'expression mathématique particulière, de nombreux auteurs ont adopté un schéma en forme de cloche pour représenter cette courbe* » (Fenneteau, 1998). Le découpage le plus usité distingue quatre phases : l'introduction, la croissance, la maturité et le déclin (figure 5). La période d'introduction correspond à une faible augmentation des débouchés du produit. La phase de croissance débute lorsque le développement des ventes s'accélère. La maturité commence lorsque le ralentissement de la croissance se confirme. Elle prend fin quand la tendance s'est inversée et que la régression des ventes s'accélère. Enfin, le déclin se caractérise par une phase de recul des ventes. Il s'achève avec la disparition du produit.

¹⁹ La Fédération Française de judo a en charge le judo à l'échelle nationale, les ligues gèrent la discipline au niveau régional et les comités à l'échelon départemental.

Figure 5: les quatre étapes du cycle de vie classique d'un produit



Cette analyse présente cependant certaines faiblesses. Selon cette théorie, le processus de diffusion repose exclusivement sur une dynamique endogène. Or, le processus est également lié à une dynamique externe : les mutations démographiques ou la concurrence d'autres activités sportives interviennent dans le processus d'expansion du judo. Les services sportifs sont également associés à des valeurs sociales et sociétales (Jeu, 1998). À titre d'exemple, la démocratisation du tennis dans les années 1980, malgré une présence affirmée dans les classes sociales aisées, vient concurrencer les possibilités de recrutement du judo.

En s'appuyant sur ces concepts de la géographie, nous allons vérifier si les étapes de diffusion du judo en France respectent ce processus et comprendre comment le judo s'est implanté sur le territoire.

A - Phases introductive et de croissance du judo en France (1882-1971)

L'histoire de l'implantation du judo est relativement complexe dans la mesure où il ne s'est réellement développé en France qu'une trentaine d'années après sa première tentative d'introduction. L'implantation du judo dans un pays aussi différent, et de culture diamétralement opposée, que le Japon ne s'est donc pas faite instantanément et il a fallu plusieurs décennies pour que cette discipline apparaisse dans le paysage sportif français. Les recherches de Michel Brousse apportent des éléments historiques sur la diffusion du judo en France.

1 - Innovation et introduction du judo en France (1882-1933)

Cette première période fait suite à la création du judo en 1882 au Japon et au phénomène d'implantation et de propagation de l'innovation. Cette phase de découverte correspond à la phase introductive du cycle de vie du service sportif.

1.1 - Le judo : un art martial, un sport ?

Le judo est un art martial hérité mais aussi un sport aujourd'hui. Une nuance peut être apportée. Selon les dictionnaires et encyclopédies, les arts martiaux désignent les pratiques de combat d'origine japonaise et précisent parfois, c'est le cas de l'Encyclopaedia Britannica, qu'ils ont disparu avec l'abolition de la caste des samouraïs. Par ailleurs, on peut mentionner que le Larousse introduit le mot jiu-jitsu en 1907 et le mot judo en 1931 et que les mots « arts martiaux » n'apparaissent que tardivement. Initialement, l'expression arts martiaux viendrait de la traduction en anglais des vocables japonais Bu (guerrier) et Gei (art), soit martial arts. Jigoro Kano utilise l'expression « martial arts » en 1904. Sans doute l'avait-il déjà retenue antérieurement dans la mesure où, parlant couramment anglais, il était comme beaucoup d'intellectuels de son temps soucieux d'exposer au monde occidental l'originalité de la culture nipponne. L'expression « arts martiaux » est certainement devenue aujourd'hui une abstraction : en effet il suffit de dire que telle activité de combat est un art martial pour qu'elle le devienne. C'est ce qui explique en partie que l'on ait assisté, depuis les années 1960, à une véritable expansion apparemment sans limites, des pratiques martiales. Néanmoins pour une majorité de définitions, l'existence d'une frontière, entre le sport et les arts martiaux, se démontre en se référant implicitement ou explicitement à des normes particulières issues des systèmes de pensée de l'Extrême-Orient. Au demeurant, le phénomène de généralisation que

les pratiques d'origines japonaises connaissent n'est peut-être pas indépendant de l'essor du Japon de l'après Seconde Guerre Mondiale puisque, selon certaines thèses, les succès économiques du Japon ne seraient pas indépendants d'un certain esprit martial même si les relations économiques avec la France sont plus tardives. Plus largement, on connaît le rôle qu'ont joué les phénomènes de mode dans l'intérêt que les Occidentaux ont manifesté à l'égard de l'Extrême-Orient et du Japon. Au XIX^e siècle déjà, on a pu dénoncer cet effet de mode en parlant des « japonaiseries » dont tant d'Européens étaient friands (Brousse, 2002). Le Japon fut à la mode, les arts martiaux également. L'implantation et la diffusion dans le monde occidental des arts du combat extrême-orientaux, comme l'implantation et la diffusion du sport en Extrême-Orient, supposent des choix et des projets qu'expliquent entre autres des facteurs politiques, économiques ou idéologiques.

L'expression arts martiaux ne paraît pas pertinente puisque l'on découvre toujours de nouvelles pratiques martiales, et de plus elle ne possède pas de sens précis et à mesure qu'elle s'applique à un grand nombre de pratiques de combat sa signification tend à s'amoinrir. Rajoutons à cela que le judo répond favorablement à la définition du sport moderne. Celui-ci se caractérise par quatre éléments déjà évoqués dans l'introduction :

- la mise en œuvre d'une ou plusieurs qualités physiques : activités d'endurance, de résistance, de force, de coordination, d'adresse, de souplesse, etc.,
- une activité institutionnalisée, ses règles tendent à être identiques pour l'ensemble de la planète,
- une pratique majoritairement orientée vers la compétition,
- une pratique fédérée (sous la tutelle d'une fédération).

D'après ces éléments de définition, le judo apparaît comme un sport dont les caractéristiques voulues par son fondateur correspondent à une méthode éducative physique et morale.

Pour comprendre son expansion, il est utile de rappeler l'histoire de son fondateur, Jigoro Kano, qui est en partie responsable de la culture monde du judo.

1.2 - Jigoro Kano

L'histoire de Jigoro Kano (photo 2) souligne le rôle des acteurs dans l'analyse de la diffusion du judo, dans un premier temps à l'intérieur du Japon, mais aussi dans les pays occidentaux et plus particulièrement en France où il effectue quatre séjours en proposant des conférences et des rencontres avec certains initiateurs du judo.

1.2.1 - Biographie

Jigoro Kano naît le 28 octobre 1860 dans le petit village de Miyake, de nos jours dans l'Est du district de Nada de la ville de Kobe. D'origine bourgeoise, ses parents exercent des fonctions importantes dans la vie japonaise de la fin du XIX^e siècle. Son père, Mareshiba, est administrateur et fonctionnaire du gouvernement chargé de dynamiser le processus de modernisation du Japon et sa mère, Sadako, est issue de l'une des principales familles de brasseurs, celle qui produit le saké Kikumasamune. Bien qu'il vive dans un cadre privilégié, Kano est élevé selon une discipline stricte et c'est son père qui se charge personnellement de l'éducation de son dernier enfant et lui apporte les bases de sa culture. Il veille à ce qu'il étudie les classiques de la littérature chinoise ainsi que la calligraphie. 1868 est une année difficile pour les arts martiaux car le Japon en s'ouvrant aux influences étrangères rejette ses propres traditions. C'est durant cette période, où les arts du budo perdent leur prestige, que grandit Jigoro Kano. Adolescent fragile de constitution, il ne mesure que 1m 62, mais vif de tempérament, il est très doué intellectuellement et présente des facilités pour les langues étrangères : anglais, chinois, allemand, hollandais, français. Il commence son cursus universitaire en 1877 par des études de sciences politiques. N'étant pas doté par la nature d'une musculature impressionnante, il commence le jujutsu avec Fukuda Hachinosuke également en 1877, pour résister aux brimades de ses camarades physiquement plus forts que lui. Pour cela, il a dû s'opposer à son père, ce dernier estimant « anormal qu'un futur intellectuel ne perde son temps dans un art révolu et vulgaire ». Après le décès de Fukuda, Jigoro Kano a deux autres maîtres qui ont eu des impacts différents sur la vie du jeune apprenti. Tout d'abord c'est avec Masamoto Iso (1818-1881) que Kano poursuit son étude sur le jujutsu, puis c'est avec Tsunetoshi Iikubo (1835-1889) qu'il acquiert la dimension spirituelle de la pratique. Dans ses mémoires, Kano écrira d'ailleurs : « *De Maître Fukuda, j'ai appris ce que serait l'œuvre de ma vie, de Maître Masamoto, j'ai appris la nature subtile du kata, et de Maître Iikubo, j'ai appris la technique et la fluidité* ».



Photo 1 : Jigoro Kano (1860-1938)

La personnalité de Kano Jigoro est aussi pour beaucoup dans cette diffusion, intellectuel de formation, il propose de nombreuses conférences qui le font rapidement connaître, ainsi que

les grands principes de son art. Jigoro Kano effectue son premier voyage en Europe en 1890, et l'influence est mutuelle entre les conceptions occidentales du sport, de la gymnastique et celles des arts de guerre.

En 1909, Kano est invité par le baron Pierre de Coubertin à siéger au Comité International Olympique (CIO) pour représenter le Japon et devient alors le premier représentant asiatique du CIO. Toute sa vie durant, Kano parcourt le monde, effectue neuf voyages hors du Japon et décède le 4 mai 1938 à bord du navire qui le ramène au Japon après un séjour au Caire.

1.2.2 - Création du judo : 1882

Le rôle de Kano ne se borne pas seulement à réaliser une synthèse cohérente des vieilles techniques oubliées du jujutsu : il pose définitivement l'idée que les possibilités de l'art martial dépassent largement le plan physique. Dans ce qu'il appelait alors « judo », le suffixe, do, « la voie » remplace définitivement celui de jitsu, « la technique », pour devenir un moyen de développement moral pour l'individu d'abord, pour la société tout entière ensuite. C'est cet idéal humaniste qui transforme le vieil art martial. Pour mettre au point sa propre méthode, Jigoro Kano a dû se procurer des documents originaux d'autres écoles et proposer une synthèse avant de créer son propre dojo. Ce dojo est ouvert en 1882, à côté du temple shintoïste d'Eishi-ji où il habitait. Cette petite salle de 20 m² où se sont retrouvés au départ neuf disciples et amis fut nommée par Kano « Kodokan » qui signifie l'« école où l'on étudie la Voie ». Le judo Kodokan, à ses débuts, apparaît comme une pratique de classe distinctive. J. Kano a cherché à distinguer nettement le judo des autres arts martiaux. Au cours des années qui suivirent, entre 1886 et 1889, le Kodokan s'imposa comme l'école dominante grâce à la victoire de cette école au cours d'un tournoi contre l'école yoshin-ryu-jujutsu. Kano, impatient d'ouvrir son école et n'ayant pas de diplôme, avait entraîné la colère des autres écoles qui étaient venues l'affronter. Il avait dû louer les services de champions de l'époque tels que Shiro Saigo. L'école de Kano était fréquentée par de nombreux fils de familles nobles et riches et le nombre d'élèves augmente vite (tableau 7). En 1890, le judo devient une pratique de la bourgeoisie et de la noblesse, puis il est introduit dans l'armée et la police, intéresse diverses catégories sociales et connaît une diffusion de plus grande ampleur.

Tableau 7 : Évolution du nombre de licences Kodokan (1882-1888)

Année	Nombre d'élèves
1882	9
1884	17
1886	98
1887	293
1888	378

© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185

Source : Judo Kodokan

En 1897, le Kodokan est le plus grand dojo du Japon (185m²). Le judo est officiellement enseigné dans les classes primaires et secondaires. En 1909, le Kodokan devient une institution publique et une section féminine est ouverte. Kano crée un cours de formation de professeurs et le Kodokan est doté d'associations culturelles, de comités de recherche et de commissions d'études. Kano est alors à la tête de plusieurs écoles et est considéré comme l'un des spécialistes en matière d'éducation. En 1934, le Kodokan est situé dans un bâtiment de 3 étages avec un tapis de 2 000 m².

Au départ, le développement du judo n'a pas lieu uniformément au Japon, car le jujutsu est pratiqué par les militaires. Cette forme guerrière donne naissance, en 1885, à l'école Butoku Kai qui s'oppose dans ses conceptions au judo de Jigoro Kano. C'est pourtant cette première forme qui arrive d'abord en Angleterre puis en France au début du siècle (Braunstein, 2001). En 1899, un expert japonais, Yukio Tani (1881-1950) introduit en Angleterre ce sport de combat nouveau d'origine japonaise : le jujutsu, mais qui sera au début appelée wrestling, « lutte ». Cette forme n'avait rien à voir avec celle de Kano et l'Europe ignorait alors qu'il existait différentes sortes d'écoles de jujutsu au Japon, mais suite à des démonstrations et des exhibitions infructueuses, l'introduction du jujutsu fut un échec (Brousse, 2002).

Le judo conservait sa place dans le budo, « voie du guerrier », puisque d'une certaine façon il prolongeait le jujutsu. Toute la force de la philosophie tenait en la volonté du respect de l'autre, à mettre en avant la notion de personne et à l'intégrer dans une problématique, une réflexion.

1.2.3 - Le judo, une méthode d'éducation physique et morale

J. Kano joue sur la carte éducative que peut apporter le judo. A ses débuts, c'est une création originale historiquement et culturellement déterminée, dans le sens où celle-ci se définit par « des gestes retenus, précis, mais courts, dessinés juste d'un trait sans volume », qui

correspondent à la demande nouvelle. Cet écart avec les autres arts, Kano le souligne lui-même, s'appuie « sur des techniques fondées sur les lois de la mécanique » et sur l'utilisation de la souplesse et de la rapidité. Ainsi, le judo a élevé le jujutsu de la simple technique au do, à la voie. Le mot ju est lié au sens de la souplesse. Le but de cet art, ainsi que le définit Jigoro Kano, est avant tout l'utilisation de sa force mentale autant que de la force physique, et de la façon la plus efficace qui soit. Il faut à travers toute attaque, toute défense mentale ou physique, saisir la vraie signification de la vie. La particularité du judo par rapport aux autres sports est de s'appuyer sur des principes scientifiques, tels ceux de la spirale. Utiliser la force contre la force n'est pas le fait du judo. Au contraire, le principe essentiel est d'économiser sa force, son énergie. L'entraînement au judo comprend des techniques de projection, d'immobilisation, de strangulation, de déboîtement. Le principe japonais de wa, « accord », très proche dans son sens du dao chinois, trouve un lien avec ju, souplesse, dans les anciens noms de yawara et de wajutsu. Le jujutsu « art de la souplesse », fut aussi appelé wajutsu « art de l'accord ». Le principe du ju prescrivait, quand un adversaire attaquait en exerçant une force vers un autre, de se fondre avec cette force, de se mouvoir dans sa direction sans résister et de la pousser au-delà de sa limite maximum d'expansion. Le but ainsi était d'arriver à déséquilibrer le partenaire qui bougerait avec cette force. Le jujutsu avait comme grand principe d'opposer la douceur et la souplesse à la dureté et à la raideur. Pour y aboutir, il fallait conserver à l'intérieur de son corps le maximum de ki et être apte à prévoir la réaction de l'adversaire. Le judo reprit à son compte ces grandes lignes de méthode. La technique waza se substitue au manque de force pour tirer profit de celle de l'adversaire. Ne manifester aucune résistance brutale, mais se servir de sa souplesse physique et mentale, reste la règle essentielle de la pratique de cet art. Le judo conserve sa place dans le budo, puisqu'il est d'une certaine façon la prolongation du jujutsu, sous une autre forme, mais se calque au discours politique de l'époque où la notion d'adaptation, tout en conservant l'essentiel de ses valeurs, s'impose.

Au début du XX^e siècle, la jeunesse japonaise, éduquée dans un système de valeurs spécifiques, ignore tout de ce qu'est le sport, notion qui est « importée d'Amérique en même temps que le sens de la compétitivité individuelle ». La préface de l'ouvrage de Feldenkrais (Feldenkrais, 1951) résume les raisons et les objets du judo : « *Le judo combat la force brute par des lois de la mécanique rationnelle, réparant, ainsi, l'injustice de la nature dans la distribution inégale des forces : il oppose l'éducation à la sauvagerie, la connaissance de l'anatomie à la brutalité et cela par une méthode claire, logique et étonnamment efficace* ». Toute la force de la philosophie du judo tient en cette volonté du respect de l'autre, à celle de

mettre en avant la notion de personne, de l'intégrer dans une problématique, une réflexion. Le système éducatif de Jigoro Kano offre cette nouveauté à la société nipponne, en pleine mutation, de dissocier éléments techniques et individus. Si dans les guerres, seule émerge la notion de pratique liée à une efficacité plus ou moins grande, le judo propose une évolution qui correspond à celle de la politique et de la société, allant de l'adversaire au partenaire. Les nouvelles exigences économiques nécessitent de plus en plus de conciliations et obligent le Japon à ne s'affirmer qu'en « souplesse ».

À ses débuts, le judo Kodokan de Jigoro Kano s'est en partie propagé au gré de ses victoires sur les autres écoles d'arts martiaux. Puis au cours du XX^e siècle, des vecteurs de diffusion puissants, tels que les institutions scolaires, mais aussi l'armée ou la police cumulés à la personnalité de Jigoro Kano, ont permis la propagation du judo à l'intérieur du Japon et au développement timide de la discipline au niveau international en général et en France en particulier.

Après une première tentative d'introduction de la discipline en France, et malgré un relatif échec, les partisans n'abdiquent pas. La période d'entre-deux guerres va être décisive pour le déploiement du judo français.

2 - La croissance et le développement du judo français (1933-1971)

En 1933, Jigoro Kano effectue son troisième voyage en France. Il donne une conférence à l'École des Arts et Métiers sur le thème de « L'éducation par le judo ». Moshe Feldenkrais, un ingénieur britannique, passionné de jujutsu, assiste à cette conférence. Il obtient une entrevue avec Kano et lui présente l'ouvrage sur le jujutsu qu'il avait écrit. La rencontre de ces deux hommes est un moment décisif de l'histoire du judo en France.

2.1 - Les premiers acteurs du judo dans les années 1930

Pour préciser les débuts du judo en France, il convient de préciser le rôle de quelques acteurs dont les personnalités ont été instigatrices et initiatrices de l'introduction de ce sport en France.

2.1.1 - Moshe Feldenkrais

Tout d'abord, Moshe Feldenkrais. Ce physicien d'origine ukrainienne fut l'un des introducteurs du judo en France dans les années 1930. À l'âge de 14 ans il émigre en

Palestine. De 18 à 28 ans il vit à Tel-Aviv, poursuit ses études au lycée et pratique le football. Membre de la jeune Haganah²⁰, il suit également des cours de jujutsu.

Moshe Feldenkrais arrive à Paris en 1928 où il étudie la physique, les mathématiques, la mécanique et l'électricité. Il obtient un diplôme de docteur en sciences physiques et un diplôme d'ingénieur en mécanique et électricité (il est assistant de Frédéric Joliot-Curie). Au début des années 1930, la force de persuasion de M. Feldenkrais entraîne les intellectuels parisiens de son entourage dans l'expérience de l'art japonais. L'année suivante, lors du quatrième voyage de Kano en France, Feldenkrais rencontre à nouveau le fondateur du judo qui lui donne de la documentation et l'encourage dans son étude du judo. Feldenkrais est un novateur car son enseignement se démarque de façon définitive de l'approche uniquement fonctionnelle du jujutsu destiné aux policiers et aux militaires.

Pratiquant, il obtient la ceinture noire et fonde le Jiu-Jitsu Club de France, dont Jigoro Kano est le président d'honneur. Il écrit plusieurs livres sur le judo.

2.1.2 - Mikinosuke Kawaishi

L'autre personnage central dans le développement du judo en France est Mikinosuke Kawaishi (1899-1969). Ce japonais a étudié le jujutsu à l'université de Waseda au Japon dans les années 1920 où il a obtenu le grade de 4^{ème} dan. Il quitte son pays pour étudier à San Diego (États-Unis), puis à partir de 1931 en Grande-Bretagne. À son arrivée, il enseigne au Budokwai de Londres²¹ dirigé par Gunji Koizumi. Il crée ensuite un club de jujutsu à Liverpool. Mikinosuke Kawaishi va rassembler autour de lui les premiers judokas français et, malgré un caractère jugé autoritaire, il parviendra, en imposant une méthode personnelle, codifiée suivant une nomenclature jugée plus conforme à l'esprit occidental, à faire éclore le judo français, sur lequel il exercera pendant de nombreuses années une autorité incontestée.

Kawaishi reprend le système des ceintures de couleurs élaboré par les judokas anglais entourant Gunji Koizumi auquel est alors associé un programme d'enseignement. Les ceintures de couleur, correspondant aux grades intermédiaires entre le débutant et la ceinture noire, n'existaient pas dans le judo japonais. Le succès national et international de la méthode Kawaishi, fruit du travail conjoint de l'expert japonais et de Moshe Feldenkrais, est à l'origine de l'adoption généralisée de ce système typiquement occidental.

²⁰ Organisation clandestine sioniste créée en 1920, qui se voulait une force de protection pour les Juifs ayant émigré en Palestine.

²¹ Premier club de judo européen ouvert en 1918.

Mikinosuke Kawaishi, par sa vision moderniste, a su transformer le judo japonais en une pratique accessible aux Occidentaux. En véritable entrepreneur, il a organisé l'enseignement du judo sur une base commerciale et professionnelle qui a donné au judo français une cohérence et une qualité, parfois décriée, mais toujours enviée.

2.1.3 - Paul Bonét-Maury

Paul Bonét-Maury (1900-1972) est l'artisan français du développement et de l'enracinement du judo dans le paysage sportif français. Collaborateur d'Irène et de Frédéric Joliot-Curie, il se spécialise dans la radioprotection. Docteur en pharmacie à vingt-cinq ans. Il soutient sa thèse en 1929. Paul Bonét-Maury a débuté l'étude du judo sous la direction de Moshe Feldenkrais. Il est le président fondateur de la Fédération de judo et il a joué un rôle important dans les débuts du judo français.

2.2 - Les débuts du judo français

Ces personnalités ont créé des clubs en région parisienne où les premières ceintures noires ont été décernées et ont joué un rôle de premier plan dans les débuts du judo français.

2.2.1 - Les premières ceintures noires

Arrivé en France en octobre 1935 Mikinosuke Kawaishi commence à y enseigner le judo. En juillet 1936 Kawaishi crée le Club Franco-Japonais, et le 28 juillet il y accueille son premier élève Maurice Cottreau développe un enseignement personnel et favorise l'obtention des grades. Les premières ceintures noires sont Maurice Cottreau, Jean De Herdt, Paul Bonet-Maury, Henri Birnbaum, Robert Sauvenière, Charles Malaise, Jean Andivet, Roger Piquemal, Jacques Laglaine, Guy Pelletier, Jean Beaujean, Roger Verain.

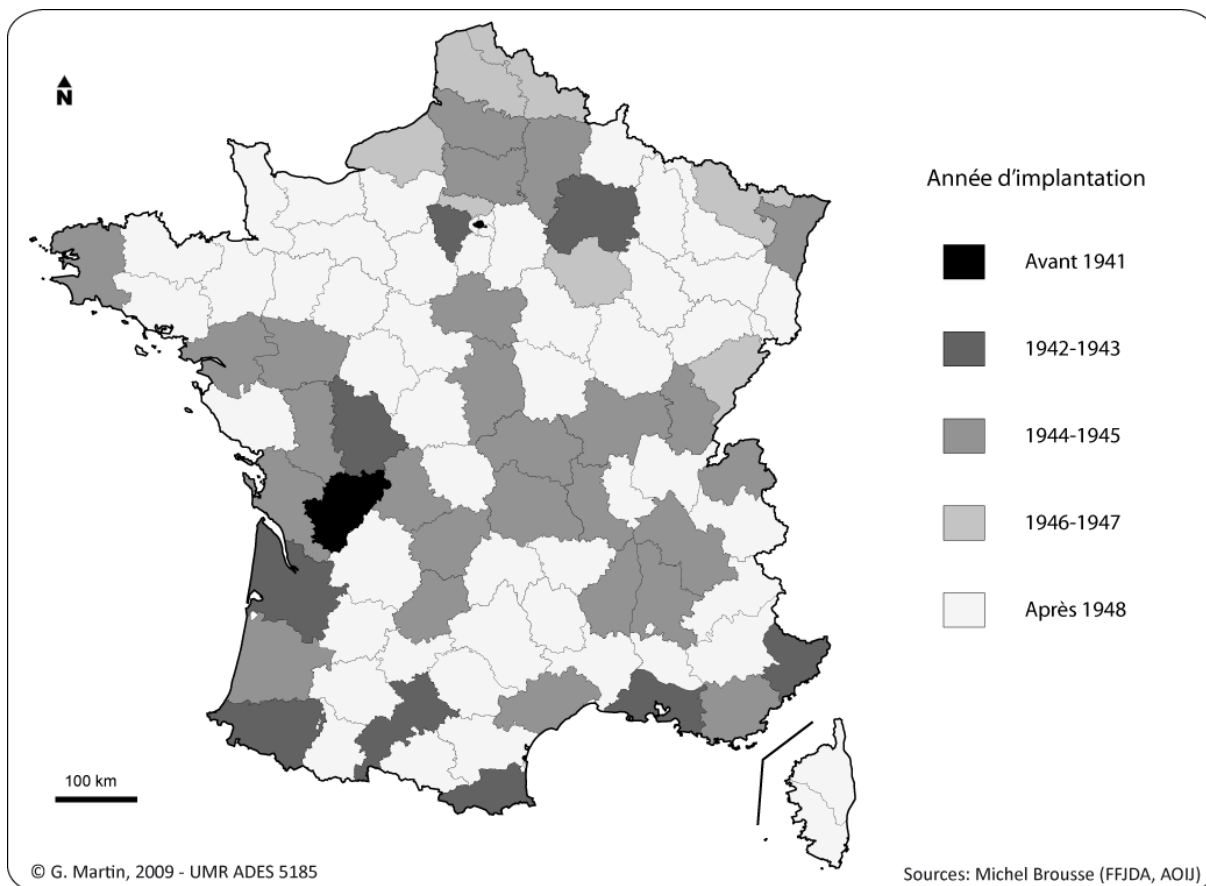
C'est le vrai démarrage du judo en France. Le 20 septembre 1936, un deuxième club fut créé, le Jiu-jitsu Club de France (JJCF), par M. Feldenkrais avec l'aide de ses amis scientifiques membres de l'Institut du Radium Frédéric Joliot-Curie (plus tard Prix Nobel) et Paul Bonét-Maury. En 1939, avec la mobilisation, le Club Franco-japonais perdit l'essentiel de ses effectifs. Les deux clubs fusionnèrent et si pendant un temps certains élèves reçurent deux cartes d'inscription, c'est le JJCF qui perdura avec Paul Bonét-Maury comme président et Kawaishi comme professeur. Malgré les difficultés du temps de guerre, le judo continua son développement. Les ceintures noires formées par Kawaishi ouvrirent à sa demande des dojos en banlieue, puis en province, et y enseignèrent suivant ses directives. L'accroissement des persécutions nazies en Allemagne d'une part et la résistance de la communauté juive d'autre

part créent un contexte dans lequel la méthode japonaise est recherchée pour son efficacité combative. Mais rien n'échappait à Kawaishi. Il dirigeait d'une main de fer la petite société du judo (pourtant officiellement rattachée à la Fédération française de lutte depuis 1942) selon un système pyramidal basé sur les grades, pyramide dont il occupait le sommet. En mai 1943, la section de judo-jiu-jitsu de la Fédération française de lutte (FFL) organisa à la salle Wagram le premier championnat de France de judo. C'est un succès populaire (3 000 spectateurs) et Jean De Herdt devient le premier champion de France. L'année suivante, le 9 mai 1944, le deuxième championnat national est organisé devant un public plus nombreux que celui des manifestations de lutte, dont le gouvernement de Vichy a interdit le professionnalisme dès 1940. L'idée de s'affranchir de la tutelle de la FFL se fit alors plus pressante. Peu après Mikinosuke Kawaishi dut regagner le Japon, mais avant de quitter la France il réunit une dizaine de ses meilleurs élèves, leur fit promettre de rester unis, de veiller au développement du judo et confia à Jean De Herdt et Jean Beaujean la direction technique et l'attribution des grades. À la fin de la guerre le judo français comptait 43 ceintures noires. Les titulaires de ce grade, recevant en même temps le titre de professeur, allèrent ouvrir des dojos dans les grandes villes de province. De plus en plus nombreux, les clubs se fédérèrent et le 5 décembre 1946, le Journal Officiel publiait le décret de constitution de la Fédération française de judo et de jiu-jitsu (FFJJ), Paul Bonét-Maury devenant le premier président. De la même manière, le 30 Juin 1947, le Collège des ceintures noires (CCN) naissait officiellement (Jean Andrivet premier président). Dès lors, la croissance du judo fut conséquente : 55 clubs en 1947 ; 131 en 1949 ; 206 en 1950, année de l'admission de la FFJJ au Comité National des Sports (futur CNOSF). Le développement sportif s'accélérait aussi, les premières dissensions apparurent entre le Collège et la Fédération, et même au sein du Collège entre les « sportifs », les « traditionalistes » et ceux qui pensaient que le judo était plutôt une discipline intellectuelle. En 1948, le Maître Kawaishi revint en France. Il reprit les rênes du judo mais les choses avaient changé. Parce que le Collège et la Fédération étaient nés pendant son absence, parce que les clubs et les pratiquants étaient devenus trop nombreux pour être contrôlés par un seul homme, il dut partager le pouvoir. Bien que contrôlant encore l'enseignement et délivrant les grades et les titres de professeur (les professeurs ne décernaient les grades que jusqu'à la ceinture marron), Kawaishi vit peu à peu apparaître des opposants.

2.2.2 - Le développement du judo en province

Les ceintures noires formées par Kawaishi ouvrirent à sa demande des dojos en banlieue, puis en province, et y enseignèrent suivant ses directives. La carte 6 établit la chronologie de l'implantation du judo en France selon l'AOJI²².

Carte 6 : Chronologie de la création des clubs de judo en région (1936 - 1950)



La majorité des départements métropolitains ont vu l'apparition des clubs de judo après la date de création de la Fédération française de judo. Le département parisien est historiquement le territoire où s'est implanté le judo dès le départ, avec l'arrivée du Maître Kawaishi, mais la pratique se diffuse rapidement en région, notamment en Charente et dans le Sud-Ouest.

Un des premiers clubs du sud-ouest, le Judo-Club d'Angoulême, est créé par le Professeur André Nocquet, élève 1^{er} dan de Mikinosuke Kawaishi, qui anime des entraînements rassemblant une dizaine de pratiquants. Lorsqu'André Nocquet quitte le département, Albert

²² Annuaire Officiel du Judo International, 1948.

Marx et Henri Mennessier (ceintures bleues), ses élèves, prennent la direction du club et assurent son développement. Son fondateur continue à favoriser l'implantation du judo en faisant venir dans la région Maîtres Michigami et Awazu qui transmettent leur expertise, influencent des générations de judokas charentais et aquitains et assurent le développement du judo qui se produit par propagation. L'élève, une fois formé, s'expatrie et fonde à son tour un nouveau club. En 1948, Henri Mennessier quitte la Charente pour fonder le premier club de judo de Nancy. Albert Marx continue à assurer la direction du club d'Angoulême. Cet exemple local de propagation de l'innovation par contagion illustre là encore le rôle des acteurs dans le processus de diffusion.

Comme le souligne Michel Brousse (Brousse, 2002), la politique du Ministère de l'Intérieur en faveur des activités sportives en général et des sports de combat en particulier a joué un rôle important dans l'essor des clubs de province. Dès 1943, à Vichy puis à Plombières-lès-Dijon, des stages de judo sont organisés pour les futurs moniteurs de sports de la police qui, à leur retour dans leur ville d'origine, ouvrent des sections pour les civils. De nombreux pionniers régionaux sont fonctionnaires de police. L'armée joue un rôle moins direct, mais la présence de centres de formation dans les services de l'État favorise ensuite la création de clubs civils.

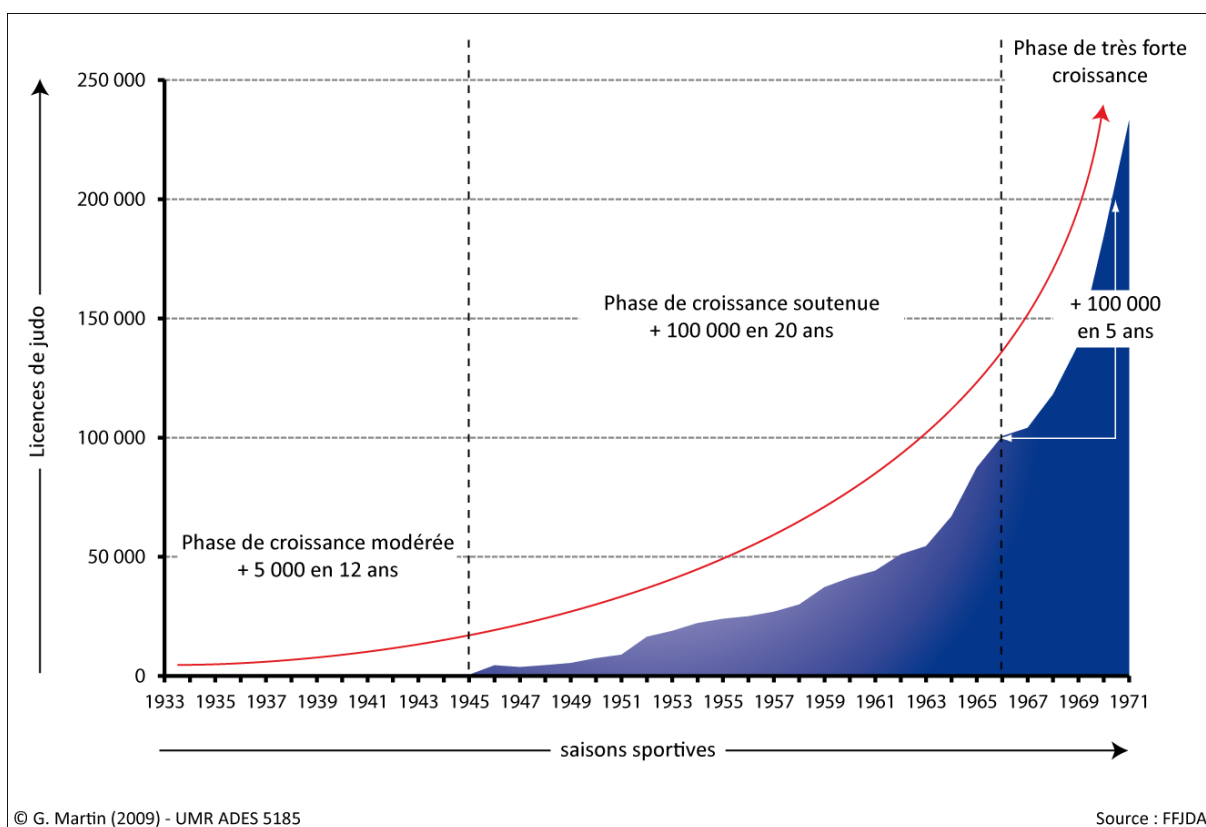
Toujours selon le même auteur, plusieurs autres vecteurs de développement et de propagation sont identifiables. Le judo corporatif bénéficie des forces du changement social et des dispositions particulières notamment en faveur des comités d'entreprise établis dès 1945. Les sections judo des associations sportives donnent à leurs personnels la possibilité de pratiquer le judo. *« L'action politique veut rompre l'image élitiste de l'art japonais. Parce qu'elles considèrent le judo comme un sport bourgeois, les associations d'ouvriers s'efforcent de mettre sa pratique à la portée des bourses les plus modestes. Les premiers clubs de judo affiliés à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) datent de 1946. Ils se constituent progressivement en Île-de-France, puis dans le Languedoc et la région du Nord »* (Brousse, 2005). La démarche est politique et s'inscrit dans le contexte spécifique de l'après-guerre.

Le développement des activités de loisirs et l'importance accrue des mouvements de jeunesse constituent des vecteurs de diffusion secondaires. L'élévation du niveau de vie modifie l'accès aux vacances d'un grand nombre de Français et les principales stations balnéaires

accueillent des stages de judo favorisant une convivialité nouvelle entre élèves et professeurs (Brousse, 2002).

Parmi les mouvements de jeunesse, le scoutisme apporte une contribution importante. Michel Brousse, en 2005, souligne le parallèle entre le scoutisme et le judo dont les finalités sont proches : « *Le scout s'éduque par l'action, le scoutisme ne s'enseigne pas, il se vit. C'est en agissant que le jeune garçon acquiert les qualités qui lui permettent de forger son caractère, d'assumer ses responsabilités et d'être toujours prêt quelles que soient les circonstances* ». Comme dans le scoutisme, on devient judoka par l'effort, l'action et l'implication dans la discipline. Un protocole d'accord est signé le 19 juillet 1959 entre la FFJDA et la Fédération du scoutisme français et de nombreux scouts s'inscrivent dans des clubs de judo, dont JP Coche qui sera médaillé olympique en 1972 (Brousse, 2005). Vecteur décisif de la diffusion, la compétition ne s'adresse plus seulement à une élite mais à des secteurs. La période 1933-1971 est une période complexe de l'histoire du judo en France et de nombreuses crises, que nous rappelons en annexe (annexe 3), ont opposé des acteurs et des conceptions de la pratique du judo. Mais des régulations, des ententes ont permis la création en 1956 de la FFJDA et l'expansion du nombre de licenciés (graphique 4).

Graphique 4 : Les premières étapes de la croissance des licences de judo (1933-1971)



Toutes les oppositions ne sont pourtant pas réglées et ce n'est qu'en 1971 qu'un protocole d'accord marquant la réunification du Collège national des ceintures noires et de la FFJDA est signé.

Durant cette période, plusieurs étapes de croissance peuvent être synthétisées :

- de 1933 à 1945 : il s'agit de la phase de démarrage amorcée avec la venue en France de Maître Kawaishi. Cette phase a connu un ralentissement avec l'entrée en guerre de la France. Le nombre de licences enregistrées n'a pas été supérieur à 5 000,
- de 1945 à 1966 : il s'agit de la phase de développement, c'est-à-dire d'une croissance soutenue sur deux décennies. Immédiatement après la Libération, la Fédération de judo s'organise et se déploie sur tout le territoire (ligues régionales). La médiatisation de ce sport débute (télévisuelle et presse écrite). Les premiers résultats sportifs des français apparaissent. Les Championnats internationaux sont mis en place. C'est une période faste étalonnée sur vingt années,
- de 1966 à 1971 : il s'agit d'une phase de très forte croissance. En cinq années, on compte plus 100 000 licences, soit autant que pendant la phase précédente. La réunification des fédérations de judo est effective et le nombre de clubs se multiplie.

Après cette période, la deuxième phase est perceptible.

B - Phases de « condensation » du judo en France (1972-2010)

À partir de 1972, le judo en France s'est positionné comme une discipline forte d'un point de vue statistique, mais également par ses infrastructures (dojos) qui jalonnent le territoire. Cette phase, appelée maturation lors de l'analyse du cycle de vie d'un produit ou condensation selon Hägerstrand, est la troisième période de notre étude, celle qui est censée précéder la phase de saturation que nous appellerons ici plutôt de « stagnation » pour signifier que la Fédération de judo n'a peut-être pas encore atteint son seuil de saturation. Nous étudierons cette étape en deux séquences où, en près de quarante années, le nombre de licences a doublé, en émettant des hypothèses et en y distinguant les aires géographiques de pratique de ce sport.

1 - La massification du judo (1972-2000)

La Fédération de judo unifiée voit ses effectifs s'accroître de manière importante, ce qui implique l'ouverture de nouvelles salles pour répondre à cette demande. La FFJDA se structure, les comités départementaux et les ligues régionales augmentent la visibilité du judo sur le territoire.

1.1 - L'accroissement du nombre de licences

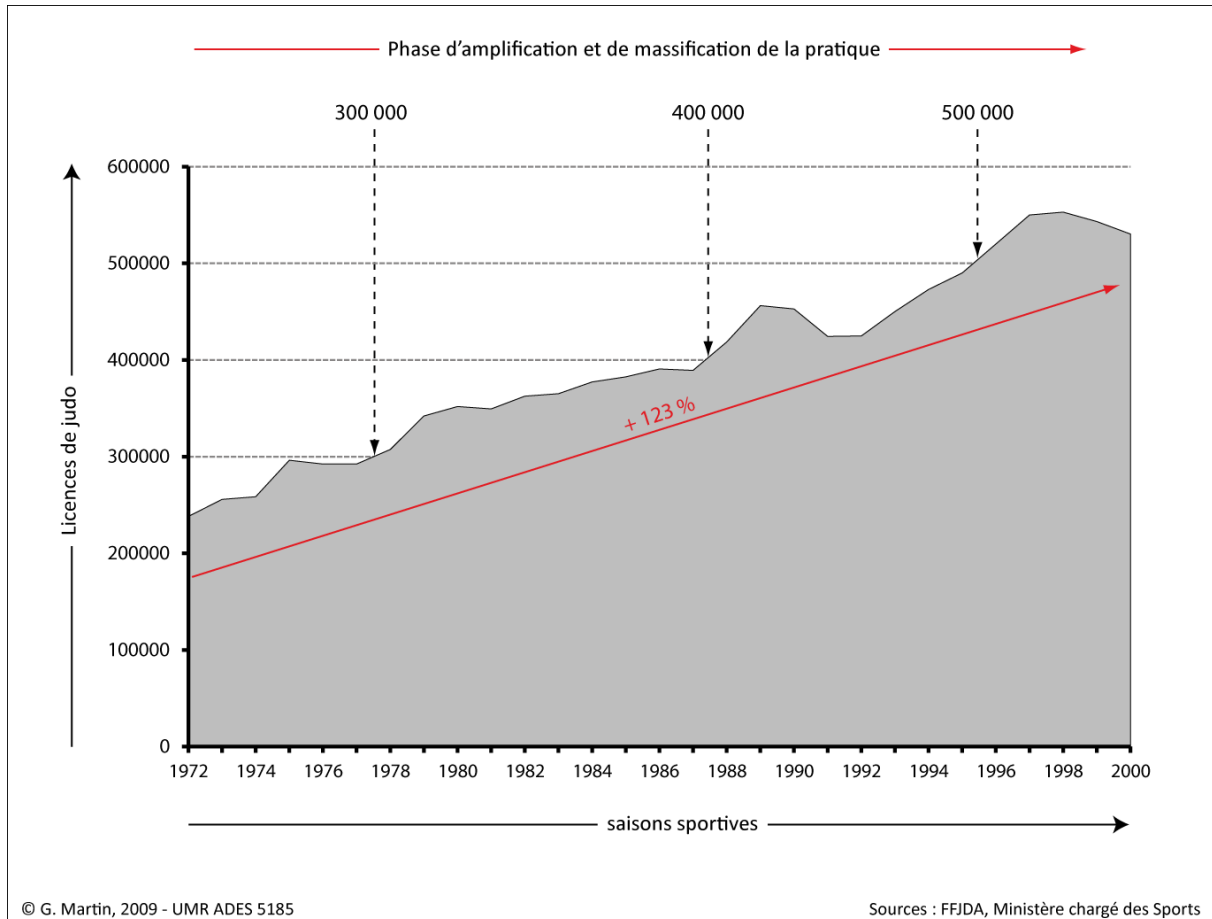
Ce qui caractérise le judo tricolore durant cette période, c'est son expansion sur l'ensemble du territoire français. En huit olympiades, la tendance générale de la courbe d'évolution des licences a toujours été ascendante, même s'il apparaît que certains « paliers » se soient produits. Durant ces années on constate une ascension continue et le judo n'est plus une pratique confidentielle pratiquée par des adultes. Le cap des 300 000 licences est atteint pour la saison 1977-1978, les 400 000 licences dix ans plus tard (pour la saison 1987-1988) et enfin la barre des 500 000 licenciés est franchie durant l'année 1995-1996. Après 1998 un ralentissement se fait sentir et jamais la barre des 600 000 licenciés n'a été franchie.

L'augmentation des services publics, la tertiarisation croissante des activités, la hausse des loisirs sont les nouveaux changements qui transforment la société en une société de consommation et de temps libre. Les Français et leurs enfants se servent, entre autres, de ces loisirs pour pratiquer et s'adonner à une discipline sportive.

1.1.1 - Les faits

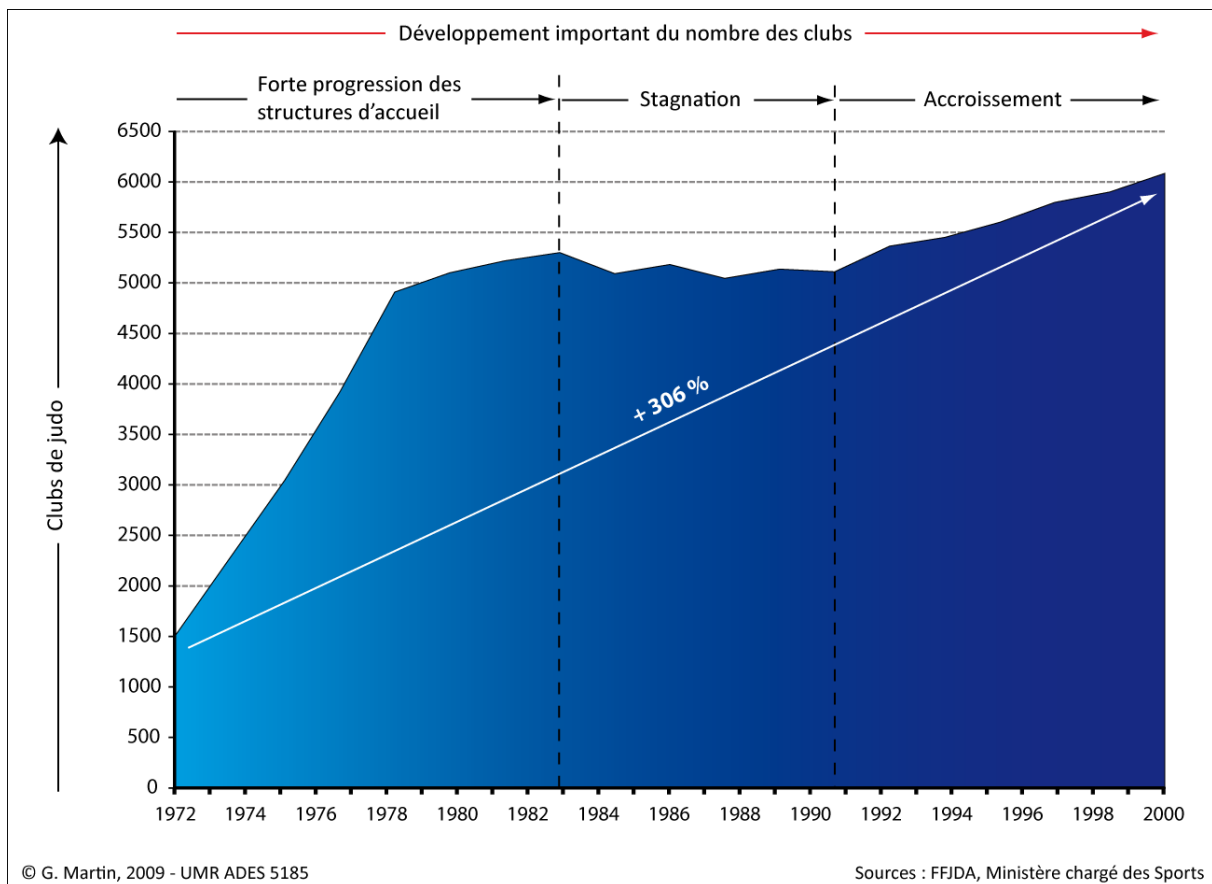
Le judo en tant que service sportif connaît sa période de maturation (graphique 5), voire de massification.

Graphique 5 : Évolution du nombre de licences FFJDA (1972-2000)



Des Jeux de Munich en 1972 jusqu'aux Jeux de Sydney en 2000, l'effectif de la FFJDA croît de 123 %. C'est un pourcentage élevé d'autant que la valeur de départ est importante. Cela correspond à un taux de croissance annuelle moyen de 2,9 %, c'est-à-dire que son contingent grandit tous les ans en moyenne de 2,9 % et ce malgré cinq années où le taux de variation annuelle est négatif, en particulier en 1990 (-6,5 %). Forte de plus de 230 000 licenciés en 1972 soit autant de licenciés que les Fédérations françaises de karaté et d'aïkido réunies, en 2009 (site du Ministère chargé des Sports, 2009). La diffusion et l'expansion du judo nécessitent une structuration des espaces de pratique. Le judo n'est pas un sport de plein air et un club doit avoir son dojo (lieu de pratique du judo). Le coût d'installation n'est pas onéreux, il suffit d'un local avec une surface de tatamis.

Graphique 6 : Évolution du nombre de clubs de judo en France (1972-2000)



Pour satisfaire l'augmentation de la demande du service judo, de nombreux dojos et clubs de judo sont donc créés (graphique 6). C'est la loi de l'offre et de la demande sportive. Des saisons 1971-1972 à 1999-2000, le taux de variation dans la période est de 306 % et le taux de croissance annuelle moyen du nombre de clubs est 5,5 %. Cela signifie une ouverture de clubs régulière de 5,5 % tous les ans en moyenne, même si de 1988 à 1993, le nombre de clubs a légèrement chuté pour se redéployer ensuite. En revanche, le nombre moyen de judokas par club diminue légèrement : ils étaient 97 en 1975, 77 en 1985 et 90 en 1995.

Comme dans toute fédération sportive, le club est un élément sur lequel s'appuie la FFJDA pour favoriser la progression des licenciés. La fédération prête une attention particulière à regrouper ces structures, à former ses enseignants, responsables de l'image que doit véhiculer ce sport. Des clubs bien gérés sont les garants d'une fédération en bonne santé et permettent un accroissement du nombre de licenciés sur le territoire français. La répartition de ces croissances est-elle homogène ?

1.1.2 - Des variations spatio-temporelles

La méthodologie appliquée à l'analyse cartographique commence à partir de 1986. Les données antérieures à l'observation territoriale sont en effet insuffisamment précises pour élaborer une analyse. L'informatisation systématique des licences est apparue au cours des années 1980, avant cela les ligues régionales transmettaient leurs effectifs à la fédération de manière plus au moins fiable. Certaines données sont en notre possession, mais ne concernent que le niveau national. La carte 7 établit la distribution du nombre de licenciés par département en 1986 et en 2000. L'intervalle de ces quatorze années d'étude permet de montrer la dynamique de la pratique du judo. Les différences en valeurs absolues sont perceptibles mais il apparaît une distribution des licences fortement corrélée à la population des départements. En effet, un département très peuplé présente un nombre de licenciés élevé.

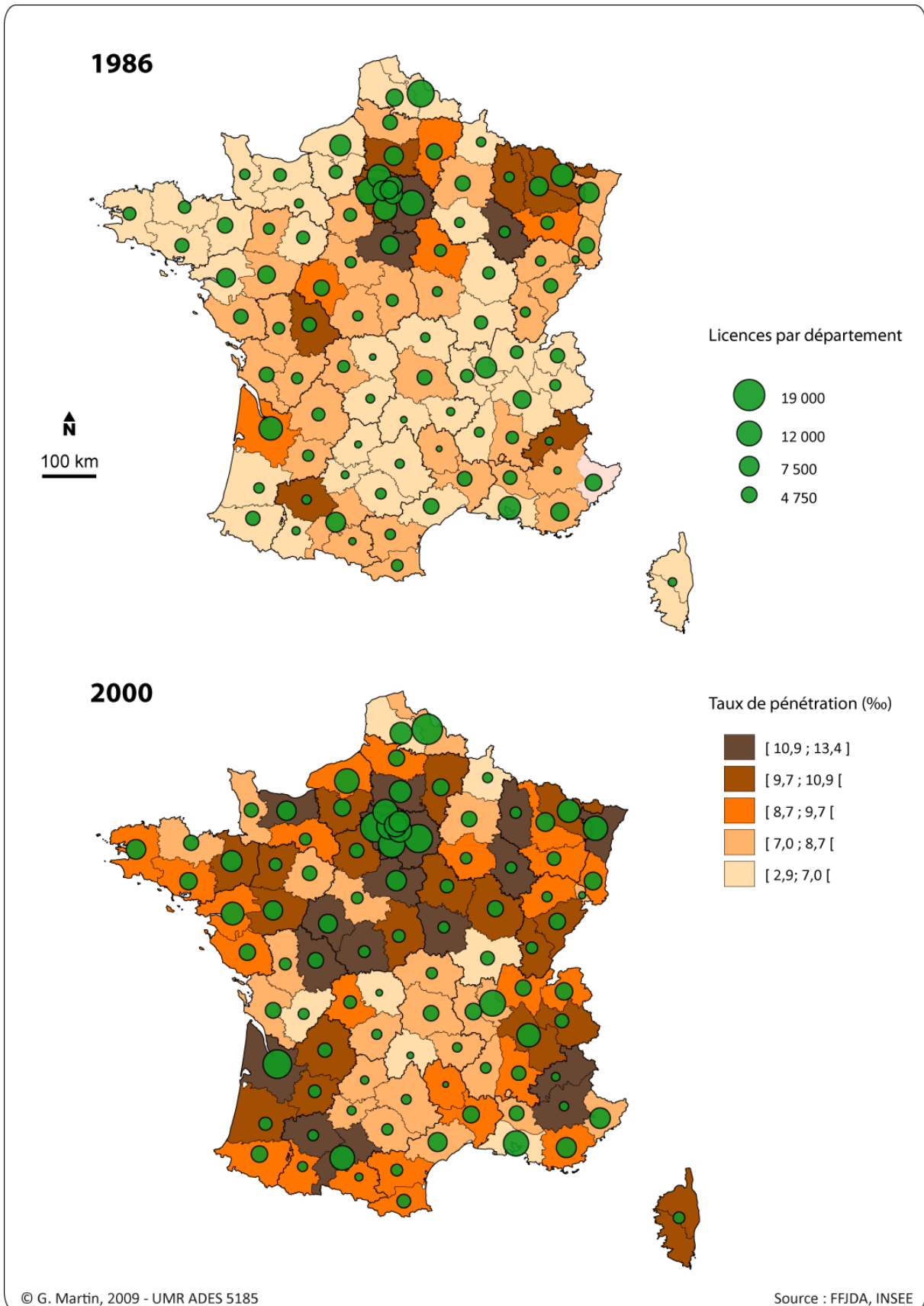
Prenons les extrêmes en 1986, le département du Nord (59) compte plus de 2,5 millions d'habitants²³ pour 14 083 licenciés alors qu'en Lozère (48), la population estimée à 72 825 habitants, aligne 621 licenciés. Pour comparer ces différentes zones géographiques à la population inégale, le taux de pénétration est un outil précieux car il permet de croiser le nombre de pratiquants avec la population du territoire étudié. C'est un indicateur pertinent pour évaluer les différences entre plusieurs aires géographiques. En 1986, le Nord présentait un taux de 5,6 ‰ et la Lozère 8,5 ‰ ; le taux de pratique est inversement proportionnel à la population. En 2000, la Lozère présente un taux de pratique de 8,9 ‰ contre 7,1 ‰ pour le Nord. Les différences s'estompent, mais persistent.

La relative faiblesse d'offre sportive dans les départements ruraux peut expliquer la différence des taux de pénétration. L'offre sportive, plus diversifiée dans les départements urbains, est un élément d'explication dans la différence des taux de pénétration.

Dans la même période le taux de variation relative des licences de ces départements extrêmes a été plus élevé dans le Nord (28,7 %) que pour la Lozère (4,8 %). En valeur absolue ce sont 4 044 judokas supplémentaires dans le Nord et 30 pour la Lozère. Les données sont fortement disproportionnées et ont des conséquences sur l'évolution du taux de pénétration qui progresse moins vite pour la Lozère. En valeur absolue l'évolution d'une pratique sportive, et du judo en particulier, est liée à la population, le potentiel de croissance est plus important dans les départements densément peuplés où le foyer existant du public cible est plus conséquent.

²³ INSEE : recensement de la population en France (1975, 1982, 1999).

Carte 7: Dynamique spatiale des licences FFJDA (1986-2000)



Le taux de pénétration général pour la France a connu entre 1972 et 2000 une progression constante. Durant cette période le judo a gagné en visibilité et en représentativité malgré l'accroissement de la population (7,8 %).

Tableau 8 : Évolution du taux de pratique du judo en France de 1972 à 2000

Année	Licences	%
1972	238 138	4,5
1986	377 312	6,9
2000	519 974	8,9

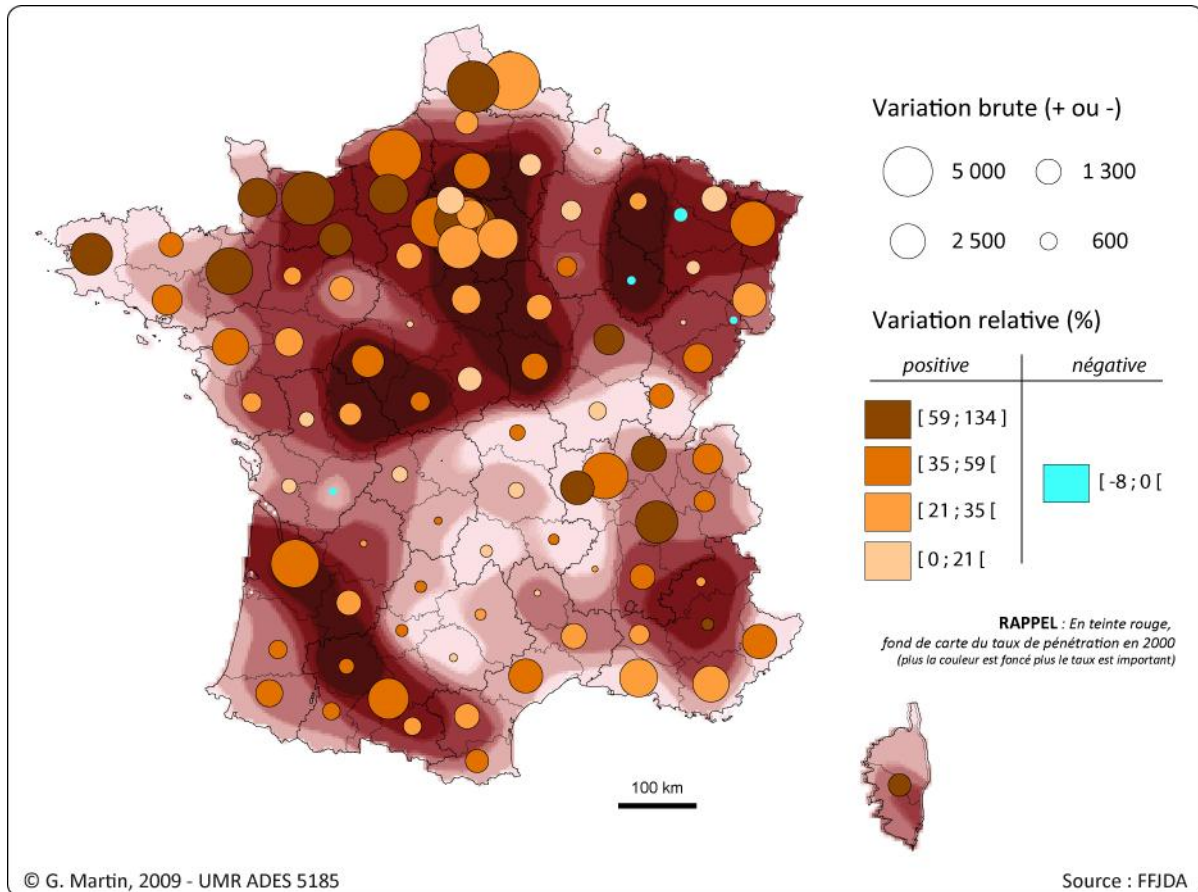
© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

En 1972 ce taux de pénétration national est proche de 4,5 licenciés pour 1 000 habitants. Vingt-huit ans après ce taux s'élève 8,9 ‰ (tableau 8). Ces données montrent l'effet de massification de la discipline dans la majorité des départements (par exemple l'Aquitaine ou la Corse).

Des « territoires de la pratique » apparaissent. La Haute-Marne (52) est un département qui présente en 1986 un taux de pénétration supérieur moyen à 12 ‰. Viennent ensuite la Seine-et-Marne (77), le Loiret (45) dont les taux sont supérieurs à 11 ‰. La Région francilienne (bastion des premières implantations) et certains départements limitrophes ont des valeurs voisines de 10 ‰. De nombreux départements présentent des taux inférieurs à 7 ‰. Ces aires sont situées dans le Nord, la Bretagne, Rhône-Alpes ou le Massif Central et localisées autour des grandes aires urbaines ou parfois dans les zones les moins peuplées. En 1986 parmi les cinq plus forts taux de pénétration, un seul correspondait aux départements franciliens (Seine et Marne 11,2 ‰). En revanche, le Finistère (29), le Pas-de-Calais(62) et Paris (75) présentent des taux inférieurs à 4 ‰. Ces trois départements sont des espaces où le judo est peu présent comparé à leur population (autour de 838 000 pour le Finistère, plus de 1,4 million pour le Pas-de-Calais et plus de 2 millions pour Paris). La tendance se confirme en 2000, où malgré une hausse des licences en dix ans (3 702 pour le Pas-de-Calais et 3 632 pour Paris) et une hausse de leur population, les taux ne sont pas supérieurs à 6,5 ‰. Le Finistère (4 271 licences supplémentaires) augmente de plus de 130 % et a un taux de pénétration de 8,8 %.

La dynamique d'évolution du nombre des licences en France révèle une France partagée. L'accroissement maximum des licences profite surtout aux départements du nord, et du nord-ouest de la France et aux départements des grandes métropoles d'équilibre²⁴ (carte 8).

Carte 8 : Évolution du nombre de licences par département (1986-2000)



Les deux « Normandie », l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais sont des régions où l'accroissement est élevé aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative. Le Calvados connaît un taux d'évolution du judo supérieur de 133 % (4 163 licences), la population de ce département dans le même temps croît de 4,8 % (29 900 habitants).

Durant cette période de massification quatre départements connaissent une évolution négative. La singularité vient du fait que pour deux d'entre eux leur population départementale augmente. Le Territoire de Belfort (90) voit sa population augmenter de 3 300 habitants (soit 2,5 %) mais perd 80 licenciés (-7,5 %). La Meurthe-et-Moselle (54) accroît sa population de 1 836 habitants (soit 0,3 %) mais perd 44 licenciés (231). Sur plus de dix ans,

²⁴ Les premières métropoles d'équilibre sont créées en 1963 dans le cadre du cinquième plan : Lyon, Marseille, Lille-Roubaix-Tourcoing, Toulouse, Bordeaux, Nantes-Saint-Nazaire, Strasbourg, Metz-Thionville-Nancy.

cela correspond à la fermeture d'un ou plusieurs clubs, c'est une dynamique inverse au mouvement de massification générale de la pratique.

En revanche certains comités voient leur effectif croître rapidement. La Gironde est le département qui connaît la plus forte progression (5 312 licences supplémentaires en 14 ans). On constate un renforcement des effectifs des départements des métropoles d'équilibre et une stagnation au centre de la France. L'aspect démographique et la population restent donc un facteur pour hiérarchiser une pratique sportive en valeur absolue. Plus le foyer de population d'un territoire est élevé, plus le potentiel des pratiquants pourra y être indexé. Mais la population d'une aire géographique n'est pas le seul élément explicatif, d'autres facteurs sont à prendre en compte. Michel Brousse a souligné l'importance de nombreux éléments pour expliquer la progression du judo en France, notamment son rôle éducatif pour les jeunes. Ce rôle est complémentaire à celui de l'école qui se limite souvent à la transmission de savoir. Il évoque aussi l'évolution des structures familiales et l'augmentation des familles monoparentales qui recherchent des lieux de formation et d'encadrement pour leurs enfants. Nous n'avons pas les moyens de développer des éléments et nous avons pris l'option, dans cet essai, de ne présenter que l'hypothèse des résultats sportifs, sachant bien qu'il ne s'agit que d'un facteur secondaire d'explication par rapport à d'autres processus sociétaux.

1.2 - L'hypothèse des résultats sportifs

Succès populaire, succès sportif, succès médiatique, le judo a suivi le mouvement de sportivisation de la société française à partir des années 1970 qui est caractérisé par l'augmentation du nombre de clubs. De nombreux facteurs déjà évoqués permettent d'expliquer la progression de la FFJDA, ce sont par exemple :

- la bonne image véhiculée par ce sport,
- l'avènement des temps libres,
- la sportivisation de la société, augmentation démographique,
- la féminisation de la pratique,
- la popularisation et le rajeunissement des pratiquants,
- les résultats sportifs des Français aux compétitions internationales. Catherine Arnaud judo

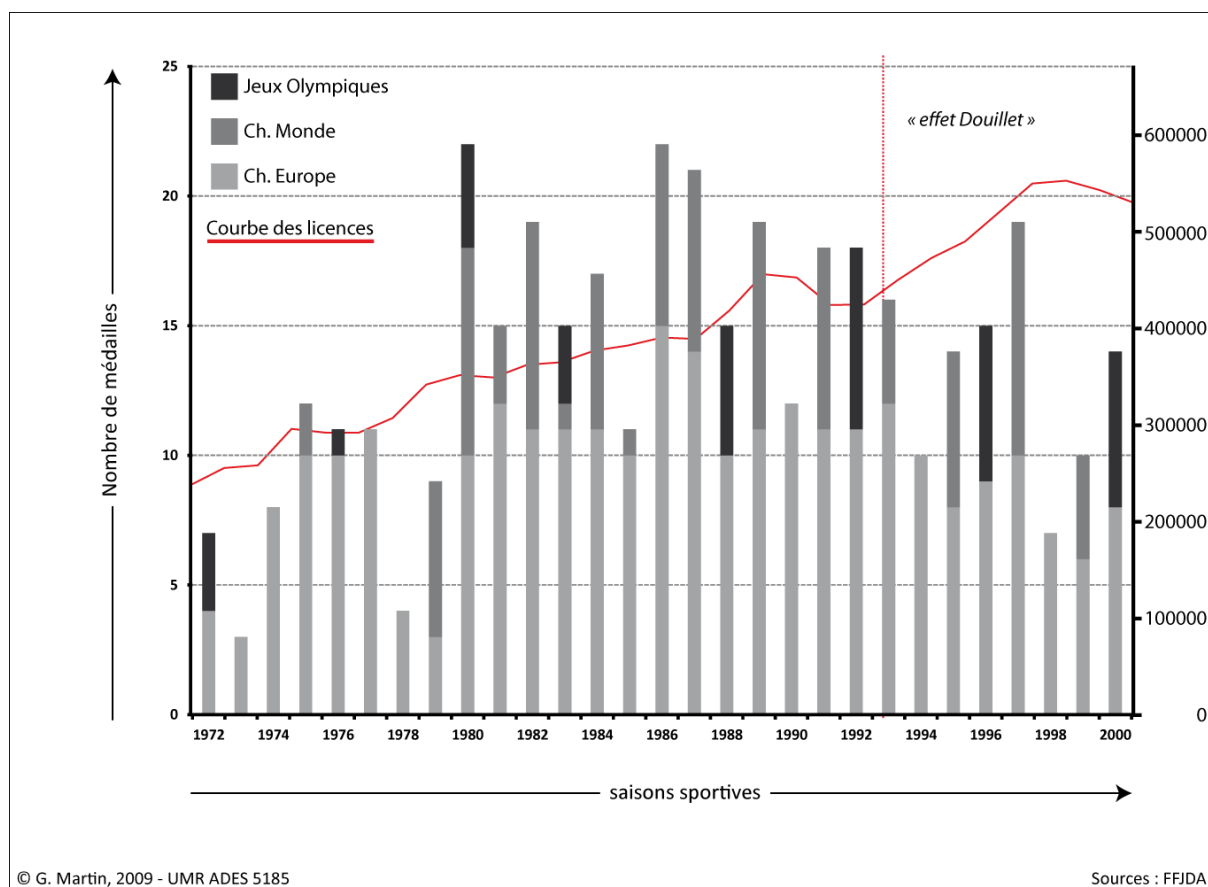
C'est sur ce dernier point que nous insisterons pour compléter l'analyse du phénomène de massification car les championnats internationaux apparaissent comme un instrument de promotion. Nous avons vu précédemment que la France était la deuxième plus forte nation en

termes de résultats sportifs derrière le Japon. Pouvons-nous voir l'effet médiatique des podiums français lors de ces compétitions internationales dans la massification du judo en France ? Les médailles récoltées par les athlètes français lors des Jeux Olympiques (JO), des Championnats du monde (CM) et des Championnats d'Europe (CE) ont-elles un impact plus ou moins direct sur l'évolution du nombre de licences et de clubs en France ?

Les résultats sportifs semblent avoir une influence sur le volume des licences FFJDA, mais avec une saison de décalage. Les néo-sportifs s'identifient à leur modèle à l'année n+1 du/des titre(s) du champion. Ceci est valable dans de nombreuses disciplines au lendemain des grandes compétitions internationales (valeur ajoutée aux fédérations). La Fédération de handball, sport dont l'équipe masculine glane de très nombreux titres internationaux, a doublé ses effectifs en 15 ans pour arriver aujourd'hui à près de 400 000 licenciés. Mais l'effet inverse peut également se produire et la Fédération française de football a ainsi perdu plus de 200 000 licences après l'échec de l'équipe de France lors de la Coupe du Monde en 2010 en Afrique du Sud. En ce sens, les résultats engendrent une répercussion sur la courbe des licences et il est important de souligner le rôle des médias (télévisés et presses écrites) dans l'attachement et la représentativité des plus jeunes envers les champions tricolores.

Au judo, les résultats internationaux jouent un rôle essentiel dans la diffusion de l'image de ce sport en France. Voici une liste non-exhaustive de « personnalités » du judo qui ont marqué de leur empreinte les années 1980 et 1990 ; ce sont les Jean-Luc Rougé, Thierry Rey, Angelo Parsi, Marc Alexandre, Fabien Canu, Brigitte Deydier, Cathy Fleury, Cathy Arnaud, Cécile Novak, Stéphane Traineau, ou encore David Douillet. Tous ces athlètes sont restés près de la fédération après leur retraite sportive. En 1975, Jean-Luc Rougé, actuel Président de la FFJDA, devient le premier français champion du monde senior (-93 kg). En 1980 Thierry Rey et Angelo Parisi sont les premiers champions olympiques. Les images que renvoie la discipline dans les représentations collectives continue d'accentuer la progression de la FFJDA. Les parents « incitent » leurs enfants à faire du judo pour qu'ils ressemblent à ces champions car le judo est censé apporter calme, maîtrise de soi et courage. Néanmoins, le judo français doit faire face à un décroissement du nombre de ses licenciés au début des années 1990 (graphique 7), malgré des victoires importantes de Canu, Fleury et Arnaud en 1989 à Belgrade. Cela correspond à la fin d'une période d'athlètes reconnus comme Deydier, Alexandre ou Canu, et la relève ne s'affirme pas encore.

Graphique 7 : Médailles françaises et courbe des licences (1972-2000)



Au tournant des années 1990, de tous les champions, David Douillet lancé par la dynamique des « anciens », semble être un élément moteur dans la massification de la FFJDA. Né en 1969, pratiquant dans la catégorie des poids lourds (1,96m pour 120 kg), son palmarès international dans la catégorie des seniors s'étoffe dès 1991 avec une médaille de bronze en Championnats d'Europe, médaille qu'il remporte à nouveau lors de ces mêmes Championnats l'année suivante, en 1992. En cette année olympique, aux Jeux de Barcelone, il conquiert une médaille de bronze. Il s'installe dans le paysage sportif et médiatique de très haut niveau. Sa verve et son aisance auprès des journalistes font de lui un athlète attachant. Son palmarès s'enrichit de titres de Champion du monde en 1993, et d'un doublé retentissant au Japon en 1995 en + 95 kg et en toutes catégories. Il conquiert ce double titre sur les terres du fondateur, à Chiba au Japon. Douillet devient une référence et confirme son statut en remportant en 1996 les Jeux Olympiques à Atlanta. Après ce sacre, le plus dur est de confirmer comme dans tout sport de compétition, ce qu'il réalise en 1997 en remportant à nouveau les Championnats du monde à Paris. Les années précédant les Jeux de Sydney marquent un arrêt pour Douillet. Blessé, il déclare forfait à de nombreuses compétitions

internationales majeures. Remis à temps, porte drapeau de la délégation française en 2000, il remporte la médaille d'or olympique pour la seconde fois et annonce la fin de sa carrière sportive.

Tableau 9 : Titres de David Douillet et évolution de la courbe des licences FFJDA

Année	Palmarès international	Licences		
		Total	Variation relative	Variation brute
1990		452 790	-0,8 %	-3 460
1991	3 ^{ème} Championnat d'Europe	424 396	-6,3 %	-28 394
1992	3 ^{ème} Championnat d'Europe, 3 ^{ème} aux JO	424 847	0,1 %	451
1993	2 ^{ème} Championnat d'Europe, Champion du monde	450 123	5,9 %	25 276
1994	Champion d'Europe	472 950	5,1 %	22 827
1995	Double Champion du monde	490 071	3,6 %	1 721
1996	Champion olympique	519 974	6,1 %	29 903
1997	Champion du monde	550 019	5,8 %	30 045
1998	Année blanche	552 952	0,5 %	2 933
1999	7 ^{ème} Championnat d'Europe	543 243	-1,8 %	-9 709
2000	Champion olympique	530 299	-2,4 %	-12 944
	Retraite sportive	564 783	6,5 %	34 484

© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

À chaque sacre le nombre de licenciés augmente de manière non négligeable selon le prestige des victoires. Les statistiques (tableau 9) permettent d'évoquer un « effet Douillet » à partir de 1992. Durant les dix saisons sportives de haut niveau de Douillet le judo français a augmenté de plus de 33 %, soit 140 387 licences supplémentaires.

Parler d'effet Douillet ne convient que si l'on inclut les autres champions de l'époque qui obtiennent des titres internationaux (Traineau, Bourras, Restoux...). Une dynamique se crée, les bons résultats s'accumulent, les licences augmentent. Les jeunes adhérents s'identifient à leur athlète. Le milieu des années 1990 correspond au point culminant de la carrière sportive de Douillet. L'accroissement des licences dès l'année n+1 du titre apparaît comme calquée sur le niveau d'importance de la compétition. La médaille d'or mondiale ou olympique de Douillet engendre pour l'année suivante une hausse de plus 5 % des effectifs. La médaille d'or européenne obtenue en 1994 correspond à un accroissement de 3,6 %. Son double titre

de 1995 permet à la FFJDA d'augmenter de 6,1 % ses effectifs, puis de 5,8 % l'année suivante après son titre olympique. Durant ses deux années de blessure, les variations annuelles sont négatives. Après son ultime titre, en 2000, les licences augmentent à nouveau fortement. La médiatisation des grands événements sportifs a rendu certains sportifs populaires et le judo par l'intermédiaire de Douillet et ses compères profite de la bonne dynamique des résultats de l'années 2000.

Malgré le caractère simplificateur et réducteur du procédé la confirmation de cette hypothèse selon laquelle le volume des licences de judo augmente l'année suivant des grandes compétitions, permet un regard sociologique qui ne doit pas occulter d'autres facteurs. La France devient un territoire du judo par l'excellence de ses résultats. Les licenciés s'approprient les espaces de pratique. En 2011, Douillet est le seul judoka masculin à être double Champion olympique et quadruple Champion du monde, ce qui fait de lui le judoka masculin le plus titré devant de nombreux japonais dans le palmarès mondial²⁵ de cette discipline.

Les médailles correspondent aux vitrines des fédérations et très tôt la FFJDA a été consciente de l'impact que pouvait produire les résultats de ces athlètes dans l'opinion public et a orienté sa politique en faveur d'un judo sportif. La FFJDA doit utiliser au mieux l'image de ses champions pour continuer le développement et l'accroissement du nombre de ses licenciés. Tous ces sportifs charismatiques sont des acteurs précieux car ils mobilisent autour d'eux un engouement pour la pratique du judo. Ils apparaissent parmi les nouveaux vecteurs de la diffusion spatiale du judo, qui connaît cependant un ralentissement de croissance au tournant des années 2000.

2 - La stabilisation des structures et des effectifs (2000-2010)

Après les Jeux Olympiques de Sidney la saison 2000-2001 est marquée par un fort accroissement des licences de judo (6,5 %). La FFJDA compte plus de 560 000 adhérents. L'accroissement du nombre de clubs atteint son apogée en 2000, la barre des 6000 clubs est dépassée (site du Ministère chargé des Sports , 2010). Profitant de la dynamique des ouvertures de clubs, des succès de David Douillet et autres, des championnats du monde de 2001 (dont deux titres), en 2002 la FFJDA revendique plus de 576 600 licences. Au fil des

²⁵ Ne pas occulter que le Japon a boycotté les JO de Moscou en 1980 et que Yasuhiro Yamashita, Champion olympique (1984) est également quadruple Champion du monde et fut invaincu pendant 8 ans (1977-1985).

saisons, il s'opère des fluctuations autour de valeurs moyennes de 5 700 clubs et de 560 000 licences sportives. La France est représentée par de bons athlètes dans les compétitions internationales, les médias et les outils de communication sont plus nombreux que dans les années 1980, pourtant les chiffres montrent un fléchissement dans la phase de condensation, de maturité. Cette stagnation relative peut-elle amorcer la phase de saturation que présente Hägerstrand dans sa théorie, car dans le même temps, les mentalités de la société évoluent et les activités physiques de pleine nature sont en plein essor (APPN).

2.1 - Facteurs explicatifs

Les bilans annuels de toutes les fédérations sportives, constituent des indicateurs de l'évolution du taux de sportivisation en France :

- trois millions de licences en 1960,
- treize millions en 1990,
- quatorze millions en 2000,
- quinze millions en 2009 (site du Ministère chargé des Sports, 2010).

Cette croissance atténuée de la progression des licences depuis les années 1990-2000 correspond au ralentissement du nombre de judokas.

2.1.1 - La sportivisation de la société française

La progression de la pratique fédérale marque donc un pas. Soulignons toutefois que ces bilans sont sujets aux variations des stratégies de recrutement des fédérations (comptabilisation de la carte neige à la Fédération française de ski, création de licences pour les très jeunes et les vétérans au judo...). Cependant, cette stagnation globale masque des variations plus importantes d'une discipline sportive à l'autre.

L'enquête, menée par les sociologues de l'INSEP (1987) montre, à partir d'une définition large du sport, que les trois quarts des Français (âgés de 14 à 65 ans) se livrent à leur activité sportive favorite selon les motivations suivantes :

- 20 % de licenciés dont 12 % de licenciés compétiteurs. Ces licenciés sont accueillis dans les 170 000 clubs que compte le territoire français,
- 55 % de non licenciés recherchant la santé, la forme, la détente, l'hygiène, le plaisir...

L'enquête de l'INSEE (1987), à partir d'une définition plus restreinte du sport, montre qu'un français sur deux peut être considéré comme un pratiquant sportif. En effet, surtout à partir des années 1980, la pratique sportive se développe en dehors des structures fédérales. Plus de

vingt ans après, une autre enquête de l'INSEE²⁶ (2010) révèle que la pratique physique et sportive des personnes âgées de 15 à 75 ans a progressé entre 2000 et 2010, passant de 83 % à 88 %. L'affiliation à une association sportive ou à une structure privée a légèrement augmenté pour s'établir à 27 %.

Cette sportivisation de la société française est également attestée par la progression des taux de pratique sportive dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles (CSP) : de 1967 à 1985 le pourcentage de pratiquants a augmenté dans toutes les CSP. Cependant, on constate une variation des taux de pratique selon le statut social des pratiquants. Ainsi, si toutes les catégories socio-professionnelles voient leur pratique sportive augmenter, la hiérarchie des taux de pratique reste stable : plus la catégorie socioprofessionnelle est élevée, plus le taux de pratique l'est également (et inversement). En France, ce sont les agriculteurs qui présentent les taux de pratique les plus faibles (environ 50 %) et les cadres supérieurs et professions libérales les taux les plus élevés (près de 90 %) ; en 2010, leurs taux s'élèvent même à 97 %.

Autrement dit la massification n'est pas synonyme d'une véritable démocratisation des pratiques sportives qui signifierait l'égalité des chances d'accès à la pratique sportive mais plutôt d'une certaine « vulgarisation ». Ce terme employé n'est pas péjoratif mais signale au contraire la propagation du sport dans les mœurs et cultures des Français. Pour le judo cela se révèle aussi dans la multiplication du nombre de dojos et l'augmentation du nombre de licences. Mais, surtout à partir des années 1990, la pratique sportive se développe en dehors des structures fédérales, ce qui freine la progression des licences affiliées aux fédérations sportives.

2.1.2 - Nouvelles pratiques et nouvelles formes de pratique : des tendances paradoxales

L'évolution du sport déjà évoqué dans le chapitre 1 se traduit aussi par la présence de tendances antagonistes au sein même des nouvelles formes de pratique. Ces ambivalences se repèrent sur plusieurs dimensions des pratiques sportives : le rapport au corps, à l'autre, au temps et à l'espace, mais également à la nature, à l'aventure et à la liberté.

- **le rapport au corps** : les nouvelles formes de la pratique sportive se fondent sur l'informationnel, c'est-à-dire la maîtrise des gestuelles sportives à partir des sensations corporelles dans un environnement incertain. Mais ces pratiques informationnelles ne signifient pas pour autant un accès plus aisé à la pratique. La maîtrise de ses pratiques (surf,

²⁶ Stat-info N°10-01 Décembre 2010. Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France.

parapente...) nécessite un niveau d'expertise suffisant qui ne s'acquiert qu'à travers un investissement important.

- le rapport à l'autre : le développement des nouvelles pratiques en dehors des espaces sportifs traditionnels (les équipements normés spécialisés) s'accompagne d'une transformation des modes de sociabilité des sportifs. Il ne s'agit plus d'une sociabilité "forcée" (celle du club), mais d'une sociabilité reposant sur des affinités électives. Les groupes de sportifs auto-organisés s'élisent mutuellement et librement. Mais cette auto-élection ou auto-sélection ne signifie pas systématiquement un rejet ou une absence de l'autre. Globalement, on peut repérer trois grandes formes de sociabilité au sein de ces pratiques. La première peut être dite "fermée". Elle correspond au modèle de fonctionnement du surf de mer et se fonde sur l'appropriation d'un territoire éphémère (le spot, variable en fonction des conditions météorologiques) que le groupe de surfeurs va défendre et protéger de toute intrusion.

La seconde, au contraire, est "ouverte". Elle correspond au modèle du "street-ball". Ici, l'autre n'est plus forcément l'intrus, il est un partenaire potentiel, voire un membre de l'équipe constituée pour telle ou telle occasion. Ainsi l'espace du street-ball est un espace commun et non un espace approprié par telle ou telle équipe.

La dernière forme de sociabilité est "intermédiaire" et correspond au modèle du snow-board. Les stations de ski sont en effet le théâtre de la coexistence entre skieurs traditionnels et snow-boarders. Ceux-ci se partagent l'espace en établissant des compromis qui passent par une segmentation des usages dans le temps d'un même espace de glisse.

- le rapport à l'espace : les nouvelles pratiques sportives se diffusent dans l'espace selon un mouvement de délocalisation/relocalisation. Alors que le sport naît à la fin du XIX^e siècle au sein des grandes villes, le sport d'aujourd'hui se délocalise en direction des espaces "naturels". Ainsi, chaque portion du territoire (la mer, la montagne, les airs...) a pour vocation de devenir un espace sportif. Mais cette délocalisation va de pair avec un mouvement de relocalisation de la pratique, c'est-à-dire un certain retour du sport dans la ville. Pourtant, ce retour à la ville ne passe plus seulement par la fréquentation des équipements sportifs privés et spécialisés, mais s'effectue au sein même de l'espace public (rollers, skaters, joggers...). Il s'agit donc de pratiques sportives de la ville et de sport dans la ville. D'autre part, cette sportivisation de l'espace urbain n'est pas un phénomène limité à une classe d'âge : elle concerne à la fois les adolescents et les adultes.

Enfin, cette publicisation de la pratique sportive va de pair avec une certaine privatisation du sport dans le sens où un ensemble de pratiques orientées vers la forme, l'hygiène et la santé se déroulent de plus en plus au sein de la sphère privée (gymnastique, musculation... à domicile).

- **le rapport au temps** : au temps linéaire de la pratique compétitive (progrès, calendriers...) s'ajoute aujourd'hui un temps discontinu qui permet à l'individu de gérer autrement sa pratique sportive. La recherche du plaisir, de la détente relève de l'instant, du temps présent et non d'une projection dans un futur plus ou moins lointain.

- **le rapport à la nature** : les nouveautés sportives s'inscrivent très largement dans la recherche d'un nouveau rapport à la nature, d'une rupture avec les équipements sportifs artificiels, codifiés, standardisés, normalisés. Cependant, le développement de ces pratiques écologiques se réalise à travers l'utilisation d'instruments ou d'engins sportifs incorporant un fort degré d'innovation technologique.

- **le rapport à l'aventure** : depuis le début des années 1980, est apparue toute une série d'aventures sportives collectives ou individuelles (Paris-Dakar, Raid Gauloises, enchaînement des sommets de l'Himalaya, tour du monde en solitaire à la voile, la traversée de l'Atlantique à la nage...) fondées sur la recherche d'exploits dans des espaces incertains et hostiles. Mais cette soif d'aventure n'a pas grand-chose de commun avec l'affrontement de l'absolument inconnu. En effet, chaque "expédition sportive" se construit à partir du risque calculé, de la minimisation de l'incertitude et du hasard. Tout ou presque est prévu. La présence de sponsors ne fait que confirmer cette caractéristique.

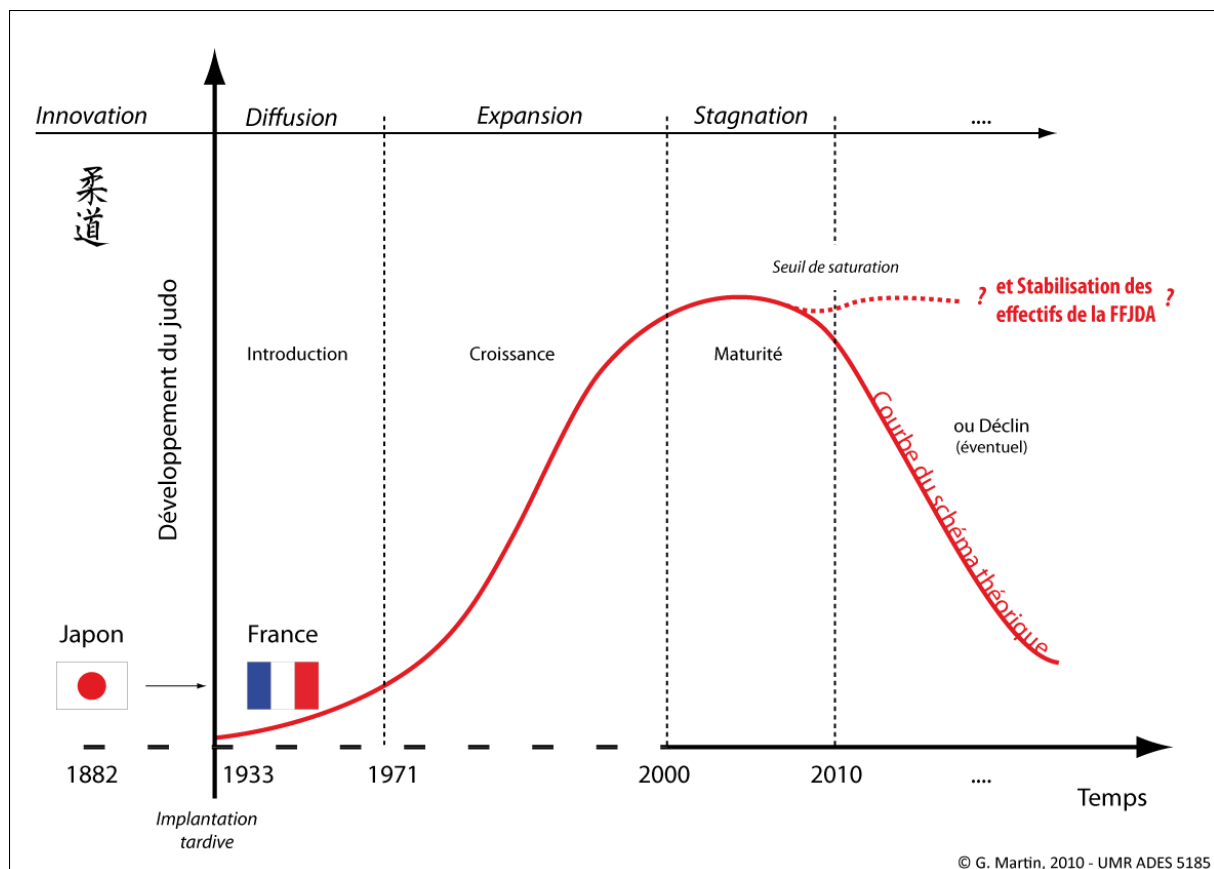
- **le rapport à la liberté** : les nouvelles pratiques sportives rejettent très largement toute idée de contraintes institutionnelles et d'encadrement collectif. Elles revendiquent au contraire la liberté de s'auto-organiser sans référence à un modèle sportif qui les surplomberait. Mais cette liberté reste largement une illusion car l'autonomie de l'individu ne supprime pas toute idée de contrôle. On passe en effet d'un contrôle extérieur (celui des institutions sportives) à un auto-contrôle individuel : c'est l'individu qui fixe ses propres règles, ses propres normes, ses propres contraintes. On assiste donc plus à une auto-limitation de la liberté qu'à une véritable libération. Cet engouement autour des pratiques autorégulées participe à la baisse des statistiques des fédérations sportives, mais concernant la FFJDA, est-ce annonciateur d'atteinte du seuil de saturation ?

2.2 - Vers une saturation de la pratique ?

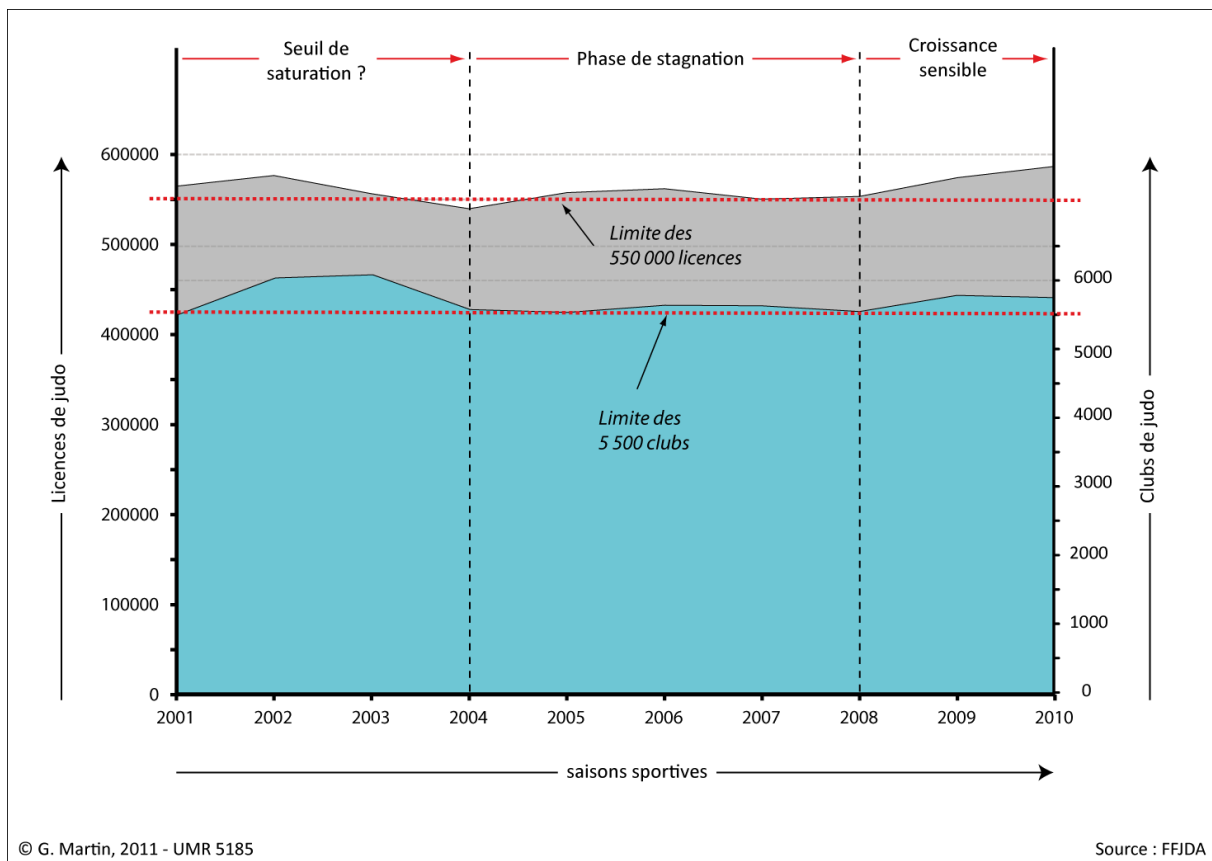
Dans le schéma du cycle de vie d'un produit, les auteurs signalent qu'à la fin du pic de croissance arrive le seuil de saturation et, pour la Fédération de judo, cela correspond au moment où le nombre de licences et de clubs commencent à stagner et où aucune croissance positive n'est envisagée, avec les prémices même d'une décroissance.

Émettre cette hypothèse c'est envisager qu'après les années 2000 le judo français est rentré dans une phase de stagnation, voire de régression. Les données statistiques sont des outils précis pour apporter des éléments de réponse au schéma théorique. Au début des années 2000, le nombre de licences a continué de croître mais moins rapidement que la population française (3,9 % contre 6,1 %). David Douillet, élu sportif des années 1995 et 2000, reste aujourd'hui très populaire comme le montrent ses actions caritatives et son élection politique en tant que député des Yvelines. La courbe des licences de la FFJDA durant une décennie présente cependant des particularités (graphique 8).

Graphique 8 : Le cycle de vie du judo en France



Graphique 9 : Évolution des courbes licences / clubs (2001-2010)



Le graphique 9 montre une courbe des licences relativement linéaire où les progressions ne sont plus aussi marquées que dans les périodes précédemment étudiées. Globalement le judo est une discipline dont les effectifs se sont stabilisés en moyenne autour des 560 000 licences sur les dix premières années du XXI^e siècle. Toutefois nous pouvons distinguer trois périodes distinctes. Après les croissances du début des années 2000, la courbe des licences, comme celle des clubs décroît jusqu'en 2004, année olympique. Durant l'olympiade suivante (2004-2008) les données stagnent pour se stabiliser autour de 550 000 licences et 5 500 clubs. Les éléments correspondent aux signaux d'une période de saturation qui entraîne en théorie le déclin du produit. Mais à partir de 2007 on assiste à une remontée des courbes et la FFJDA dépasse lors de la saison 2009-2010 les 586 000 licences.

Aujourd'hui il est intéressant de réaliser un parallèle entre la courbe des licences et les résultats d'un autre judoka. Teddy Riner, né en 1989 (2m04, 140 kg) est considéré par beaucoup comme le successeur de David Douillet. Multiple médaillé chez les « juniors », il est à ce jour le plus jeune champion du monde de judo. À Rio au Brésil, encore dans la catégorie « junior », il remporte la médaille d'or à 18 ans et 5 mois (David Douillet gagnait

son premier titre mondial à 24 ans). En avance sur le palmarès de Douillet, il est, en avril 2011, quadruple champion du monde, médaillé de bronze aux Jeux Olympiques de Pékin, et double champion d'Europe à seulement 22 ans.

Tableau 10 : Titres de Teddy Riner et évolution des licences FFJDA

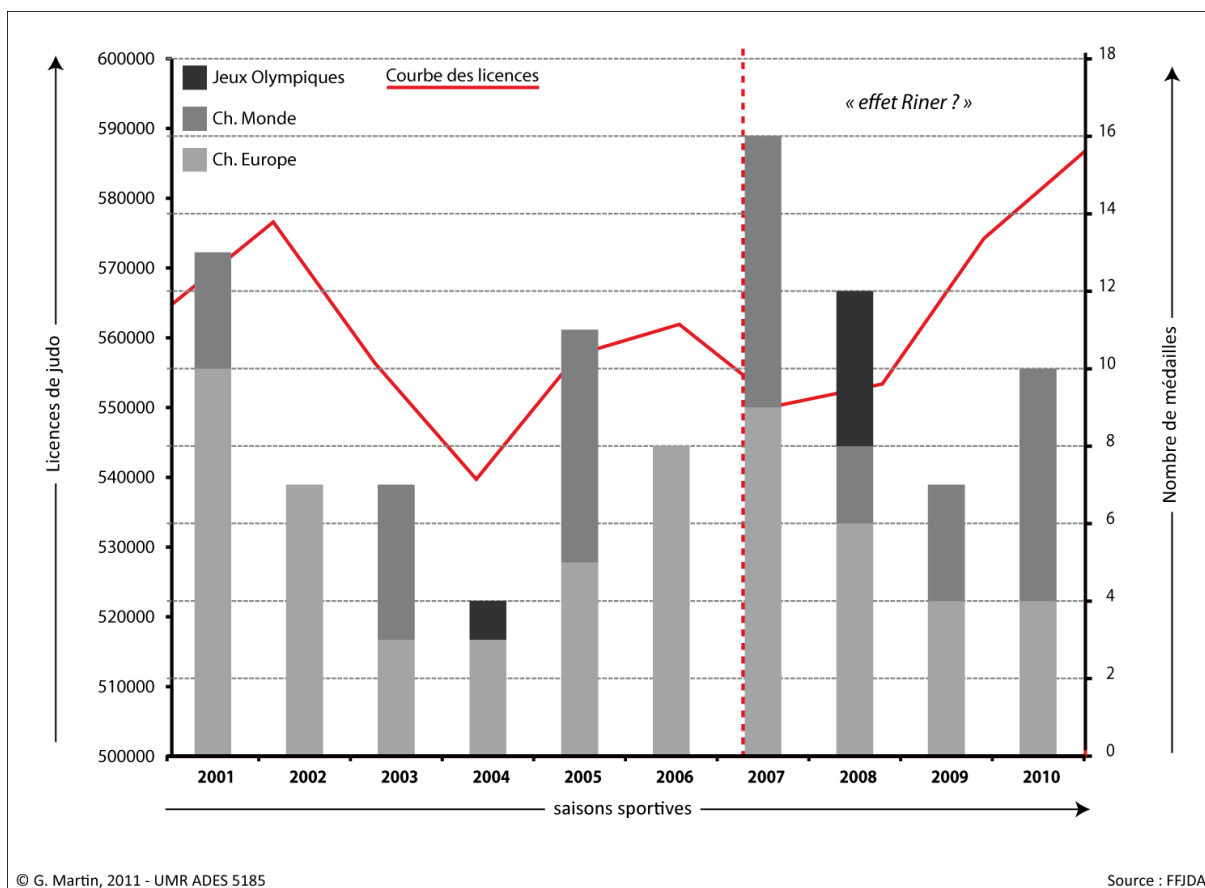
Année	Palmarès international	Licences		
		Total	Variation relative	Variation brute
2006		561 935	0,8 %	4 319
2007	Champion du monde , Champion d'Europe	550 382	-2,1%	-11 553
2008	3ème JO, Champion du monde	553 391	0,5%	3 009
2009	Champion du monde	570 117	3,0%	16 726
2010	Champion du monde	586 811	2,2%	12 588
2011	Champion d'Europe	<i>Non connu à ce jour</i>		

© G. Martin, 2010 - UMR 5185. Source : FFJDA

Son palmarès peut dépasser celui de Douillet dans la mesure où d'une part les championnats du Monde sont annualisés depuis 2009 (et non plus tous les deux ans) et du fait de sa précocité d'autre part. Le risque pour la fédération est de perdre, du fait de sa jeunesse, l'image d'un tel athlète sollicité de toute part (médias, publicité, sponsors, ...). La FFJDA doit « contrôler » l'image de Riner et éviter ce qui s'est passé au Japon avec le départ du Champion olympique japonais Satoshi Ishii attiré par les sirènes plus lucratives des combats libres. Vedette en son pays, Ishii a suscité la controverse en annonçant qu'il quittait à 21 ans le milieu du judo pour entamer une carrière professionnelle dans l'univers du combat libre. Cette discipline où des spécialistes de différents arts martiaux s'affrontent lors de combats juteux est considérée avec dédain par les puristes du judo. Les règles des instances japonaises interdisent aux judokas de devenir professionnels et Ishii a donc renoncé à participer à d'autres Mondiaux ou Jeux Olympiques en judo. Les bons résultats internationaux de la seconde moitié des années 2000 des Français montrent une incidence sur les licences de judo (graphique 10). Après des JO ratés en 2004 (une médaille d'argent) et des championnats du monde 2003 et 2005 décevants pour la fédération (neuvième et cinquième place du classement général), l'équipe de France s'est relancée avec la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante. Grâce aux bons résultats de Riner et emmenée par une équipe de France féminine, pourvoyeuse de médailles (Jossinet, Émane, Decosse, Lebrun, Possamaï, Mondière...), la

France retrouve son rang en 2007 et 2009 (troisième place) et en 2010 au Japon (deuxième meilleure nation). La FFJDA a augmenté de plus de 6,6 % son nombre de pratiquants entre 2007 et 2010 (36 429). Là encore on peut noter qu'à chaque grande victoire d'un athlète médiatisé, le volume de pratiquants dans la discipline augmente.

Graphique 10 : Les licences et les podiums internationaux français (2001-2010)

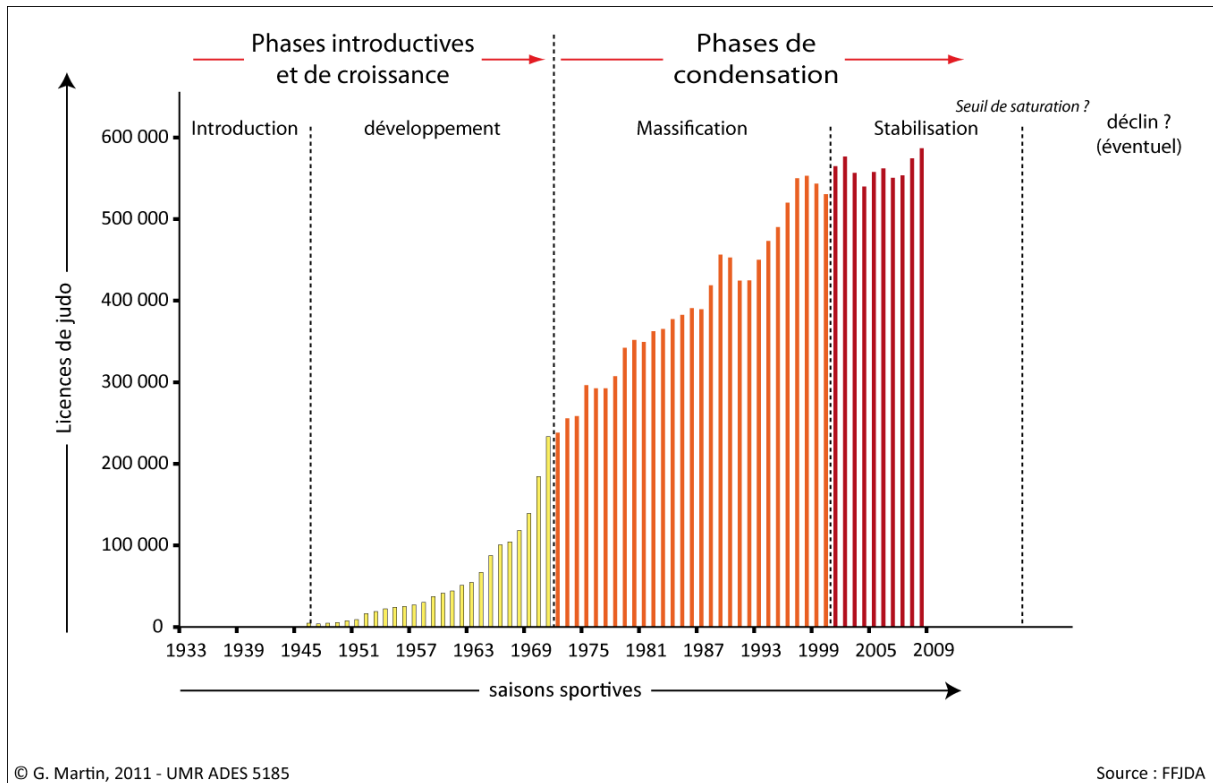


La corrélation semble fonctionner. Les championnats du monde de judo 2011 se déroulent à Paris en août. Galvanisés de combattre à « domicile », soutenus par la fédération, relayés par les médias, les sportifs français sont forcément motivés par l'enjeu de bien faire. Riner espère devenir le premier homme quintuple champion du monde. De bons résultats des Français(es) peuvent présager d'une augmentation du nombre de licences FFJDA.

En 2010, la question concernant la saturation, voire de déclin du « service sportif judo », n'est pas encore approprié pour la FFJDA en 2010. Au commencement des années 2000 la FFJDA portée par la dynamique « Douillet » a accru le nombre de ses licences. Certes, à partir de 2004, une période de tassement des effectifs se fait ressentir, mais depuis 2007 une nouvelle ère de développement se dessine. Les bons résultats internationaux actuels, et peut-être à

venir, de certains judokas français, redonnent un espoir à la fédération d'atteindre la barre des 600 000 licences rapidement. Le taux de croissance annuelle moyen entre 2007 et 2010 (2,2 %) augure de dépasser cette limite en 2012. Le graphique 11 rappelle le cycle de vie d'un produit et les étapes de diffusion du judo en France.

Graphique 11 : Les étapes de la diffusion du judo en France (1933-2010)



La phase de stabilisation n'est pas encore achevée, le seuil de saturation non confirmé, les ralentissements de la croissance de la courbe des effectifs des années 2000 semblent être des accidents dans la continuité progressive des licences de la FFJDA. Pour maintenir leurs effectifs au plus haut, les fédérations doivent constamment se remettre en question, écouter les doléances des clubs afin d'engager leur action de développement au plus près des souhaits de la « base », des licences.

Conclusion du chapitre 2

Pour comprendre la diffusion du judo en France, le chapitre 2 a d'abord rappelé le contexte de sa création au Japon en 1882 par Jigoro Kano. Une première période de croissance se situe entre 1933 et 1971. La diffusion est géographiquement inégale et les crises internes ont marqué son histoire jusqu'au protocole d'accord signé en 1971 ; à cette date la Fédération compte 200 000 licences. La phase de condensation se situe entre 1972 et 2000. Le nombre de licences atteint 300 000 en 1978, 400 000 en 1988 et dépasse 500 000 en 1996. Après cette phase de forte croissance, nous assistons à une stabilisation des effectifs dans les années 2000, mais rien n'assure que le stade de saturation est atteint et, encore moins, le stade déclin.

Plusieurs éléments explicatifs de cette croissance depuis 1972 sont proposés en liaison avec les évolutions sociétales que connaît le pays. L'hypothèse concernant l'impact des résultats sportifs des médaillés français dans les compétitions internationales est avancée comme complément aux processus sociaux généraux qui concernent l'ensemble des sports. Cet impact peut être présenté comme un facteur secondaire d'explication par rapport aux valeurs éducatives du judo qui séduisent les parents et expliquent que la Fédération soit considérée comme la plus jeune de France avec 76 % de licenciés de moins de 18 ans.

En 2010, la FFJDA est donc présente en France avec des structures d'accueil (dojos) localisées sur l'ensemble du territoire. Plusieurs hypothèses sont envisagées concernant le futur de cette fédération :

- scénario 1 : apparition du seuil de saturation général entraînant un déclin inéluctable, avec une chute plus ou moins accélérée des effectifs (suite et fin du cycle de vie d'un bien ou d'un service)
- scénario 2 : relance modérée de la croissance car, démographiquement, l'espace n'est pas encore saturé et de nombreux territoires peuvent être conquis.

L'enjeu du déploiement de la FFJDA passe par une meilleure connaissance de ces pratiquants pour orienter des actions concrètes et permettre une aide ciblée pour les décideurs locaux dans leur politique de développement du judo.

SECONDE PARTIE :
RÉPARTITION TERRITORIALE ET ANALYSE
SPATIALE DU JUDO EN FRANCE
DANS LES ANNÉES 2000

Introduction de la deuxième partie

La seconde partie de cette thèse vise à une connaissance de la répartition territoriale du judo en France et à une analyse de l'offre et de la demande de ce sport en Aquitaine.

L'objectif général est la recherche de régularités dans l'organisation de l'espace et la formulation d'éléments explicatifs. Ces régularités sont recherchées par déduction et un modèle explicatif est proposé. Une phase de confrontation/vérification du modèle au réel permet soit de vérifier une concordance modèle/réel, soit de repérer des écarts et de proposer une modification du modèle pour intégrer ces écarts. Mais les résultats peuvent également infirmer le modèle ; dans ce cas un retour sur les hypothèses est nécessaires et la démarche recommencée. D'idiographique, la géographie devient nomothétique. La démarche, d'inductive, devient déductive. La confrontation modèle/réel passe plutôt par l'utilisation de données quantitatives, sauf pour la géographie comportementale qui s'appuie davantage sur des données qualitatives.

Le judo, discipline axée sur le développement physique et moral de l'élève, nécessite une structure adaptée (dojo) pour être prodiguée, faute de quoi, les licences et les grades ne sont pas octroyés. Nous savons que le club est un organe essentiel à toute fédération, car réglementairement, c'est le moyen officiel par lequel l'enseignement est transmis et les licences remises. Le moniteur de judo (souvent diplômé d'un brevet d'état) délivre les grades (kyu ou ceinture noire) aux élèves, grades qui sont communiqués chaque nouvelle saison lors de la réinscription à la FFJDA.

Mais comment sont répartis les dojos en France ? En quoi la cartographie peut-elle être un outil d'analyse pour comprendre l'organisation territoriale du judo ? Le judo est-il plutôt pratiqué en milieu urbain, ou en milieu rural ? Existe-t-il des zones où la création de clubs permettrait de renforcer la présence de la FFJDA sur le territoire ? Ces questions méritent une attention particulière, le chapitre 3 présente des données concernant la répartition territoriale du judo en France et le chapitre 4 propose une analyse de l'offre et de la demande en Aquitaine.

CHAPITRE 3 : LE JUDO EN FRANCE

Le judo en France est analysé d'un point de vue statistique dans le but de modéliser la pratique territoriale vers la fin des années 2000. Il convient d'étudier et de renseigner sur le pratiquant (genre, âge, grade) et les structures d'accueil pour analyser la discipline sur le territoire national.

Certains vecteurs d'informations peuvent aider à appréhender cette description. La situation physique du lieu d'étude, le contexte démographique, ou le dynamisme politique et culturel des territoires, sont autant d'arguments qui sous-entendent (ou non) une potentialité d'implantation et de développement d'une pratique sportive, en l'occurrence le judo.

Dans ce chapitre, la licence de judo est étudiée en fonction de la localisation du club et non en fonction du domicile du pratiquant. Ainsi, certains territoires à dominante urbaine ou rurale se retrouvent être des pôles de rencontre où les clubs de judo jouent un rôle social.

Les licenciés pratiquent le judo dans un dojo régi sous la réglementation d'un club. Il faut prêter attention à la nuance qu'il peut y avoir entre les deux notions : clubs et dojos. En effet, un club de judo (interface entre le licencié et la fédération) est une association loi 1901 (site legifrance, 2010). Un dojo est un lieu où est pratiqué le judo (sur un tatami) et dans lequel des règles strictes sont instituées. Un dojo est un espace où la progression des pratiquants licenciés est supervisée et contrôlée par un maître. Le nombre de clubs est donc différent du nombre de dojos car un club peut disposer de plusieurs dojos et avoir la responsabilité de plusieurs enseignants à gérer.

Il convient d'ajouter l'intérêt d'utiliser les nouvelles technologies informatiques et de montrer comment les cartes interactives permettent une visibilité du territoire pour le grand public. Pour préciser les espaces de forte implantation du judo, une approche en rapport avec les zonages en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural va être proposée (ZAUER). De plus le niveau d'échelle utilisé permet une localisation détaillée des dojos sur le territoire en fonction de la typologie des communes.

A - Une meilleure connaissance du pratiquant

La pratique sportive n'est pas uniforme sur un espace donné. Plus l'aire géographique étudiée est vaste, plus des disparités peuvent apparaître et le judo n'échappe pas à cette règle. Des spécificités et des originalités territoriales sont remarquables et questionnent sur le type de pratiquants. En effet, c'est l'effectif global qui permet de cerner le profil type du licencié. Que ce soit le genre, l'âge, le grade ou la localisation géographique, ces critères font apparaître des nuances spatiales dans des aires géographiques différenciées sur le territoire.

1 - Les licences sportives de la FFJDA

Cette partie consacrée au profil type du pratiquant licencié à la FFJDA est réalisée d'un point de vue fédéral par âge, genre et grade. D'un art martial oriental pratiqué par les samouraïs au XIX^e siècle, la discipline devenue sport olympique s'est peu à peu féminisée. En Occident et en France précisément, quel est le type de pratiquant que l'on retrouve dans les clubs de la FFJDA ?

1.1 - Classement par âge et par genre

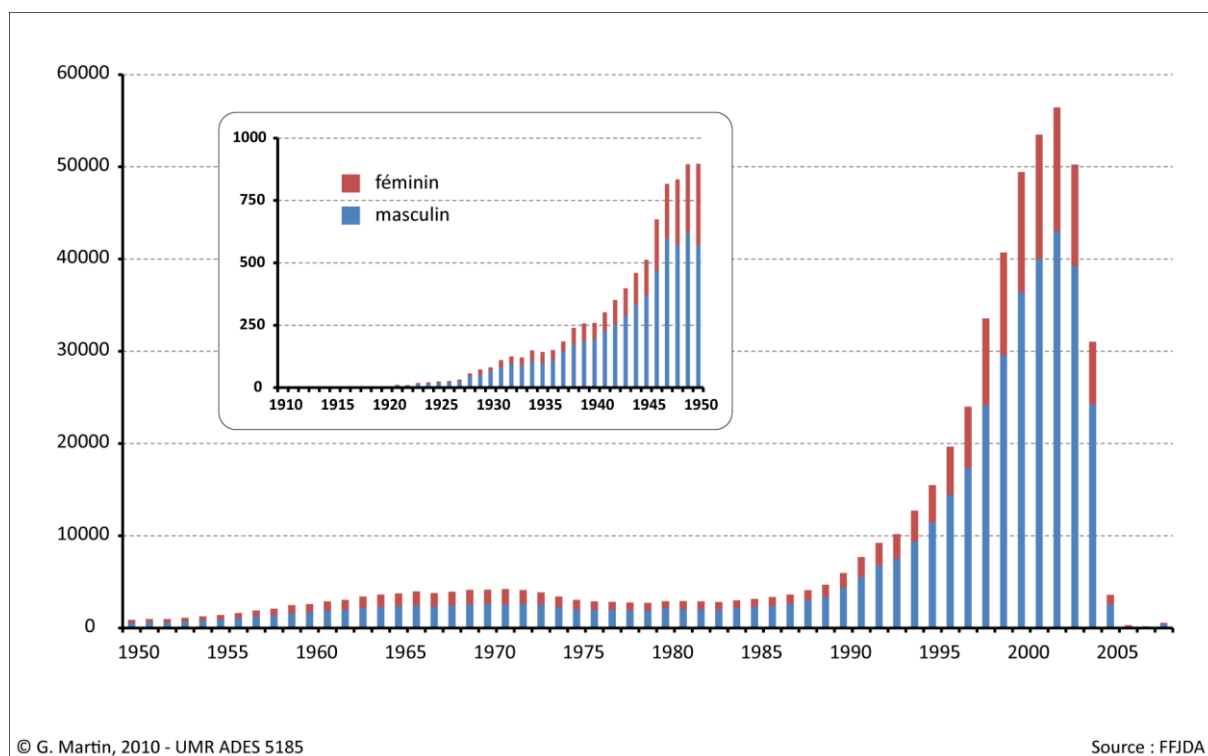
Le judo est un sport pratiqué par de très jeunes enfants et en majorité du genre masculin. Pour matérialiser le profil type de la licence FFJDA, les données statistiques fédérales sont illustrées selon deux figures²⁷ dans le graphique 12 pour la saison 2008-2009. Celles-ci soulignent la forte hétérogénéité des âges et du genre des licences. Les années de naissance montrent un décalage vers les années 2000. Dans le graphique intérieur, le nombre de licences est maximal en 1950 cela correspond aux 897 licenciés âgés de 59 ans en 2009 ; la part des licences masculines des « 59 ans » est supérieure aux licences féminines (63,9 %).

Le graphique met en évidence l'accroissement du nombre des licenciés nés autour des années 2000. Le nombre de naissance des licenciés montre une très forte proportion d'un public né il y a moins de dix ans²⁸. D'après l'allure des histogrammes, un profil type du pratiquant peut être dégagé.

²⁷ Échelles différentes de l'axe des ordonnées pour une meilleure visibilité des données antérieures à 1950.

²⁸ Les enfants nés à partir de 1999.

Graphique 12 : Année de naissance et genre des licenciés de judo (2009)



1.1.1 - Profil type de la licence de judo en 2009

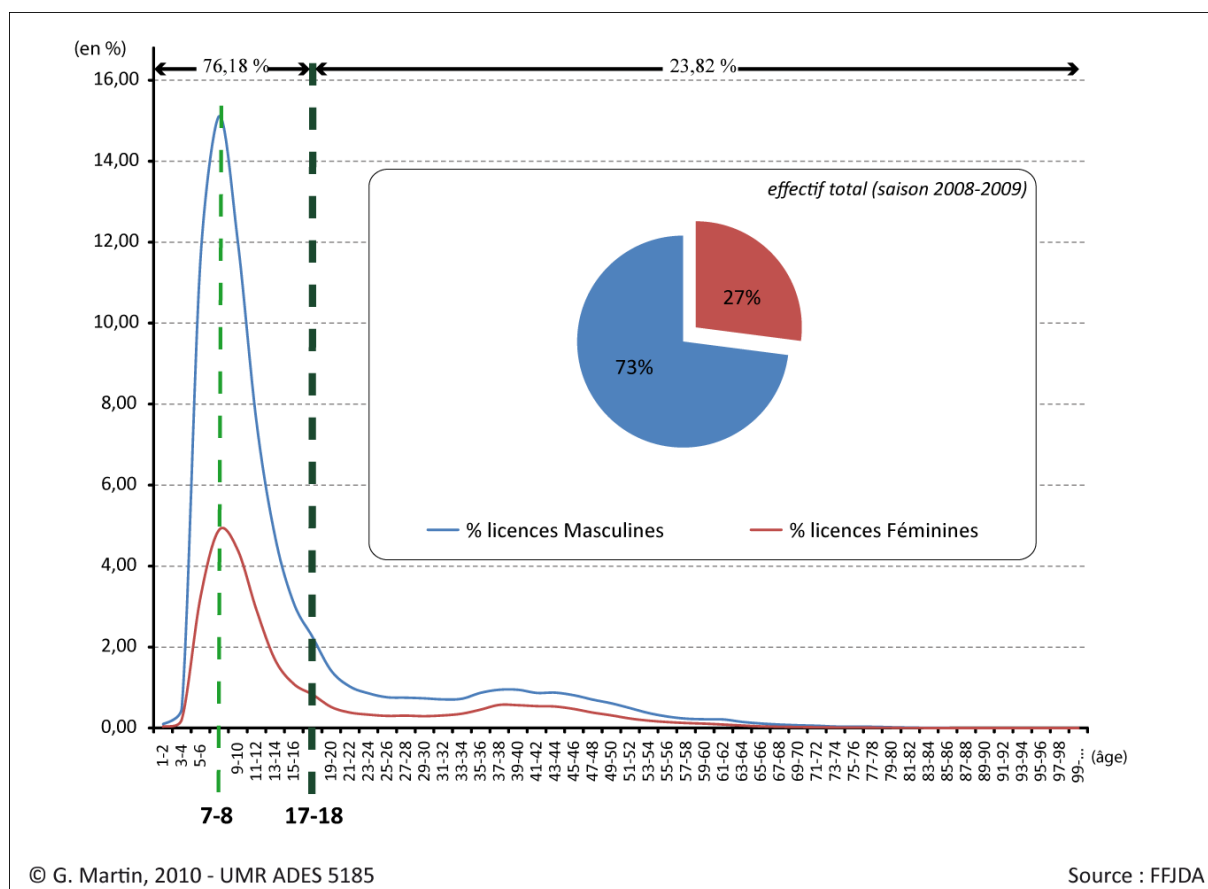
Plus de 76 % des pratiquants ont moins de 18 ans et en majorité, c'est un public masculin représentant 312 603 licences (67 %). En 2009, le total des « féminines » FFJDA représentent environ 27 % du total des licences de judo.

La classe d'âge des pré-poussins (7-8 ans) est la catégorie d'âge la plus importante au sein de la FFJDA (graphique 13). Environ un judoka sur cinq appartient à cette classe-là avec une forte proportion des jeunes garçons autour de cette catégorie d'âge. L'écart entre les deux genres est d'autant plus grand que l'on se rapproche de ce point culminant. Une « distance » de dix points différencie les pratiquants masculins et féminins.

L'âge, nous l'avons vu, est un vecteur important à prendre en compte et parmi la somme totale des licences féminines en 2009, c'est la catégorie des pré-poussines (7-8 ans) qui compte également le plus de pratiquantes. Au niveau national, cette classe d'âge représente plus de 18 % des judokates. Il s'opère ensuite une diminution constante de la représentativité des féminines avec des taux inférieurs aux données des masculins.

Conformément au nombre total des licenciés, les parts pour chaque intervalle d'âge sont cependant intimement liées.

Graphique 13 : Distribution des licences par genre et par âge (2009)



1.1.2 - Répartition départementale des licences féminines

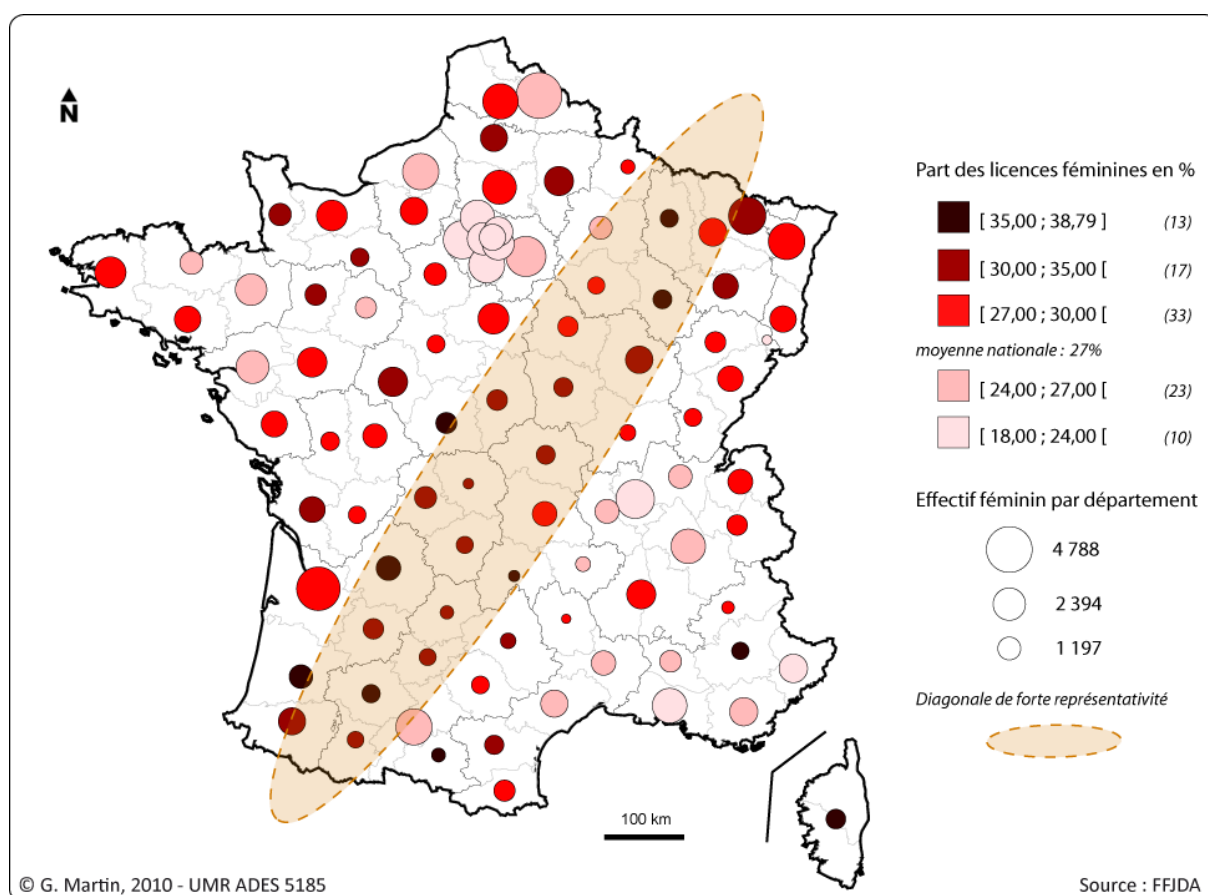
Rappelons que pour le traitement statistique, les départements français correspondent aux comités départementaux de la FFJDA. Seuls les départements parisiens en raison du volume important de leur effectif sont considérés comme des ligues régionales. La distribution territoriale des licences n'est pas homogène et des disparités apparaissent en fonction d'aires géographiques présentant des résultats différents de la moyenne nationale (de 18 % à 38 %) et en fonction des genres.

La répartition départementale fait apparaître des zones de pratique (carte 9) pour les féminines validant le fait que la population n'est pas le seul vecteur de forte représentativité. En effet, une diagonale de forte représentativité se calque sur la « diagonale du vide » allant des Ardennes vers l'Aquitaine et appelée ainsi en raison de la faiblesse de la population de cette zone. La moyenne nationale de la part des licences féminines FFJDA est voisine de 27 % soit un peu plus de 143 000 pratiquantes, ce qui représente un volume supérieur à la Fédération

française de ski (139 000 licenciés²⁹). Sur le territoire métropolitain, cette donnée statistique n'est pas uniforme. Certains départements présentent des parts inférieures ou supérieures allant jusqu'à 10 points. Comment expliquer de telles différences ?

Ce sont dans les départements des métropoles d'équilibre que le nombre des licences féminines est le plus important. Les territoires où la population est nombreuse touchent plus de jeunes enfants. Ainsi, c'est dans le Nord que les effectifs féminins sont les plus conséquents (4 788), puis viennent la Gironde, les départements de l'Île-de-France, le Rhône, la Moselle, la Haute-Garonne et les Bouches-du-Rhône.

Carte 9 : Répartition des licences féminines (2009)



Cependant, statistiquement, les parts les plus élevées, supérieures à 35 % de licences féminines, ne correspondent pas aux départements les plus peuplés. Si nous prenons l'exemple des 10 départements les moins peuplés, celui de la Haute-Marne (52) compte plus de 38 % de licences féminines pour une population n'atteignant pas 190 000 habitants et pour un peu plus de 2 100 licences FFJDA. De plus, seuls trois départements (Dordogne, Indre, et

²⁹ Masculins et féminines réunies, d'après les données 2008 du Ministère chargé des Sports.

Landes) sur dix dont les parts sont supérieurs à 35 % ont plus de 1 000 pratiquantes. Ces dix départements représentent une moyenne de 832 licenciées par territoire.

À l’opposé, dans les dix départements ayant des parts de faible féminisation (18 % à 24 %), se trouvent tous les départements franciliens (sauf la Seine-et-Marne), les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, le Rhône et le Territoire de Belfort. Tous ces territoires ont une moyenne de 2 300 pratiquantes.

La répartition territoriale de la pratique féminine du judo en France est liée à la population globale de la zone étudiée mais dépend également du facteur de représentativité par rapport au genre masculin. Dans ce cas, ce sont dans les départements moins peuplés présentant des taux de féminisation supérieurs à la moyenne nationale qui accentuent la parité de la discipline.

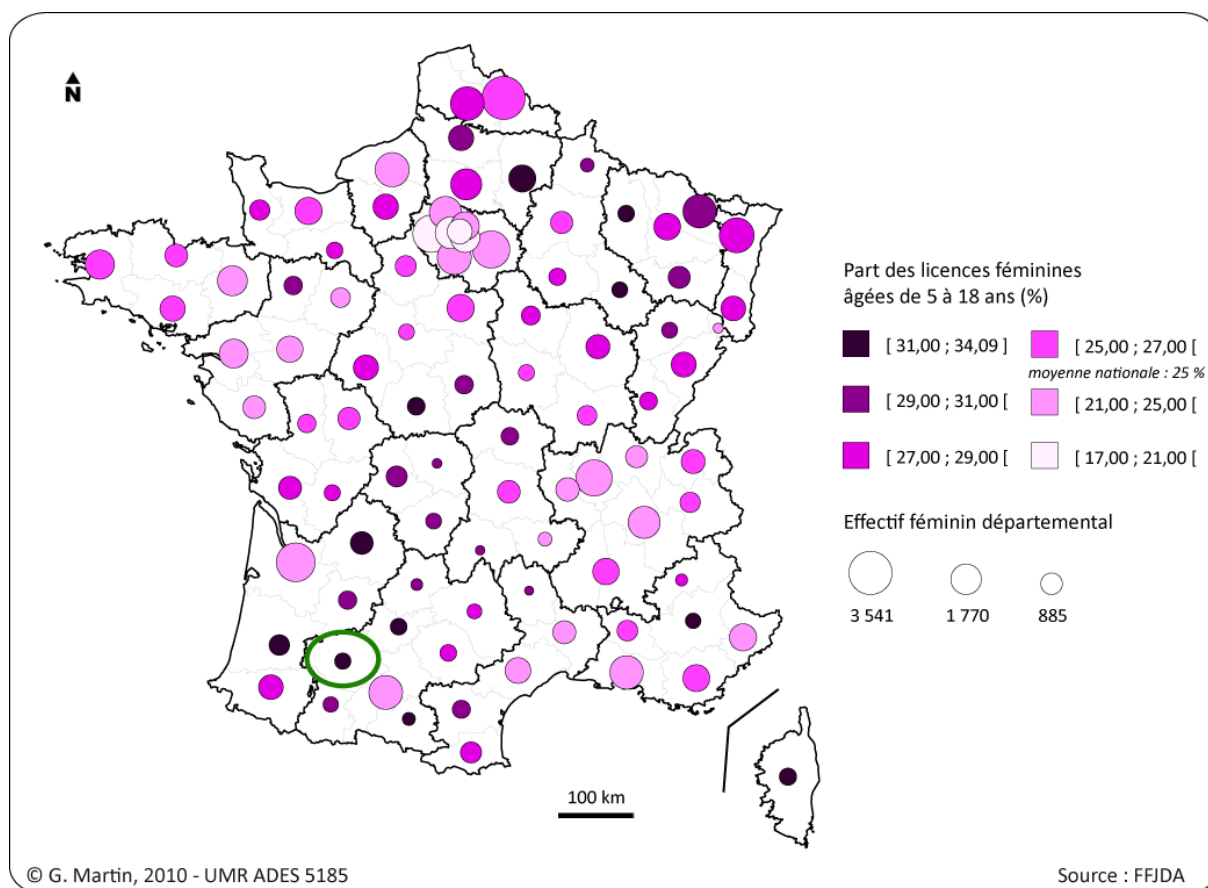
Nous avons vu que plus de 76 % des licenciés avaient moins de 18 ans et au niveau des comités, tous ne présentent pas la même part de jeunesse. Ces différences influent sur le volume des licences. Pour affiner l’analyse, le calcul de la part des jeunes âgés de 5 à 18 ans par département est utilisé comme un outil de comparaison entre les différentes unités administratives. Ainsi en 2009, la moyenne des parts de cette classe d’âge est de 18 %. Au total, 46 départements présentent un taux inférieur à cette valeur. Paris a un taux de 14 %, puis viennent le Cantal, la Creuse, la Corrèze. Les départements ayant le plus fort taux de jeunes âgés de 5 à 18 ans sont les autres départements franciliens, l’Oise et le Nord (20-21 %). Ces données démographiques impactent directement sur le taux de pénétration car c’est le public-cible pour la FFJDA.

Pour un territoire, cela revient-t-il à dire que plus la part des jeunes est élevée, plus le taux de pénétration du judo des 5-18 ans sera élevé ? En France, par comité, en 2009, ces taux oscillaient de 20,6 ‰ à 54,2 ‰. La moyenne nationale était de 37,9 ‰. Or ce ne sont pas les départements avec les taux de jeunes les plus forts qui ont des taux de pénétration les plus élevés puisque parmi les dix premiers départements au taux de pénétration important (45 ‰ à 54 ‰), seuls la Gironde et les Yvelines ont une part de jeunes supérieure à 18 %.

En revanche, en valeur absolue, c’est bien dans les départements où le nombre de licenciés est le plus important que se situent les départements aux parts de jeunes les plus élevées. Ceci renforce l’idée selon laquelle un territoire du judo est considéré comme tel quand le nombre de ses licenciés est élevé et quand son taux de pénétration l’est également.

Le département du Gers présente un taux de pénétration des 5-18 ans supérieur à 54 %. C'est le plus fort taux en France dans la population des 5-18 ans. Dans ce département d'environ 184 000 habitants, la part des gersoises est proche de 51,3 %.

Carte 10 : Répartition départementale des licences féminines âgées de 5 à 18 ans (2009)



Les jeunes âgés de 5 à 18 ans représentent 15,9 % de la population (masculin et féminin) et la part des plus de 60 ans est de 30,2 %. La FFJDA ne dénombre que 507 licences féminines, le taux de pénétration des jeunes filles est de 35,4 ‰ (carte 10), ce qui place le Gers en première position dans cette catégorie et cette classe d'âge. Les masculins ont également un taux de pénétration élevé (72,1 ‰) classant le Gers juste derrière les effectifs masculins de la Nièvre (75 ‰).

1.2 - Classement par grade

Il est possible d'affiner l'analyse sur la présentation des licences par le biais du grade. Le grade attribué à un pratiquant permet d'évaluer son niveau technique, son efficacité en combat, son degré d'ancienneté, ainsi que ses qualités morales. Cela correspond au respect

scrupuleux du code moral ainsi qu'un investissement suffisant dans la pratique. Sans un minimum de respect des règles exigées, aucun judoka ne peut prétendre à l'obtention d'un grade. Le souci des premiers judokas fut de trouver un moyen de maintenir le vêtement d'une façon convenable et sans danger pour le pratiquant et le partenaire. Ainsi, tout boutonnage était interdit, et très vite le principe de la ceinture fut adopté. Une signification est donnée à cette ceinture : elle servirait de signe distinctif dans la progression du judoka. Au Japon, deux grades précèdent celui d'expert. Au judo, l'objectif est d'obtenir et de mériter la ceinture noire (CN). C'est le grade phare. « *Dans tous les romans policiers ou d'aventures, le héros est aussi inévitablement « ceinture noire » que l'héroïne est blonde et mince* » (Bonet Maury, Courtine, 1975).

Pour y parvenir, une série de ceintures de couleurs est utilisée pour identifier le niveau de chaque licencié. Les ceintures de couleurs ont été inventées en Angleterre au milieu des années 1920 puis introduites en France par le professeur Kawaishi. On trouve dans l'ordre les ceintures blanche, jaune, orange, verte, bleue, marron, la fameuse ceinture noire ainsi que deux ceintures supérieures (une rouge et blanche du 6^{ème} au 8^{ème} dan, une rouge pour 9^{ème} et 10^{ème} dan). Par ailleurs, les grades dans la ceinture noire révèlent une signification³⁰ et un certain niveau d'expertise. Il existe aussi des grades alternatifs pour évaluer et récompenser les plus jeunes (blanche-jaune, jaune-orange, orange-verte, verte-bleue) et des barrettes à la place d'une ceinture blanche-jaune. Les grades sont hiérarchisés de la façon suivante :

- les ceintures de couleurs blanche à marron correspondent à des grades nommés *kyu* : du 9^{ème} kyu représenté par la ceinture blanche jusqu'au 1^{er} kyu par la ceinture marron
- au-dessus des kyu, les niveaux sont nommés *dan* (degré) : du 1^{er} dan au 5^{ème} dan, la ceinture est noire ; les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} dan sont représentés par une ceinture à larges bandes rouges et blanches alternées, les 9^{ème} et 10^{ème} dan par une ceinture rouge. Après la ceinture rouge, il y a une ceinture qui n'a été obtenue que par Jigoro Kano la ceinture blanche large (11^{ème} et 12^{ème} dan, 12^{ème} dan que maître Kano n'a obtenu qu'à titre posthume)

Un examen officiel permet d'obtenir la prestigieuse ceinture noire. En France, les grades inférieurs à la ceinture noire sont délivrés par un professeur de judo diplômé d'État, le plus

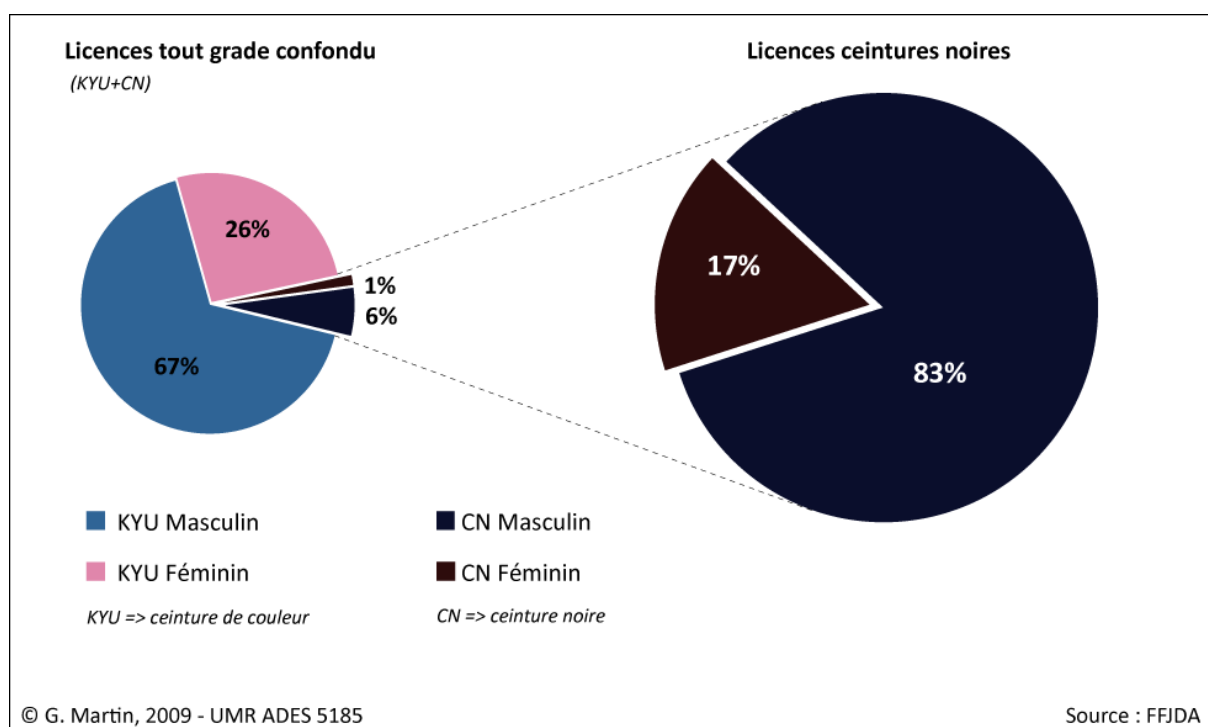
³⁰ Les 2^{ème} et 3^{ème} dan correspondent au nom japonais de deshi qui signifie disciple. Les 4^{ème} et 5^{ème} dan au renshi (maîtrise extérieure). Les 6^{ème} et 7^{ème} dan au kyoshi (maîtrise intérieure). Les 8^{ème} et 9^{ème} dan au hanshi (maîtrises intérieure et extérieure unifiées). Le 10^{ème} dan au keijin (trésor vivant).

souvent suite à un passage de grades organisé par l'enseignant du club. La possession d'une ceinture noire est généralement considérée comme étant synonyme de la maîtrise des bases d'un art martial. La ceinture noire représente selon certains le renouveau, le début d'une nouvelle quête. L'obtention d'une ceinture noire fut originalement le début d'un apprentissage sérieux et non pas un objectif à lui seul. En réalité, une ceinture noire (première dan) est en théorie décernée à un individu qui commence à comprendre son art martial. Enfin, il est utile de noter que dans plusieurs arts martiaux japonais les grands maîtres portent une ceinture rouge et blanche, puis rouge, et enfin blanche, afin de démontrer le retour à l'état de débutant.

En 2009, le judo compte près de 38 000 ceintures noires réparties de manière hétérogène sur tout le territoire français et la répartition par genre n'est pas uniforme. Le taux de pénétration du judo dans les ligues régionales françaises est en moyenne de 7,6 CN pour 10 000 habitants en prenant en compte la population des plus de 15 ans, âge minimal pour se voir décerné ce grade³¹.

Dans le cas des licences de judo, les ceintures noires représentent 7,2 % des pratiquants (graphique 14). Plus de 100 000 ceintures noires ont ainsi été décernées depuis la création de la Fédération. Certains territoires se dégagent par un fort effectif de ceintures noires.

Graphique 14 : Répartition des licences FFJDA par grade et par genre (2009)



³¹ Le taux descend à 6 pour 10 000 habitants en prenant en compte la population totale.

Nous avons vu précédemment que les féminines représentent 27 % du volume total des licences FFJDA dont 1 % de ceintures noires. Au sein des ceintures noires, la gente féminine ne représente que 17 % des « gradés ». Une différenciation notable est ainsi observée et par comparaison, les ceintures de couleurs (kyu) féminines sont à 28 % du total des kyus.

Proportionnellement, les hommes sont donc majoritairement représentés dans le grade de CN. Le rapport à l'âge peut-il être un facteur explicatif à cette singularité ?

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées. L'âge est clairement le premier indicateur d'explication (tableau 11). Les féminines conservent une proportion similaire à la moyenne nationale jusqu'à environ 30 ans avec presque une ceinture noire sur quatre qui est une femme (24,2 %). Leurs parts ne représentent plus que 12,7 % entre 30 et 60 ans et 4,7 % après 60 ans. Par ailleurs, l'âge moyen des ceintures noires féminines est de 25 ans alors qu'il est de 36 ans pour les masculins.

Tableau 11 : Répartition des ceintures noires par tranche d'âge et par genre (2008)

Ceintures noires	15-30 ans	30-60 ans	60 ans et plus
Licences masculines	14 678	19 258	2 653
Licences féminines	4 698	2 805	132
Total des ceintures noires	19 376	22 063	2 785
Part des féminines chez les ceintures noires	24,2 %	12,7 %	4,7 %

© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

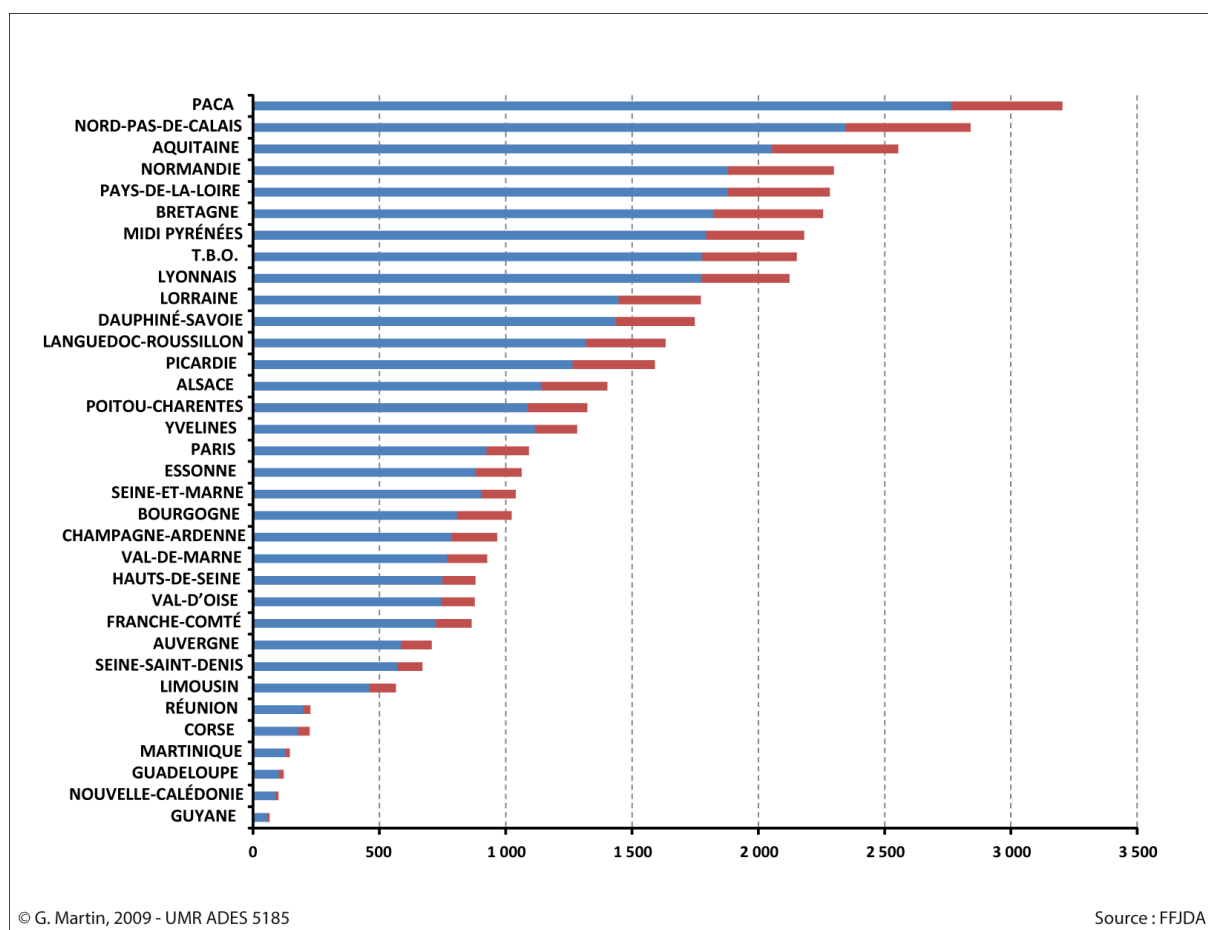
Les débuts du judo ont commencé dans les années 1930-1940 et les pionniers sont restés fermement attachés à leur licence. Par respect pour le grade, de nombreux judokas considèrent que le fait de devenir ceinture noire rend obligatoire le renouvellement de son inscription au sein de la FFJDA. C'est une sorte de redevabilité et ils sont en général attachés à un club. C'est pourquoi, la part des masculins dans les licences de plus de 70 ans est relativement importante (97,1 %). Autre facteur explicatif, les femmes ayant commencé plus tardivement la pratique du judo, les pionnières sont moins nombreuses et plus jeunes. Comme ce sport est relativement physique, il est difficilement compatible avec une vie de femme active et où la maternité freine par ailleurs les pratiques sportives. En prenant de l'âge celles-ci se détournent de la pratique. De plus, pour devenir ceinture noire, des épreuves techniques et de compétition sont nécessaires pour obtenir ce grade. Des sacrifices doivent être réalisés pour réussir cette quête. Toutes n'ont forcément pas le temps et la motivation de l'investissement. Pour

information, en 2009, aucune femme n'a atteint le 8^{ème} dan, grade détenu uniquement par 19 hommes sanctionnant une réelle implication dans le judo depuis de très nombreuses années³².

Suivant le poids démographique de chaque ligue régionale de judo, la répartition des ceintures noires varie d'un territoire à un autre (graphique 15). Des nuances régionales apparaissent. La Ligue d'Aquitaine par exemple comporte le plus de ceintures noires féminines soit 417 en valeur absolue, alors que la Ligue de Corse n'en compte que 39, ce qui représente le plus fort taux de ceintures noires féminines (20,6 %).

C'est dans la Ligue de PACA, que le maximum de ceintures noires est recensé (2 756) ; c'est également la première ligue en termes de licences. Les ceintures noires représentent 7,9 % de l'effectif des pratiquants de cette ligue.

Graphique 15 : Répartition des ceintures noires FFJDA par ligue (2009)



³² André Bourreau, Lionel Grossain, Maurice Gruel, Jacques Le Berre et Guy Pelletier ont été élevés au grade de 9^{ème} dan en décembre 2007. Le 9^{ème} dan est une distinction exceptionnelle puisqu'il existe désormais seulement 7 français à l'avoir obtenu. Henri Courtine a quant à lui été promu 10^{ème} dan, grade rarissime au niveau mondial et fait unique pour un judoka français.

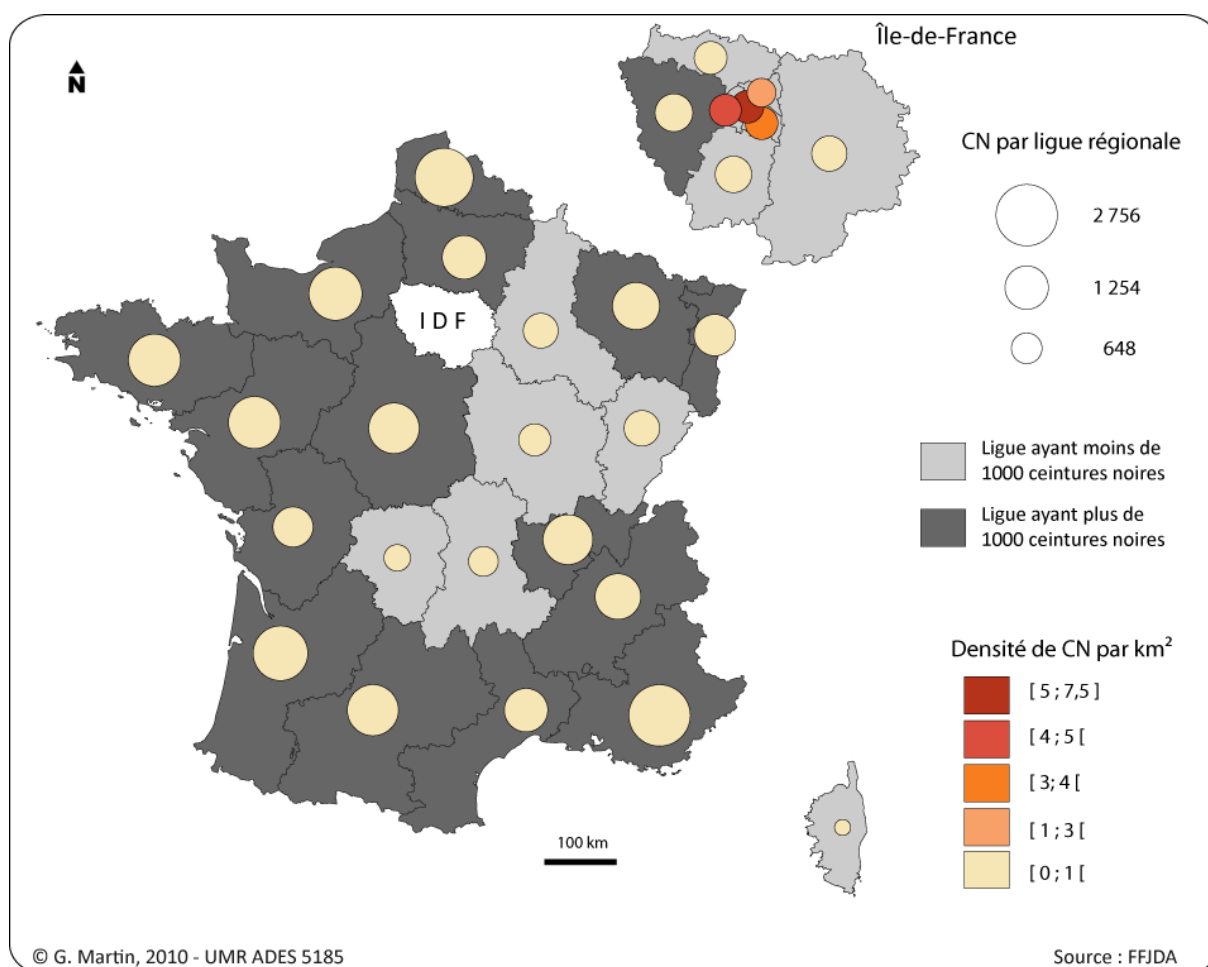
La Ligue de Normandie réunit deux régions administratives (Basse et Haute-Normandie) et fait partie des quatre ligues ayant plus de 2 000 CN avec 18,5 % de CN féminines. Les ligues régionales franciliennes sont remarquables car les densités de ceintures noires se trouvent être parmi les plus élevées en France. Ceci contraste avec le volume de leur effectif. Ainsi Paris compte 780 ceintures noires, dont 13,8 % de féminines, elle est la première ligue régionale de judo en termes de densité avec plus 7 CN/km² et la part des CN dans cette ligue atteint 9,1 %, soit 2 points au-dessus de la moyenne nationale. C'est également à Paris que se concentrent le plus de « Hauts Gradés³³ ». La part des CN sur le volume total des licences est élevée (9,1 %). Ces statistiques font ressortir un espace parisien plus « qualitatif » dans le sens où la proportion de ceintures noires est la plus prégnante. Rappelons, qu'historiquement, les premiers judokas sont parisiens et que le nombre de ceintures noires des disciplines associées est le plus important dans cette ligue, en particulier pour le kendo (20 %). Mais d'un point de vue démographique, le taux de pénétration est très faible (3,5 CN pour 10 000 habitants).

La Ligue d'Essonne présente le meilleur taux de pénétration (8,0 CN pour 10 000 habitants) en France. Viennent ensuite les Ligues de Franche-Comté (7,9), des Yvelines (7,4), de Picardie et du TBO (Touraine-Berry-Orléanais) avec 7,3 CN pour 10 000 habitants. Les autres ligues ont des taux inférieurs à 7,0. Ces ligues représentent des zones où la présence des ceintures noires est importante par rapport, et en ce sens, peut constituer des territoires du judo. Les cinq ligues (Corse, Limousin, Auvergne, Bourgogne et Champagne Ardenne), ayant les cinq plus faibles densités de population, comptent également moins de 1 000 ceintures noires (carte 11).

La hiérarchie urbaine impacte sur les licences ceintures noires qui se trouvent être plutôt localisées dans les espaces géographiques densément peuplés. Les ligues franciliennes regroupent de nombreux clubs de l'élite. Ils attirent les meilleurs compétiteurs ceintures noires. Les résultats au championnat de France montrent une forte domination des clubs franciliens parmi lesquels nous pouvons citer les clubs de Lagardère Paris Racing (75), Sainte Geneviève Sports (91), AJ91LM (91), Levallois SC (92), ACBB (92) ou encore AM Asnières (92). De nombreux champions internationaux y sont licenciés. Les structures, les encadrements, le regroupement de ces judokas de première division entretiennent ce haut degré d'attraction. Les meilleurs jeunes espoirs sont attirés par ces clubs de haut niveau. Ces clubs sont également attractifs pour les tous jeunes enfants.

³³ À partir du 6^{ème} dan.

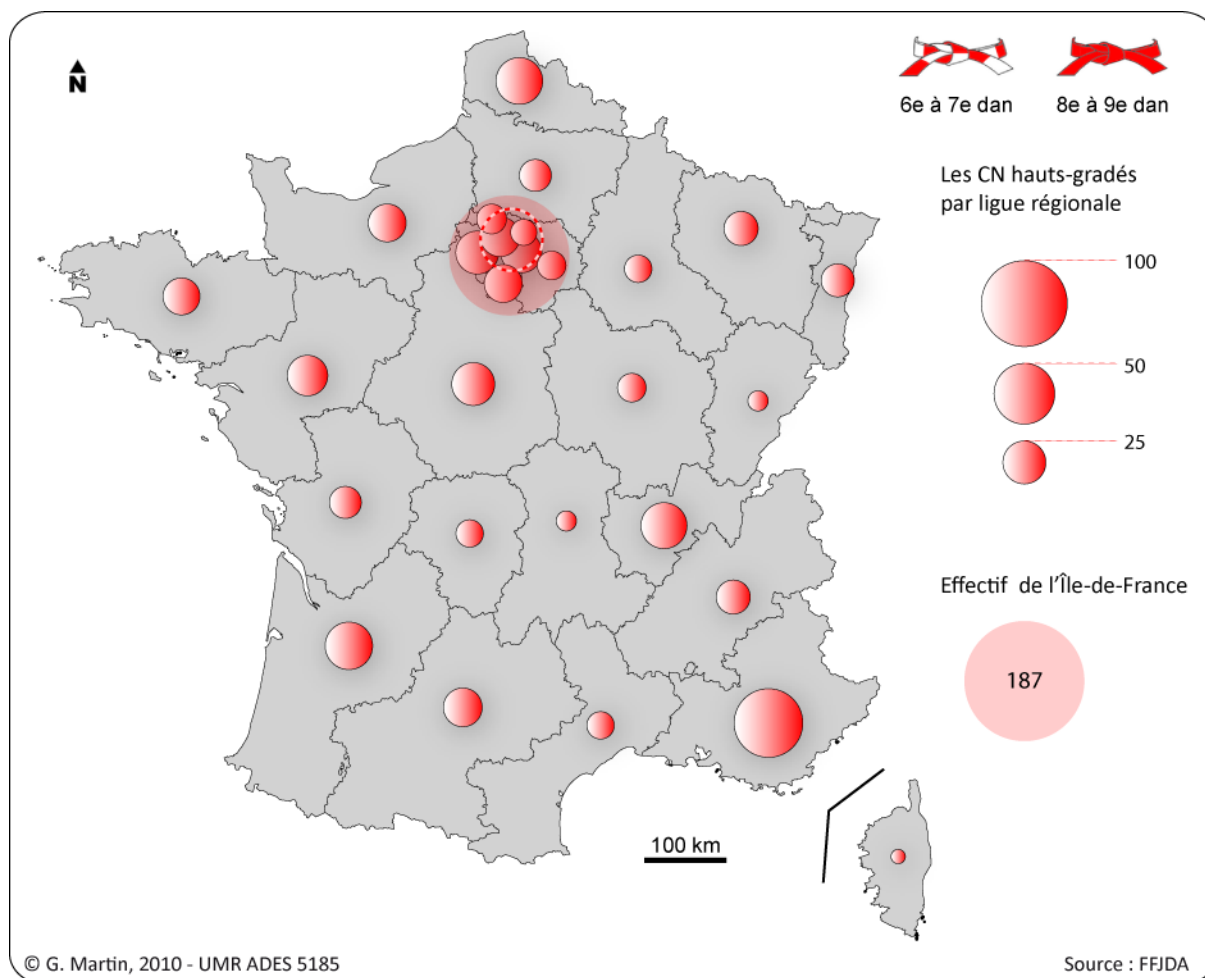
Carte 11 : Nombre de ceintures noires par ligue régionale (2008)



La section judo du Levallois SC a 800 pratiquants et présente une pyramide tout à fait parfaite : à son sommet des athlètes de haut niveau (T. Riner, G. Émane, B. Darbelet, etc...), membres des équipes nationales, et, à la base des centaines de jeunes judokas. Le travail de l'équipe de dirigeants bénévoles et des enseignants permet de faire du judo l'un des sports phares de Levallois. Ces effets expliquent que la part des CN dans les Hauts-de-Seine soit de 5,6 %.

Les différences de grade dans l'univers des ceintures noires permettent de souligner la place des « hauts-gradés ». Toutes les ligues de judo ne concentrent pas les mêmes effectifs de ces ceinture noire 6^{ème} dan et plus (carte 12). La Ligue de PACA est la plus volumineuse en licences sportives FFJDA, en ceintures noires et en hauts gradés. Ses 69 CN 6^{ème} dan et plus représentent 2 % des ceintures noires de cette ligue avec une part des CN de 7,9 %. Cette région est attractive grâce à des communes de premier rang (Marseille, Toulon, Nice) et attire de nombreux retraités. L'héliotropisme participe au vieillissement de la population.

Carte 12 : Localisation des hauts gradés en France métropolitaine (2009)



Les judokas sont-ils concernés par ce phénomène ? La Ligue de Languedoc-Roussillon présente des résultats différents concernant les ceintures noires. En effet, elle dispose d'autant d'atouts que PACA et compte autant de hauts-gradés que les Ligues de Champagne-Ardenne et du Limousin dont la somme totale des licences des deux ligues réunies n'atteint pas les 19 000 licences languedociennes. Elles ont chacune onze CN hauts-gradés ce qui correspond pour le Languedoc-Roussillon à 0,6 % de ces CN. Par ailleurs, seule la Ligue de Franche-Comté connaît une part plus basse (0,5 %) avec seulement six hauts-gradés (comme la Ligue d'Auvergne).

Les ligues ayant le plus de licenciés ne sont pas forcément celles qui ont le plus de hauts gradés ; Paris occupe le deuxième rang de celles-ci avec au moins 56 CN 6^{ème} dan et plus, alors que cette ligue ne rassemble que 8 570 pratiquants³⁴ dont 780 CN. Ces hauts gradés

³⁴ La ligue de Paris occupe, en 2009, la 27^{ème} position sur les 29 ligues métropolitaines en termes d'effectif total.

représentent 6,5 % des CN de Paris. Ce résultat montre le rôle très attractif de la capitale et du degré d'expertise de cette ligue puisque la moyenne de cette part en métropole est de 1,3 %. Pour élargir la zone géographique, la Région Île-de-France dans son ensemble fédère 30,8 % de ces hauts gradés. Les pionniers du judo français étaient franciliens, ils ont évolué dans le grade de ceinture noire et nombreux sont ceux qui « montent » toujours sur les tatamis pour prodiguer leur enseignement tel que Guy Pelletier³⁵ au Stade Français à Paris. Nombreux, sont les anciens champions français qui continuent d'enseigner dans des écoles de judo ou d'entraîner des équipes de France à l'INSEP, tel que Larbi Benboudaoud³⁶.

Enfin, avec un total de 21 hauts gradés, soit 0,7 % des CN, la ligue de Normandie valide le fait qu'il n'y a pas de proportionnalité avec le nombre de licenciés car, avec plus de 31 000 licences FFJDA, elle recense autant de hauts gradés que l'Essonne qui compte 18 000 pratiquants de moins. La ligue de Corse avec trois hauts gradés présente une part de 1,2 % des CN, soit 0,5 point de plus qu'en Normandie. Il n'existe pas de règle absolue concernant la localisation géographique des 600 hauts-gradés français sur le territoire mise à part le fait qu'une forte proportion se trouve localisée dans des zones urbanisées proches de grandes métropoles (région francilienne et PACA)

2 - Les potentialités de développement

Connaître le potentiel de développement, c'est étudier grâce aux données démographiques d'un territoire le ratio existant/capacité afin d'appréhender la marge de progression théorique d'une pratique sportive. Une présentation du contexte démographique participe à découvrir les zones de sur/sous-représentation sportive. Existe-t-il une relation entre démographie et volume de licences ? Les chiffres de l'INSEE servent à étayer cette démarche en utilisant les données de la population des moins de 19 ans qui représentent pour la FFJDA plus de 75 % des licences.

2.1 - La démographie française : observation sur la jeunesse

Il s'agit d'observer une catégorie d'âge sans rentrer dans une analyse approfondie de la jeunesse. En 2008, la France comptait en métropole près de 62,1 millions d'habitants. Les DOM regroupaient 1,8 millions d'habitants³⁷. Les jeunes âgés de moins de 19 ans

³⁵ Ceinture noire 9^{ème} dan.

³⁶ Ceinture noire 6^{ème} dan, entraîneur de l'équipe de France féminine en 2009.

³⁷ Données INSEE, RGP, 2009.

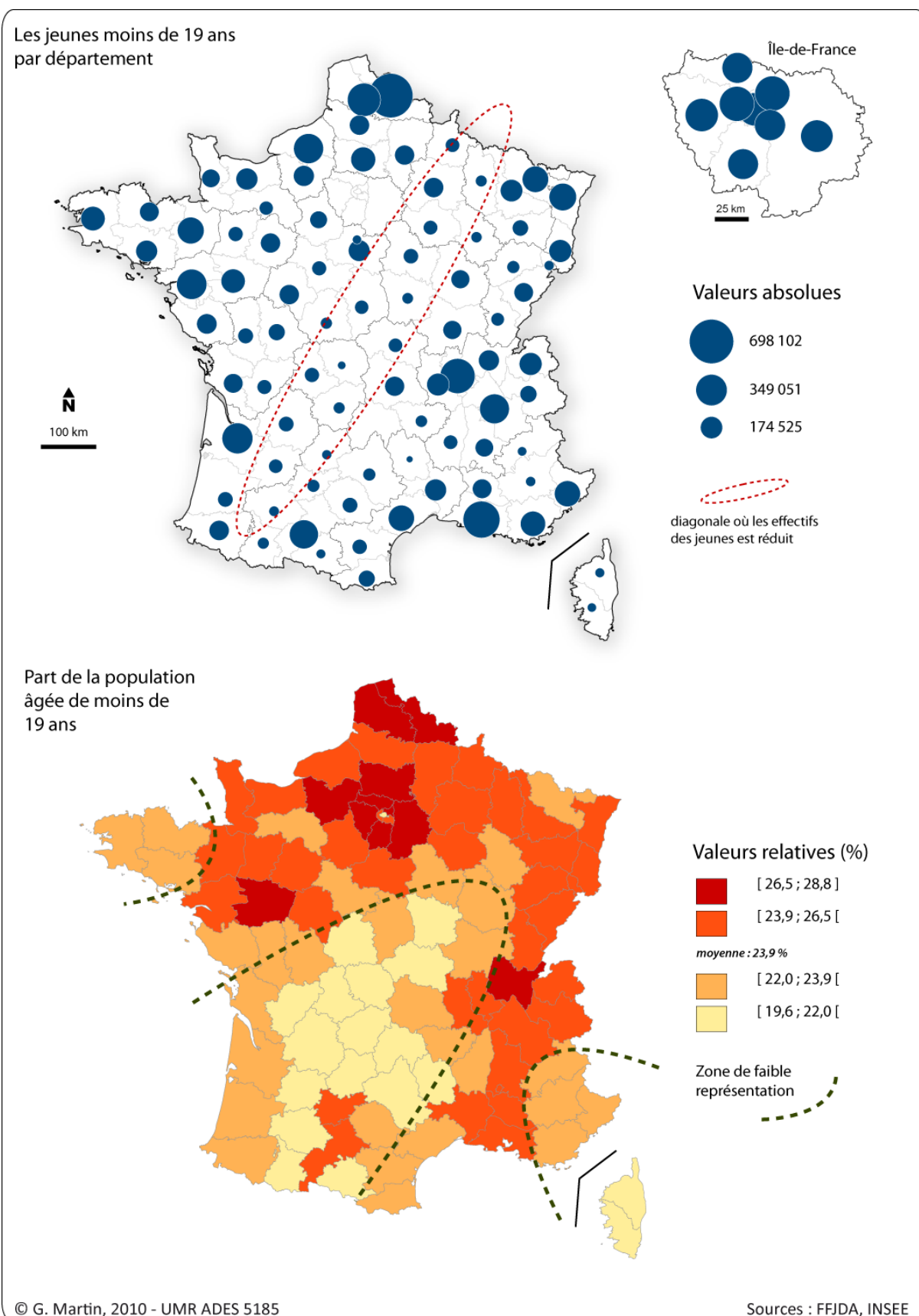
représentaient en France 23,9 % de la population (15,3 millions). Une première constatation montre le différentiel existant entre la population française et les licences de judo. Ce sport est en grande partie pratiqué par un public mineur (76 %), alors que cette population représente un habitant sur quatre. Pour avoir une lisibilité sur le territoire, la carte 13 localise les départements où les foyers de jeunes gens sont situés. La part des mineurs est comprise entre 19,6 % pour la Creuse (23) et 29,9 % pour la Seine-Saint-Denis (93). Ce sont dans les départements du Nord et des Bouches-du-Rhône que le nombre de jeunes se trouvent être le plus important.

Une partie centrale du territoire français ainsi qu'un axe descendant jusqu'aux Pyrénées-Orientales (66) montrent une faible concentration de ce type de public. En termes d'effectifs, ces territoires doivent présenter une correspondance avec les licences de judo. Si une logique statistique est suivie, ce doit être dans ces départements que le nombre des licences FFJDA est le plus bas. Une autre approche permet de cerner les territoires où cette population est mieux représentée. En calculant la part des jeunes de moins de 19 ans (carte 13), des foyers importants en valeur absolue ne se révèlent pas être des départements où cette jeunesse représente une part importante de la population en valeur relative. Par exemple, Paris compte 433 451 jeunes de moins de 19 ans, mais ils ne représentent que 19,7 % de la population totale de département. Paris attire des adultes car les entreprises fournissent de nombreux emplois.

Cependant, en raison d'un dynamisme démographique, les territoires urbains des départements d'Île-de-France, du Nord et de l'Est de la France restent relativement jeunes. Ceux-ci sont au-dessus de la moyenne métropolitaine (23,9 %), tout comme certains départements du Pays-de-la-Loire et de Normandie. Une grande partie du Centre et du Sud-Ouest présente des parts inférieures à cette moyenne métropolitaine et les populations plus âgées se retrouvent plus représentées par rapport à la classe d'âge des moins de 19 ans.

Avec ces deux cartes, une tendance et des zones où la jeunesse est concentrée se dessinent. Outre la diagonale du vide, l'extrême sud-est (notamment Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes), et la Corse sont des secteurs géographiques où les populations des moins de 19 ans sont faibles en valeur relative mais également en valeur absolue.

Carte 13 : Répartition des jeunes âgés de moins de 19 ans en France (2009)



2.2 - Capacité de déploiement de la FFJDA

Connaître la capacité de déploiement d'une pratique sportive permet à une fédération, ou toute autre structure, d'établir des actions de ciblage et de développement par une lecture affinée du territoire en fonction de certains critères. Il faut étudier les zones à fort potentiel qui restent « sous-exploitées ». La Fédération de judo compte en 2009 plus de 580 000 adhérents. Nous avons vu l'importance du nombre des jeunes licenciés (les judokas de moins de 19 ans représentent plus de 76 % de l'effectif). De plus, les départements métropolitains ne sont pas semblables face à la jeunesse. Les parts relatives varient jusqu'à 10 points, autour de 25 %. Concernant les licences de judo, les parts de représentation sont plus importantes ; la moyenne de 76 % montre des écarts allant jusqu'à 16 points selon les départements (ou comités départementaux : CD). Ainsi, dans un ordre croissant, le Loir-et-Cher (CD 41), l'Indre (CD 35), le Cantal (CD 15), les Vosges (CD 88), l'Indre-et-Loire (CD 37) sont des comités ayant des parts de jeunes licenciés de moins de 19 ans inférieures à 71 %. En revanche, quelques comités ont des taux de jeunes supérieurs à 82 % comme les Côtes-d'Armor (CD 22), le Var (CD 83), l'Ain (CD 01), les Pyrénées Orientales (CD 66), les Hauts-de-Seine (Ligue 92), le Jura (CD 39). Le Territoire de Belfort (CD 90) présente 85,7 % des licences âgées de moins de 19 ans. Il n'y pas d'homogénéité dans le rapport de la proportion des jeunes et rapport des licenciés jeunes. Pour analyser les aires potentielles de développement, il faut croiser les données démographiques de l'INSEE avec les données fédérales du judo pour savoir si les territoires des jeunes sont sur ou sous exploités. Le tableau 12 présente le mode de calcul pour les 10 premiers comités départementaux, à l'exception de l'Ardèche (07) qui est commun avec celui de la Drôme.

Plusieurs informations ressortent de ces calculs correspondant au rapport entre le nombre de licences de moins de 19 ans FFJDA et le nombre de jeunes de moins de 19 ans en France. Le résultat de ce rapport national (près de 2,7 %) permet ensuite de calculer au niveau départemental les licences potentielles moyennes en appliquant ce pourcentage aux jeunes des départements étudiés. Le résultat donne le potentiel moyen de licences d'un territoire. Ces résultats servent à poser la question d'un outil de prospective territorial. Pour apprécier le potentiel de développement du judo, une mise en relation des données de la jeunesse et du nombre de licenciés propose un ratio de sur/sous-représentation sportive. Ici, il s'agit de comprendre où la FFJDA pourrait axer davantage son développement en raison de l'importance du foyer de population permettant d'envisager une augmentation de ses effectifs.

Pour ce faire, à l'aide du tableau 12 et du tableau pour tous les comités en annexe 4, en fonction du rapport existant et potentialité, des cartes d'analyse en miroir ont été conçues (carte 14). Les valeurs négatives de la colonne « différence » correspondent aux zones où la FFJDA est sous-représentée et les valeurs positives aux zones où la Fédération est bien implantée.

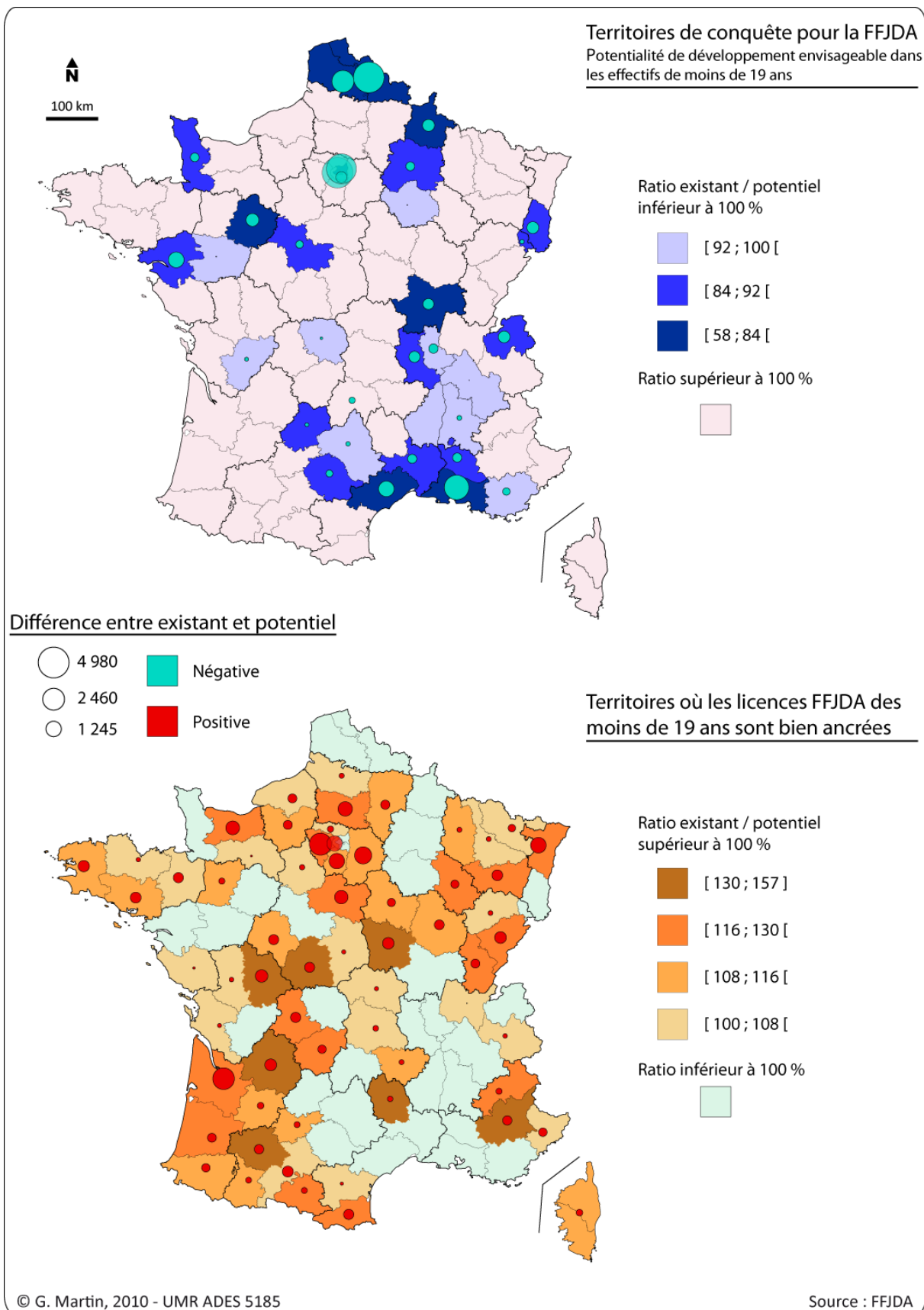
Tableau 12 : Exemple de calculs pour le développement potentiel des moins de 19 ans

Comité Départemental	Population Métropole INSEE		Licences FFJDA moins de 19 ans		Potentialité		
	moins de 19 ans	part des moins de 19 ans	Part du Comité	Licences totales	existant / potentialité	Licences potentielles	Différence
01-Ain	153 927	26,5%	82,3%	4 210	100,1%	4 207	3
02-Aisne	140 355	26,1%	77,4%	4 278	111,5%	3 836	442
03-Allier	70 830	20,7%	77,4%	2 028	104,8%	1 936	92
04-Alpes-de-Haute-Provence	35 750	22,7%	71,7%	1 434	146,8%	977	457
05-Hautes-Alpes	30 795	23,1%	82,0%	1 036	123,1%	842	194
06-Alpes-Maritimes	240 468	22,1%	80,1%	6 956	105,8%	6 572	384
08-Ardennes	72 315	25,5%	76,8%	1 207	61,1%	1 976	-769
09-Ariège	32 120	21,4%	79,6%	1 062	121,0%	878	184
10-Aube	73 256	24,3%	81,7%	1 999	99,9%	2 002	-3

© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

L'objectif annoncé de Jean-Luc Rougé, Président de la FFJDA depuis 2005, est l'augmentation du nombre des licenciés. Une action pourrait être ciblée sur les territoires aux résultats les plus bas et en particulier les 32 départements qui ont des ratios inférieurs à 100 %. Nous pouvons constater que le comité des Ardennes (08) est sous-exploité car avec 1 207 licences FFJDA, la capacité de développement en fonction du nombre de jeunes de moins de 19 ans dans ce département est de 1 976 licences potentielles. Une différence notable de 769 licences montre en quoi ce comité pourrait augmenter ses effectifs. Le rapport entre les licences effectives et les licences potentielles s'élèvent à 61,1 % quand le rapport idéal est de 100 %.

Carte 14 : Espaces de conquête, espaces d'appropriation (2009)



À l’opposé, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, la valeur de ce rapport s’élève à 146,8 % : le nombre de jeunes est peu élevé, mais le nombre de licences est important. Cela signifie que le judo est bien présent sur ce territoire.

Pour Paris, cette ligue-département a le rapport existant/potentialité le plus bas (58,2 %) mais c’est également un lieu où la part des jeunes (19,7 %) est inférieure à la moyenne. En valeur absolue, il y a 433 451 jeunes mais seulement 6 896 licences réelles contre 11 846 licences théoriques. La différence montre un déficit de 4 950 jeunes : par rapport à la moyenne, ce territoire est clairement un foyer potentiel de développement.

En revanche, compte tenu de ses licences et du faible volume de jeunes, le Comité de la Nièvre (CD 58) présente le rapport le plus élevé (156,9 %), soit un excédent de 706 licences supplémentaires par rapport au potentiel de ce territoire. Seuls deux territoires connaissent un surplus supérieur à 2 000 licences, les Yvelines (78) et la Gironde (33). Le Nord (59) et les Bouches-du-Rhône (13) sont deux comités qui ne profitent pas en théorie des 4 950 licences potentielles attribuées.

Ces cartes en miroir mettent en lumière plusieurs idées. Tout d’abord, l’observation permet de confirmer que le seuil de saturation n’est pas atteint puisqu’un comité sur trois présente une inadéquation de ses effectifs FFJDA avec le volume démographique des jeunes de moins de 19 ans de son territoire. Ce ne sont pas que les départements très peuplés qui permettraient d’accroître le volume des licences. Des départements comme les Ardennes (08), le Gard (30), le Loir-et-Cher (41), la Loire (42), la Manche (50), la Marne (51), la Saône-et-Loire (71) la Sarthe (72), ou encore le Vaucluse (84) sont en dessous de leur possibilité théorique. Cumulés, si ces comités peu peuplés avaient le niveau moyen cela autoriserait une hausse de près de 5 000 licences. Les comités ont un travail de réflexion à mener et doivent axer une politique de développement à l’encontre de ce public-cible. Pour les 32 comités déficitaires, 30 000 licences supplémentaires pour la FFJDA seraient envisageables. Parallèlement, les 63 autres comités ou ligues franciliennes qui ont des résultats supérieurs à la théorie permettent un surplus de licences et doivent perpétuellement se rapprocher des clubs pour éviter toute fuite de licences vers d’autres sports.

B - La localisation des dojos pour une lecture du territoire

Nous venons de voir que la pratique du judo n'a pas une répartition homogène en France. Les licences de judo façonnent une territorialité sportive. De nombreux facteurs permettent d'expliquer cette hétérogénéité spatiale. La répartition des licences au sein d'un comité dépend du poids démographique du département, de l'offre sportive concurrente proposée, du nombre des installations sportives, bref d'une dynamique portée autour des activités sportives et des clubs (et dojos). Proposer une lecture du territoire, c'est aussi cartographier de manière exhaustive les dojos en France.

1 - Répartition des dojos en France

Le judo est le premier sport pratiqué en salle. En 2009, la FFJDA, quatrième fédération olympique en termes de licences, totalise plus de 5 700 clubs (6 720 dojos) répartis sur tout le territoire (tableau 13). Cependant des nuances soulignent le caractère différencié de la localisation des clubs et dojos en France. L'analyse porte sur l'hypothèse selon laquelle il existe une relation entre le nombre dojos et la démographie dans les ligues régionales et comités départementaux.

Tableau 13 : Nombre de clubs FFJDA dans la Ligue d'Aquitaine (2009)

	Total	>100 licences	Moyenne licences par club	Créations	Fermetures
JUDO JUJITSU	5 321	1 800	107,7	86	93
KENDO	170	3	30,6	8	3
NAGINATA	15	-	10,5	1	2
JODO	34	-	12,9	2	0
IAIDO	139	1	13,4	8	2
KYUDO	10	-	12	1	0
SPORT CHANBARA	63	-	18,9	5	4

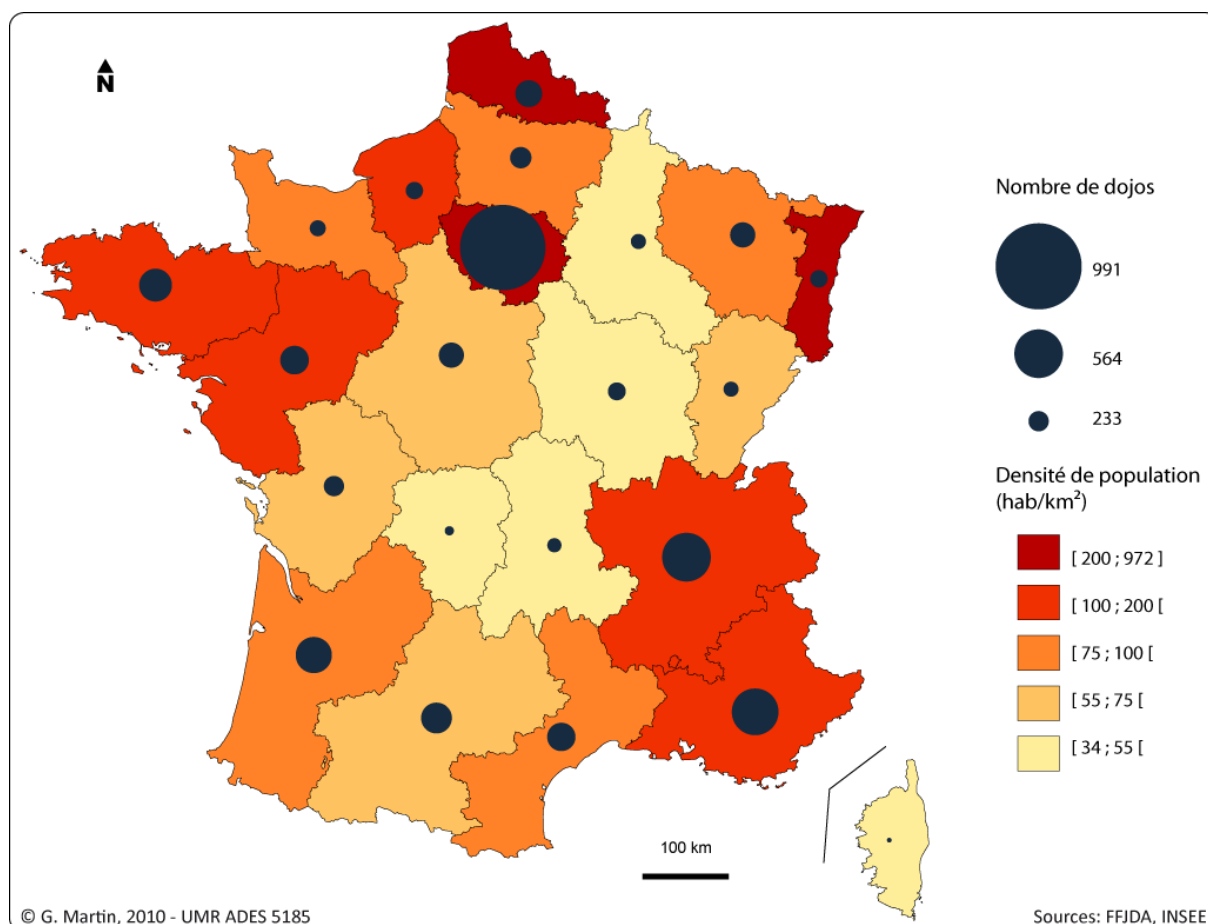
© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

Nous avons vu précédemment que la population était un des facteurs de présence de licences sportives, nous nous posons la même question concernant la localisation des dojos.

1.1 - La population, élément principal d'implantation

Pour déterminer si la population d'un territoire est en relation avec l'implantation d'un dojo, il convient de vérifier si le total des dojos régionaux est en adéquation avec cette hypothèse. La lecture de la carte 15 apporte plusieurs renseignements. Une grande concentration des dojos est située en Île-de-France (991), soit près de 15 % des dojos pour une région de 11 millions d'habitants et 17 % de la population française.

Carte 15 : Dojos et densité de population en région (2009)



Pour autant ce n'est pas toujours dans les régions aux plus fortes densités que l'on trouve le plus de dojos. Ainsi dans les Régions Alsace ou Nord-Pas-de-Calais, le nombre de dojos ne dépassent pas 310 avec des densités de population supérieures à 220 hab. / km² (tableau 14). Leurs territoires montrent une part du nombre de leurs dojos supérieurs à la part de leurs superficies. Ceci sous-entend un meilleur ratio du nombre de dojos sur la superficie de ces régions par rapport au niveau national. Il en va de même pour la Région PACA qui représente 5,8 % de la superficie de la France mais compte plus de 8 % du total des dojos. C'est la

troisième ligue de judo en volume de dojos (541) derrière Rhône-Alpes (564) et l'Île-de-France. En 2009, il existe une adéquation pour la Lorraine qui dénombre 290 dojos (4,3 % du total national) sur 23 500 km² (4,3 % de la superficie nationale).

Tableau 14 : Comparaison des données régionales (2009)

Code INSEE et libellé des régions	Données brutes		Part sur le total de la France		Densité de population
	Dojos	Population	Dojos	Superficie	
11 - Île-de-France	991	11 672 500	14,7%	2,2%	971,7
21 - Champagne-Ardenne	162	1 338 500	2,6%	4,7%	52,3
22 - Picardie	246	1 903 500	3,7%	3,6%	98,1
23 - Haute-Normandie	233	1 819 500	2,9%	2,3%	147,7
24 - Centre	290	2 535 000	4,3%	7,2%	64,7
25 - Basse-Normandie	183	1 464 000	2,7%	3,2%	83,2
26 - Bourgogne	198	1 636 000	3,1%	5,8%	51,8
31 - Nord-Pas-de-Calais	327	4 022 000	4,6%	2,3%	324,0
41 - Lorraine	290	2 341 000	4,3%	4,3%	99,4
42 - Alsace	205	1 837 500	2,9%	1,5%	221,9
43 - Franche-Comté	173	1 163 000	2,6%	3,0%	71,8
52 - Pays-de-la-Loire	379	3 510 500	4,9%	5,9%	109,4
53 - Bretagne	330	3 141 000	5,6%	5,0%	115,4
54 - Poitou-Charentes	197	1 749 500	3,5%	4,7%	67,8
72 - Aquitaine	309	3 175 500	6,2%	7,6%	76,9
73 - Midi-Pyrénées	418	2 837 500	5,3%	8,3%	62,6
74 - Limousin	104	739 000	1,5%	3,1%	43,6
82 - Rhône-Alpes	564	6 113 000	8,4%	8,0%	139,9
83 - Auvergne	172	1 341 500	2,4%	4,8%	51,6
91 - Languedoc-Roussillon	356	2 587 500	4,9%	5,0%	94,5
93 - PACA	541	4 900 500	8,1%	5,8%	156,1
94 - Corse	52	303 000	0,8%	1,6%	34,9
Total	6720	62 131 000	100,0%	100,0%	

© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

Les ligues ayant une densité élevée ont plus de dojos proportionnellement que les ligues aux faibles densités, sauf pour l'Aquitaine qui recense 418 dojos et une densité de population de 76 hab. / km². La superficie d'un territoire n'est pas un élément déterminant dans la pratique du judo, à l'inverse de la densité de population qui est un facteur de présence de clubs et dojos. Les sept régions aux densités de population supérieures à la moyenne représentent 27,1 % de la superficie française mais comptent 47,3 % du volume total des dojos. L'observation de la répartition des dojos en fonction de la population montre une forte corrélation entre volume d'habitants et nombre de dojos. Ces données régionales masquent des tendances départementales et une analyse plus précise fait ressortir des spécificités territoriales. En fonction du nombre d'habitants, du nombre de dojos et du nombre de licences d'un département, l'observation permet de cerner plusieurs typologies spatiales. Les départements peu peuplés avec peu de dojos ont bien sûr peu de licences, la réciproque semble corrélée. Pour les trente-quatre départements les plus peuplés de France (population supérieure à 664 000 hab.), le nombre moyen de dojos par département est de 116, avec des données importantes pour les Bouches-du-Rhône qui compte 198 dojos, la Gironde qui en a 196, ou encore le Nord avec 193 dojos. Ces zones très peuplées constituent également les secteurs où les effectifs en licences sont les plus nombreux. Ce sont en moyenne plus de 10 160 licences pour ces trente-quatre départements. Nous observons cependant certaines différences. En fonction de la population et du nombre de dojos, le taux de couverture (c'est-à-dire le nombre d'habitants moyen par dojo) varie entre 6 454 habitants pour le Morbihan (56) et 18 302 pour la Seine-Saint-Denis, la moyenne étant en France de 8 832 (tableau 15), avec près d'un tiers de ces départements ayant des taux supérieurs à 10 000 habitants.

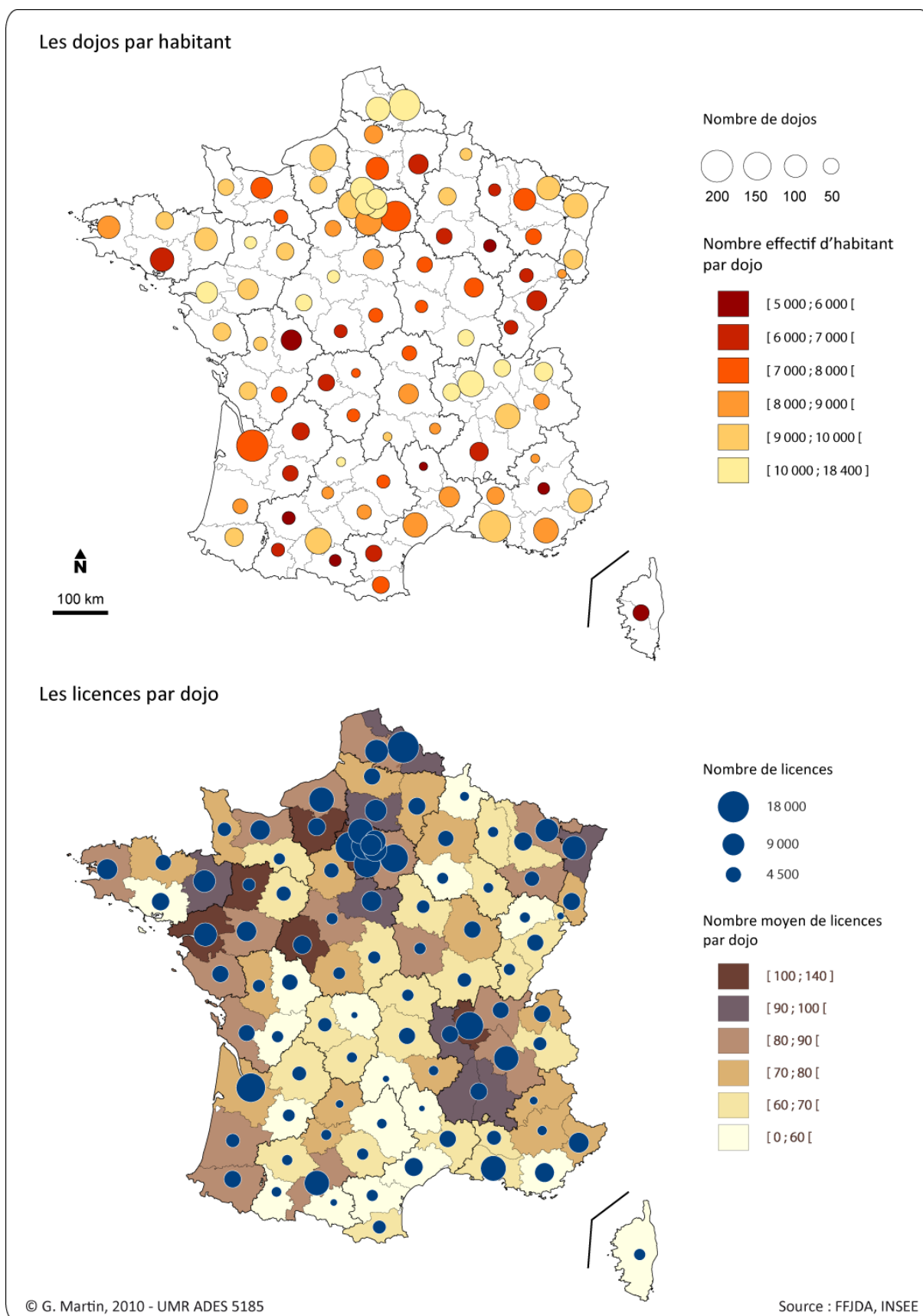
Tableau 15 : Données moyennes des dojos, licences, populations par département (2009)

Nombre moyen par département de :				
Dojos	Licences	Licences par dojo	Habitants pour un dojo	Population
72	5 777	77	8 832	664 616

© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Sources : FFJDA, INSEE

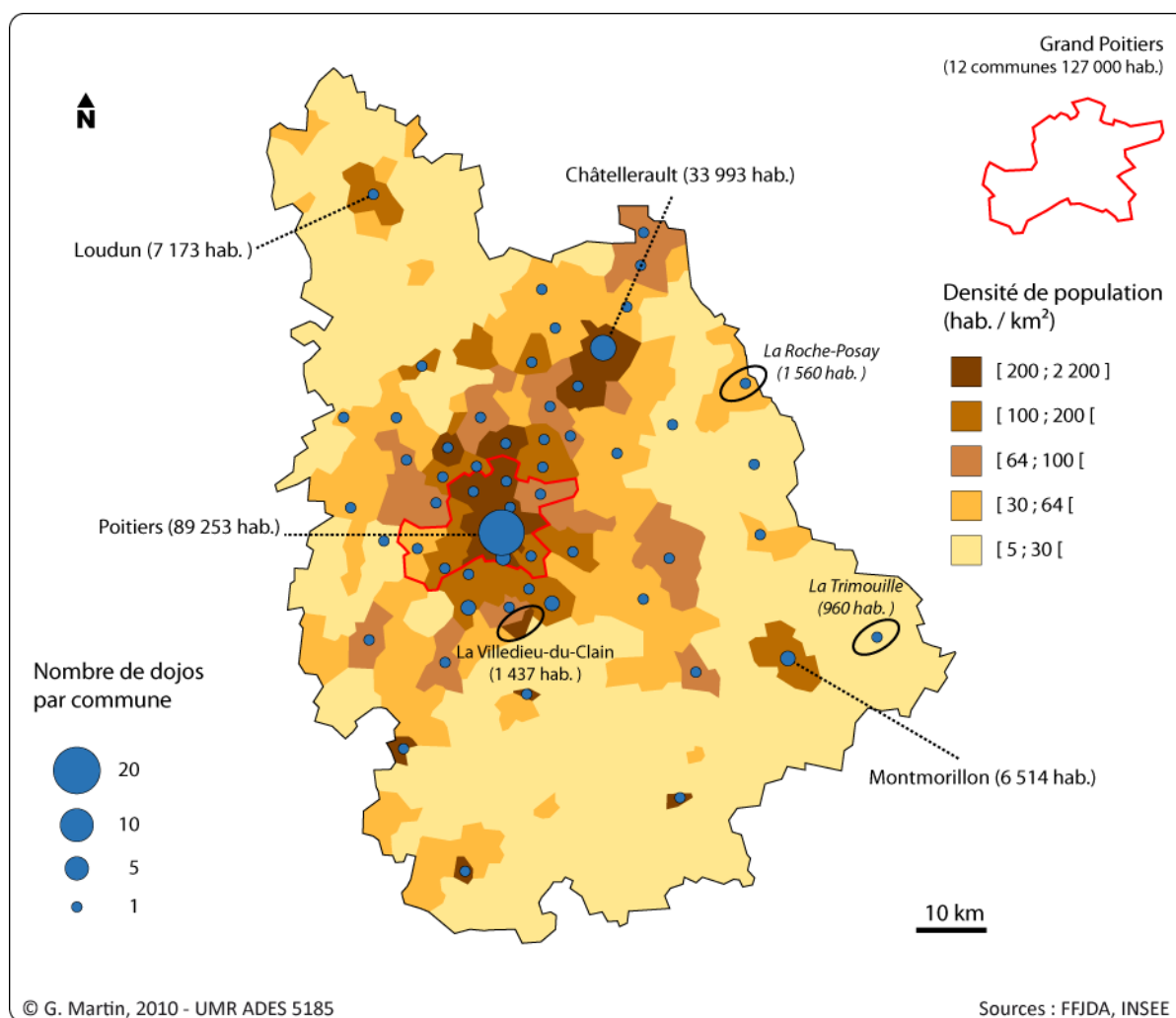
Aucun des trente départements les moins peuplés de France (population inférieure à 350 000 habitants) n'a plus de 50 dojos sur son territoire. La résultante de ce faible décompte est un nombre inférieur à 3 000 licences par département et une moyenne d'un dojo pour 7 480 habitants (carte 16).

Carte 16 : Répartition des dojos par département et nombre d'habitants par dojo (2009)



La Vienne est un cas particulier (carte 17). Peuplé de 425 000 habitants, c'est le département ayant le taux de couverture le plus en bas en France, avoisinant les 5 100 habitants par dojo. Ce taux obtenu par le rapport entre le nombre de dojos (83) et la population (426 924 hab.) se situe dans un comité comptant 4 816 licenciés. Toutes les communes ayant une densité de plus de 200 hab. / km² possède au moins un dojo, sauf la commune de Villedieu-du-Clain.

Carte 17 : Les dojos par commune dans le département de la Vienne (86)



Le judo est aussi présent dans 22 communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants pour environ 780 licences décomptées. Ce sont par exemple la section judo de la M.C.L³⁸ de la commune de la Roche-Posay (1 560 hab.) ou encore la section judo de la

³⁸ Maison de la Culture et des Loisirs.

FJEPS³⁹ de la Trimouille (960 hab.). Les diplômés de la FFJDA permettent l'enseignement dans les structures d'éducation populaire agréées par le Ministère chargé des Sports.

1.2 - Hiérarchie urbaine et l'offre du judo

Les villes semblent s'organiser en réseaux, parfois extrêmement hiérarchisés. Les géographes et les économistes ont constaté que les armatures urbaines se constituent selon de fortes régularités de tailles, de nombre et d'espacement. Les concepts de hiérarchie et de centralité sont intimement liés : on assimile souvent les villes à des centres économiques, administratifs, religieux ou autres. Par centre on entend que la ville exerce une activité de contrôle sur le territoire qui l'entoure (Pumain, 1994). Elle polarise les flux car elle est à la fois un nœud de communication et un centre d'échange. L'organisation des réseaux urbains se déduit en général de la fréquence d'usage d'un bien ou d'un service, de la taille de marché des villes, des seuils d'apparition de certaines fonctions urbaines, comme de leur tendance à se concentrer dans les mêmes centres.

Les rapports hiérarchiques semblent être un invariant historique et culturel, à tel point que l'on a recherché une « loi » reflétant cette régularité. L'observation révèle que les villes n'ont ni les mêmes tailles, ni n'assurent les mêmes fonctions et que leurs distributions dans l'armature urbaine présente une certaine régularité. L'analyse et la description de la distribution de la taille des villes au sein d'un système urbain a retenu l'attention de nombreux chercheurs depuis les travaux de Auerbach (1913) et Zipf (1949).

1.2.1 - La loi de Zipf

Dans les faits, beaucoup d'auteurs ont pu constater que le nombre de villes de grande taille semble diminuer selon une progression géométrique assez régulière qui dépend de leur rang dans la hiérarchie urbaine. Une « loi » statistique, inspirée par Zipf (1949), donne la taille d'une ville en fonction de son rang dans la hiérarchie et de la population de la ville la plus importante de l'espace considéré. Sur le plan théorique ce modèle descriptif semble bien fondé (Beguin 1979).

Toutefois, ce constat empirique est complété par une spécialisation fonctionnelle aux différents niveaux de la hiérarchie urbaine. Régularité géographique et logique économique apparaissent inséparables. Soulignons également que les hiérarchies des réseaux urbains sont apparemment très stables dans le temps, d'autant plus stables en fait que l'on se situe à un

³⁹ Fédération de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.

rang élevé dans la hiérarchie. Pour autant, la hiérarchie n'est pas figée, elle ne correspond pas nécessairement à un équilibre, mais plutôt au résultat de processus dynamiques impulsés dans le passé.

Or, depuis les travaux de Christaller (1933) et ceux de Lösch (1940), on sait qu'un territoire équilibré doit comporter différentes catégories d'agglomérations. Les petites villes servent d'interface entre le monde rural et le monde urbain, les villes moyennes entre les petits centres et les métropoles régionales, et ainsi de suite, les capitales offrant une connexion privilégiée avec le reste du monde. Les tailles des centres sont décroissantes en fonction du rang qu'ils occupent dans la hiérarchie mais leur nombre est multiplié.

La distribution « rang-taille » donne en fait une description synthétique de l'organisation territoriale. Elle n'est en aucun cas un référent inter-temporel et universel comme on a longtemps voulu le croire, mais elle a l'avantage de permettre des comparaisons par rapport à une distribution que l'on pourrait qualifier « d'idéale » sur le plan théorique⁴⁰. D'après Parr (1985), plus le système urbain est « jeune » et plus il peut présenter des déséquilibres, mais les populations ont tendance à se redistribuer vers les villes petites et moyennes du fait des effets négatifs (pollution, congestion, augmentation des rentes foncières...etc.) qui touchent les grandes agglomérations. La déconcentration a lieu aux stades finals de développement compte tenu du fait que la congestion urbaine et l'amélioration des infrastructures (notamment de transports et de communication) poussent à une délocalisation des activités vers la périphérie. On peut par conséquent s'attendre à ce que le système urbain des dojos présente une polarisation plus marquée dans les plus grandes communes.

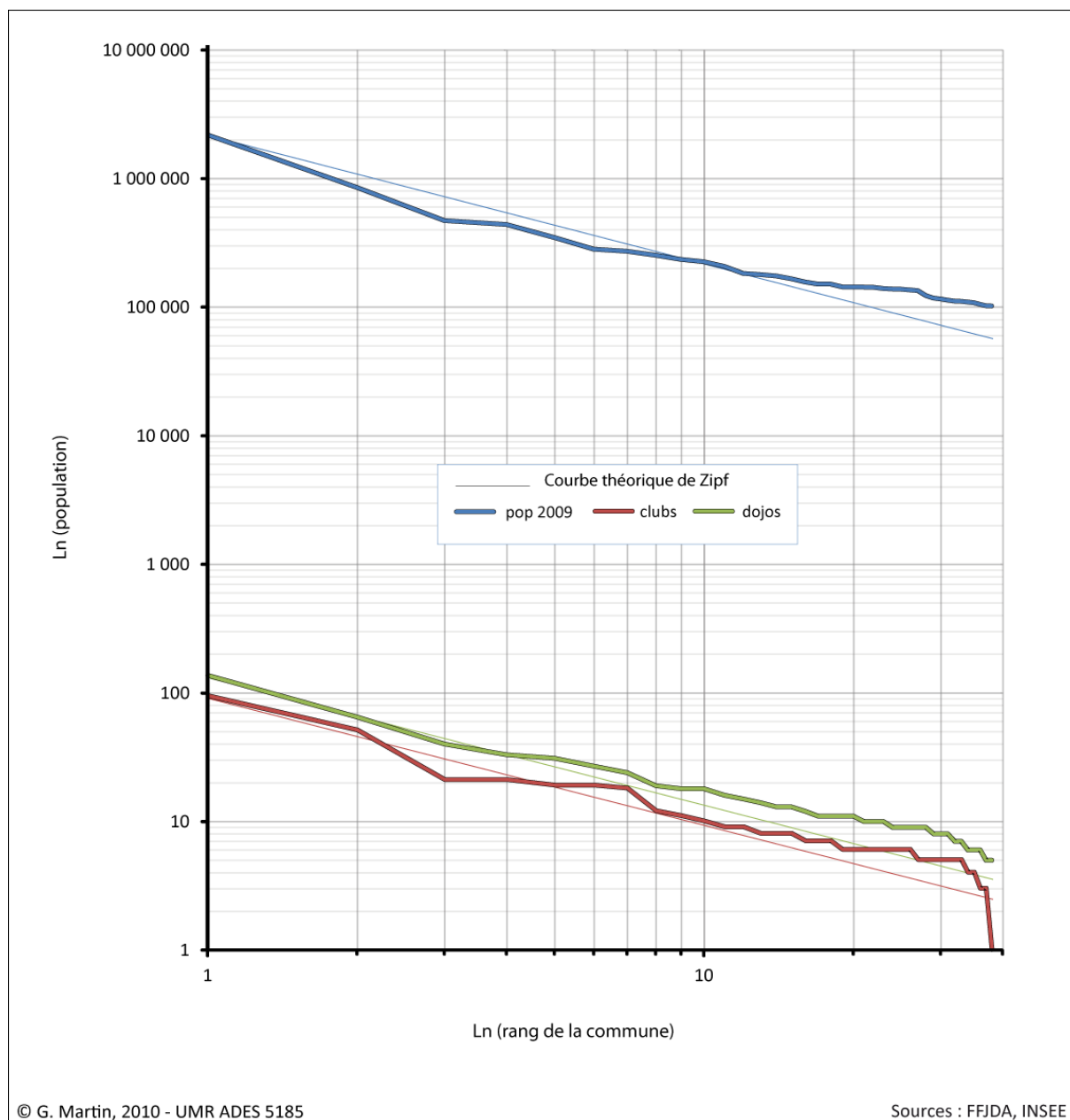
La relation « rang-taille » s'exprime par une relation log-linéaire entre la taille de la ville mesurée par sa population et son rang (rang 1 pour la ville la plus importante, rang 2 pour la suivante, etc.). Cette loi cherche à tester si la distribution par taille des villes suit une distribution de Pareto⁴¹. Ainsi, la relation linéarisée est plus simple à tester sur le plan économétrique. La loi de Zipf est vérifiée si la pente est égale à 1 en valeur absolue : ce qui signifie que la population de la première ville de la hiérarchie est n fois plus grande que la

⁴⁰ A cette distribution idéale correspond en fait un coefficient d'ajustement égal à l'unité, la taille et le nombre des villes dépendant alors strictement de leur rang au sein de la hiérarchie.

⁴¹ $R(S) = AS^{-\alpha}$ (1) Où $R(S)$ représente le nombre de villes dont la taille est au moins égale à S . A est une constante, S est la population de la ville et α est le paramètre de Pareto. Quand $\alpha = 1$, la distribution par taille des villes est appelée loi de Zipf. Dans ce cas, A représente la taille de la plus grande ville dans le système urbain. L'équation (1) devient alors, $R(S) = P_1 S^{-1}$ (2) où $R(S)$ indique le rang de la ville de taille S et P_1 la taille de la plus grande ville. L'équation (2) est connue sous le nom Distribution rang-taille ou loi Zipf.

énième ville du système. Si le coefficient est inférieur à 1, la distribution par taille des villes est plus égalitaire que ne le prédit la « loi » (graphique 16).

Graphique 16 : La distribution Rang - Taille des communes de plus de 100 000 habitants, de leurs clubs et dojos en France (2009)



Quand la pente est égale à zéro, la taille des villes est strictement proportionnelle à leur rang dans la hiérarchie. Si en revanche, le coefficient est supérieur à 1, la ville primatale est plus importante que ce que prédit le modèle, impliquant un système urbain hiérarchisé, voire déséquilibré.

Le graphique 16 montre comment s'établissent les relations entre les courbes théoriques et les trois courbes réelles des 38 communes françaises de plus de 100 000 habitants intra-muros qui totalisent 9,4 millions d'habitants (6,7 % de la population française) pour 438 clubs (13 % du total FFJDA).

La forme de la courbe de la distribution de la population présente une allure homogène jusqu'à Bordeaux, ville de rang 9. Après, la courbe réelle surpasse la courbe théorique, donc la loi de Zipf n'est pas respectée. La ville de rang 1 est la population théorique de base de la ville primatale, la dernière commune est Montreuil (93) qui compte 102 000 habitants alors qu'elle ne devrait en compter en théorie que 57 700.

Pour les clubs du judo, en partant de la ville de rang 1 (Paris, 94 clubs), l'allure de la courbe réelle présente des divergences et entrecoupe de nombreuses fois la courbe théorique. Boulogne-Billancourt, dernière commune en termes de clubs, devrait avoir au moins de deux clubs, or elle n'en a qu'un (ACBB). Cependant le club de l'ACBB possède sept dojos dans la commune, et du judo, iaido, kendo et naginata y sont enseignés. Perpignan devrait avoir trois clubs alors que dans cette commune il y en a 5. Les villes de Toulouse et Bordeaux ont chacune 21 clubs mais devraient en avoir respectivement 31 et 24. La ville de rang 7, c'est-à-dire Nice devrait avoir 13 clubs, or, elle en a 18. Nous voyons de grandes divergences entre la théorie de la loi et la réalité du terrain.

Pour les dojos, l'analyse montre une courbe se situant toujours au-dessus de la courbe théorique sauf pour les trois communes derrière Paris (rang 1). Les villes de rang 2, 3, et 4 (Marseille, Nice et Toulouse) sont les seules à se situer sous la courbe théorique. La hiérarchie n'est pas respectée puisque certaines villes de rang inférieur ont plus de dojos que les villes de rang supérieur. La commune de Caen, Préfecture du Calvados (14), ville de rang 34, peuplée de 109 900 habitants a par exemple neuf clubs pour onze dojos, alors qu'Angers, Préfecture du Maine-et-Loire (49), 151 000 habitants, ville de rang 18, compte huit clubs et dix dojos.

L'équation de Pareto⁴² suppose une relation linéaire entre le logarithme de la taille et le logarithme du rang de chacune des communes du système urbain. Ce graphique 16 sur le rang et la taille suggère que cette relation ne semble pas être linéaire. Au niveau de l'observation

⁴² La distribution de Pareto est la formalisation de la loi de Pareto, aussi appelée principe des 80-20, courbe A-B-C. Cette distribution de probabilité suit une loi de puissance. Cet outil d'aide à la décision détermine les facteurs (environ 20 %) cruciaux qui influencent la plus grande partie (80 %) de l'objectif.

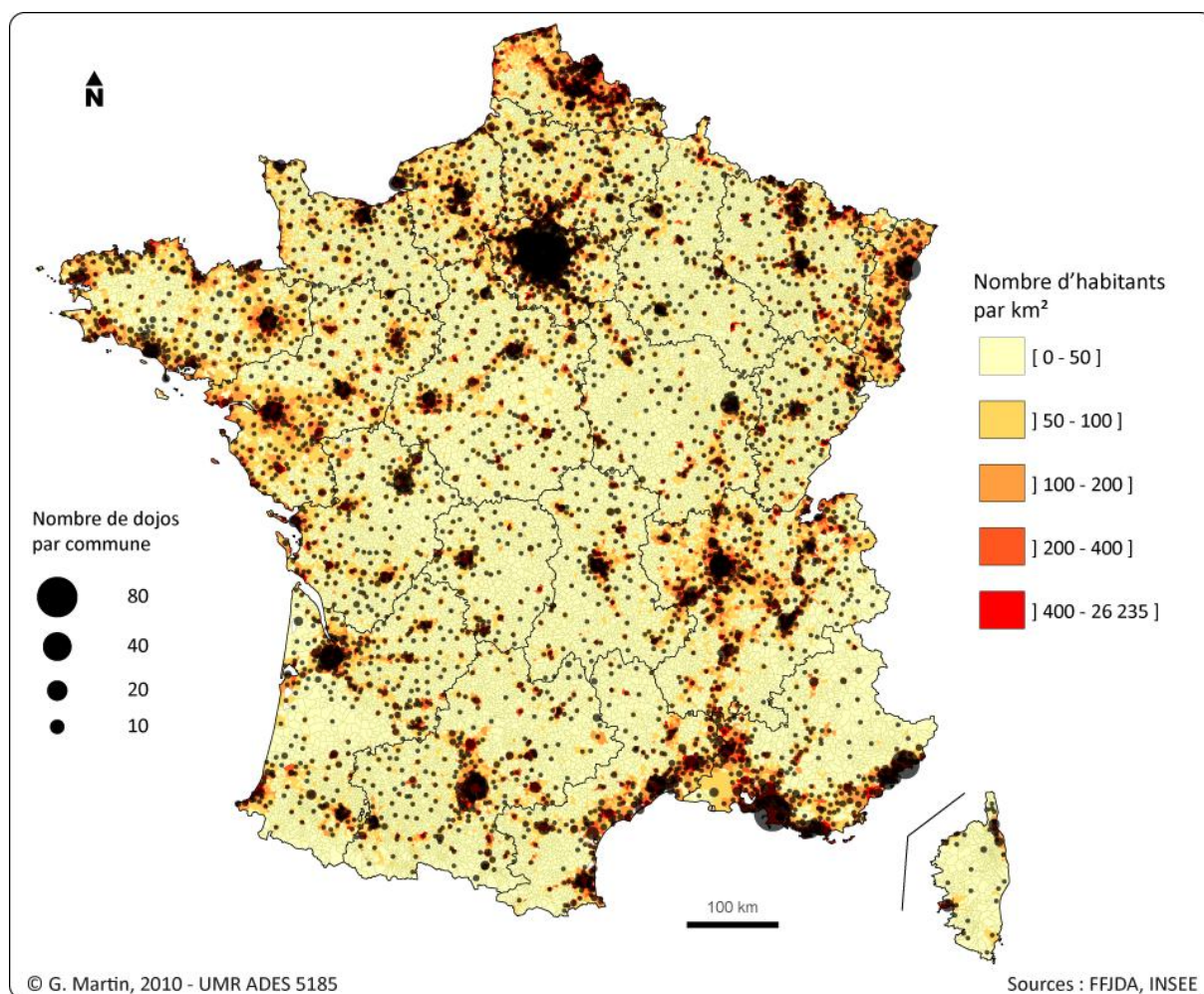
des communes de plus de 100 000 habitants, nous constatons un léger dysfonctionnement de cette méthode. Une approche centrée sur le clivage urbain/rural permettrait de vérifier la prépondérance ou non des places centrales.

1.2.2 - La présence de dojo selon la typologie des communes

Si la densité du semis des dojos est fonction du niveau d'urbanisation des territoires, il n'en reste pas moins que, plus les villes sont nombreuses, plus elles sont proches et plus cela facilite les liaisons entre elles. On peut par conséquent s'attendre à ce que leurs relations économiques soient d'autant plus intenses, que la diffusion des technologies soit d'autant plus rapide, que le nombre de dojos augmente, qu'elles sont accessibles les unes aux autres. En fait, la polarisation spatiale peut découler d'un désir d'avoir accès à certains biens et services, à certains marchés (locaux, nationaux, voire internationaux), ou à certaines disciplines de la FFJDA de la part des agents économiques. L'accessibilité entre les villes peut par conséquent revêtir une importance stratégique autant du point de vue social que du point de vue économique et expliquer les structures des clubs et dojos de judo. On trouve cette notion déjà dans les écrits du modèle de Von Thünen (1826), et, plus récemment, les modèles centre-périphérie de la « nouvelle économie géographique » ou de la croissance endogène. L'accessibilité peut être envisagée comme un potentiel à l'interaction, c'est-à-dire comme la possibilité d'avoir accès depuis sa localisation à une multitude de destinations offrant un éventail le plus large possible en termes d'opportunités. C'est pourquoi l'indicateur de polarisation est inspiré des modèles gravitaires.

L'étude des systèmes urbains est passée de la théorie des lieux centraux de Christaller qui conçoit la ville comme un centre d'achat et de création des externalités, à l'intégration des villes, pour Pumain et Saint-Julien (1978), à des réseaux qui représentent un facteur de régulation de la dimension, des interactions, des transformations des villes. Finalement, et d'après les statistiques de la FFJDA, en France métropolitaine, la présence d'un dojo ou d'un club judo est visible dans 13,3 % des communes françaises, soit 20 % de la superficie totale et pour 69,5 % de la population (carte 18). Ces données révèlent le caractère urbain de l'implantation de la discipline sur le territoire français. Cependant comme nous l'avons déjà entrevu dans les communes de moins de 2 000 habitants (il y en a 31 697) le judo se pratique dans 22,9 % des dojos français sur plus de 80 % du territoire. Ces communes peuvent appartenir à un pôle urbain comme par exemple Pomerol en Gironde (33) qui a 743 habitants et qui fait partie de l'aire urbaine de Libourne.

Carte 18 : Localisation des dojos FFJDA en France (2009)

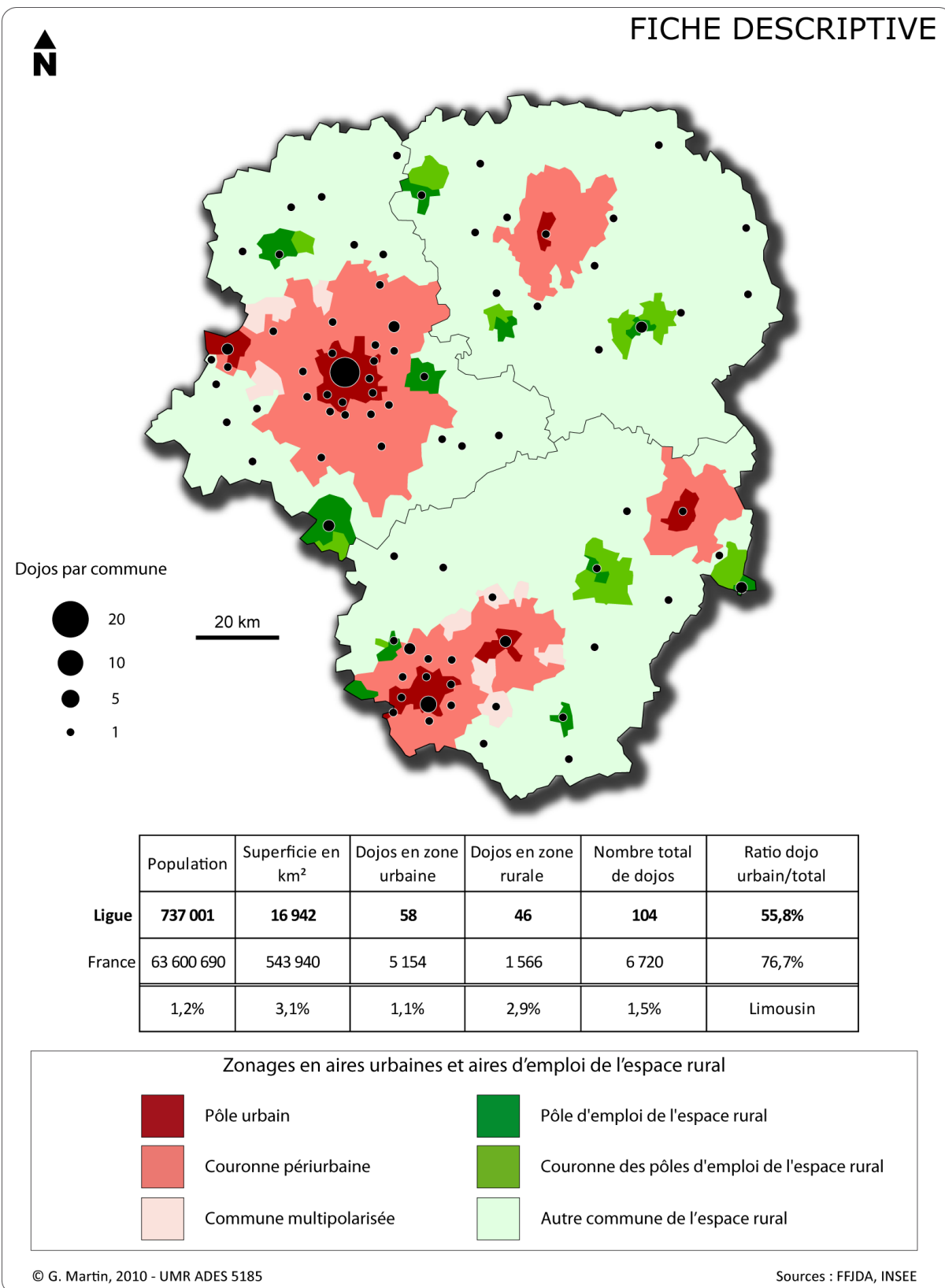


Pour représenter l'organisation du judo dans les communes française, la cartographie des régions françaises par ZAUER⁴³ nous sert d'outil de visualisation et de compréhension de localisation sur des territoires au profil varié. Cela permet d'établir un mini atlas (carte 19 à 47) et une classification des ligues en fonction de la répartition des dojos dans les zones urbaines et/ou rurales en France métropolitaine dans la mesure où cette traduction cartographique est une démarche constitutive de notre mémoire de thèse, il nous a paru indispensable de l'inclure dans ce chapitre. Les cartes suivantes sont classées par ordre croissant du taux de présence des dojos dans l'espace urbain. La localisation géographique des ligues régionales est présentée en annexe 5.

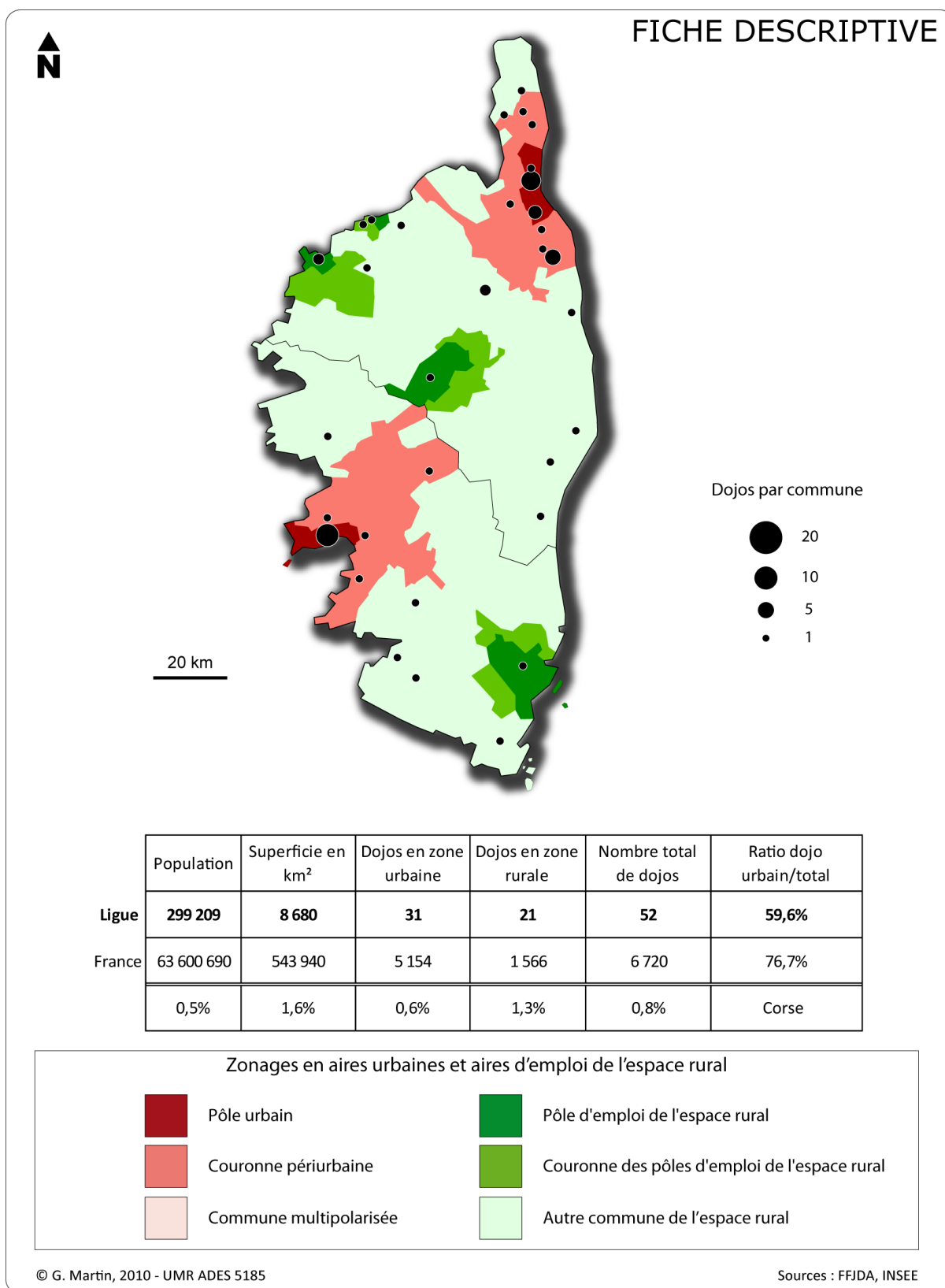
⁴³ Zonages en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural.

Carte 19 : Les dojos dans la Ligue du Limousin (2009)

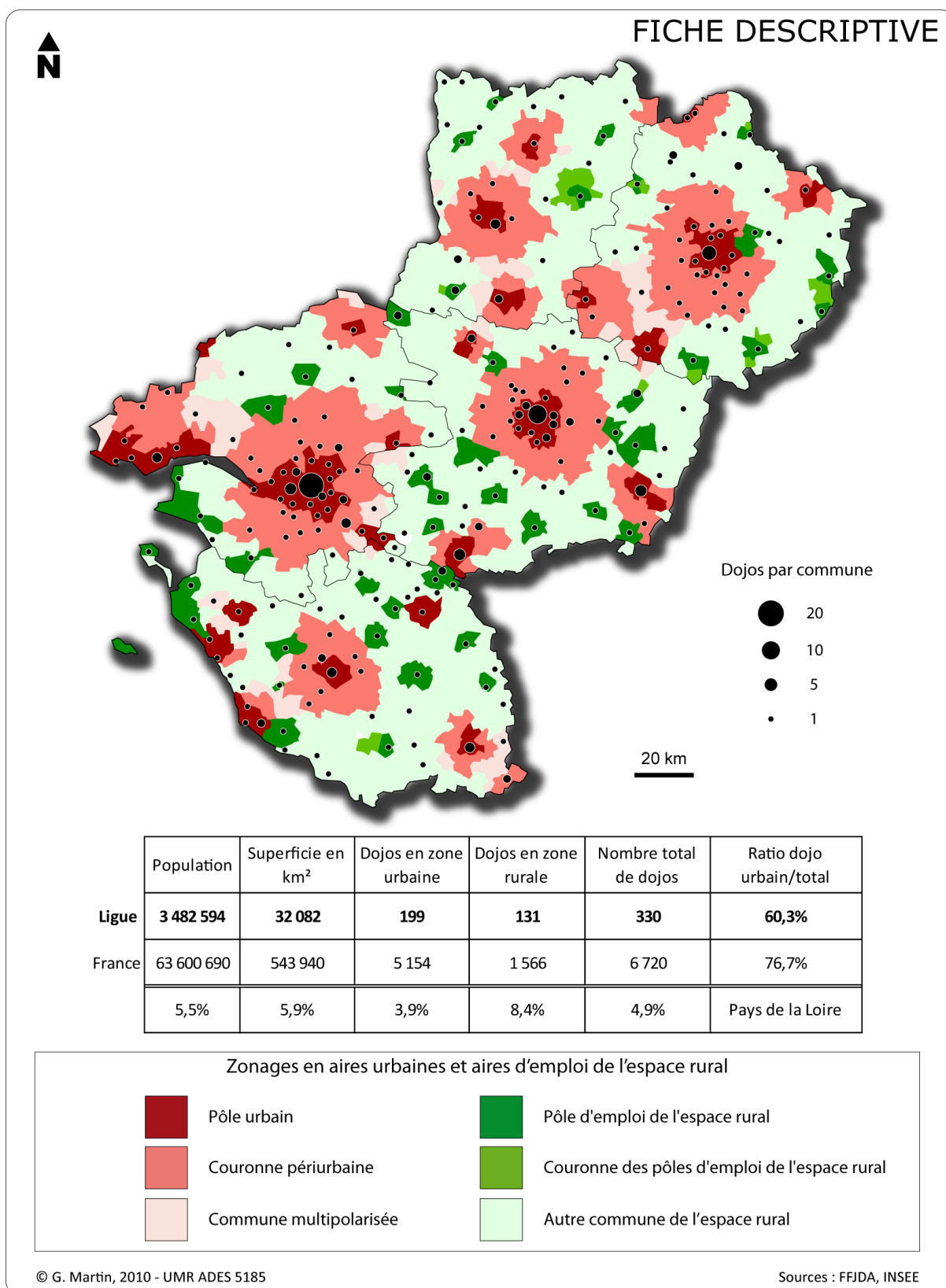
FICHE DESCRIPTIVE



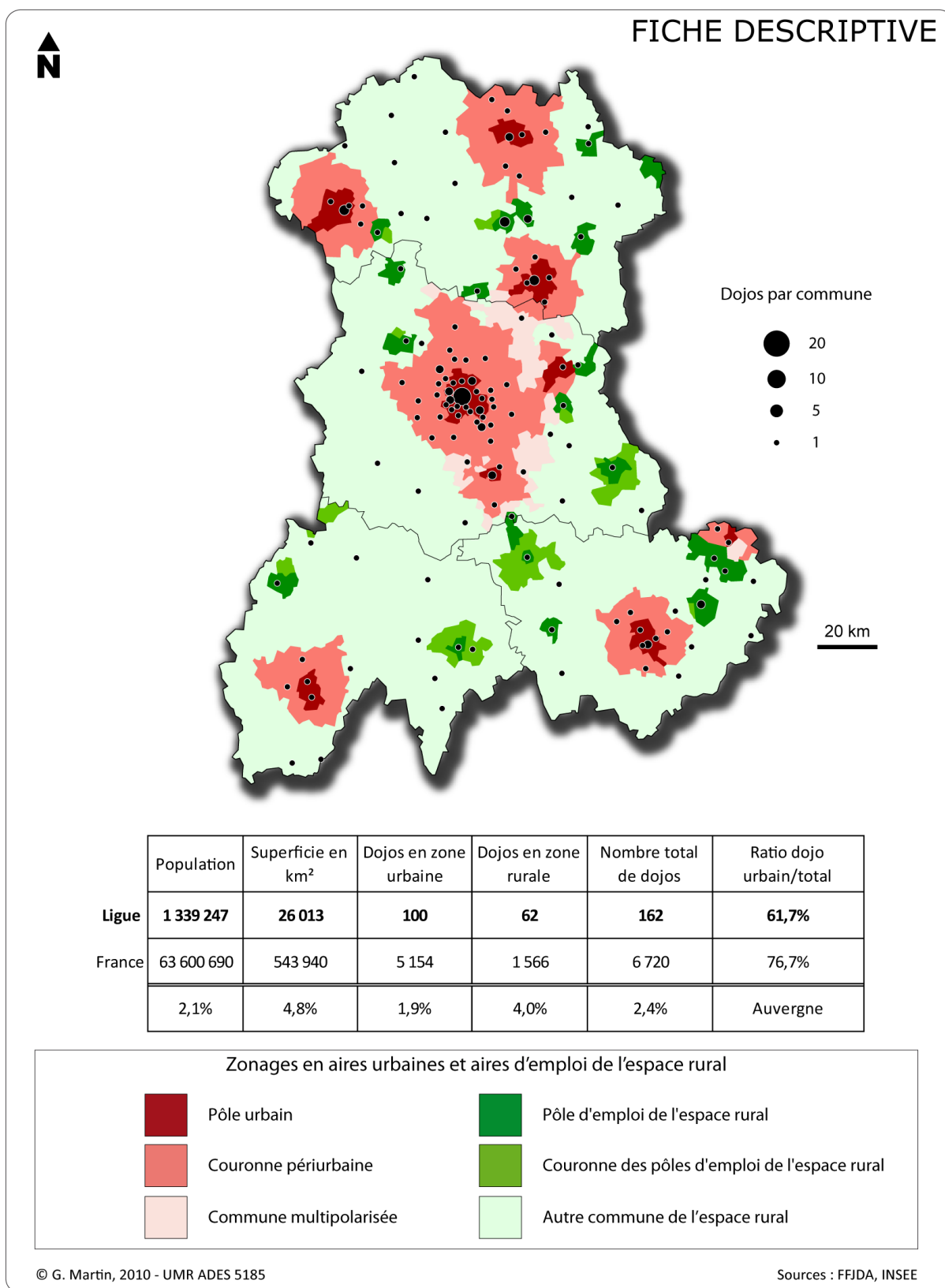
Carte 20 : Les dojos dans la Ligue de Corse (2009)



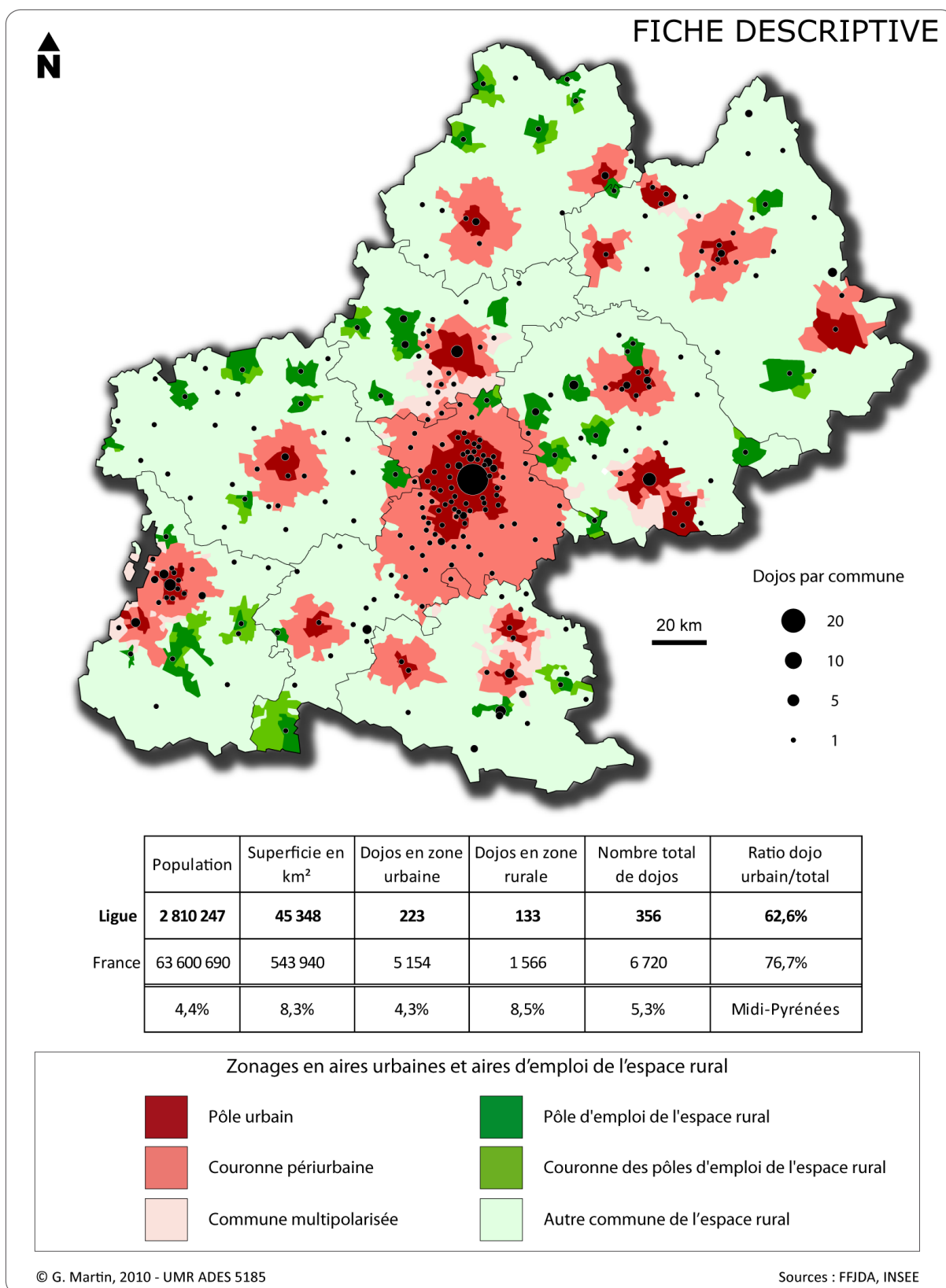
Carte 21 : Les dojos dans la Ligue des Pays-de-la-Loire (2009)



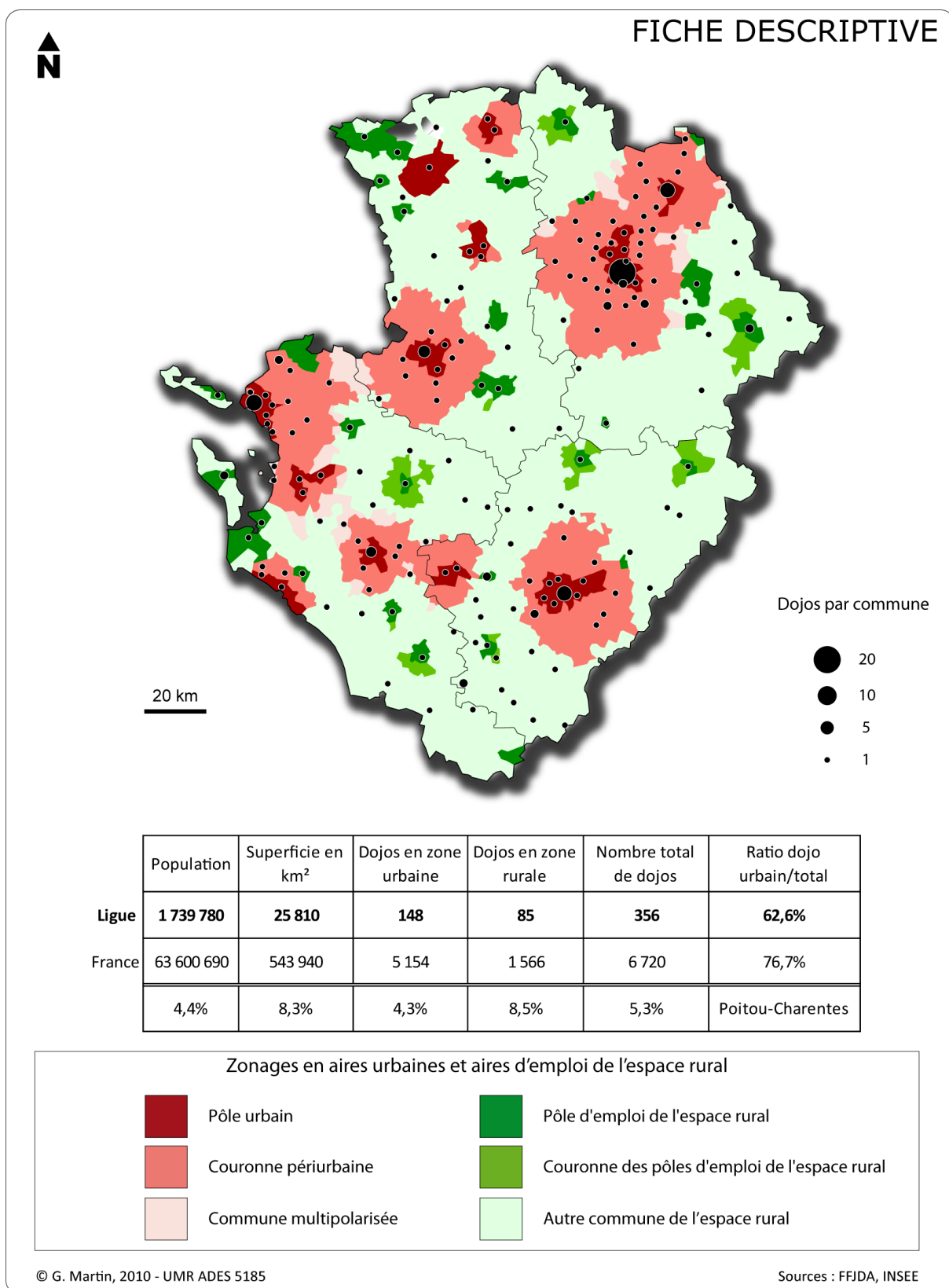
Carte 22 : Les dojos dans la Ligue d'Auvergne (2009)



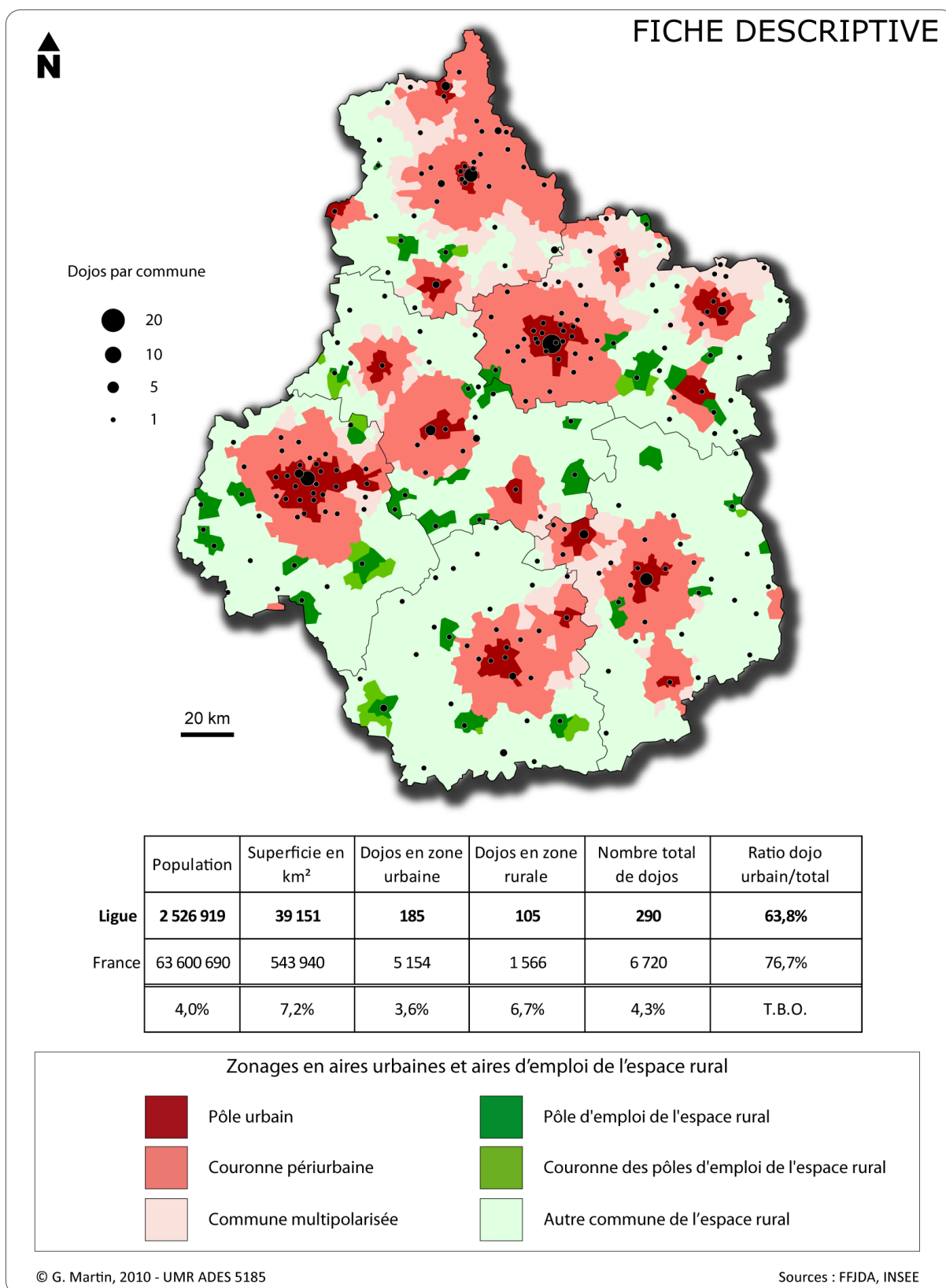
Carte 23 : Les dojos dans la Ligue de Midi-Pyrénées (2009)



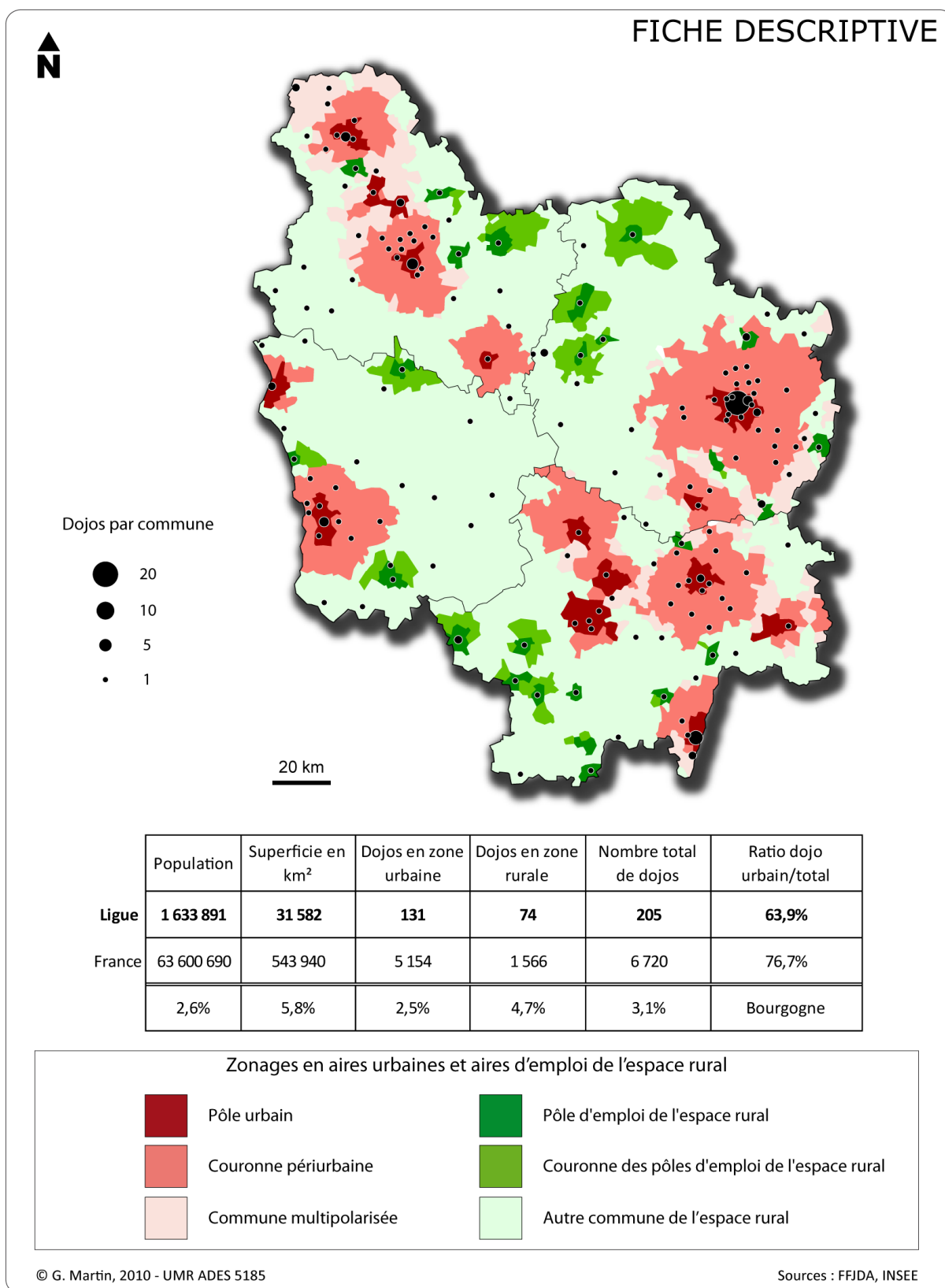
Carte 24 : Les dojos dans la Ligue de Poitou-Charentes (2009)



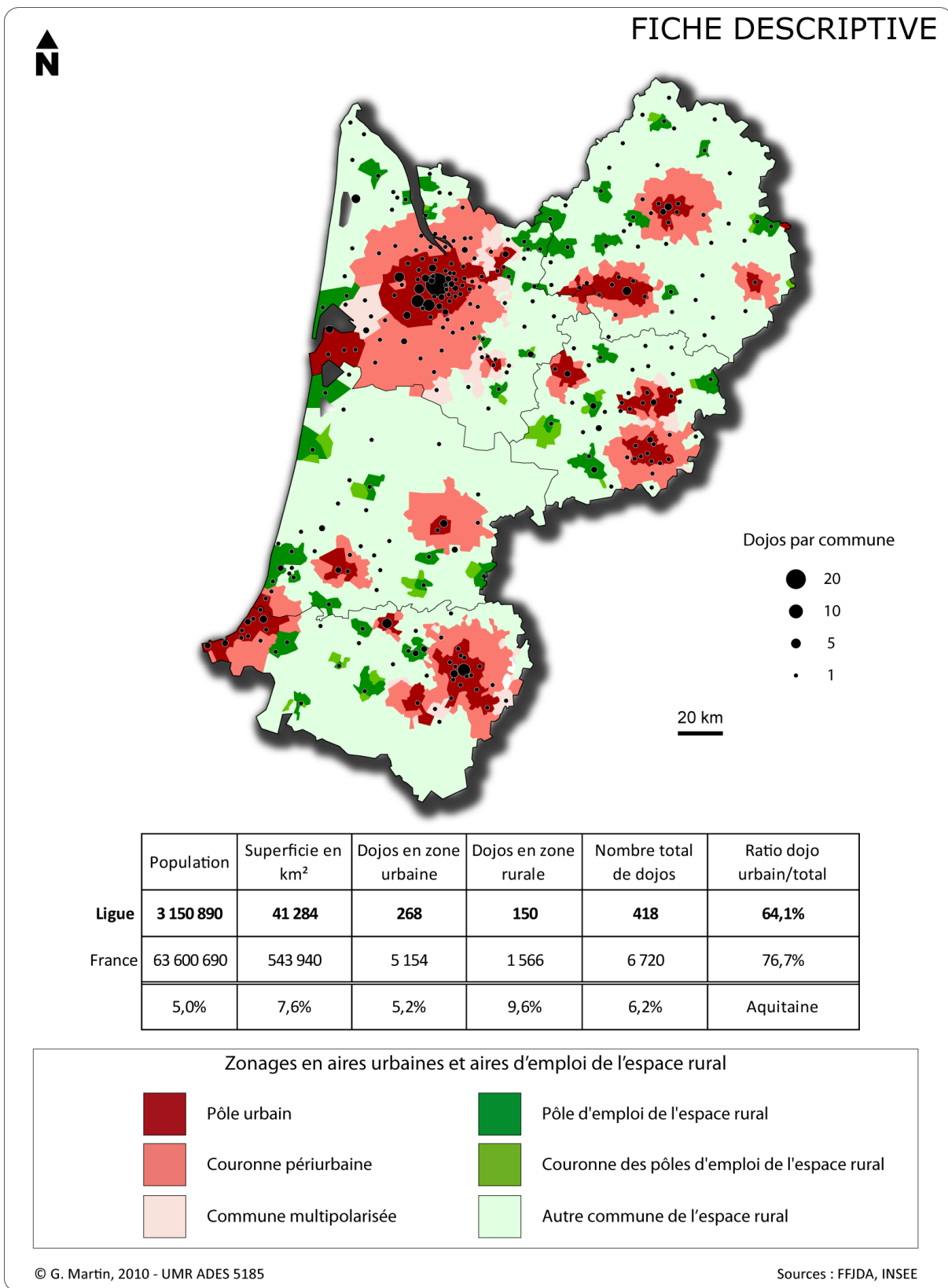
Carte 25 : Les dojos dans la Ligue de Touraine-Berry-Orléanais (2009)



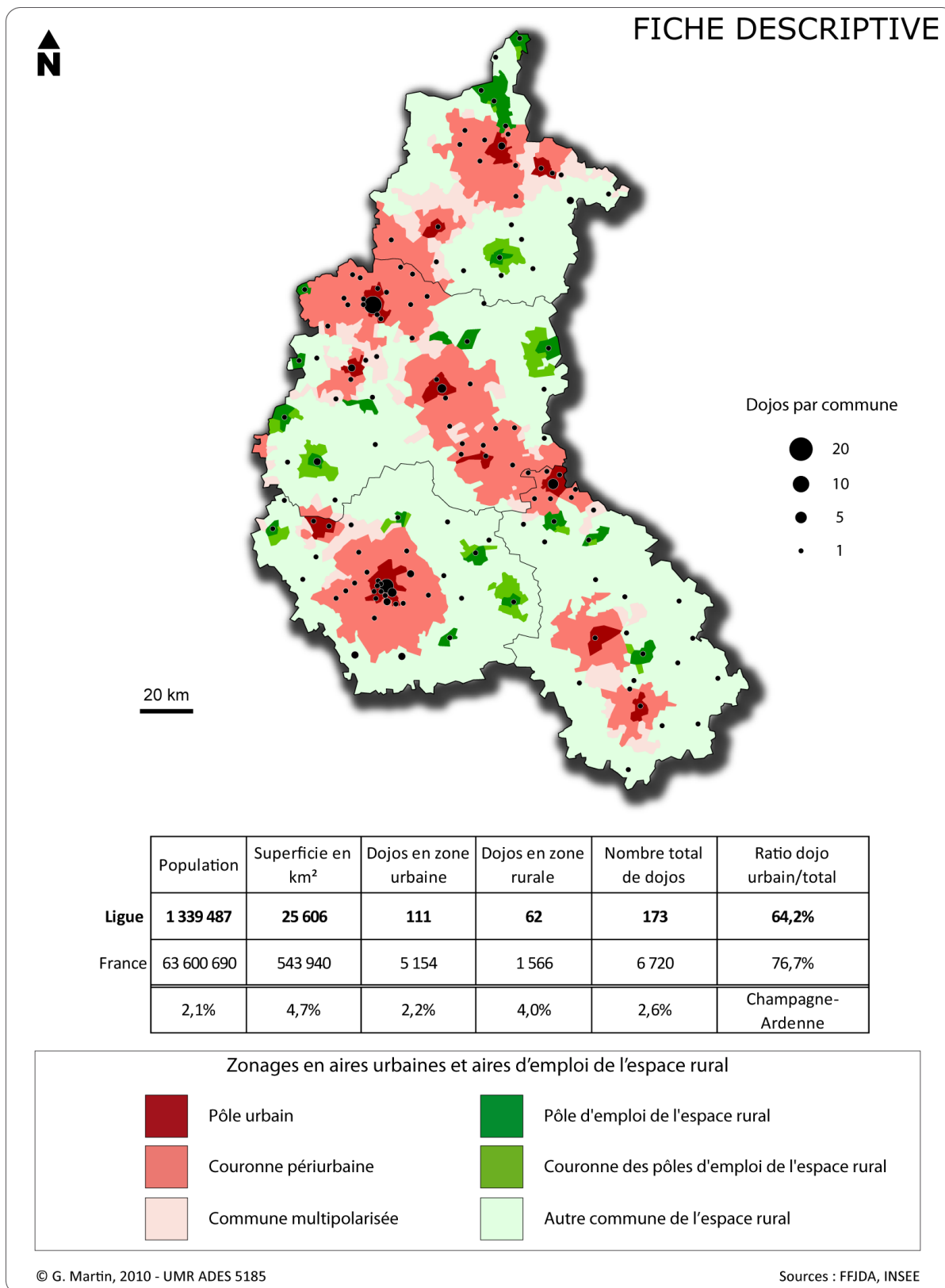
Carte 26 : Les dojos dans la Ligue de Bourgogne (2009)



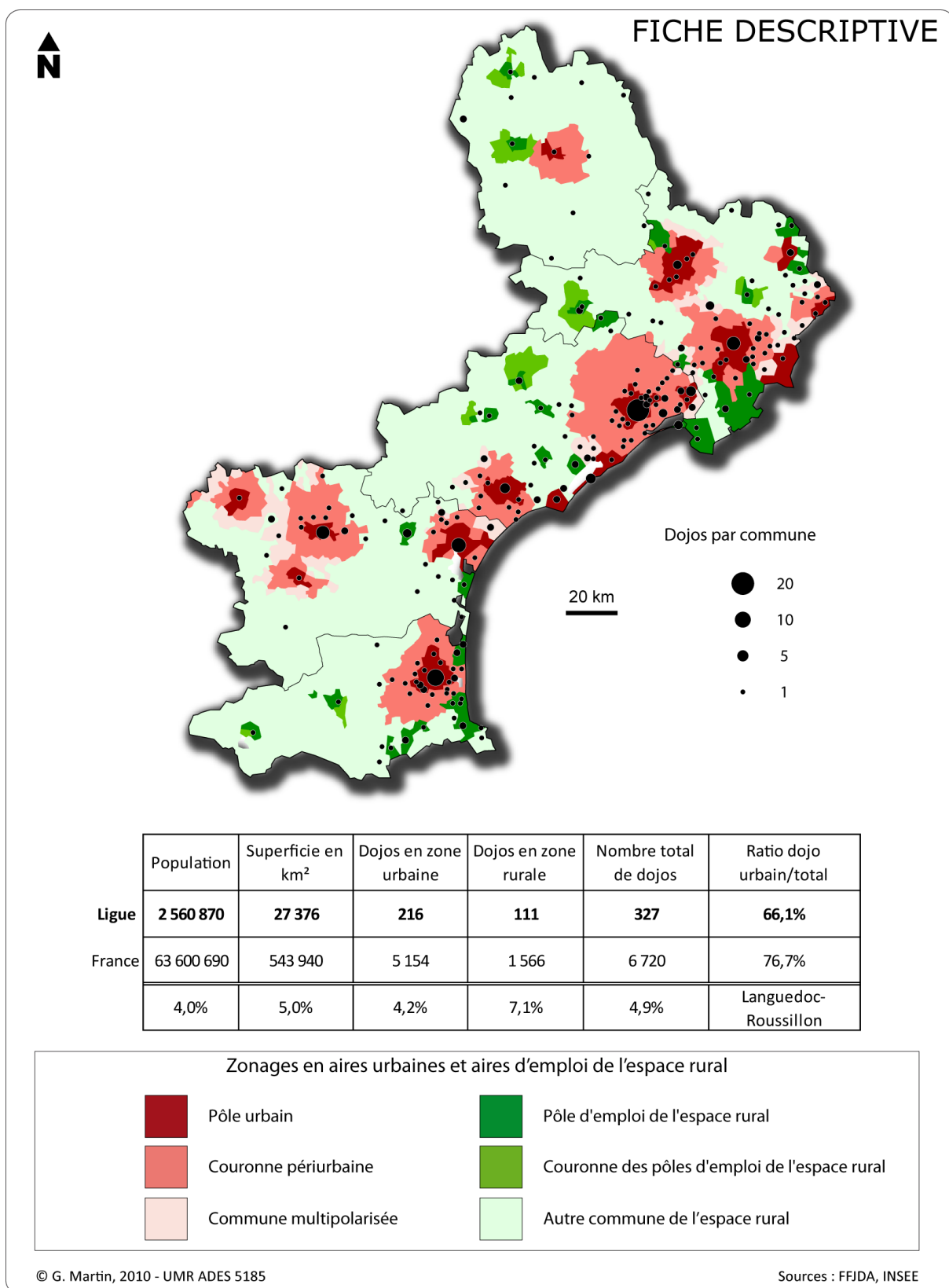
Carte 27 : Les dojos dans la Ligue d'Aquitaine (2009)



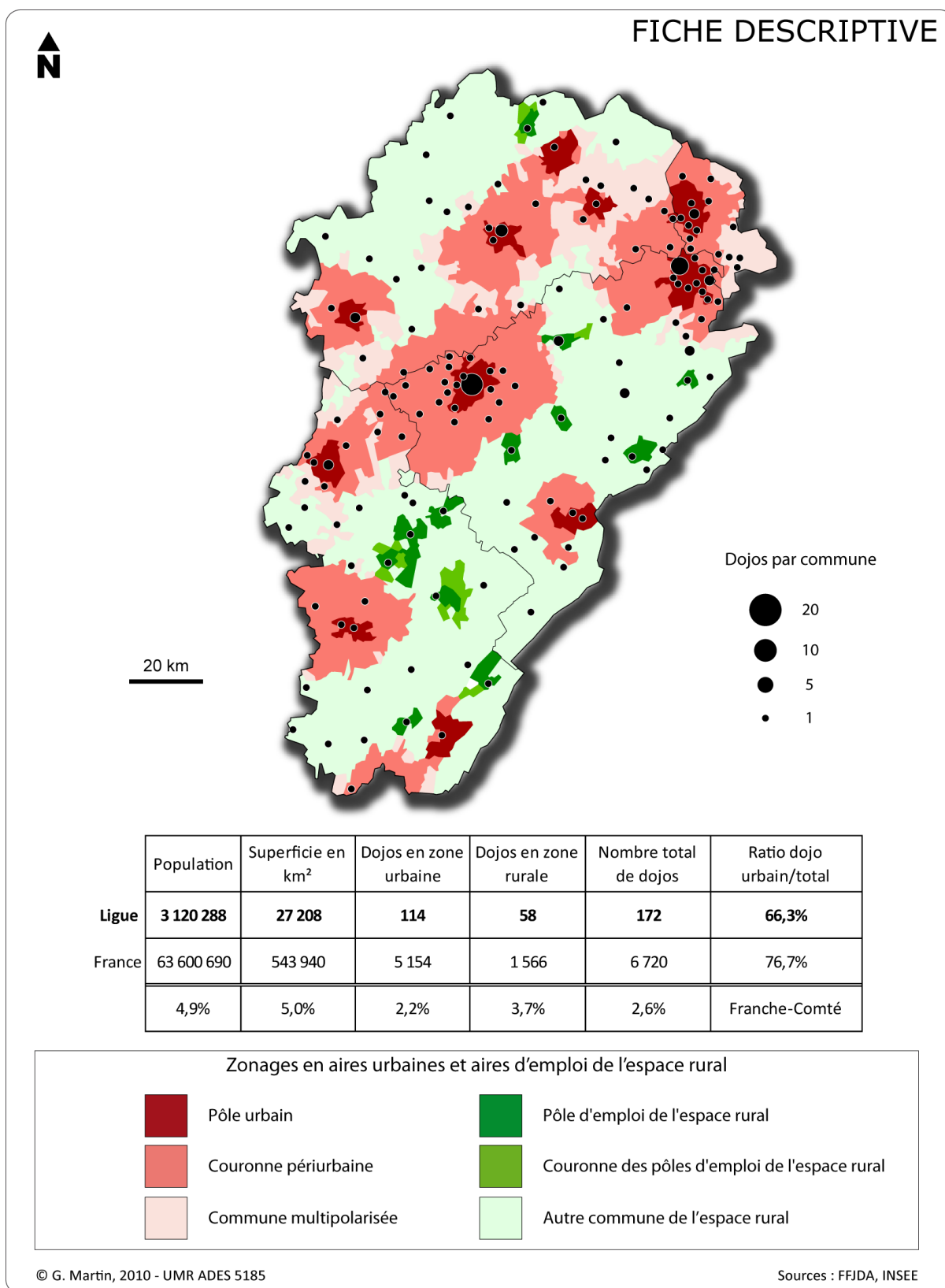
Carte 28 : Les dojos dans la Ligue de Champagne-Ardenne (2009)



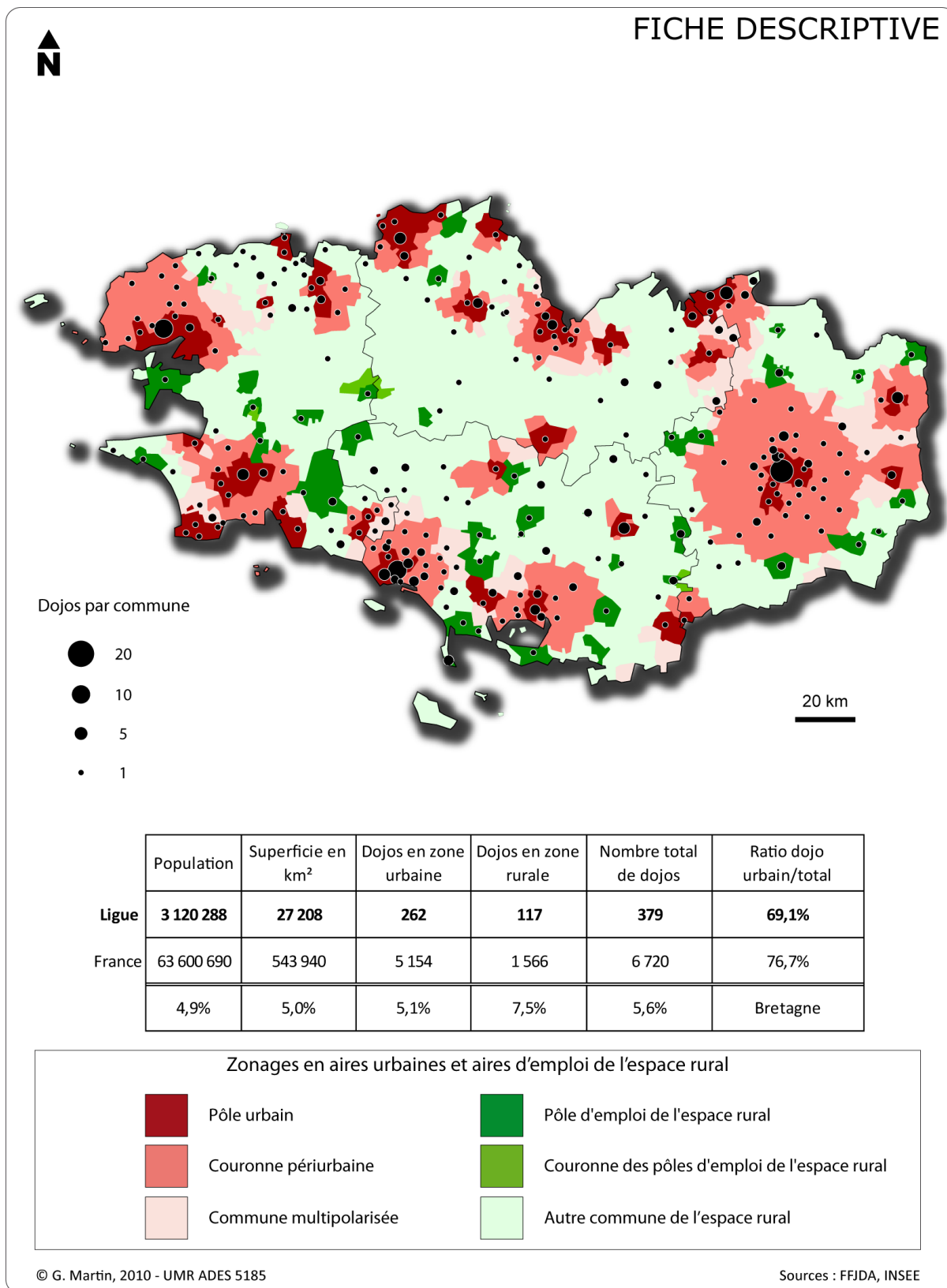
Carte 29 : Les dojos dans la Ligue de Languedoc-Roussillon (2009)



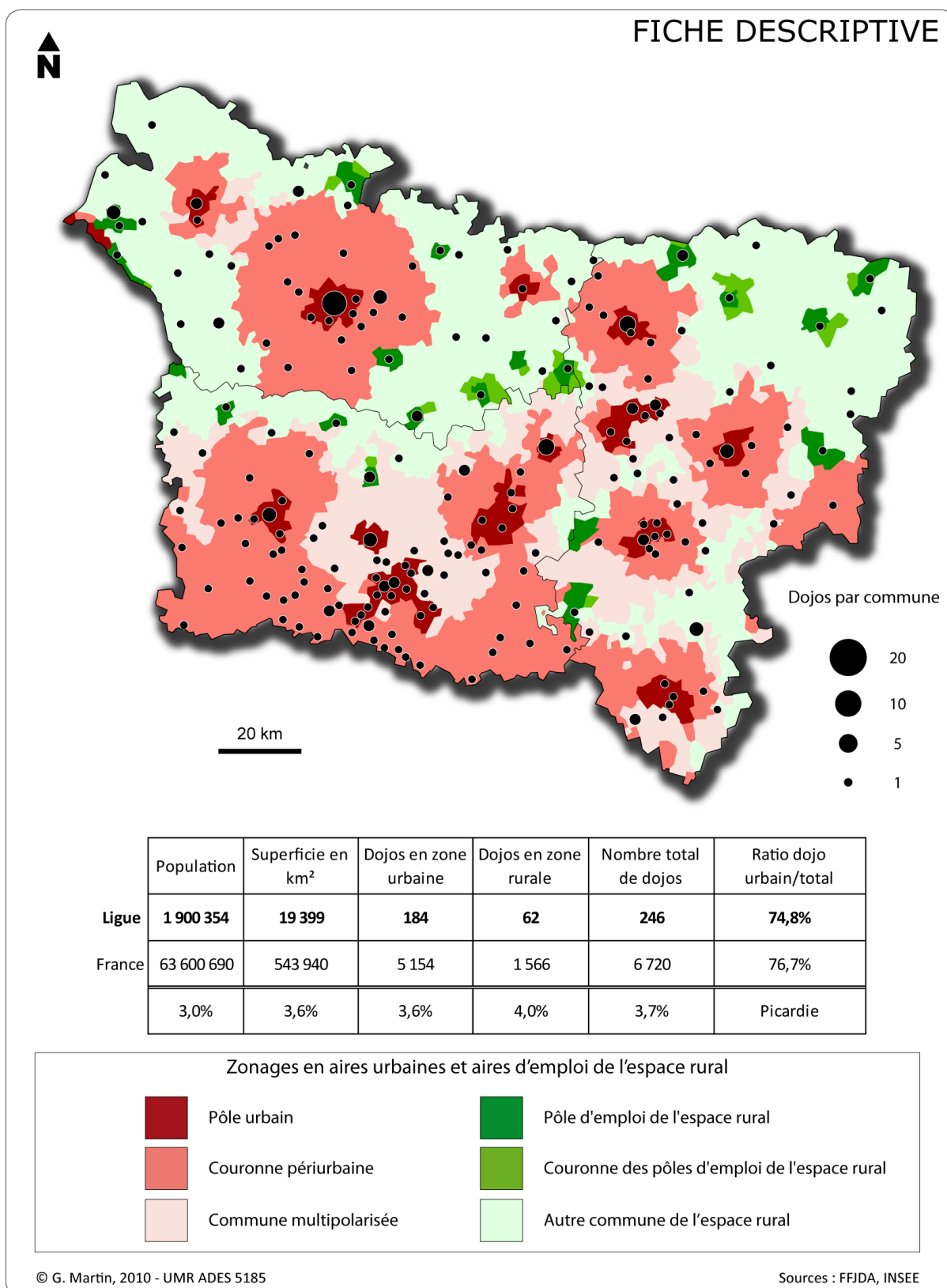
Carte 30 : Les dojos dans la Ligue de Franche-Comté (2009)



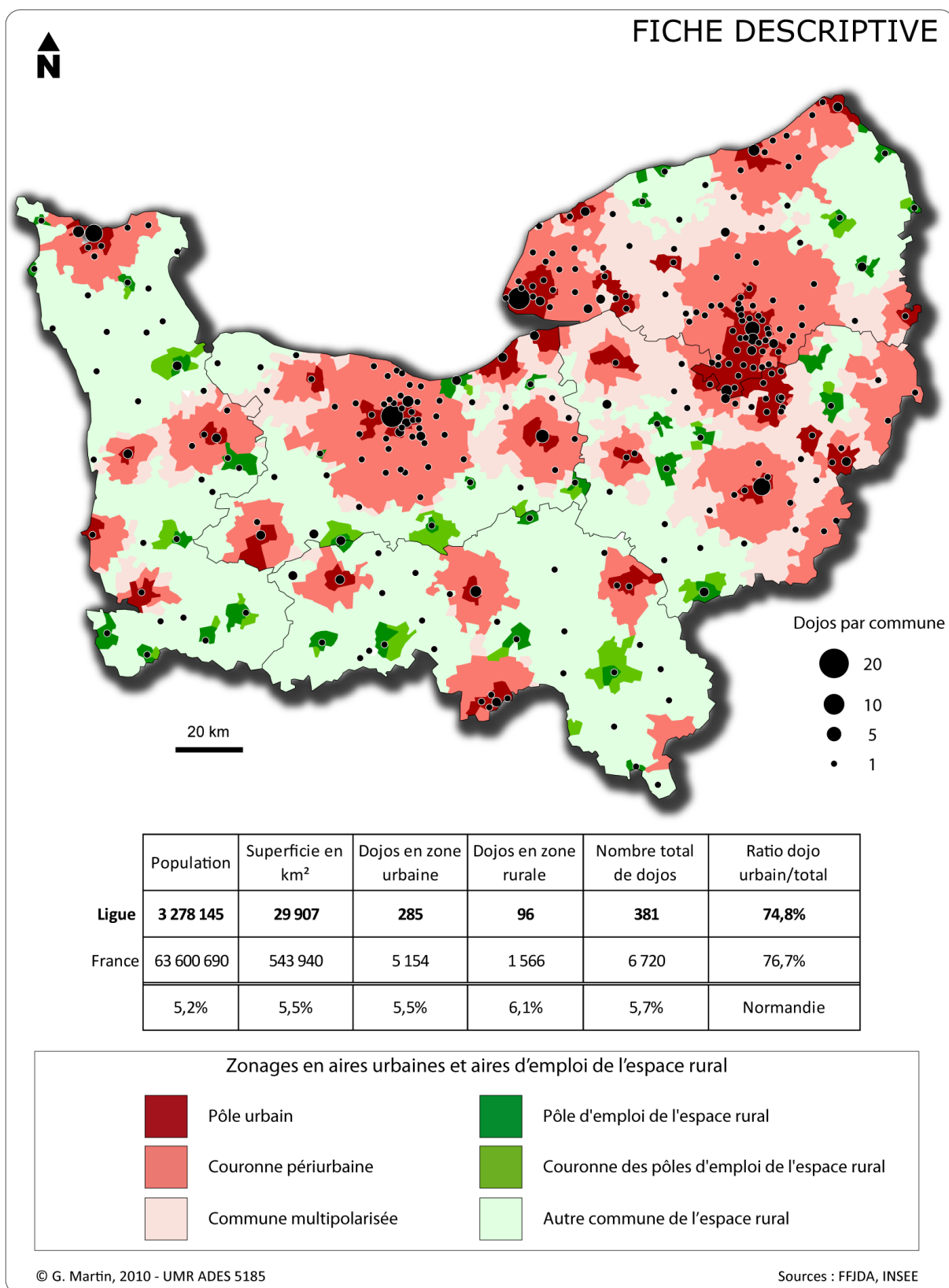
Carte 31 : Les dojos dans la Ligue de Bretagne (2009)



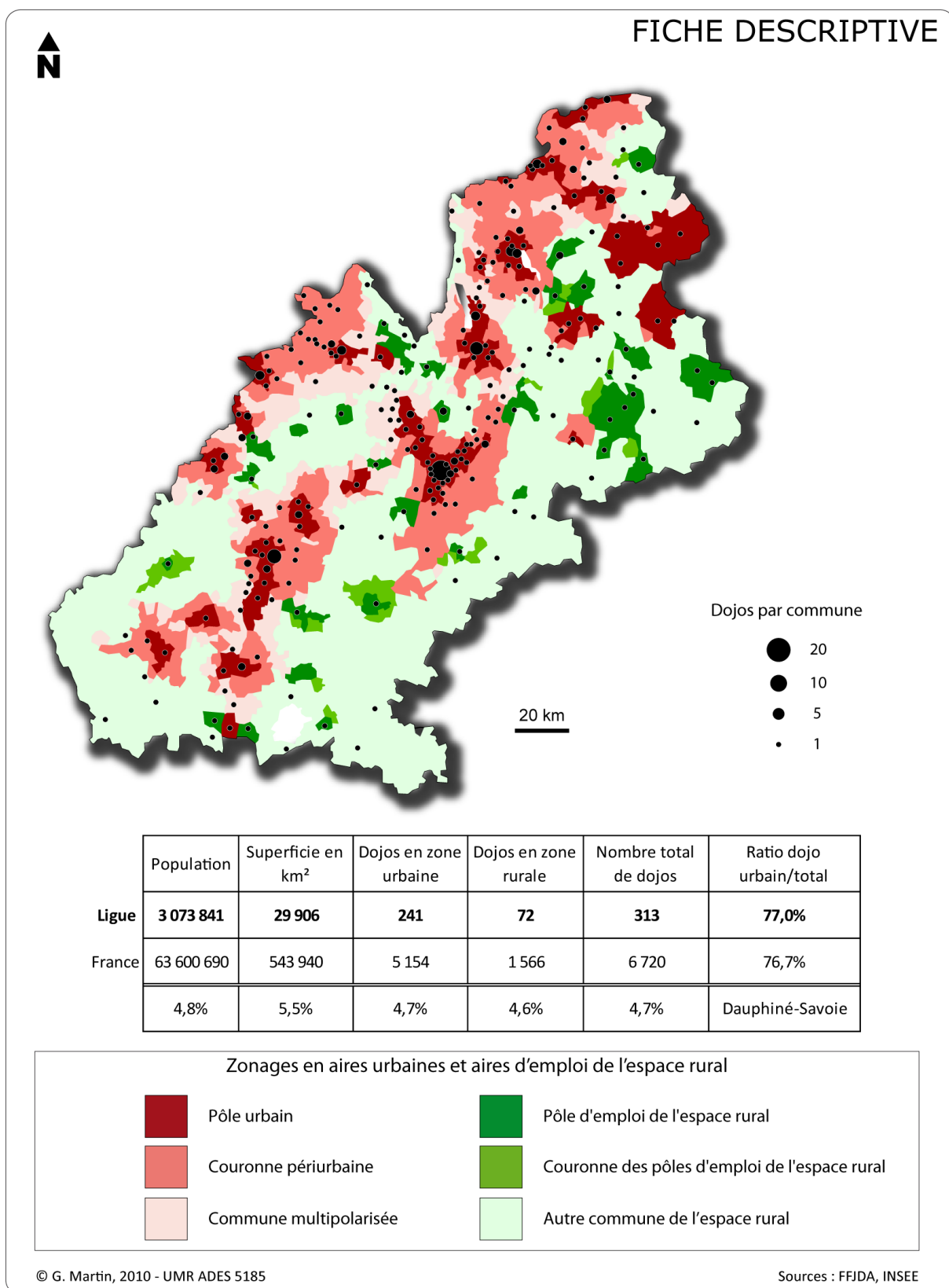
Carte 32 : Les dojos dans la Ligue de Picardie (2009)



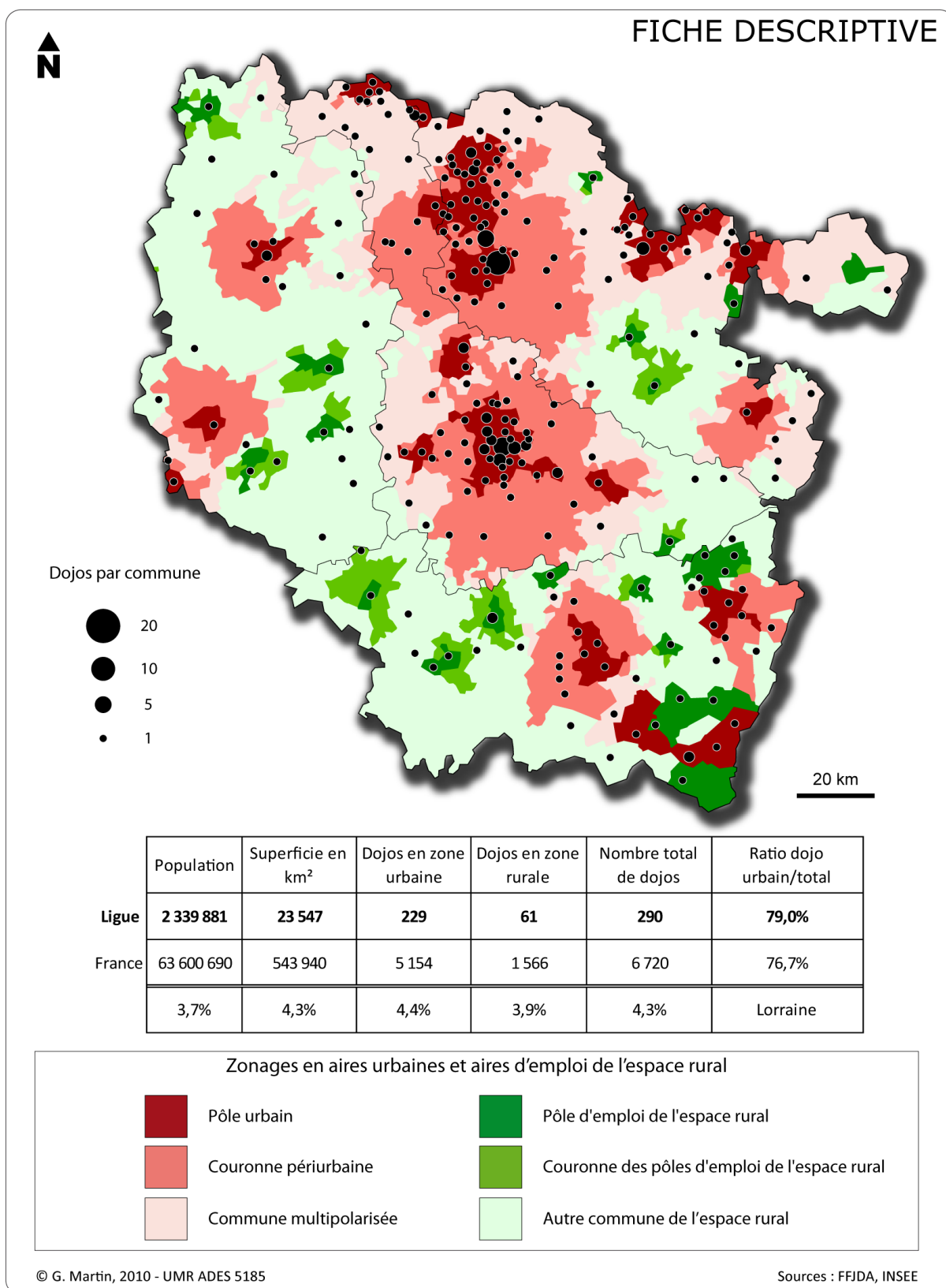
Carte 33 : Les dojos dans la Ligue de Normandie (2009)



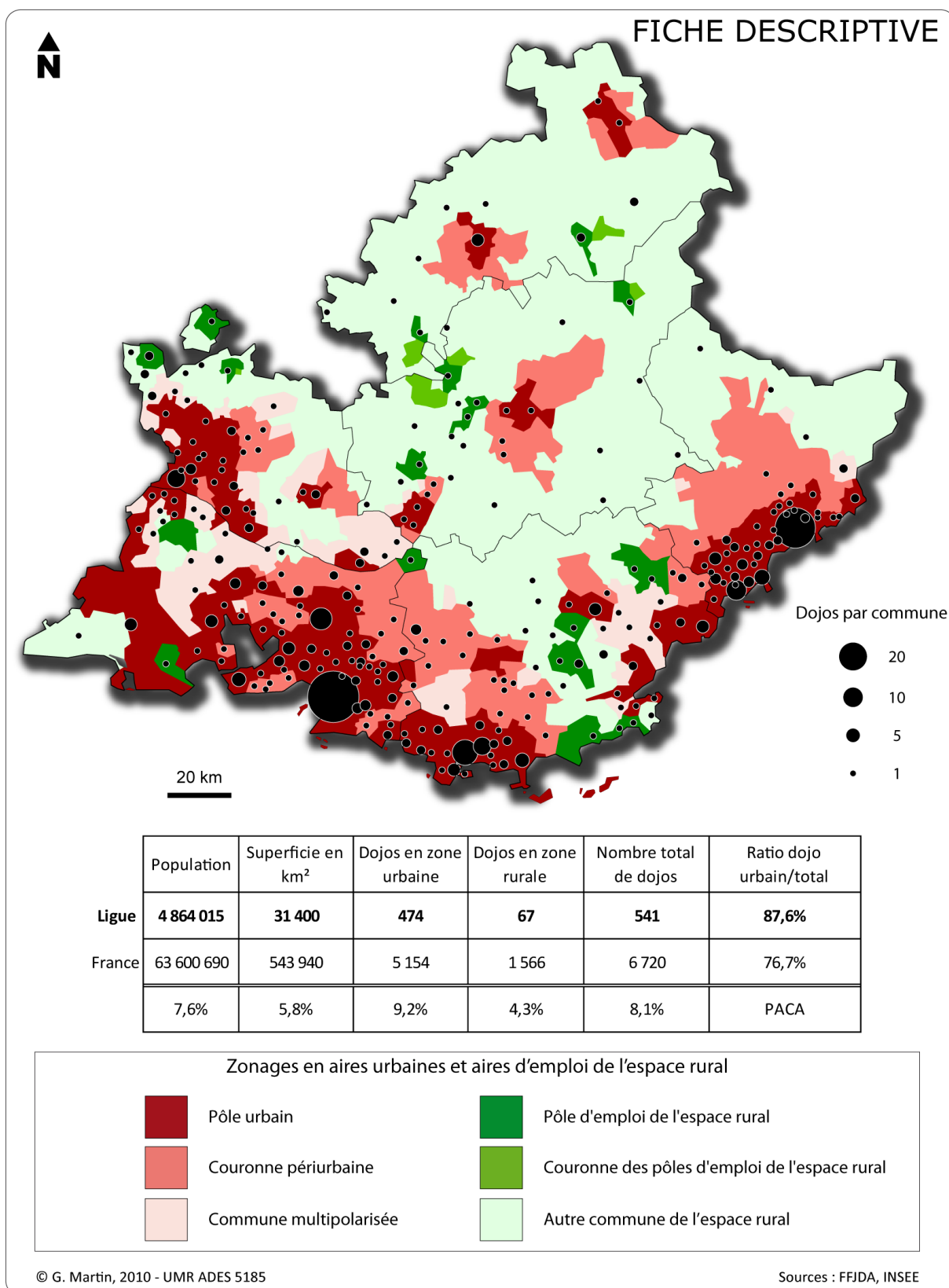
Carte 34 : Les dojos dans la Ligue de Dauphiné-Savoie (2009)



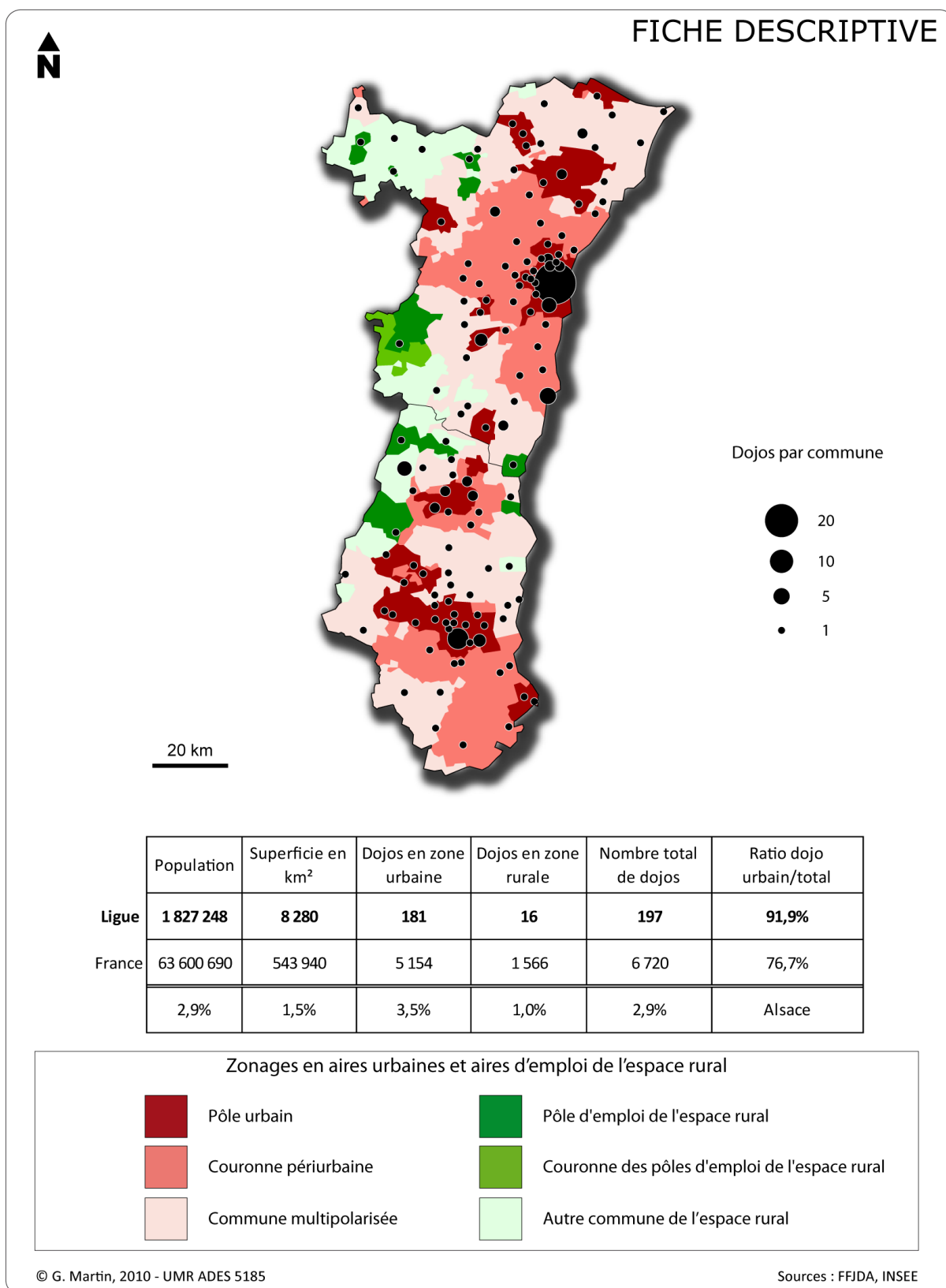
Carte 35 : Les dojos dans la Ligue de Lorraine (2009)



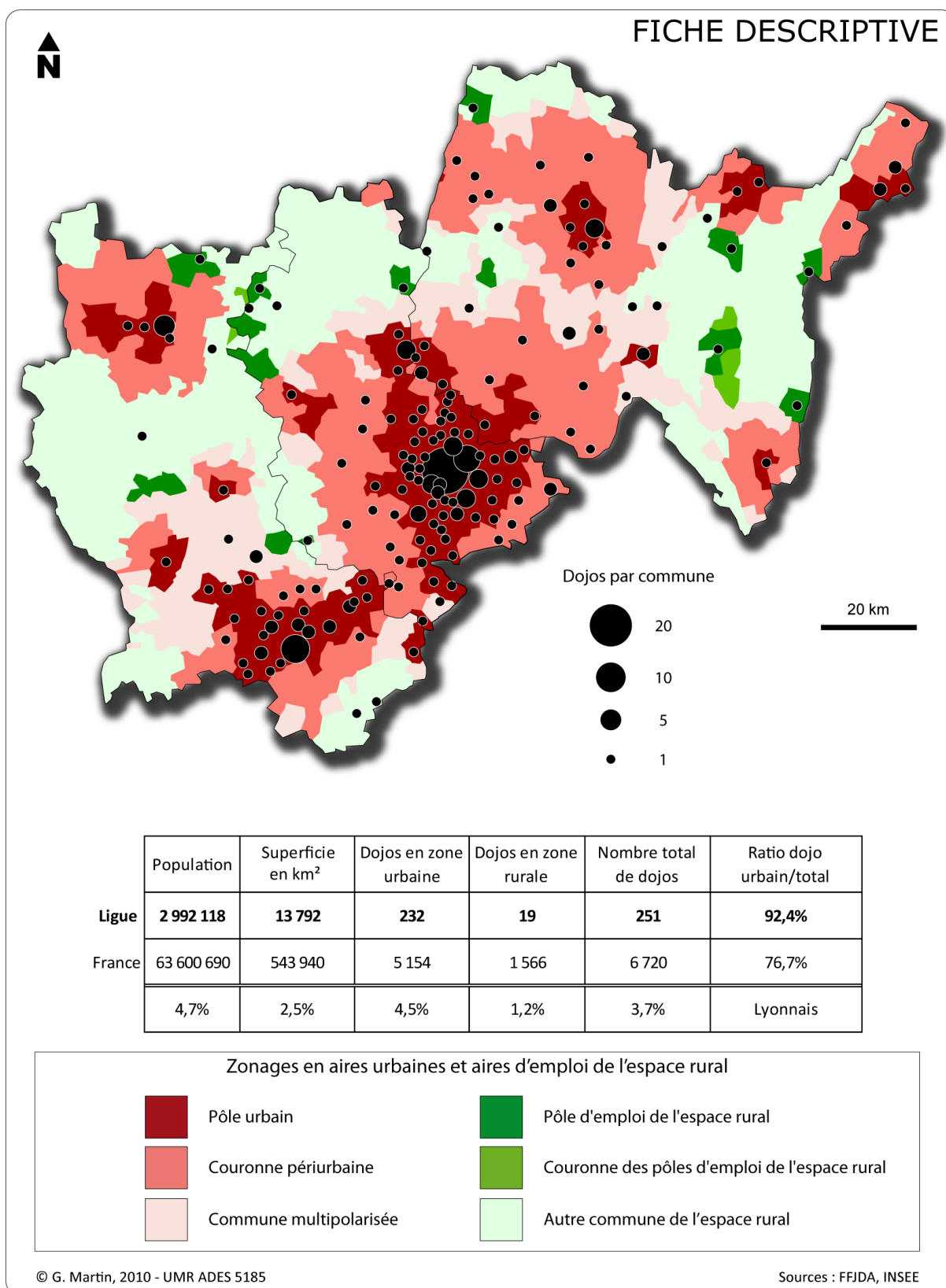
Carte 36 : Les dojos dans la Ligue de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur (2009)



Carte 37 : Les dojos dans la Ligue d'Alsace (2009)

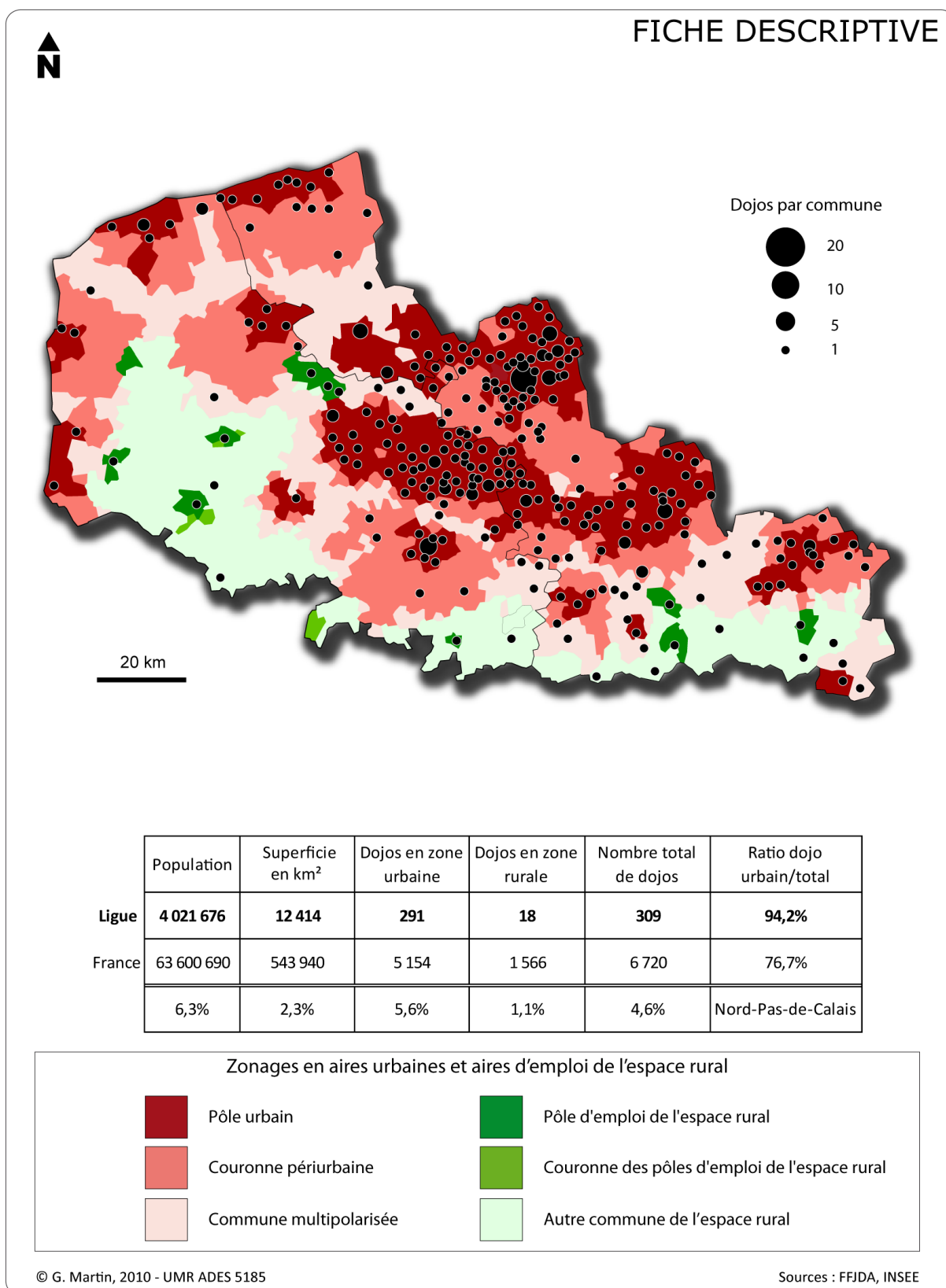


Carte 38 : Les dojos dans la Ligue du Lyonnais (2009)

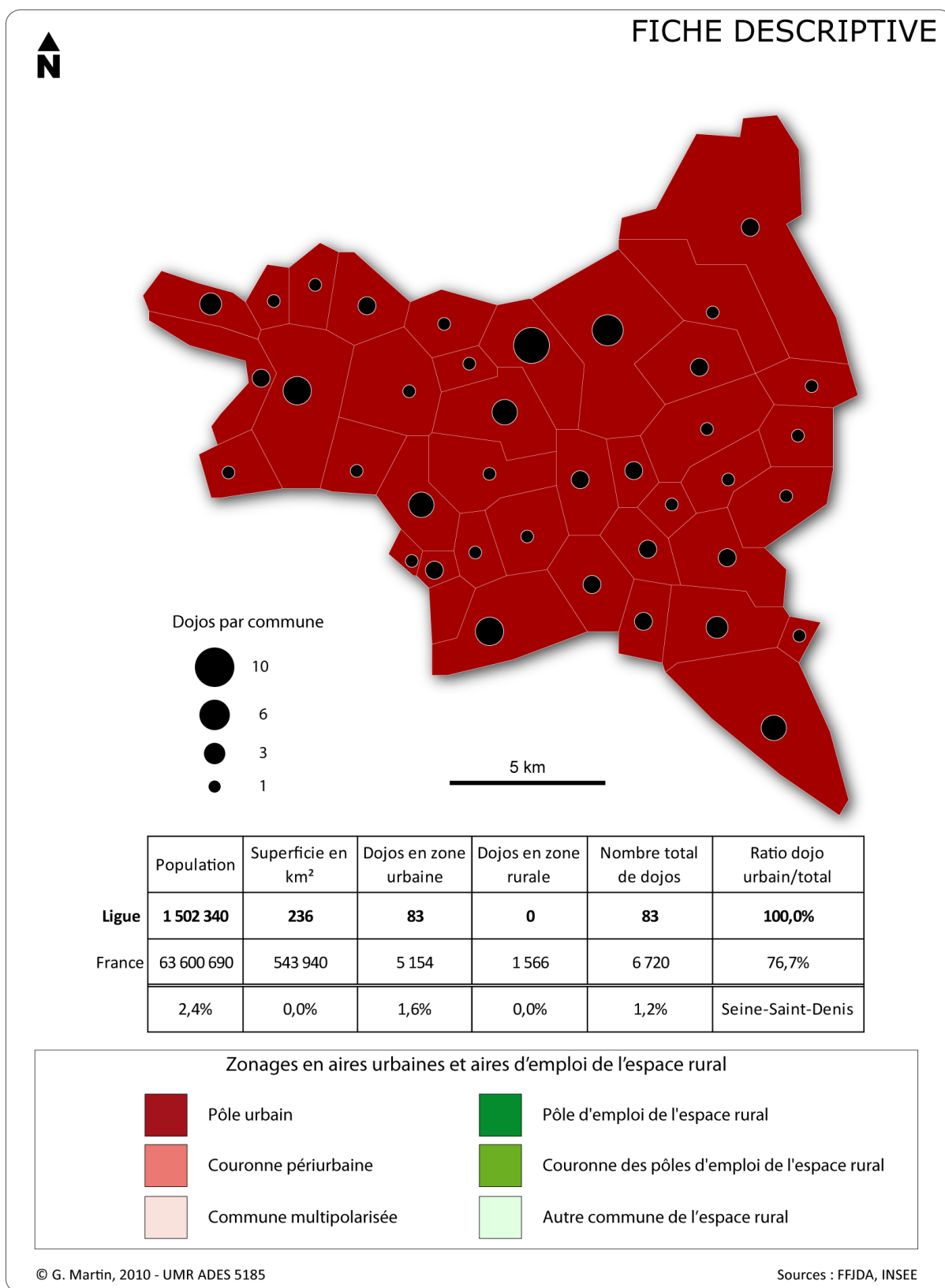


Carte 39 : Les dojos dans la Ligue de Nord-Pas-de-Calais (2009)

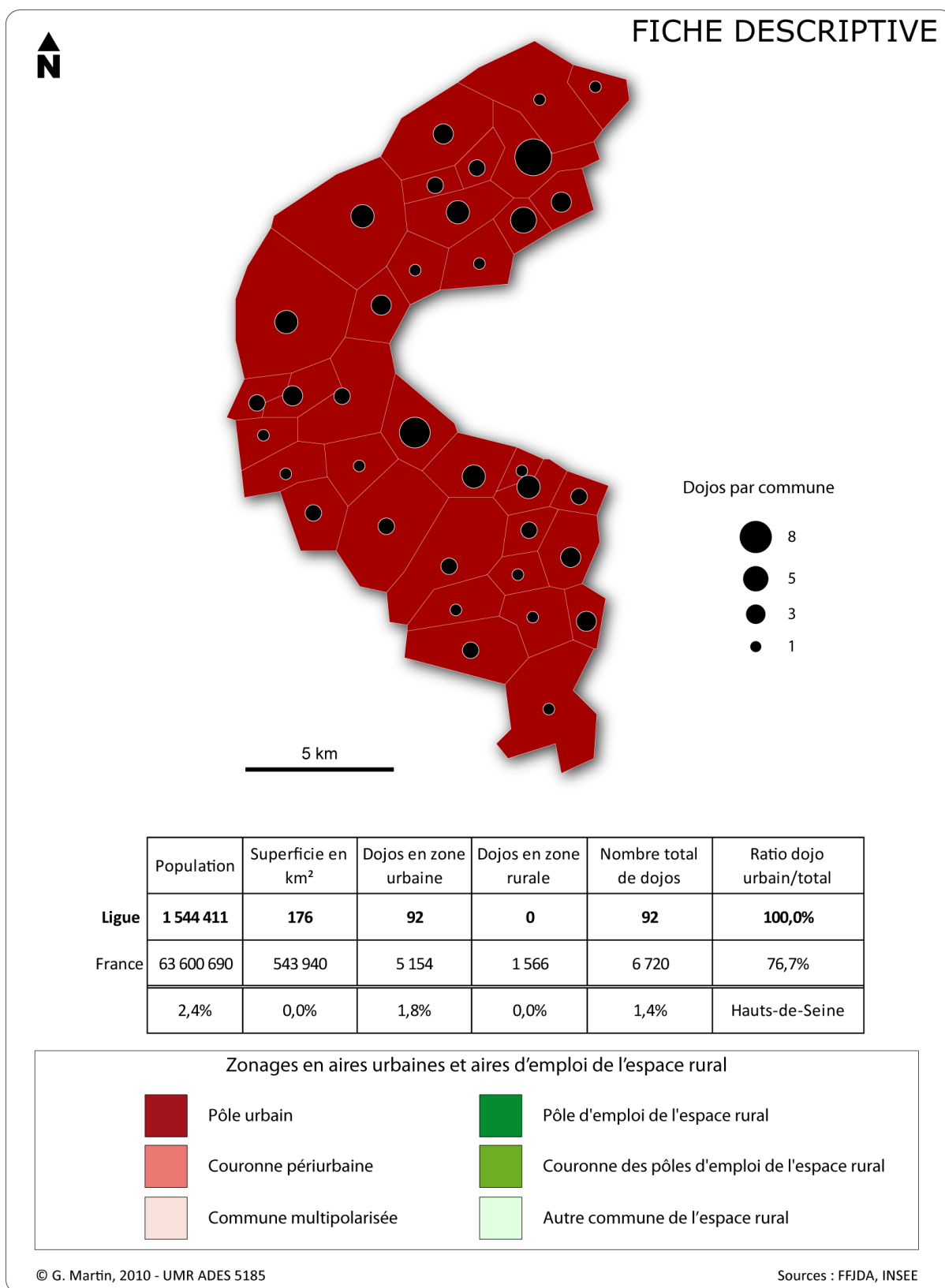
FICHE DESCRIPTIVE



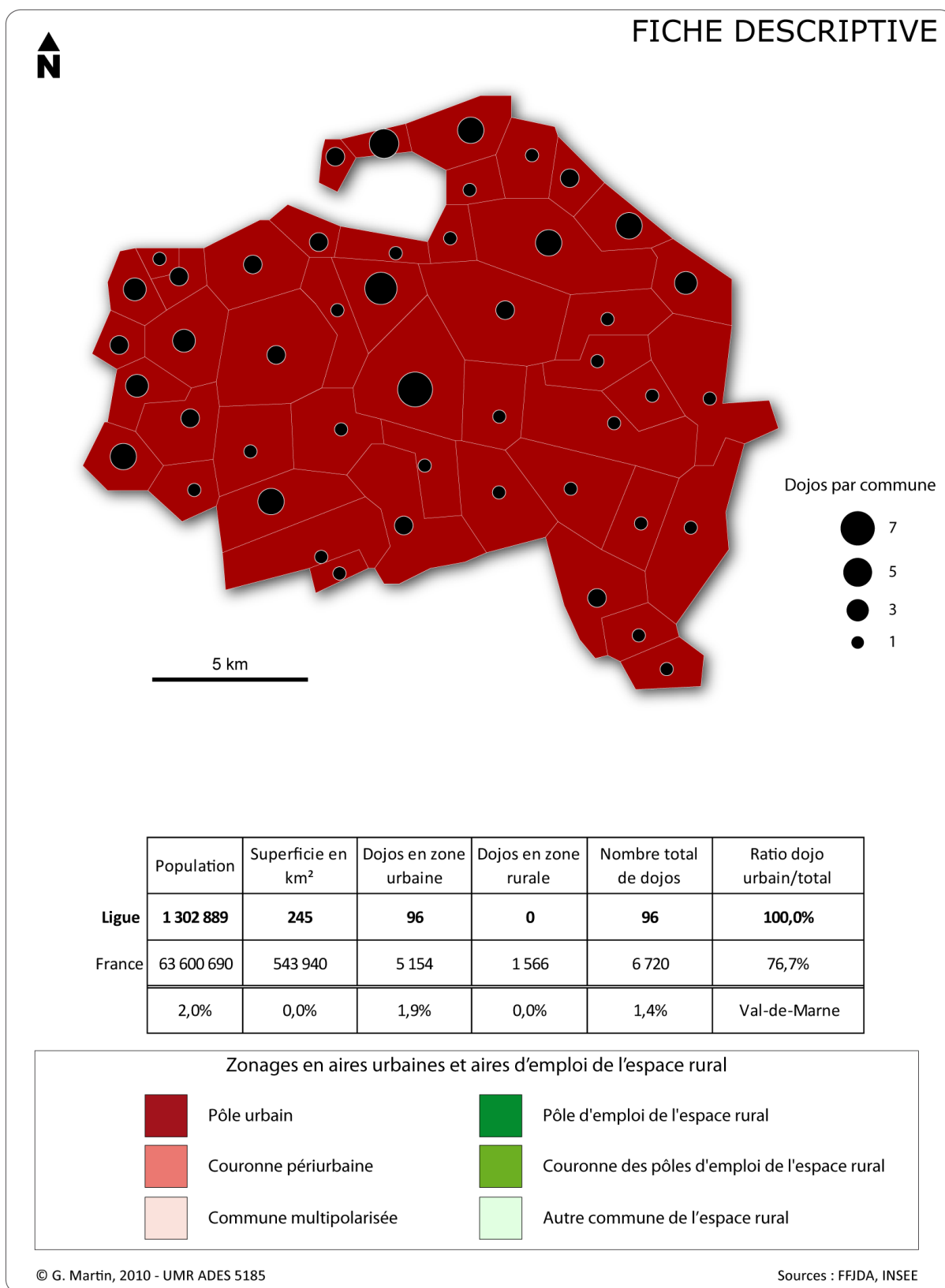
Carte 40 : Les dojos dans la Ligue de Seine-Saint-Denis (2009)



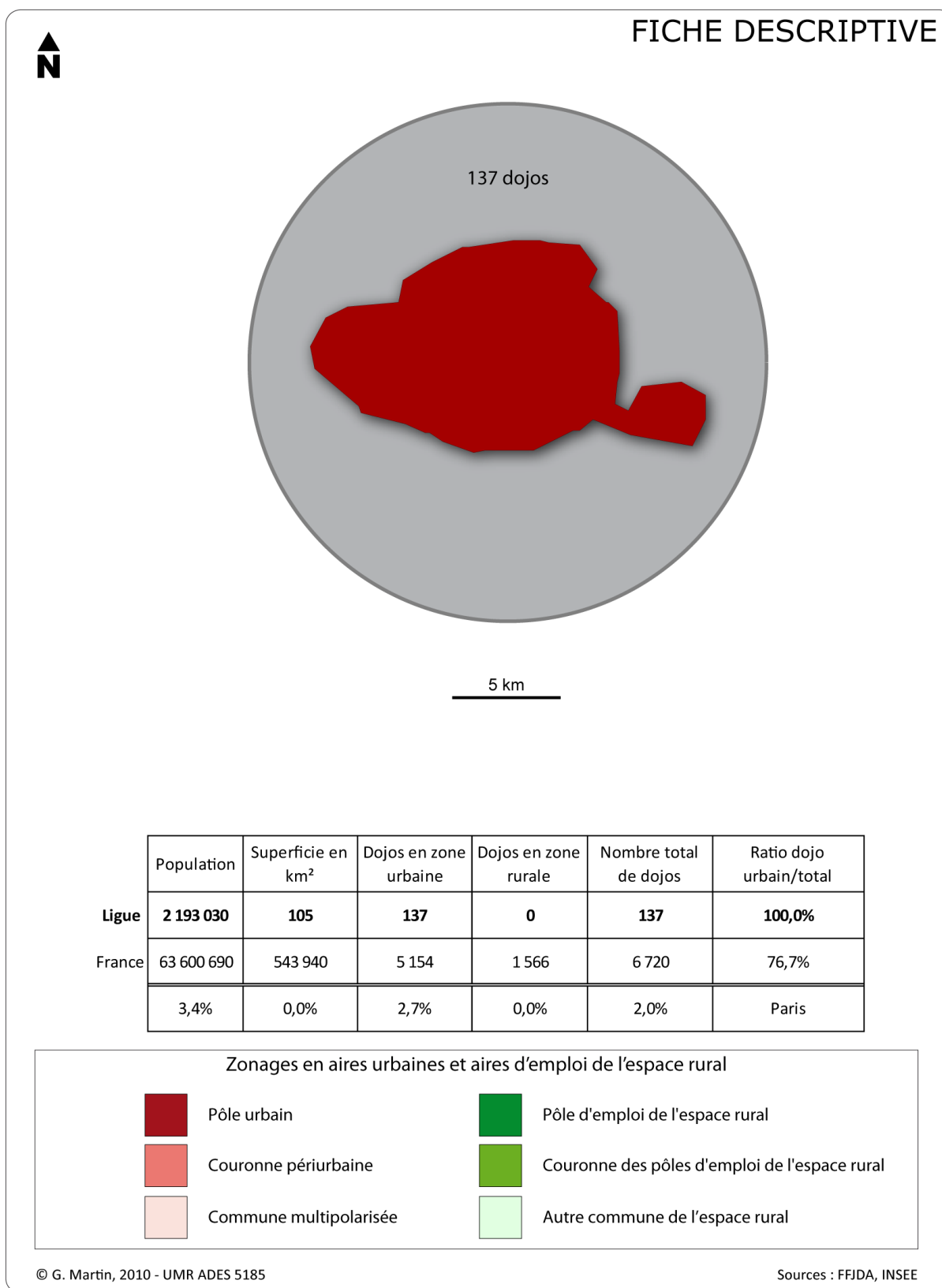
Carte 41 : Les dojos dans la Ligue des Hauts-de-Seine (2009)



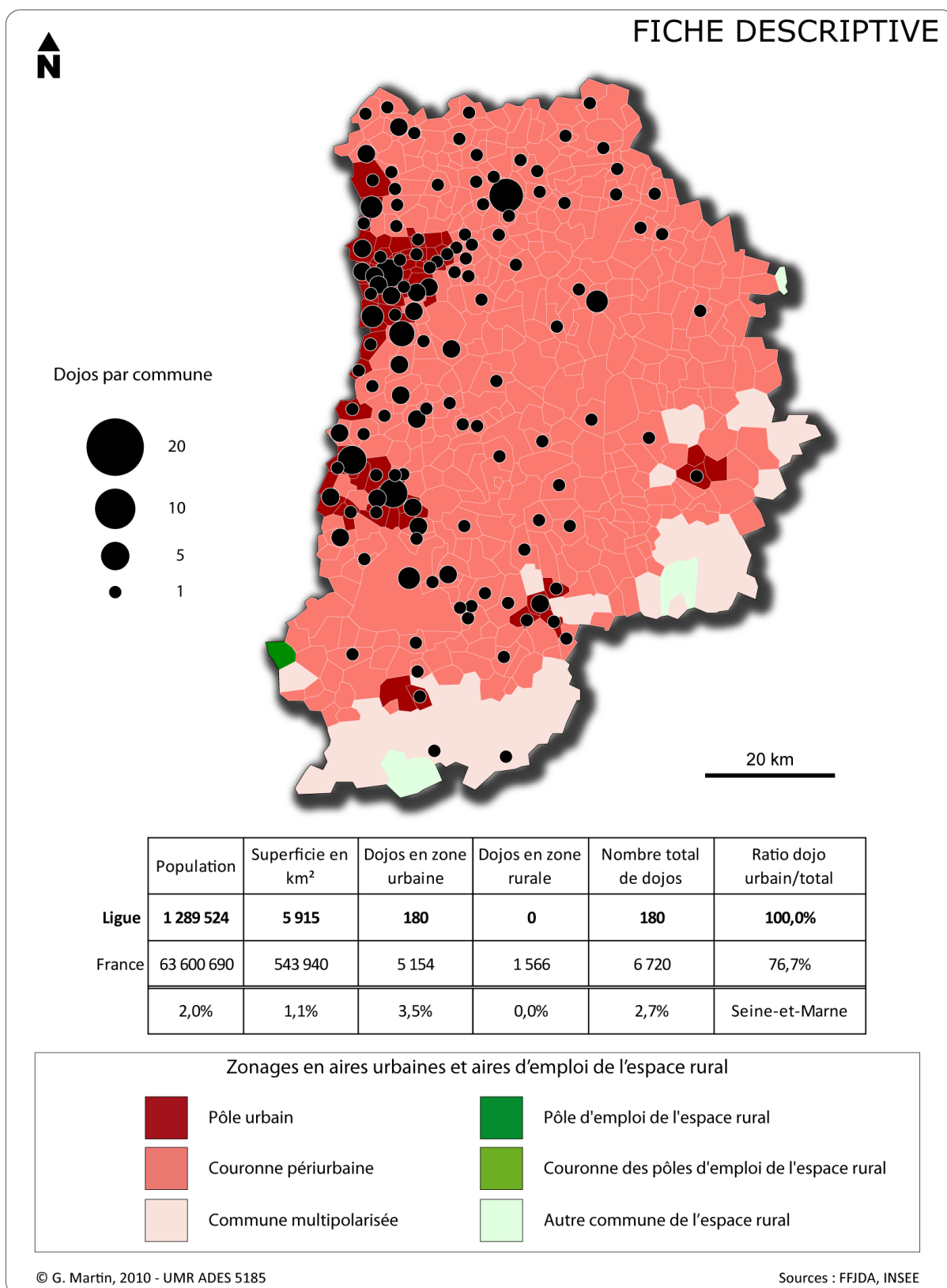
Carte 42 : Les dojos dans la Ligue du Val-de-Marne (2009)



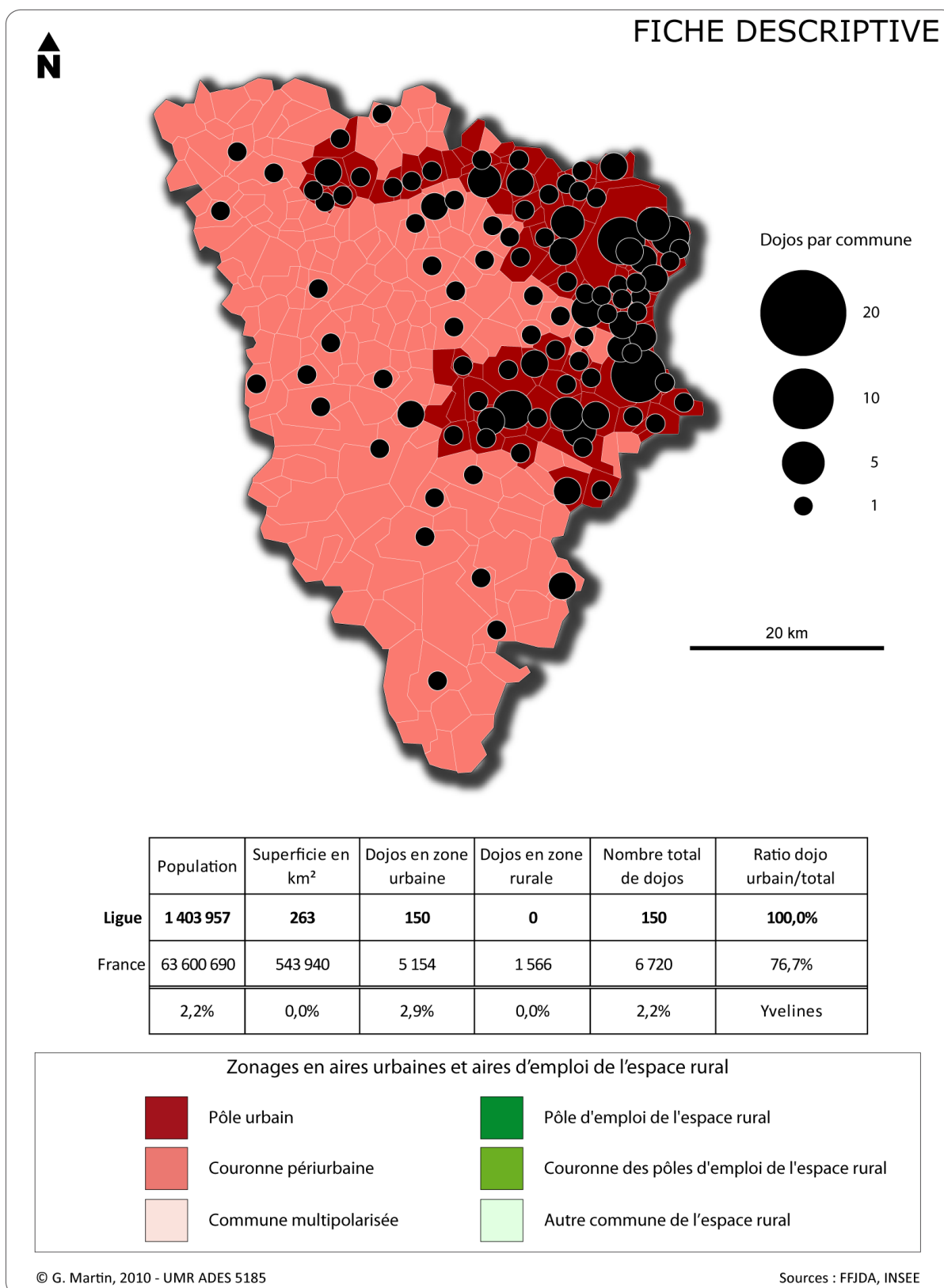
Carte 43 : Les dojos dans la Ligue de Paris (2009)



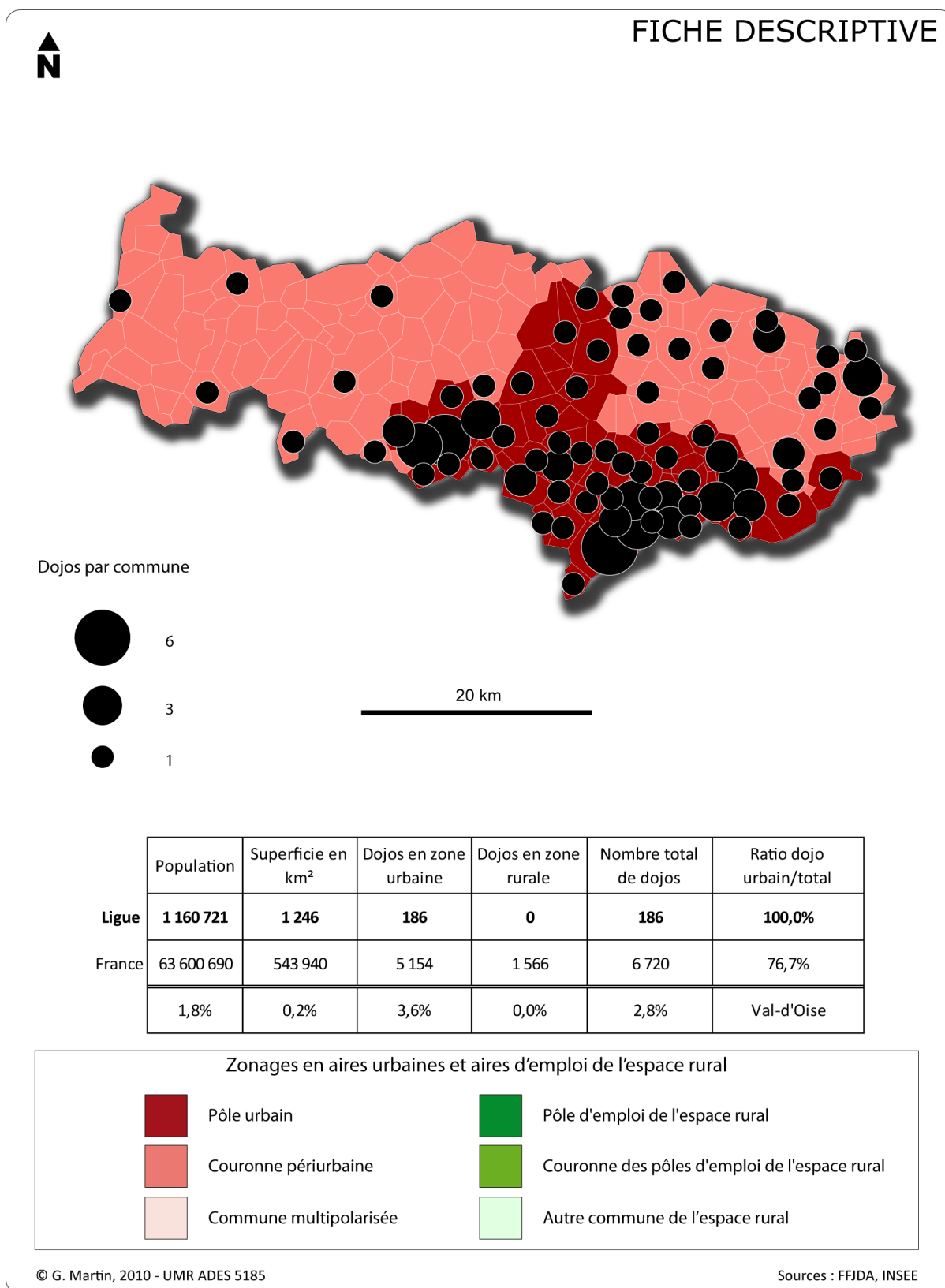
Carte 44 : Les dojos dans la Ligue de Seine-et-Marne (2009)



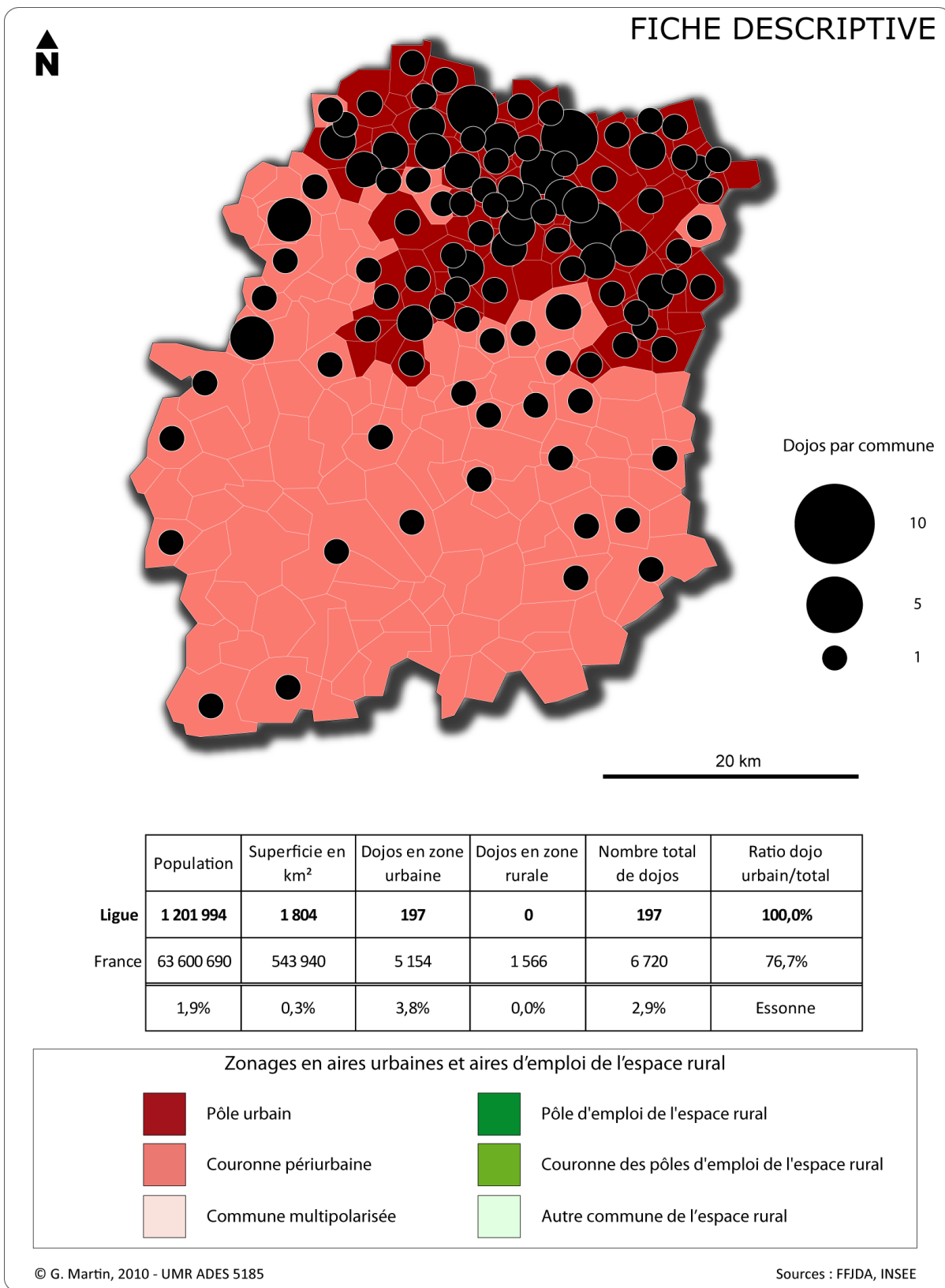
Carte 45 : Les dojos dans la Ligue des Yvelines (2009)



Carte 46 : Les dojos dans la Ligue du Val d'Oise (2009)



Carte 47 : Les dojos dans la Ligue de l'Essonne (2009)



La classification des ligues de judo en fonction de la typologie des communes laisse apparaître de grandes disparités dans l'occupation territoriale de la FFJDA. Le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) décline le territoire en six catégories. Les trois premières constituent l'espace à dominante urbaine : ce sont les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées. Les trois autres représentent l'espace à dominante rurale qui comprend à la fois le pôle d'emploi de l'espace rural, des petites unités urbaines et des communes rurales.

Plus de 75 % de la population de France métropolitaine vit dans l'une de ses 354 aires urbaines, que ce soit en centre-ville ou dans un espace directement sous son influence. La FFJDA connaît une proportion similaire car elle est surtout implantée dans l'espace à dominante urbaine. Plus de 76 % de ses surfaces d'entraînement et d'enseignement y sont localisés. L'analyse conjointe de la typologie des communes et de l'accès aux équipements fait ressortir trois schémas de hiérarchisation spatiale des ligues du judo.

Les premières ligues ont toutes leurs dojos situés dans des zones urbaines. C'est le cas des ligues franciliennes qui ont 100 % de leur dojo catégorisés ainsi. À l'intérieur de ce classement, la Ligue de l'Essonne (91) compte le plus de dojos, soit 197 dojos sur son territoire (1 804 km²). Mais c'est Paris (75) qui présente la meilleure densité d'installations avec 1 dojo tous les 1,3 km².

Viennent ensuite six ligues dont la présence des dojos dans les zones urbaines est comprise entre 77 et 94 %. Parmi celles-ci, notons les Ligues du Dauphiné-Savoie (09, 26, 38, 73, 74) et celle du Lyonnais (01, 42, 69) qui forment la Région Rhône-Alpes. Ces ligues sont situées sur des territoires à forte densité de population.

Enfin, les quinze dernières ligues dont les dojos sont situés dans les zones urbaines ont des taux compris de 55 % pour la Ligue du Limousin à 74,8 % pour la Ligue de Normandie. Ces territoires à forte superficie présentent une part supérieure des dojos dans les zones rurales. Ces ligues comme l'Aquitaine (qui a le plus de dojos dans l'espace à dominante rurale en France) ou les Pays-de-la-Loire ont plus de trois millions d'habitants.

Les différences rencontrées entre les ligues consacrent le facteur « population » comme l'élément déterminant de la présence du judo sur un territoire. D'autres facteurs plus discrets n'apparaissent pas sur les cartes et une approche plus qualitative de l'observation du milieu physique permet une meilleure compréhension de l'implantation territoriale.

2 - Mise en place d'une cartographie web

Nous avons vu que les données de la FFJDA permettent la localisation des dojos et licences sur des planches cartographiques. Mais avec l'appui de solutions adaptées, l'utilisation de l'outil informatique autorise la représentation de ces localisations de manière interactive et accessible depuis le réseau Internet en se calquant sur des cartes satellitaires. La mise en conformité de la base de données est au cœur des préoccupations et plusieurs étapes sont nécessaires pour établir une utilisation optimale et comprendre l'organisation territoriale de la pratique du judo dans un espace donné.

2.1 - Préalables méthodologiques

Le recueil de données statistiques constitue la base pour tout travail de cartographie. Celles-ci doivent être triées, organisées, améliorées pour établir une mise en cartes des tableaux.

2.1.1 - Géocodage de la base de données

Tout d'abord, pour manipuler les bases de données fédérales de la FFJDA, un point sur la méthode employée est nécessaire. L'objectif est l'utilisation d'une base de données « propre », outil indispensable pour tout travail de cartographie. Dans le cadre de ce projet de recherche, la base de données fédérale de la FFJDA a donc servi de socle pour cette observation. Après extraction des données, le géocodage de la base de données s'avère un travail technique à réaliser. Il s'agit d'attribuer le code officiel géographique (COG⁴⁴) pour toutes les communes où sont situés les 6 720 dojos en 2009. Le code « commune » comprend la codification du département suivi de la codification de la commune à l'intérieur du département. C'est l'élément déterminant pour toute représentation cartographique. C'est le code unique pour chaque commune. Un travail d'automatisation d'attribution de ce code a été réalisé mais une vérification manuelle s'est avérée obligatoire car le nom des communes dans la base était souvent mal orthographié. Le code postal pour la cartographie n'est pas utile car il est moins précis et peut être identique pour plusieurs communes, ou bien, une commune peut avoir plusieurs codes postaux. C'est un élément pratique pour localiser un club dans un département. En effet, certaines communes ont des homonymes (ex : Floirac, en Charente, en Gironde et dans le Lot). Les deux premiers chiffres du code postal nous renseignent uniquement sur leur appartenance départementale afin d'éviter les confusions. Une fois le

⁴⁴ Le code officiel géographique (COG) est l'un des codes INSEE et l'un des codes géographiques de la France.

géocodage terminé, la comptabilisation des dojos où sont pratiquées les différentes disciplines de la FFJDA peut être réalisée.

Après un premier contrôle 700 clubs n'ont pas d'adresse postale, soit 10,41 % de la base fédérale. Le nom de la commune est toutefois renseigné avec le code postal. Une recherche manuelle fastidieuse de ces codes INSEE⁴⁵ a permis l'usage d'une base de données opérationnelle.

2.1.2 - Géoréférencement de la base de données

Il s'agit pour chaque club et dojo de trouver les coordonnées GPS⁴⁶ (latitude et longitude) en fonction de leur adresse postale. Cela constitue le deuxième travail technique qui est indispensable pour localiser les infrastructures sportives en vue d'un géoréférencement. Pour ce faire, une préparation de la base de données est obligatoire pour l'exporter vers un logiciel libre de droit qui permettra la géolocalisation en respectant les critères pour un bon fonctionnement. L'adresse, le code postal, la ville et le pays servent de référence pour l'opération. Cette action nécessite du temps car le nombre de coordonnées à trouver est important (6 720). Les 700 clubs n'ayant pas d'adresse postale ont eu une position GPS mise par défaut au centre de la commune par le logiciel. De plus, 140 clubs sont apparus en erreur (2 %). Ceci est dû à la mauvaise orthographe du nom de la commune ou de la non-correspondance avec le code postal. Un travail de vérification et de recherche manuelle est obligatoire pour effectuer un nouveau géoréférencement.

Pour compléter et affiner le travail de mise en conformité de la base de données et pouvoir situer les dojos sur des cartes interactives, il faut générer des fichiers « kml⁴⁷ ». Ces fichiers spéciaux nécessitent de connaître les coordonnées GPS des dojos (latitude et longitude) pour les représenter dans des systèmes de projection conformes (WGS 84⁴⁸). Ceci constitue un troisième travail technique pour connaître précisément l'emplacement exact d'un dojo sur le territoire. Un traitement informatique a été mis en place pour générer les coordonnées GPS. C'est un travail de précision car il nécessite une adresse des dojos conforme pour trouver ces

⁴⁵ Code unique pour chaque commune, à la différence du code postal pouvant être attribué à plusieurs communes

⁴⁶ Global Positioning System - que l'on peut traduire en français par « système de positionnement mondial » - est un système de géolocalisation fonctionnant au niveau mondial. Le GPS utilise le système géodésique WGS84.

⁴⁷ KML (*Keyhole Markup Language*) que l'on peut traduire par "langage à base de balises géolocales", est un langage basé sur le formalisme XML et destiné à la gestion de l'affichage de données géospatiales dans les logiciels Google Earth, Google Maps, Google Mobile et World Wind.

⁴⁸ WGS 84 (*World Geodetic System 1984* : Système géodésique mondial, révision de 1984) est le système géodésique associé au GPS ; il s'est rapidement imposé comme une référence "standard" pour la cartographie.

coordonnées. Si l'adresse semble insuffisante pour trouver les bonnes coordonnées, le dojo est placé au centre de la commune.

Une fois le « fichier kml » créé, il faut l'importer dans Google Maps⁴⁹. C'est un service de cartographie mise en ligne gratuitement par la société étasunienne en avril 2006 en France. Le positionnement des dojos sur des cartes type Google Maps propose une lecture conforme à la réalité. Ce service permet, à partir de l'échelle d'un pays, de pouvoir zoomer jusqu'à l'échelle d'une rue. Deux types de vue sont disponibles : une vue en plan classique avec nom des rues, quartier, villes et une vue en image satellitale, qui couvre aujourd'hui le monde entier. L'outil cartographique est une aide précieuse pour le géographe car il permet la visualisation ici des dojos sur le territoire métropolitain.

L'utilisation d'une cartographie web permet de lier ces résultats avec les images satellitales via des sites spécialisés. Une préparation importante, à ne pas négliger, des bases de données permet de cartographier les résultats des tableaux statistiques.

2.2 - Illustration du Comité départemental de judo des Bouches-du-Rhône

Ce département est situé dans la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et s'ouvre sur la côte méditerranéenne (carte 48). Le littoral des Bouches-du-Rhône, qui donne sur le golfe du Lion, est jalonné d'étangs en bordure de mer et ouvre parfois sur elle à l'arrière d'un mince cordon sablonneux. À l'est de Marseille, ce littoral est échancré en baies dont les plus accidentées portent le nom de calanques (les plus célèbres se trouvent à Cassis). L'ouest du département est occupé pour l'essentiel par le delta du Rhône ; dans le nord s'élèvent les Alpilles. Entre le Petit et le Grand Rhône (qui se « séparent » à Arles) s'étend la Camargue. Dans l'est du département, le relief s'élève et forme les premiers contreforts des Alpes : montagne Sainte-Victoire, chaînes de la Trévaresse, de l'Étoile, de l'Estaque et de Vitrolles. Un important réseau de canaux relie la Durance au Rhône et à la mer.

Le nombre d'habitants des Bouches-du-Rhône est de 2 008 569 habitants (recensement 2010). La répartition hommes/femmes est très légèrement supérieure à la moyenne nationale au profit des femmes avec 51,9 % (contre 51,4 % en France). La pyramide des âges est sensiblement équivalente à la moyenne nationale avec 24 % de 0 à 19 ans, 28% de 20 à 39 ans, 26 % de 40 à 59 ans, 14 % de 60 à 74 ans et 8 % de plus de 75 ans.

⁴⁹ <http://maps.google.fr/>

Carte 48 : Carte physique des Bouches-du-Rhône

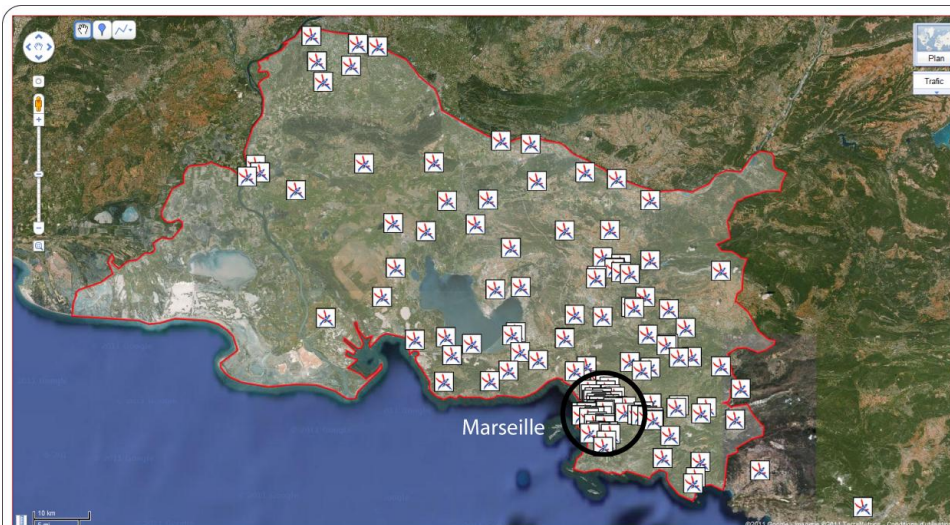


Source : Géoatlas.com

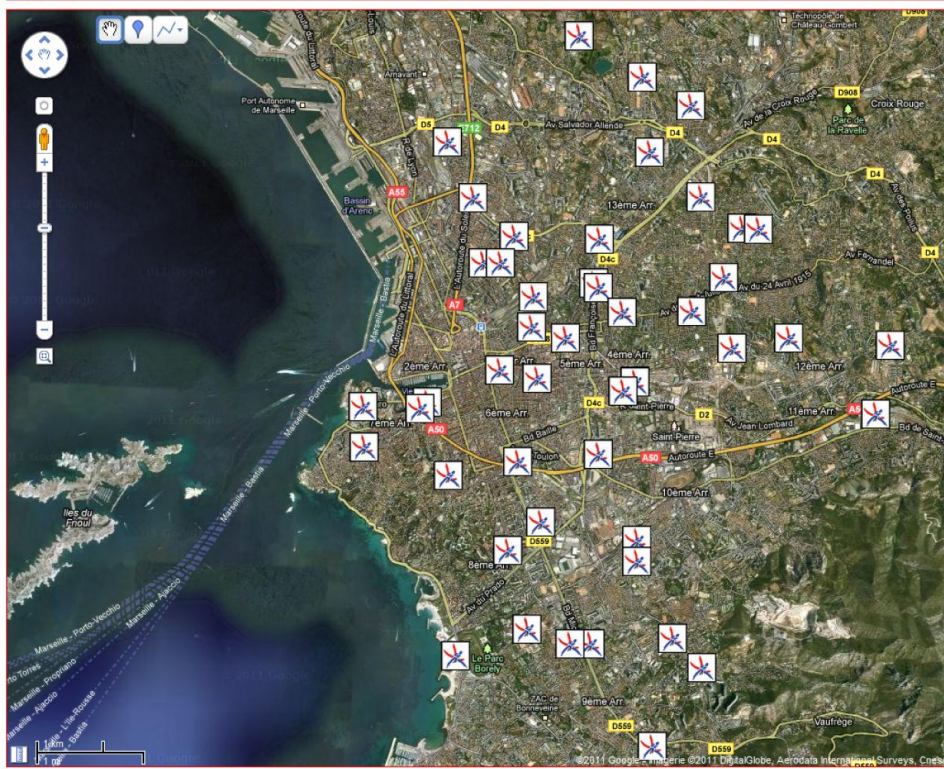
De par sa topographie, les zones urbaines sont situées à l'est du département, c'est dans ce comitè que sont repérés le plus de salles d'entraînement en France. Ce sont 198 dojos répartis sur une superficie d'un peu plus de 5 000 km² pour 2 millions d'habitants. Pour illustrer la distribution des dojos dans ce comitè, la carte 49 est composée de quatre photographies.

La première photographie tirée d'une illustration de Google maps permet de situer tous les dojos du CD 13, quatre dojos sont même situés hors du département. Ce sont des antennes des clubs de Mistral Judo pour trois d'entre eux et une antenne de l'Association sportive Massila. En effet, les clubs ont la possibilité d'ouvrir des dojos annexes dans des quartiers ou des communes limitrophes. Cette vue du satellite montre une surreprésentation des dojos autour et surtout à l'est de l'étang de Berre. À l'ouest du département, au sud d'Arles, la Camargue, zone humide, présente une faible densité de population tout comme au sud de Saint-Rémy-de-Provence où se situe le massif des Alpilles. Plusieurs pôles ressortent. Ce sont les principales communes des Bouches-du-Rhône : Marseille, Aix-en-Provence, Istres, Martigues, Salon-de-Provence, Arles ou encore Châteaurenard. Concernant ces résultats, il est clair que la topographie (relief, zones humides) est un élément discriminant de présence humaine, et donc de dojos. Cela confirme à nouveau la présence du judo dans les zones peuplées.

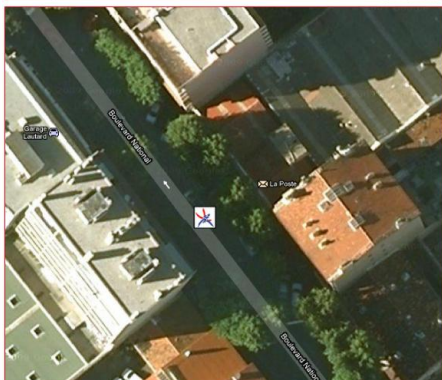
Carte 49 : Les dojos du Comité départemental des Bouches-du-Rhône (2009)



Les dojos dans le CD 13



Les dojos à Marseille



Focus sur le dojo de l'ASPTT Marseille judo

© G.Martin, 2010 - UMR ADES 5185

Sources : FFJDA, Google Maps

Un zoom sur la localisation des dojos marseillais est proposé sur la deuxième photographie. En zoomant sur la capitale régionale de PACA on observe ses nombreux dojos. Cette commune de 850 000 habitants s'étend sur 240 km² et compte 65 dojos. Ils couvrent bien la superficie et quadrillent bien la commune. Les troisième et quatrième photographies proposent une vue rapprochée du dojo de l'ASPTT Marseille. La précision de l'adresse autorise une vue aérienne et une de l'entrée du dojo.

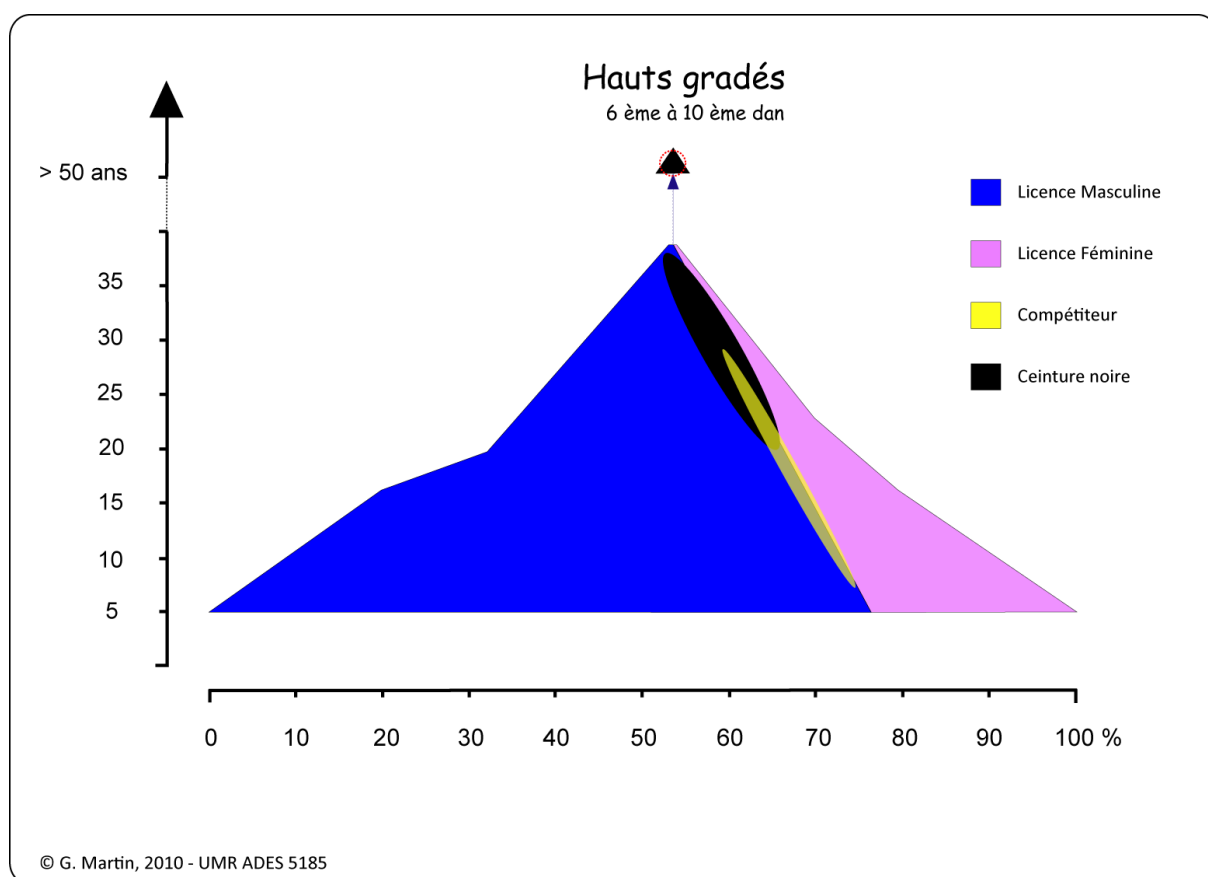
L'intérêt d'une approche qualitative de localisation des dojos permet aux instances fédérales de la FFJDA de repérer les zones de forte ou de faible représentation pratique du judo. En ce sens, les cartes peuvent montrer les possibilités d'accroissement du nombre de dojos dans un secteur. En l'occurrence, une étude de marché (type géomarketing) peut être envisagée autour des communes de Peyrolles-en-Provence et de Jouques (nord-est du département) où des installations sportives sont observées mais où il n'y a pas de présence de dojos.

Les cartographies réalisées à partir des données de la FFJDA permettent une visualisation de tous les dojos du territoire. Tous les comités départementaux de la métropole ont été ainsi cartographiés (cf. annexes site) et des études de développement peuvent y être menées.

Conclusion du chapitre 3

Dans cette deuxième partie concernant la répartition territoriale du judo en France dans les années 2000, le chapitre 3 a visé dans un premier temps à présenter le profil des licenciés de judo. La figure 7 propose la modélisation des licenciés du judo français en fonction des âges, des genres et des grades. L'analyse des licences de la FFJDA souligne la forte hétérogénéité des pratiquants selon l'âge et le sexe et les différences de ces éléments dans les territoires. Le judo est un sport majoritairement pratiqué par des jeunes garçons. Plus de 76 % des pratiquants ont moins de 18 ans et les féminines ne représentent que 27 % du total des licenciés (figure 6).

Figure 6 : Modélisation du judo français



La répartition des licences selon les départements présente des différences notables ayant souvent un lien avec la localisation des populations et des zones urbaines. Le classement par grade permet de préciser la place des ceintures noires et leur répartition en France. En 2009, les 38 000 ceintures noires sont réparties de manière hétérogène sur le territoire et les féminines ne représentent que 17 % de cet ensemble. Elles sont donc encore plus sous-

représentées au niveau des grades qu'au niveau des licences. La localisation des hauts-gradés (carte 12) souligne leur importance dans les zones urbaines et en particulier à Paris et en Île-de-France.

Une analyse de la part des moins de 19 ans par département permet d'évoquer la capacité de déploiement de la FFJDA dans les zones où les licences des jeunes sont inférieures au ratio moyen des licences jeunes en France. La carte 14 présente les espaces de conquête possible et les potentialités de développement envisageable pour cette classe d'âge. Ces données semblent confirmer que le seuil de saturation de la pratique du judo n'est pas atteint puisqu'un comité sur trois présente une inadéquation des potentialités de licences de la FFJDA avec le volume démographique des jeunes sur son territoire.

La seconde partie de ce chapitre 3 étudie la répartition des dojos. Le judo est le premier sport pratiqué en salle et la FFJDA compte 5 700 clubs et 6 720 dojos. L'étude de la localisation des dojos par rapport à la superficie des régions souligne quelques écarts mais ce type de rapport ne fournit pas d'éléments vraiment opérationnels. Les données relatives à la population des départements sont plus significatives : l'étude des hiérarchies urbaines et de l'offre de dojos permet d'évoquer plusieurs théories et surtout de présenter une carte inédite de localisation des dojos (carte 18) qui souligne encore leur polarisation dans les zones urbaines.

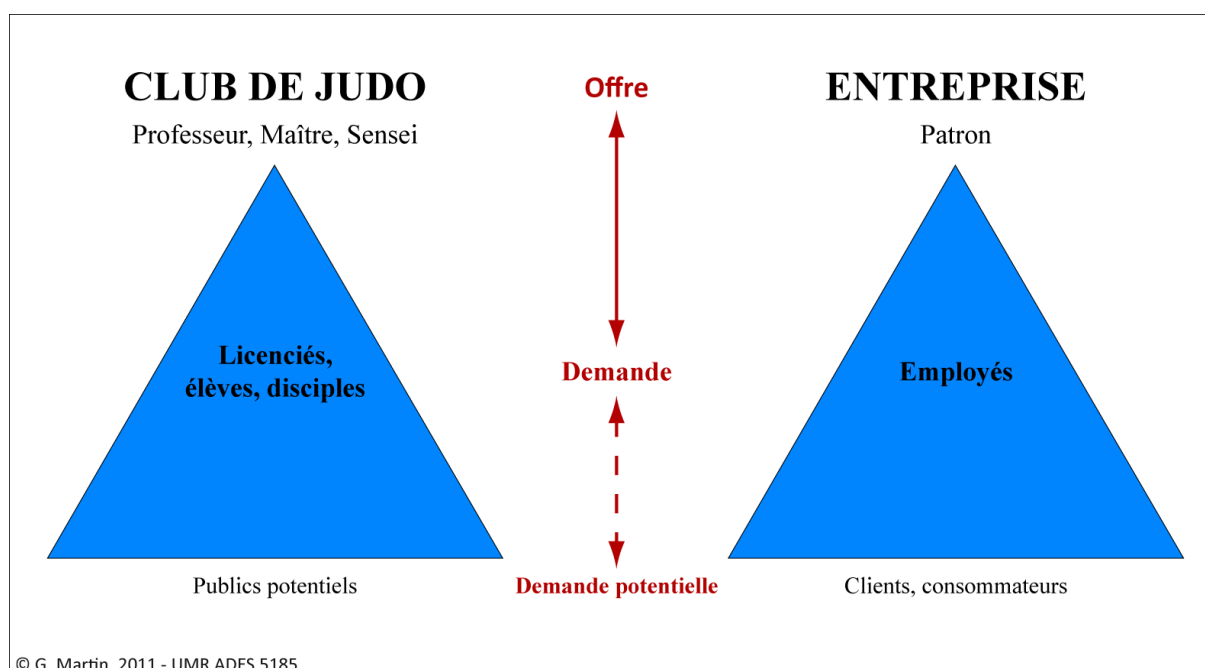
Un mini-atlas sous forme de fiches descriptives pour chaque ligue de judo précise la localisation des dojos en tenant compte des zones urbaines, des zones rurales et du ratio urbain/rural. Enfin, l'utilisation de l'outil informatique envisage l'usage d'une cartographie interactive à partir de géoréférences de diverses bases de données et d'une cartographie web illustrée à partir du comité départemental de judo avec l'exemple des Bouches-du-Rhône.

Au total, ce chapitre 3 offre des données inédites sur les licenciés de judo et leur répartition territoriale en France. Il souligne les efforts de recherches cartographiques et s'inscrit dans la forme d'essai de cette thèse. Le chapitre 4 sera centré sur la Ligue d'Aquitaine, quatrième ligue en nombre de dojos mais première région ayant le plus de dojos dans l'espace rural.

CHAPITRE 4 : ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DU JUDO EN AQUITAINE

Après avoir présenté des éléments concernant la répartition spatiale du judo en France dans le troisième chapitre, nous portons notre attention sur la Ligue régionale d'Aquitaine de judo. Une approche factuelle permettra d'une part de voir comment la ligue encadre le judo dans l'espace, et d'autre part d'étudier ce qui la rend singulière en analysant l'offre et la demande du secteur judo, secteur dont un parallèle peut être fait avec le monde de l'entreprise (figure 7). Le club de judo représente l'offre sportive, la demande est matérialisée par les licenciés, enfin la demande potentielle correspond au public que pourrait toucher la FFJDA et le développement d'une ligue passe aussi par l'étude de cette catégorie d'individus.

Figure 7 : Le modèle de l'offre et de la demande du judo



L'Aquitaine est une « région sportive » forte de plus 805 000 licences, tous sports confondus, en 2009, selon les données du Ministère chargé des Sports ; le taux de licences par rapport à la population totale s'élève à 25,1 %, ce qui place l'Aquitaine en sixième position des régions les plus sportives (la moyenne nationale est de 23,9 %), et le judo aquitain se situe à la troisième place des ligues françaises de judo en termes d'effectif (31 842 licences en 2010). Cette situation encourage la FFJDA à soutenir l'activité judo afin de maintenir le positionnement de l'Aquitaine à ce niveau. Pourvue d'un territoire diversifié, la Région Aquitaine est délimitée respectivement à l'est, au nord-ouest et au nord par les Régions de Midi-Pyrénées, Limousin, Poitou-Charentes tandis que 275 kilomètres de côte marquent la limite ouest. Enfin, la chaîne des Pyrénées trace la frontière avec l'Espagne. Occupant une

superficie totale de 41 284 km², l'Aquitaine est composée de cinq départements : la Dordogne, la Gironde et le Lot-et-Garonne occupent la partie nord du territoire, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques la moitié sud. Ces entités territoriales correspondent aux comités départementaux de la FFJDA, la ligue de judo reprenant les limites administratives de la Région Aquitaine. Avec une densité de 75 hab. / km², elle se situe parmi les régions les moins densément peuplées de France, en raison notamment de l'importance des superficies boisées qui occupent 44% de sa superficie. Selon les territoires, la densité passe de 10 hab. / km² dans certaines parties des Pyrénées, à 500 hab. / km² dans les communes littorales de la Côte Basque et à 4 780 hab. / km² pour la ville de Bordeaux qui est la capitale régionale.

Nous analyserons dans un premier temps quelques caractéristiques du judo dans ce territoire de 3 millions d'habitants (carte 50), puis dans un second temps nous proposerons une méthode d'analyse pour envisager le développement du judo en région en utilisant une application de cartographie interactive.

Carte 50 : Carte administrative de l'Aquitaine



A - Quelques caractéristiques de la Ligue d'Aquitaine de judo

Rien ne laissait présager que la Ligue d'Aquitaine de judo, à la genèse particulière, allait compter parmi les territoires de forte pratique du judo en France. Après avoir rappelé comment s'est formée cette ligue et appréhendé son développement, nous nous intéressons à la structuration du judo aquitain dans les secteurs ruraux.

1 - Une genèse complexe, mais une ligue devenue puissante

La puissance d'une ligue peut s'établir en fonction de ses effectifs, de ses résultats sportifs et de son potentiel de développement. Appréhender les distributions spatiales du judo dans la région nécessitait un rappel historique des personnes et des institutions ayant œuvré à son essor en Aquitaine. Là encore, les travaux de Michel Brousse restent la référence et nous ne présentons que quelques rappels de cette histoire complexe.

1.1 - La création de la Ligue d'Aquitaine

La création de la Ligue d'Aquitaine a suivi les vicissitudes du judo sur le plan national avec des querelles de personnes concernant notamment l'attribution des grades, la sportification de la discipline (au détriment de l'aspect traditionnel) ou encore la création des catégories de poids. Ces luttes ont eu un impact sur le développement du judo aquitain, fief du Collège des ceintures noires.

1.1.1 - L'implantation du judo en Aquitaine

Par sa chronologie le judo en Aquitaine illustre la complémentarité des institutions publiques, des initiatives privées, et les difficultés du développement d'une pratique en région. Nous avons vu qu'André Nocquet a fondé en 1943 la première association de judo du Sud-Ouest en Charente. Ce n'est que trois ans plus tard qu'il crée le premier club à Bordeaux (Brousse, 1995) puis une autre association s'organise autour des étudiants en médecine de l'École Militaire de Santé Navale (AOJF, 1948). En 1949, Jean Broquedis et René Destruhaut deviennent les instructeurs de la nouvelle section de judo jiu-jitsu de l'Association Sportive de la Police de la Préfecture de Bordeaux. Après Angoulême et Bordeaux, des professeurs s'installent à Dax, puis à Mont-de-Marsan, Biarritz, Bayonne et Arcachon. Au milieu des années 1950, l'arrivée du japonais Michigami Haku (7^{ème} dan) donne une impulsion nouvelle au judo régional. La rigueur de l'enseignement proposée par Michigami, son haut degré de connaissance technique et d'efficacité combative ainsi que son intransigeance et sa fidélité

aux principes et aux traditions marquent profondément le judo en Aquitaine. Dans le débat opposant la Fédération de judo et le Collège des ceintures noires (CCN) et concernant les modalités d'obtention de la ceinture noire, Michigami, par conviction, soutient la thèse du Collège. Il en accepte la direction technique nationale offerte par Jean-Lucien Jazarin (Président du CCN). Au début des années 1960, 90% des clubs aquitains se réunissent autour de lui et font de l'Aquitaine un haut lieu du Collège des ceintures noires. Pendant près d'un demi-siècle, Michigami forme des grands judokas et des champions comme Bernard Sudre.

La période des années 1950 et 1960 est marquée au plan local, comme au plan national, par des scissions et des incertitudes organisationnelles, mais un climat de détente s'instaure en 1968 et en 1971 et deux protocoles d'accord sont signés, l'un entre la FFJDA et le CCN, l'autre entre la FFJDA et la Fédération nationale du judo sportif (FNJS). Le Sud-ouest, pourtant le plus éprouvé dans la période passée, va être le premier à œuvrer dans la voie de la réunification le 28 octobre 1971. La fusion est entérinée à l'unanimité. Un effet spectaculaire de la réunification est l'envolée du nombre de licenciés à la FFJDA. Avant 1971, la progression des licenciés en Aquitaine est régulière passant de 173 licences en 1948 à 1 172 en 1965, elle s'accélère ensuite ; en 1971 il y a 136 clubs et 9 762 licenciés ; en 1972, 200 clubs et 14 000 licenciés.

Après ces années difficiles, la ligue change d'appellation et devient la Ligue d'Aquitaine lors de l'assemblée générale de novembre 1976. Ses bureaux se trouvaient dans le quartier Saint-Michel, rue Ulysse Despaux. Avec la création du dojo fédéral des Iris, le siège de la Ligue d'Aquitaine et du Comité départemental de la Gironde (photo 3) furent délocalisés en septembre 2002 à Lormont, commune en périphérie de Bordeaux sur la rive droite.



Photo 2 : Siège de la Ligue d'Aquitaine de judo à Lormont

1.2 - La métropolisation de la pratique du judo

Depuis la création de la Ligue d'Aquitaine la croissance des licences se caractérise par des diffusions territoriales et une concentration autour des grandes agglomérations.

1.2.1 - Accroissement des effectifs

L'Aquitaine est une région dominée d'un point de vue démographique par la Gironde (33). Ce département a toujours été le plus peuplé d'Aquitaine et la position historique et privilégiée qu'occupe Bordeaux (préfecture) en fait la commune la plus dense comptant 235 000 habitants en 2007. De plus, c'est en Gironde et à Bordeaux que les premiers cours de judo ont été prodigués par André Nocquet.

D'après l'annuaire officiel du judo de 1948, 76,7 % des licenciés étaient des Bordelais (dont 28,4 % d'étudiants). En 1965, sur les 3 750 licenciés, plus que 43,3 % des pratiquants provenaient de Gironde alors que la population girondine représentait 40,5 % de la population aquitaine. Depuis cette date nous observons la même supériorité de représentativité des licences girondines sur les autres départements.

Les recherches menées sur le volume des licences ont été effectuées de 1980 jusqu'à 2010. Durant ces 30 années d'observation la Ligue d'Aquitaine suit la progression et le phénomène de massification du judo français. Tous les comités départementaux ont connu une augmentation de leur effectif. Le Comité départemental de Gironde (CD33) accroît de 90,1 % son potentiel avec une variation de 7 408 licences (tableau 16). La part des judokas girondins est passée de 46,6 % à 49,1 % (hausse de 2,5 points). Le volume engendré représente 52,2 % du gain total de la ligue d'Aquitaine.

Tableau 16 : Évolution et représentativité des licences de judo en Aquitaine

Comité départemental	Licences		Accroissement (1980-2010)			Part du comité en 2010
	1 980	2 010	valeur absolue	valeur relative	Part de la plus-value	
24 - Dordogne	2 241	3 891	1 650	73,6%	11,6%	27,4%
33 - Gironde	8 220	15 628	7 408	90,1%	52,2%	49,1%
40 - Landes	1 616	3 713	2 097	129,8%	14,8%	11,7%
47 - Lot et Garonne	1 782	2 930	1 148	64,4%	8,1%	9,2%
64 - Pyrénées-Atlantiques	3 780	5 680	1 900	50,3%	13,4%	17,8%
Ligue Aquitaine	17 639	31 842	14 203	80,5%	100,0%	100,0%

© G. Martin, 2011 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

Le Comité des Landes (CD40) n'est pas en reste et progresse en valeur relative et en valeur absolue (129,8 % et 2 097 licences), quand dans le même temps, sa représentativité dans le judo aquitain gagne 2,5 points. L'augmentation du nombre des licences landaises représente 14,8 % de la croissance totale de la ligue d'Aquitaine.

L'accroissement des licences de judo traduit la tendance générale de la démographie aquitaine. Le parallèle s'établit quand la comparaison est faite sur la représentativité des départements par rapport à la région, que ce soit pour la population ou le nombre de licenciés. Les départements (33, 40) qui connaissent une augmentation de leur part dans la population, augmentent également leur part dans la représentativité des licences FFJDA. En revanche, les trois autres départements (24, 47, 64) gagnent des habitants et des licences mais dans des proportions moindres qui font baisser leur représentativité sur le plan régional. Ainsi, le département des Pyrénées-Atlantiques (64) représentaient 21,4 % des licences aquitaines en 1980 contre 17,8 % en 2010, le Lot-et-Garonne est passé de 10,1 % à 9,2 % et la Dordogne de 12,7 % à 12,2 %, soit une baisse de leur représentativité allant de 0,5 à 1,3 point.

D'une manière générale, l'augmentation des licenciés suit la progression du nombre d'habitants et le phénomène de périurbanisation des années 1990 a permis une redistribution spatiale de la localisation des licenciés et un déplacement du centre vers la périphérie s'est engagé.

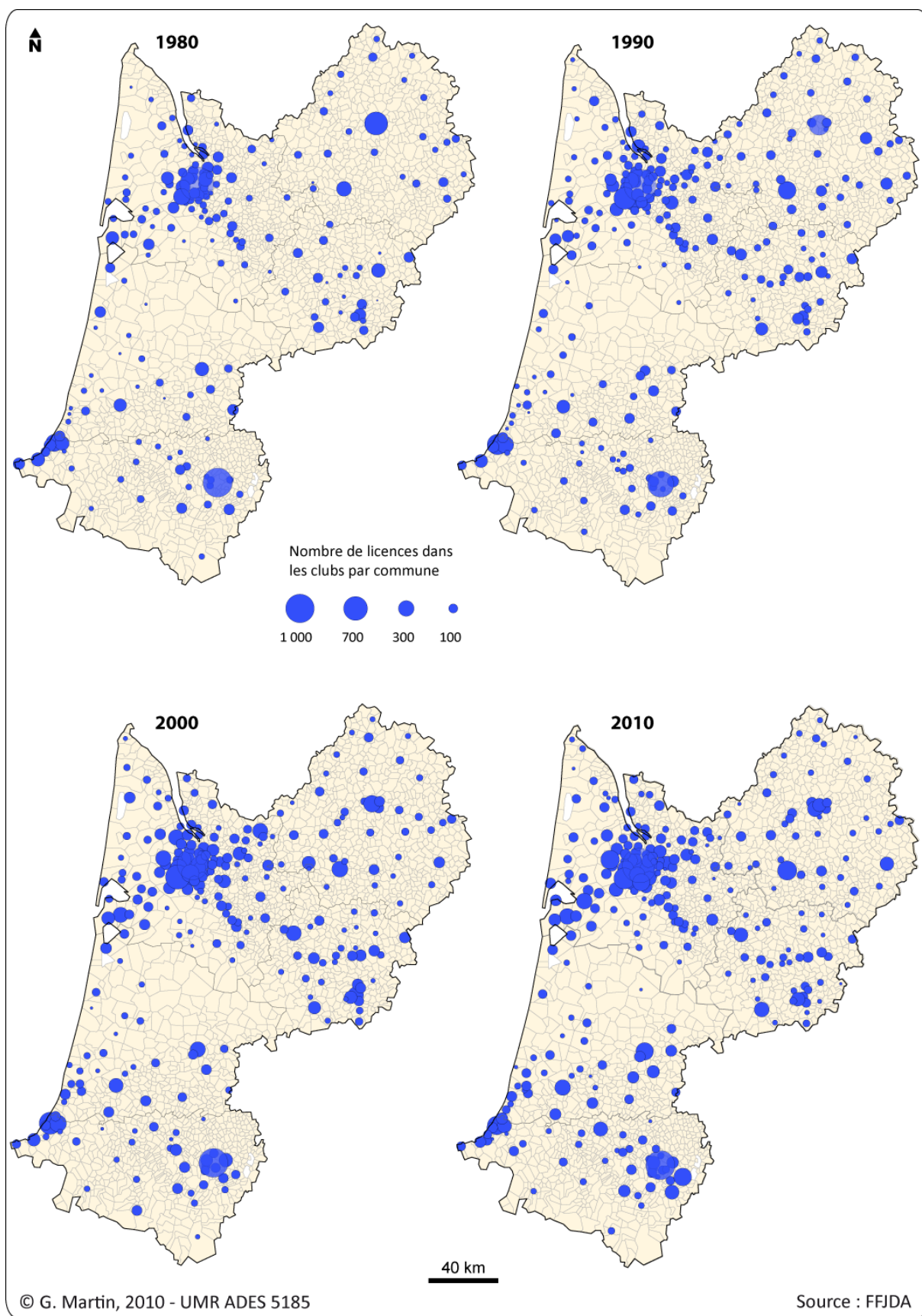
1.2.2 - La dynamique territoriale du judo en Aquitaine

Pour comprendre comment le judo s'est déployé sur le territoire aquitain, les phénomènes démographiques permettent d'analyser les mouvements d'accroissement des données en périphérie. Depuis 1990 l'évolution démographique s'est caractérisée par une accentuation des déséquilibres démographiques et économiques entre zones rurales et pôles urbains d'une part, entre zone littorale et zone rurale intérieure d'autre part. Ainsi, les grandes zones urbaines continuent leur croissance rapide : près de 70 % des aquitains résident en 2007 dans les espaces à dominante urbaine (82 % au plan national), et un aquitain sur trois réside dans les limites des trois grandes zones urbaines que sont, au nord, l'agglomération de Bordeaux, et au sud celles de Pau et de Bayonne-Anglet-Biarritz. La densification des zones littorales entre 1990 et 1999, d'origine presque exclusivement migratoire doit être également soulignée, et l'essor démographique touche plus particulièrement le pourtour du Bassin d'Arcachon, la Côte Basque et le sud des Landes, conjuguant ici le double attrait pour le littoral et la vie urbaine. Une forme d'urbanisation continue se développe entre Bordeaux et le Bassin

d'Arcachon d'une part, Dax et la côte landaise d'autre part. Inversement, l'espace rural isolé, à l'écart des zones d'attraction directes des unités urbaines et les zones de montagne stagnent ou déclinent, à peu d'exceptions près. Dans certains de ces territoires, le dépeuplement qui se conjugue souvent avec le vieillissement, pose la question du maintien des services publics et du développement des services à la personne. En comparaison avec la France métropolitaine, le poids du rural demeure important en Aquitaine, les pôles ruraux ajoutés aux espaces ruraux isolés représentant 30 % contre 18 % au niveau national en 2007.

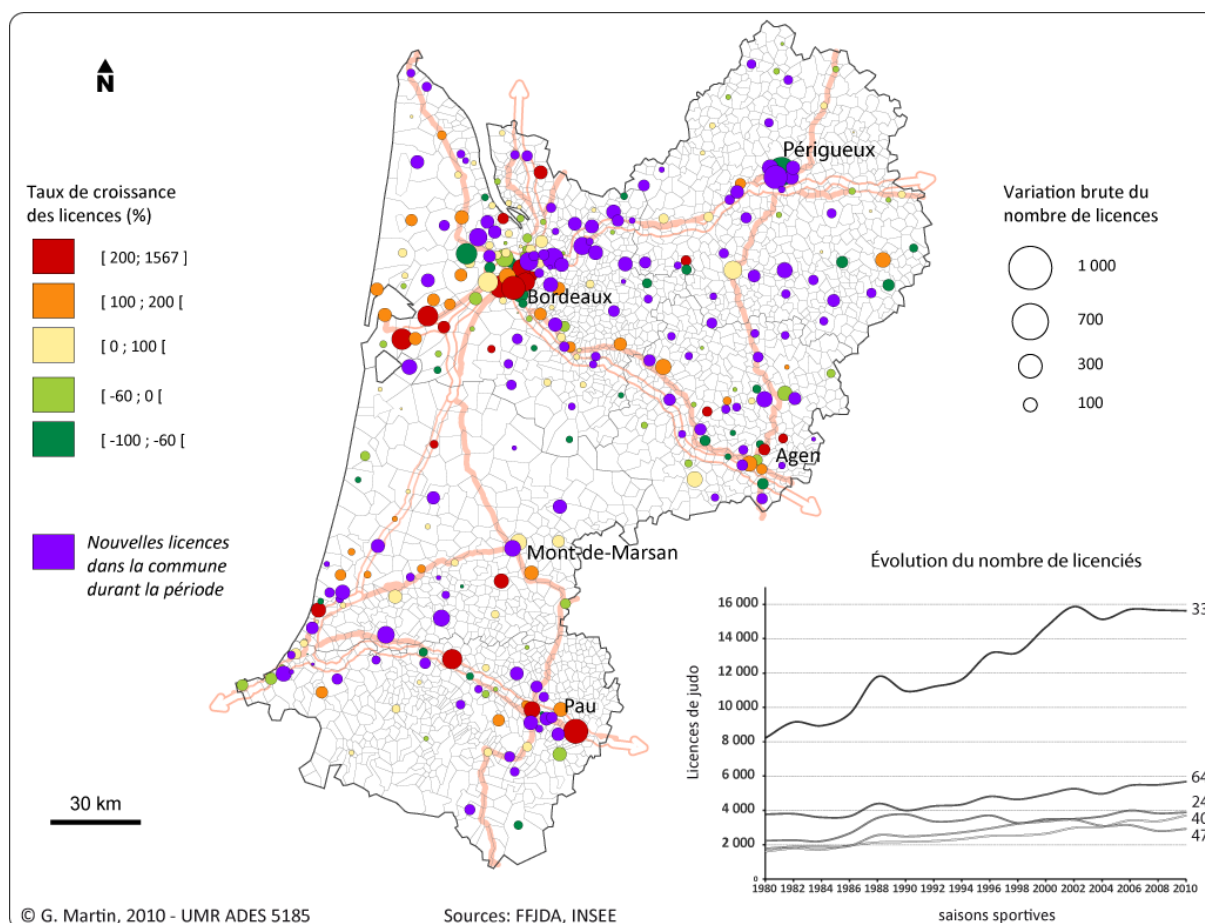
La conséquence de ces évolutions démographiques sur les licences de judo se manifeste par un renforcement du poids de la métropole bordelaise et des zones urbaines. L'accélération du mouvement contemporain d'urbanisation se traduit par la concentration des fonctions de niveau supérieur dans un petit nombre d'agglomérations métropolitaines et l'accumulation de la population dans des espaces urbanisés de plus en plus étendus. Autour de Bordeaux, un premier ensemble d'environ un million d'habitants s'étend de Libourne au bassin d'Arcachon. Un deuxième pôle, en plein développement, fait le lien avec le Pays Basque Espagnol : ce triptyque Bayonne-Anglet-Biarritz allie tourisme, commerce et industrie. Pau, en Béarn, est le troisième centre urbain de la région auquel s'ajoute Agen, dans la vallée de la Garonne entre Bordeaux et Toulouse. Enfin, Périgueux et Bergerac, en Dordogne, constituent deux autres pôles de la région. Cette concentration polycentrique, autour des chefs-lieux de départements mais surtout dans l'aire urbaine de Bordeaux, s'explique par le phénomène de métropolisation, notion introduite au milieu des années 80. Dans *Les Mots de la géographie* (Brunet, Ferras, Théry ; 1993), la métropolisation est définie comme le mouvement accusé de concentration de la population dans les métropoles, identifiable à l'échelle mondiale. Dans le *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés* (Lévy, Lussault ; 2003), elle l'est comme : « *Concentration de valeur à l'intérieur et autour des villes les plus importantes. La notion de métropolisation recouvre à la fois l'idée d'une urbanisation croissante (l'explosion urbaine), et d'une extension des villes* ». La distribution et la répartition des licences suivent le développement démographique de la région (carte 51). Les pôles de population regroupent des foyers de judokas et nous constatons une concentration des licences de judo au sein et autour des grandes agglomérations. Au regard de ces illustrations nous observons une augmentation du nombre de pratiquants sur le littoral atlantique, plus particulièrement autour du Bassin d'Arcachon, et la notion de métapolisation (Asher, 1994) pourrait convenir pour le département girondin.

Carte 51 : Les licences de judo en Aquitaine



La dynamique spatiale des licences de judo de 1980 à 2010 est présentée dans la carte 52. Durant cette période, l'impact de la périurbanisation et rurbanisation se lit et se calque sur les principaux axes de communication. En Dordogne, Périgueux a perdu des licenciés au profit des communes périurbaines (Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Tréllissac ou Boulazac) et l'étalement urbain des communes de l'axe Bordeaux-Libourne-Périgueux (Montpon-Ménéstérol, Mussidan ou St-Astier) a également permis d'accentuer leur nombre d'adhérents. L'axe Bordeaux-Bergerac-Sarlat au sud de ce département est également visible et est matérialisé par la hausse du nombre de judokas. Le département des Landes (40) malgré une augmentation des licences en 30 ans concentre l'essentiel des licenciés dans les communes de sud selon l'axe Mont-de-Marsan-Dax en direction de Bayonne.

Carte 52 : Dynamique spatiale des licences de judo (1980-2010)



Ici, nous observons le maintien du nombre des licences sur la côte sud landaise (de Soustons à Ondres), foyer de population au nord de l'unité urbaine Bayonne-Anglet-Biarritz. Avec Pau, ce sont deux foyers importants du département et le nombre de licences y est corrélé en

suivant l'axe du Pays Basque jusqu'au Béarn. Le Lot-et-Garonne, département très rural, concentre ses effectifs selon les axes Marmande-Agen ou Villeneuve-sur-Lot-Agen ainsi qu'autour de la commune de Nérac. Cette commune, dotée d'infrastructures de bon niveau, compte deux clubs dynamiques (JC Nérac Albret et JC Henri IV) trustant les premières places du département. La particularité de ce comité est l'attraction des compétiteurs dans des communes en périphérie de la préfecture Agen. L'augmentation des clubs (341 en Aquitaine en 2010) s'accompagne d'une diversité de l'offre qu'il convient d'analyser.

2 - Une répartition inégale de l' « offre judo »

L'objectif est de proposer une grille de lecture soulignant la diversité des profils des clubs de judo en Aquitaine, quatrième ligue de France en nombre de dojos (418). En 2010, la ligue de judo est présente sur 24 % de la superficie de la région et les communes où au moins un dojo est recensé couvrent 9 910 km². Ce potentiel de présence s'accompagne d'une diversité dans l'offre où la population est un des premiers facteurs explicatifs aux implantations et nous compléterons l'analyse par une étude concernant l'âge et le grade des licenciés.

2.1 - Une dépendance à la démographie

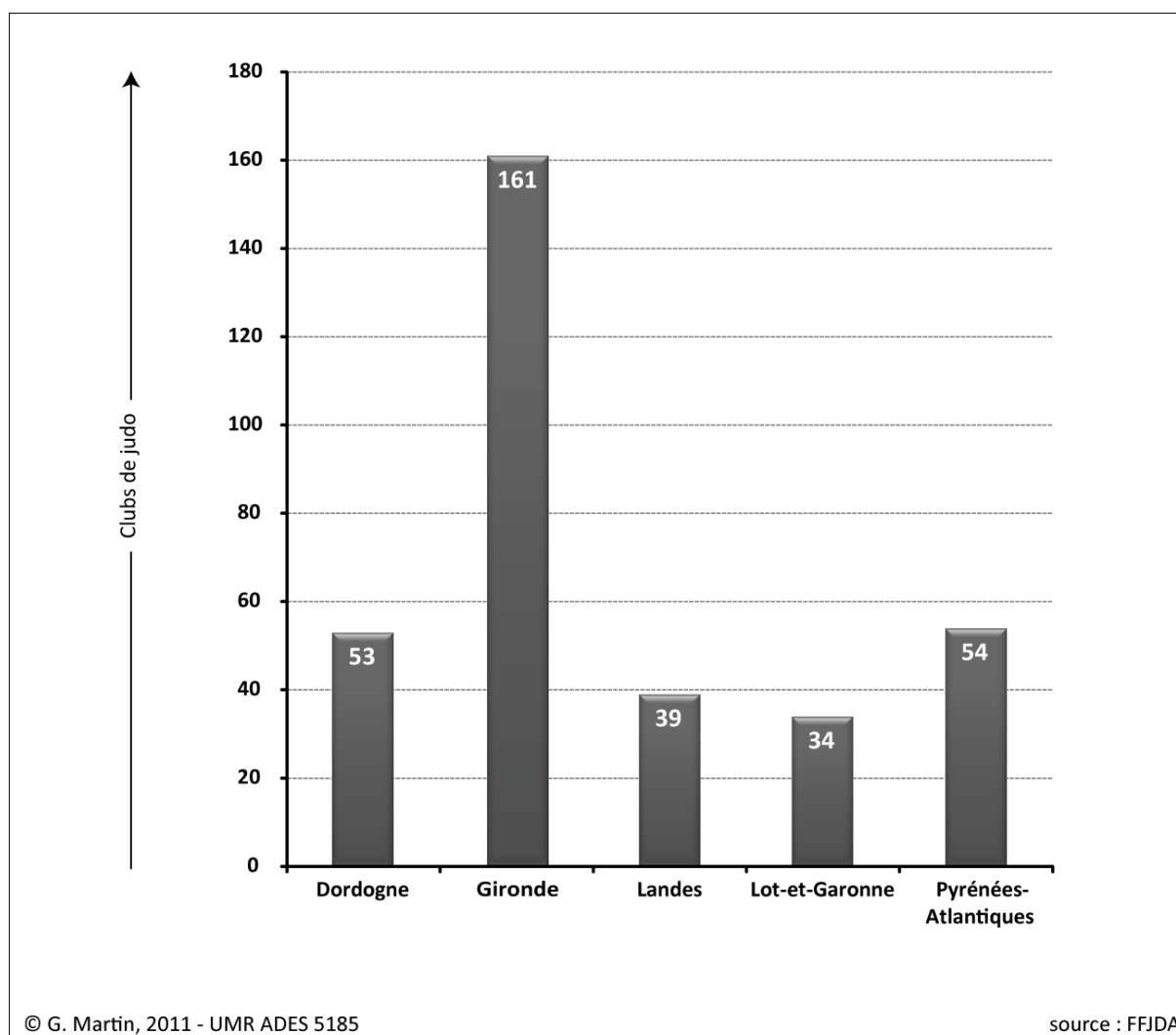
La situation générale de la distribution des clubs de judo dans l'Aquitaine révèle une concentration dans la partie nord et autour des préfectures, puis un éparpillement des semis dans le reste du territoire. Localisée dans le département de la Gironde, cette partie nord de la région concentre d'abord les clubs de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) qui, créée le 1^{er} janvier 1968, rassemble 27 communes et 59 clubs. Au centre de la CUB, Bordeaux compte 23 clubs de judo dont certains disposent de plusieurs salles d'entraînement et de pratique. Les autres clubs sont répartis d'abord dans les communes de première couronne, Mérignac et Pessac notamment, puis dans les communes plus éloignées du centre. Toujours en Gironde on peut noter l'importance des clubs autour du Bassin d'Arcachon et de l'axe de la Garonne. Dans les autres départements les clubs sont surtout localisés autour des villes préfectures et des petites villes. Au total, la Gironde, qui rassemble 44,7 % de la population, compte 47 % des clubs aquitains (tableau 17). En Dordogne, la part des clubs par rapport à l'Aquitaine (15,5 %) est aussi supérieure à la part de la population du département (12,9 %). Dans les 3 autres départements, la part de la population est supérieure à celle des clubs, la différence s'élève à 4,6 points pour les Pyrénées-Atlantiques (graphique 17).

Tableau 17 : Répartition de la population et des clubs de judo en Aquitaine (2010)

Comité départemental	Population	Région	Clubs	Ligue
24 - Dordogne	406 793	12,9 %	53	15,5 %
33 - Gironde	1 409 345	44,7 %	161	47,2 %
40 - Landes	367 492	11,7 %	39	11,4 %
47 - Lot-et-Garonne	324 170	10,3 %	34	10,0 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	643 090	20,4 %	54	15,8 %
Total général	3 150 890	100,0 %	341	100,0 %

© G. Martin, 2011 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

Graphique 17 : Répartition des clubs de judo par département (2009)



Le tableau 18 souligne les particularités des clubs aquitains (annexe 6) en fonction du nombre de licences. Il classe, pour chaque département, les clubs en 5 catégories de taille. La Gironde compte le plus grand nombre de clubs de plus de 100 licenciés (39 clubs de 101 à 150 licenciés, 14 de 151 à 200 et 7 de plus de 200 licenciés), mais totalise aussi 101 clubs de moins de 100 licenciés. Une analyse du tableau en rapport avec la cartographie confirme la concentration des clubs importants dans ou à proximité des agglomérations et une dispersion des petits clubs dans les zones très périphériques et dans les secteurs ruraux.

Tableau 18 : Taille des clubs de judo aquitain (2010)

Comité départemental	Taille des clubs (nombre de licences)	Nombre de clubs	Part du comité
24 - Dordogne	0 - 50	22	41,5 %
	51 - 100	20	37,7 %
	101 - 150	8	15,1 %
	151 - 200	2	3,8 %
	201 - 450	1	1,9 %
33 - Gironde	0 - 50	40	24,8 %
	51 - 100	61	37,9 %
	101 - 150	39	24,2 %
	151 - 200	14	8,7 %
	201 - 450	7	4,3 %
40 - Landes	0 - 50	14	35,9 %
	51 - 100	11	28,2 %
	101 - 150	10	25,6 %
	151 - 200	2	5,1 %
	201 - 450	2	5,1 %
47 - Lot-et-Garonne	0 - 50	13	38,2 %
	51 - 100	12	35,3 %
	101 - 150	7	20,6 %
	151 - 200	1	2,9 %
	201 - 450	1	2,9 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	0 - 50	14	25,9 %
	51 - 100	22	40,7 %
	101 - 150	10	18,5 %
	151 - 200	4	7,4 %
	201 - 450	4	7,4 %

© G. Martin, 2011 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

2.2 - Typologie des clubs

Plusieurs indicateurs permettent de préciser la typologie des clubs. L'âge et le grade servent de vecteurs d'analyse à la pratique du judo.

2.2.1 - Indicateur n°1 : l'âge moyen

En prenant l'âge comme indicateur, nous pouvons renseigner sur le type de public des différents clubs. Pour calculer l'âge moyen des licenciés, les données correspondant aux licences des mini-poussins (7-8 ans), poussins (9-10 ans), benjamins (11-12 ans), minimes (13-14 ans), cadets (15-16 ans), juniors (17-18-19 ans) et seniors (20 ans et plus) ont été récoltées, puis calculées, pour tous les clubs de la ligue. L'âge moyen des licenciés est d'environ 16 ans. Certains territoires présentent des spécificités (tableau 19). Le tableau indique l'âge moyen des licenciés par département et par catégorie d'âge. Pour une lecture aisée, en première ligne, nous pouvons noter qu'en Dordogne, 16 associations voient l'âge moyen de leurs licenciés compris entre 6 et 14 ans, soit 15,4 % de cette catégorie d'âge en Aquitaine. Le tableau apporte des renseignements quant à la prépondérance des clubs girondins dans toutes les catégories d'âge et propose une lecture déductive du type de pratiquant par département. Ainsi, sur les 341 clubs, la Gironde en compte un grand nombre (58) ayant un public d'âge moyen juvénile (56,7 % des 104 clubs de cette catégorie). Plus on augmente dans les catégories d'âge, plus les parts du comité girondin diminuent.

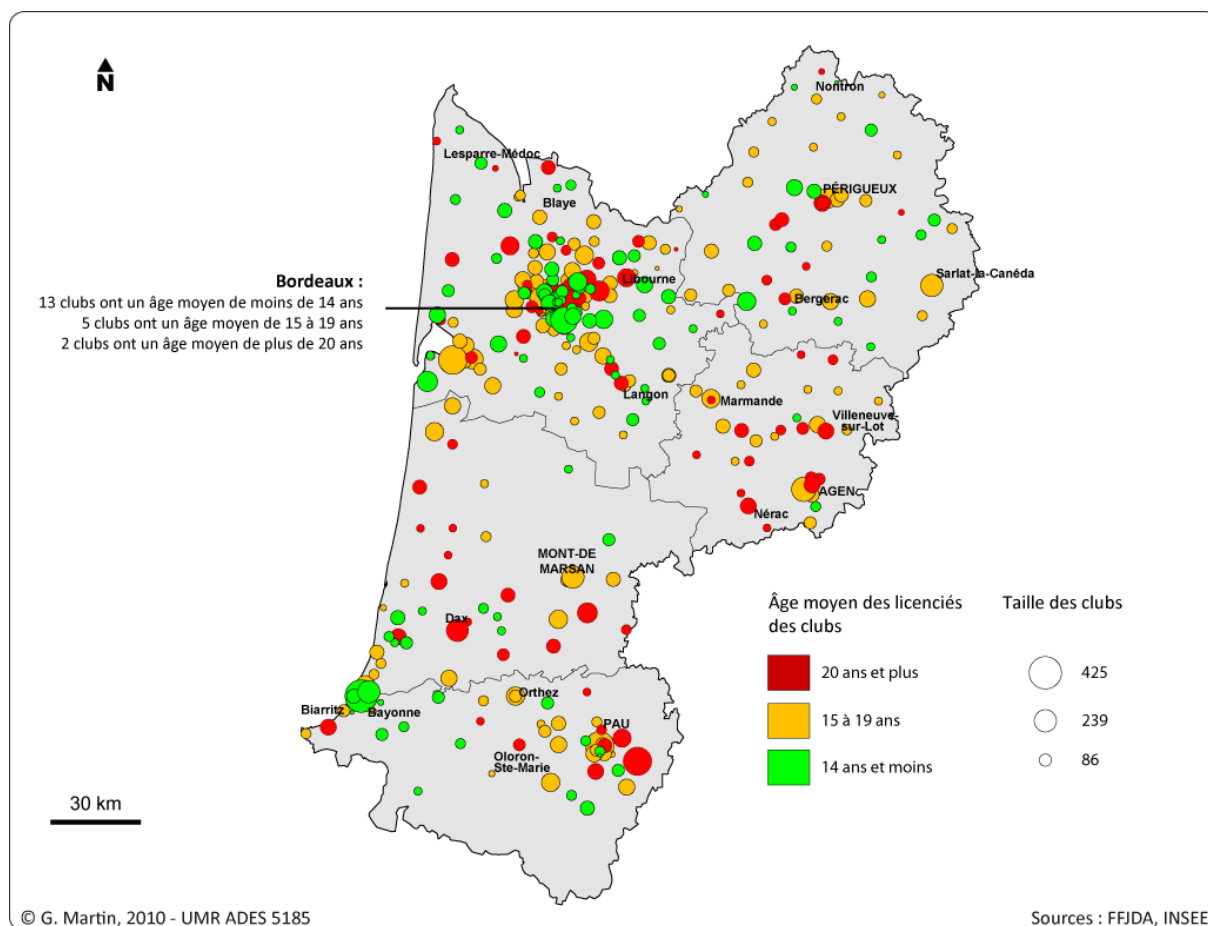
Tableau 19 : Répartition des clubs en fonction des âges moyens (2009)

Âge moyen des clubs	Comité départemental	Nombre de clubs	Part
06 à 14 ans	24 - Dordogne	16	15,38%
	33 - Gironde	58	56,73%
	40 - Landes	10	9,62%
	47 - Lot-et-Garonne	2	1,92%
	64- Pyrénées-Atlantiques	17	16,35%
Total 06 à 14 ans		104	100,00%
15 à 19 ans	24 - Dordogne	28	16,67%
	33 - Gironde	77	45,83%
	40 - Landes	18	10,71%
	47 - Lot-et-Garonne	17	10,12%
	64- Pyrénées-Atlantiques	28	16,67%
Total 15 à 19 ans		168	100,00%
20 ans et plus	24 - Dordogne	9	13,04%
	33 - Gironde	25	36,23%
	40 - Landes	11	15,94%
	47 - Lot-et-Garonne	15	21,74%
	64- Pyrénées-Atlantiques	9	13,04%
Total 20 à 46 ans		69	100,00%

© G. Martin, 2011 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

En Lot-et-Garonne, les pratiquants sont en moyenne relativement âgés. Sur les 34 clubs du département, seuls 2 clubs ont des licenciés avec un âge moyen compris entre 6 et 14 ans. Ce chiffre, relativement faible, représente 1,9 % des 104 clubs, tandis que nous notons un nombre très supérieur de clubs adultes, soit 21,7 % du total de la ligue.

Carte 53 : Localisation des clubs en fonction de l'âge moyen des licenciés



La carte 53 montre la concentration des clubs des moins de 14 ans autour des grandes agglomérations (foyer potentiel de jeunes plus important), et au de-là de celles-ci un semis des 15-19 ans et des plus de 20 ans. L'âge moyen est un des vecteurs de classification des types de clubs qui peut être complété par celui des grades.

L'observation montre également que parmi les 20 plus gros clubs de la région (ceux supérieurs à deux fois la moyenne, c'est-à-dire 192 licenciés), nous trouvons 14 clubs situés dans la classe moyenne des 15-19 ans. Cette classe moyenne concerne 49 % des clubs et plus de 16 300 adhérents, soit plus de la moitié des licences de la région. En Aquitaine, cette catégorie présente le plus de clubs. De nombreux clubs (168) sont dans cette situation mais

une grande variété de situation existe. Ainsi le club du JC Périgueux en Dordogne compte 196 licenciés pour un âge moyen de 17,7 ans réparties de la manière suivante :

- 65,8 % des licences comprises entre 5 et 14 ans,
- 9,2 % des licences comprises entre 15 et 19 ans inclus,
- 25 % des licences comprises entre 20 et 75 ans dont 12,2 % supérieures à 40 ans.

La part de licences adultes dans la ligue est de 22,9 % : 6 765 personnes adhérant à la FFJDA ont entre 20 et 92 ans dans la région.

2.2.2 - Indicateur n°2 : le grade de ceinture noire

Le grade est un autre moyen de classer les clubs de judo car, dans cette discipline, il permet de mesurer le niveau d'un licencié, mais aussi le niveau de compétence et de pédagogie de l'enseignement prodigué. Un enseignant n'a pas le même discours si le public en face de lui est constitué de jeunes ceintures blanches ou bien des ceintures marrons et noires aguerries pour la compétition.

Tableau 20 : Les effectifs de ceintures noires par comité (2009)

Comité départemental	Nombre	Part
24 - Dordogne	257	10,8 %
33 - Gironde	1087	45,6 %
40 - Landes	330	13,8 %
47 - Lot-et-Garonne	238	10,0 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	471	19,8 %
Total Aquitaine	2383	100,0 %

© G. Martin, 2011 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

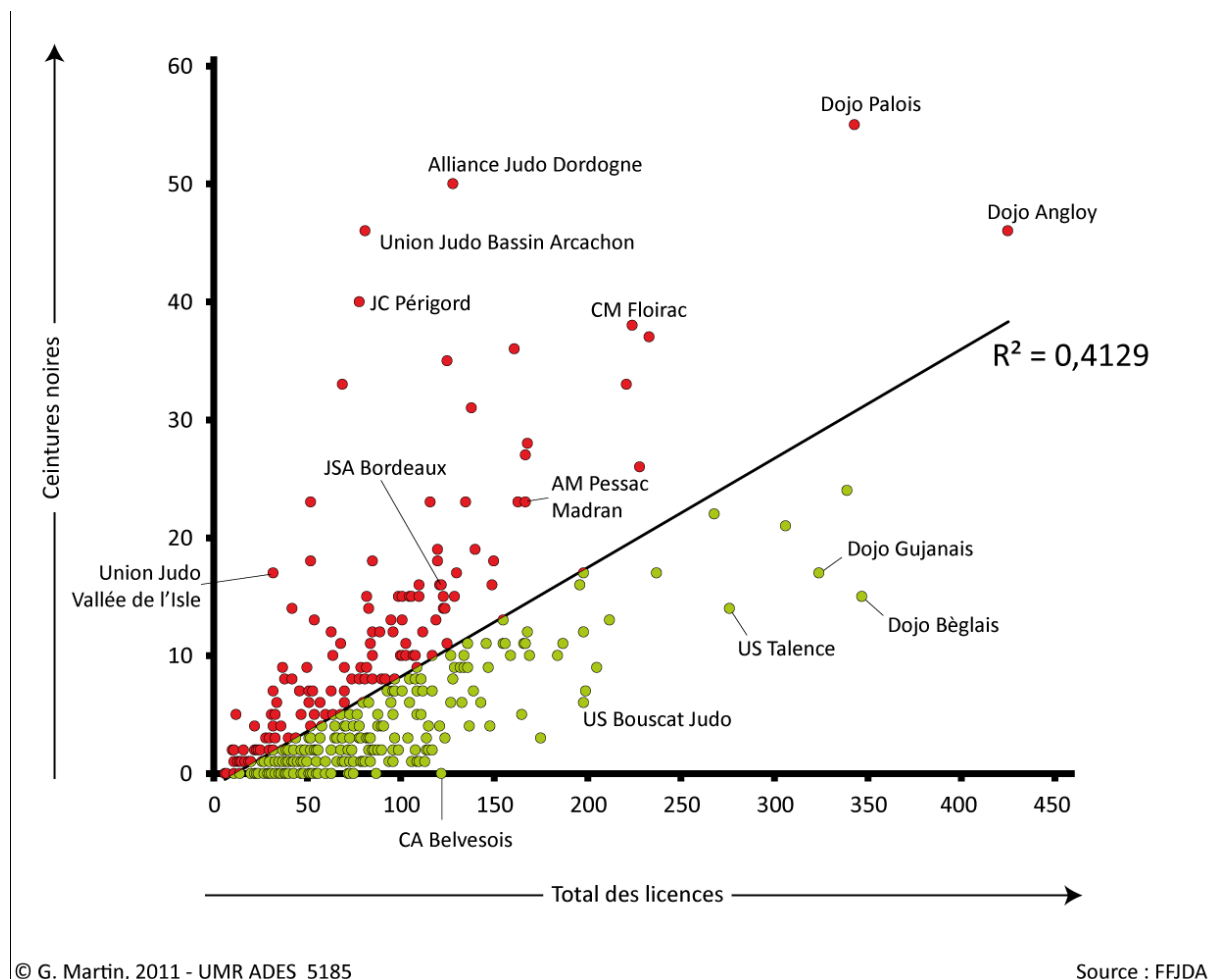
La Ligue d'Aquitaine de judo compte 2 383 ceintures noires disséminées sur les cinq départements. Elles représentent au total 8 % des licences. Selon les données de la FFJDA (tableau 20), le principal foyer se situe en Gironde. Cette domination s'explique, à nouveau, par l'histoire, par la démographie et par l'effet de métropolisation de ce territoire où 1 087 ceintures noires sont répertoriées.

Cette domination technique ne correspond pas forcément aux clubs les plus pourvus en licences. Nous proposons une étude d'ordre corrélationnel, qui s'intéresse à la relation existante entre le nombre de ceintures noires et le nombre total de licences dans un club. La régression linéaire simple permet d'étudier et de mesurer la relation mathématique entre ces deux variables quantitatives. La force d'association entre les deux variables est estimée par le

coefficient de corrélation (r). Ce coefficient peut aller de -1 à +1. S'il est compris entre 0,8 et 1 (en valeur absolue), la force d'association entre les deux variables est importante, entre 0,5 et 0,8 elle est modérée, entre 0,2 et 0,5 elle est faible, et très faible en dessous. Un signe positif traduit une association positive. Pour la ligue d'Aquitaine, nous constatons un coefficient de détermination proche de 0,4 (graphique 18).

De nombreux clubs de judo (15 %) n'ont pas de ceinture noire. Le CA Belvesois en Dordogne compte 122 licenciés, mais aucune ceinture noire. D'autres clubs ont également de nombreux licenciés, mais peu de ceintures noires (le Dojo Bèglais 15 CN sur 347, le Dojo Gujanais 17 CN sur 324, l'US Bouscat Judo 6 CN sur 198, ou encore l'US Talence 14 CN sur 276).

Graphique 18 : Analyse de corrélation entre les ceintures noires et les licences par club



Ce sont des clubs où les âges moyens des licenciés sont assez bas et/ou des clubs dépourvus de compétiteurs adultes. D'une part l'âge est le paramètre discriminant pour l'obtention d'une

ceinture noire : elle ne peut être délivrée en dessous de l'âge de 15 ans. D'autre part le facteur compétition est un élément déterminant dans la part des ceintures noires dans un club.

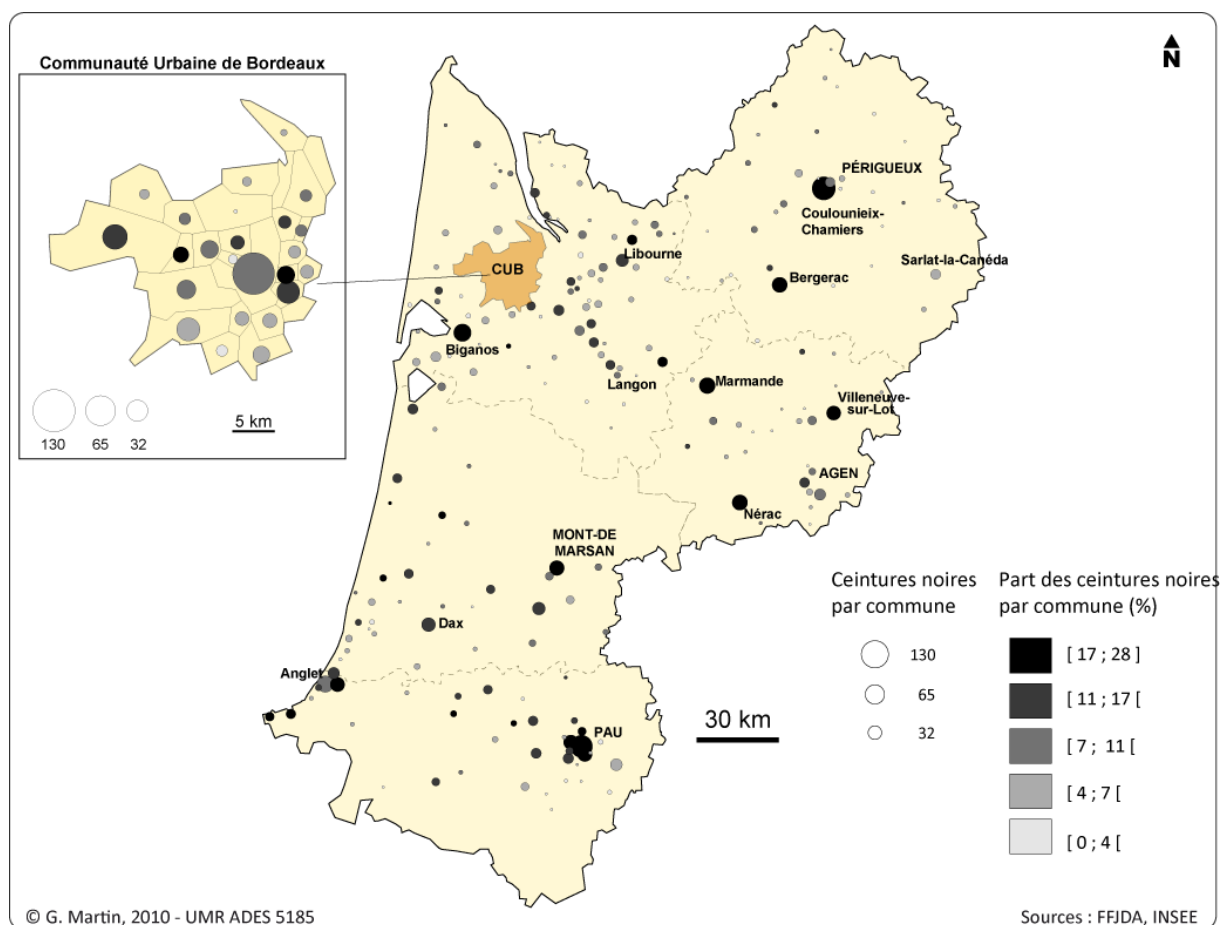
D'autres clubs sont axés vers la compétition et ont des taux de ceintures noires élevés. Ces clubs regroupent les meilleurs compétiteurs dans des structures compétitives. Prenons l'exemple de l'Union Judo du Bassin d'Arcachon (UJBA) qui rassemble les meilleurs compétiteurs des clubs du bassin éponyme. Le pourcentage de ceintures noires est de 56,8 % (46 CN sur 81). Il existe plusieurs alliances identiques en Aquitaine comme l'Alliance Judo Dordogne Périgord (AJDP) qui regroupe 22 clubs de Dordogne ou l'Union Judo Vallée de l'Isle (UJVI) qui est également une entente entre les clubs de Galgon, St Denis-de-Pile et St Médard-de-Guizières.

Ces ententes permettent aux compétiteurs de chaque club d'appartenir à un même groupe identitaire. Une visibilité est ainsi renforcée lors des compétitions et des regroupements de masse dans les grands dojos sont réalisés faisant office de « mini pôle ». Ces structures situées dans des foyers excentrés sont créées pour rentrer en concurrence avec les clubs urbains très compétitifs. Plusieurs pôles sont ainsi repérés par comité et permettent aux communes une surreprésentation des ceintures noires. Les foyers principaux sont situés en Gironde (CUB) et à Biganos (UJBA), ainsi que sur les axes jusqu'à Langon et Libourne (carte 54).

Pour la Dordogne, ce n'est pas le chef-lieu Périgueux qui draine le plus de ceintures noires mais la commune périphérique de Coulounieix-Chamiers ; suite à la construction du dojo départemental en 2005, ce centre d'entraînement et de compétition attire de nombreux clubs ; il compte quatre surfaces d'entraînement (2 000 m²). Les autres foyers de Dordogne sont situés à Bergerac et dans une moindre mesure à Sarlat-la-Canéda. Dans le Lot-et-Garonne, les foyers de Nérac, Marmande et Villeneuve-sur-Lot quadrillent le territoire. Agen, à l'image de Périgueux, ne constitue pas un foyer important. Dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, les préfetures concentrent le plus de ceintures noires et constituent des pôles annexes.

A l'instar de la démographie, d'autres facteurs peuvent expliquer les foyers de concentration des licences et des ceintures noires en particulier. Outre l'attachement à son club d'origine, l'ancienneté (histoire), la réputation (compétition), le niveau de l'enseignant (BE1, BE2, BE3), le dojo (bâtiment neuf, spacieux) sont des éléments d'attractivités intrinsèques des clubs.

Carte 54 : Les ceintures noires dans les clubs aquitains (2009)



Les clubs de compétition drainent donc les meilleurs compétiteurs de la ligue car des encadrements spécifiques sont aménagés, une pédagogie adaptée et des prises en charge facilitées lors des déplacements. Selon les données de la Ligue d'Aquitaine, lors du championnat régional senior de 2010, 89,9 % des inscrits (masculins et féminins) étaient des ceintures noires. Les licenciés ceintures noires formés dans les structures moins axées sur la compétition peuvent ainsi être attirés par des clubs portés sur le haut niveau. L'objectif n'est plus la ceinture noire, chose admise mais une reconnaissance par les titres aux divers tournois et championnats peut pousser certains compétiteurs à se licencier dans des clubs où la culture de la compétition est le leitmotiv.

En Gironde, le club des JSA Bordeaux, est un des meilleurs clubs d'Aquitaine en termes de résultats sportifs. Son équipe « seniors » compte des athlètes de premier rang (première division), le club participe chaque année au recrutement des judokas espoirs de la région et place régulièrement ces recrues et autres disciples sur les podiums lors de compétitions départementales et régionales. Le club municipal de Floirac est un autre club de compétition

disposant d'une équipe masculine au plus haut niveau, mais aussi d'une équipe féminine de bon niveau. Le club de l'AS St Médard-en-Jalles en Gironde est un club historiquement tourné vers la pratique du judo féminin en compétition (tout en étant attractif pour les masculins) qui attire des licences féminines par-delà ses limites communales.

En Gironde, les clubs « privés », créés par des enseignants renommés, sont surtout installés dans la commune de Bordeaux et fonctionnent comme des organismes indépendants. Les clubs d'entreprises disposent de moyens spécifiques, particulièrement importants (l'AS Dassault ou l'AS Pompiers). En périphérie, les clubs sont soutenus par les municipalités de banlieues, surtout de seconde couronne. Enfin les clubs ruraux sont soutenus aussi par les municipalités, mais ne disposent pas généralement des ressources et du potentiel des clubs centraux ou périphériques.

On constate donc une grande variété de clubs et une hétérogénéité de l'offre sportive en Aquitaine, mais une autre caractéristique du judo aquitain tient à son implantation dans l'espace rural.

3 - L'attractivité du judo dans l'espace rural aquitain

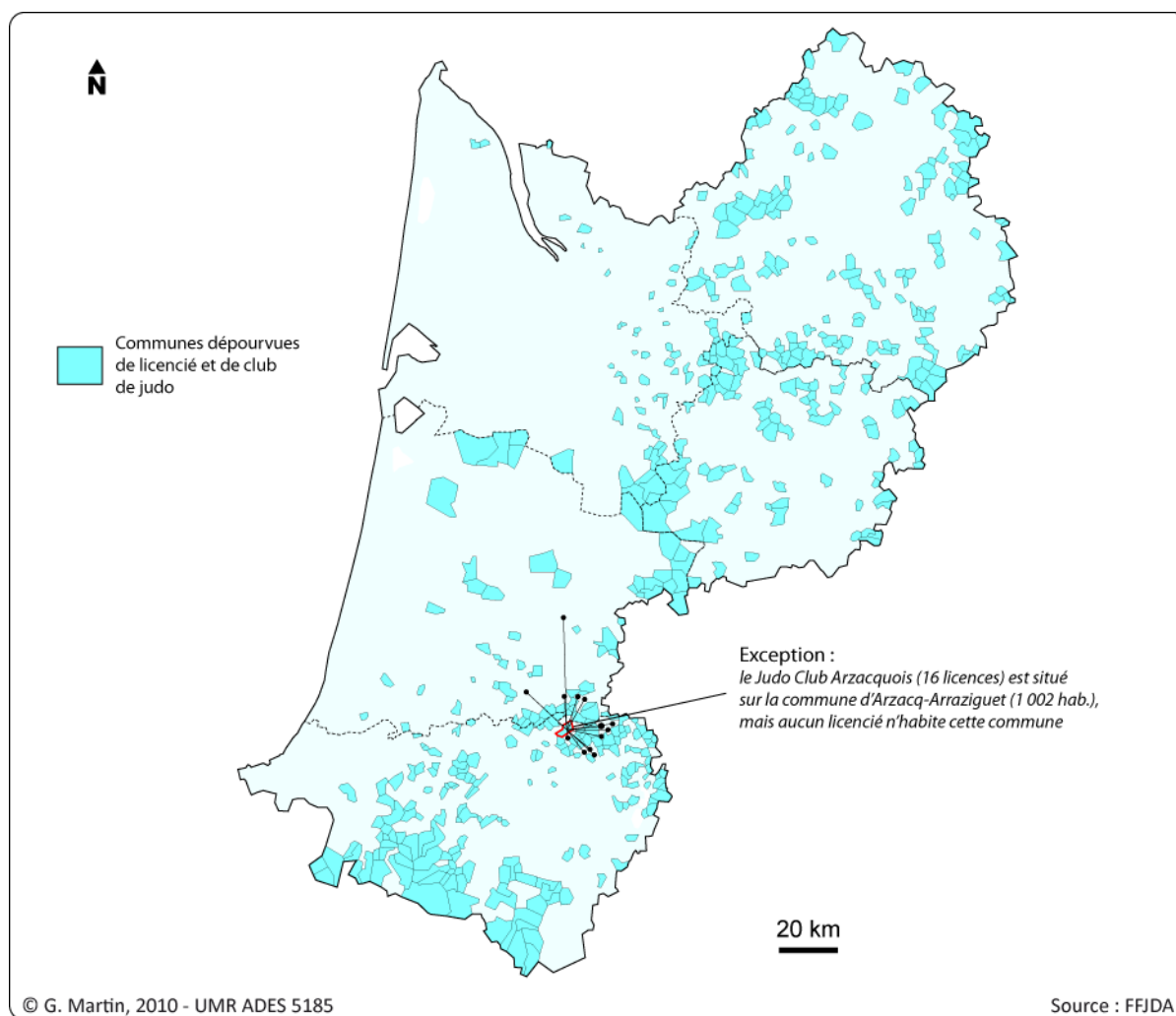
En 2009 la Ligue d'Aquitaine de judo compte 418 dojos, dont 150 sont situés dans l'espace à dominante rurale faisant d'elle la ligue de France la plus déployée dans ces zones aux faibles densités.

3.1 - Présentation du judo dans l'espace rural

Il est aisé d'opposer « judo rural » et « judo urbain », même si le judo pratiqué est le même, seul le lieu où il est enseigné peut changer la dénomination de l'activité. Ce n'est pas une opposition entre un judo des villes spécifique et un judo des champs particulier, mais bien la même discipline dans des lieux différents où la densité de population est le facteur déterminant. L'Aquitaine enregistre avec un certain décalage la poussée de l'urbanisation qui affecte la France, comme la plupart des pays industrialisés. En 1954, les communes rurales, celles qui regroupaient moins de 2 000 habitants agglomérés, rassemblaient 55 % de la population de l'Aquitaine, soit une situation inverse du territoire national où les communes urbaines (plus de 2 000 habitants agglomérés) totalisaient 55 % de la population du pays. Au cours des années 1960, en relation avec l'industrialisation et la métropolisation qui renforcent l'attractivité des villes, la population urbaine devient majoritaire en Aquitaine : 59 % en 1968,

65 % en 1982. Si la poussée de l'urbanisation est manifeste, elle demeure moindre que pour l'ensemble du pays. Aujourd'hui, le taux d'urbanisation représente 70 % des Aquitains contre 82 % pour la France. En Aquitaine, 510 communes n'ont aucun licencié parmi leurs habitants. Ce sont à 83,2 % des petits villages de l'espace rural, de petite superficie (14 km² de moyenne) pour des populations communales ne dépassant 1 200 habitants. Les départements des Pyrénées-Atlantiques et de la Dordogne comptent le plus de communes sans aucune licence de judo (respectivement 170 et 141). La population rassemblée des 510 communes s'élève à 117 000 habitants. De plus sur les 2 296 communes aquitaines, 2 014 n'ont aucun club ou dojo, mais ont des licenciés. Sur ces communes, seules 20 ont plus de 30 licenciés. Dès lors, il s'organise des liens entre les communes. Le Judo Club Arzacquois, petit club des Pyrénées-Atlantiques (16 licenciés) a la particularité de recruter tous ses adhérents hors de sa commune et même dans le département des Landes en raison de sa proximité (carte 55).

Carte 55 : Espaces dépourvus de licence ou de club de judo



Le tableau 21 décrit précisément le positionnement des comités départementaux par rapport au zonage en aire urbaine et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) selon la définition de l'INSEE⁵⁰. Il s'agit des données de la Ligue d'Aquitaine pour la saison 2008-2009.

Tableau 21 : Localisation des licenciés aquitains selon les ZAUER en 2009

Comité départemental	ZAUER	Licence	Part licence	Dojos	Part club
24 - Dordogne	1	1088	30,30 %	20	33,33 %
	2	481	13,39 %	5	8,33 %
	4	552	15,37 %	10	16,67 %
	5	17	0,47 %	0	0,00 %
	6	1453	40,46 %	25	41,67 %
	Total 24		3591	100,00 %	60
33 - Gironde	1	8783	59,18 %	113	57,65 %
	2	2949	19,87 %	35	17,86 %
	3	976	6,58 %	11	5,61 %
	4	725	4,89 %	14	7,14 %
	5	8	0,05 %	0	0,00 %
	6	1400	9,43 %	23	11,73 %
Total 33		14841	100,00 %	196	100,00 %
40 - Landes	1	583	16,94 %	8	17,78 %
	2	395	11,48 %	3	6,67 %
	4	833	24,21 %	12	26,67 %
	5	49	1,42 %	0	0,00 %
	6	1581	45,95 %	22	48,89 %
	Total 40		3441	100,00 %	45
47 - Lot-et-Garonne	1	1011	39,06 %	20	40,82 %
	2	339	13,10 %	3	6,12 %
	3	25	0,97 %	0	0,00 %
	4	381	14,72 %	8	16,33 %
	5	23	0,89 %	0	0,00 %
	6	809	31,26 %	18	36,73 %
Total 47		2588	100,00 %	49	100,00 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	1	3048	60,89 %	45	66,18 %
	2	717	14,32 %	3	4,41 %
	3	101	2,02 %	2	2,94 %
	4	327	6,53 %	11	16,18 %
	5	15	0,30 %	0	0,00 %
	6	798	15,94 %	7	10,29 %
Total 64		5006	100,00 %	68	100,00 %
Total Aquitaine en 2009		29 467		418	

© G. Martin, 2011 - UMR ADES 5185. Source : FFJDA

⁵⁰ Définition des territoires de l'INSEE en fonction de la typologie des communes :

- Espace à dominante urbaine : **1** : communes appartenant à un pôle urbain ; **2** : communes monopolarisées ; **3** : communes multipolarisées.

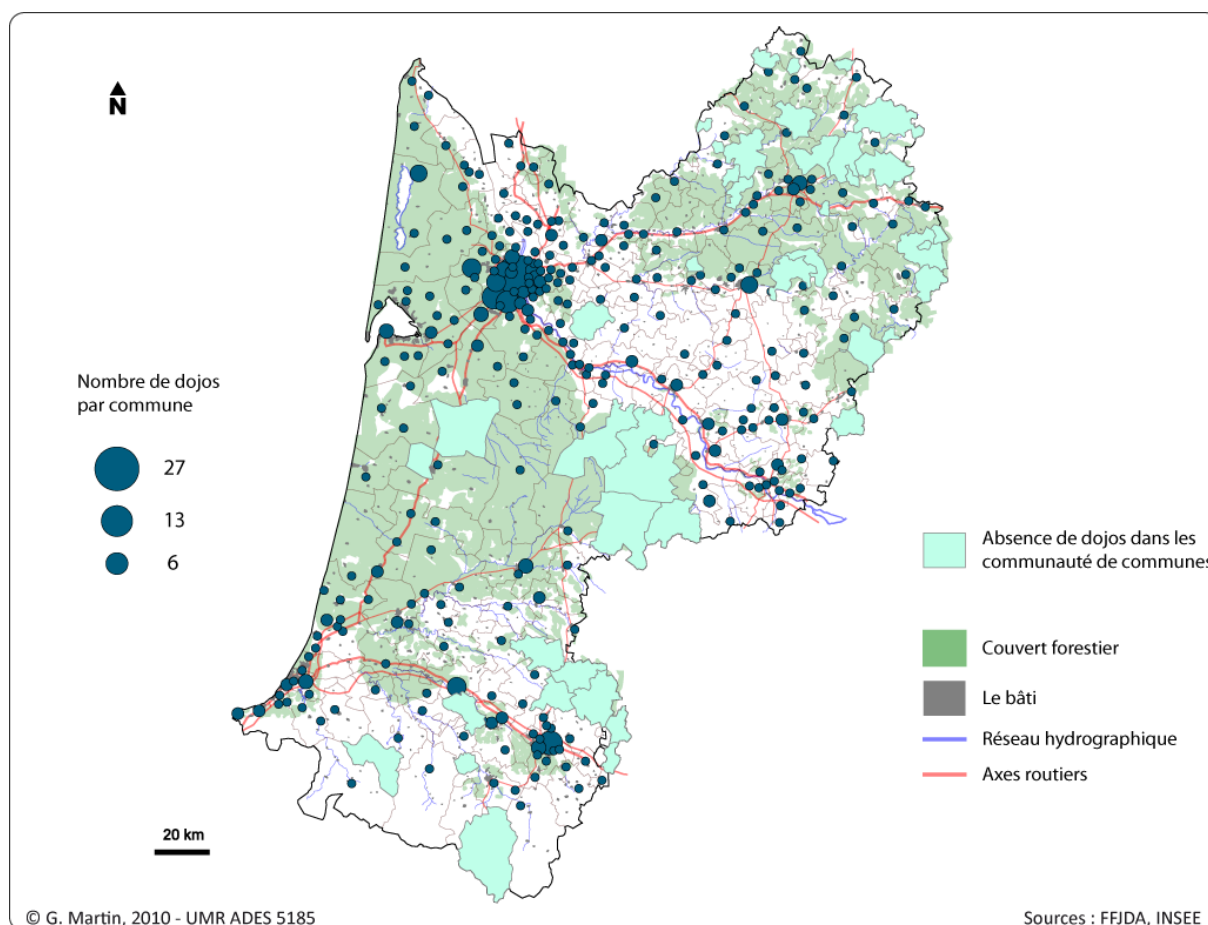
- Espace à dominante rurale : **4** : communes appartenant à un pôle d'emploi de l'espace rural ; **5** : communes appartenant à la couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural ; **6** : autres communes de l'espace à dominante rurale.

L'effectif des licenciés habitant dans l'espace à dominante rurale (typologie 4, 5, et 6) est de 8 971. Parmi ce total, 1 288 sont licenciés dans des clubs implantés dans des communes dont la typologie est à dominante urbaine (914 pour le type 1, 269 pour le type 2 et 105 pour le type 3). On constate une attractivité des clubs dits « urbains » pour les populations dites rurales, cette attractivité est forte pour les jeunes, mais 28 % de ces judokas ont plus de 18 ans. Au total, les clubs urbains attirent une part non négligeable de licenciés des espaces ruraux :

- 36 % pour la Dordogne (soit 467 licences),
- 22 % pour la Gironde (285),
- 7 % pour les Landes (90),
- 15 % pour le Lot-et-Garonne (195),
- 20 % pour les Pyrénées-Atlantiques (251).

Le volume des licenciés habitant dans ces espaces ruraux et pratiquant dans un club implanté dans une commune rurale s'élève à 7 683.

Carte 56 : La répartition des clubs de judo selon les structures intercommunales



Parmi ces licenciés, la part des licences féminines est de 36 %. Cette part est bien au-dessus de la moyenne nationale (27 %) et ce premier constat met en lumière la possibilité de développer la pratique des masculins qui est donc de 64 % en Aquitaine alors que la moyenne nationale est de 73 %. Dans ces espaces, la part des clubs dits « ruraux » est de 39 %, et la part des « dojos ruraux » est de 35 %. Dans les territoires ruraux, la moyenne par club est de 64 licenciés, contre 101 dans les zones urbaines. Une augmentation substantielle de la moyenne rurale permettrait une appropriation supplémentaire du judo dans ce milieu.

Le judo aquitain apparaît comme un sport sous-représenté en nombre de licenciés dans les espaces à dominante rurale. Dans le tableau 21, nous voyons que les clubs situés dans les catégories 4, 5 et 6, représentent 58 % des clubs de la Dordogne, 75 % des Landes et 53 % du Lot-et-Garonne. Ceci est corroboré par l'absence de dojos dans 30 structures intercommunales (carte 56) dans ces 3 comités départementaux. Une action ciblée de la Ligue d'Aquitaine et de la FFJDA doit y être menée pour améliorer son implantation en zone rurale.

Un approfondissement de l'examen du judo dans les trois Comités (Dordogne, Landes et Lot-et-Garonne) permet de localiser les licenciés en fonction de leur adresse de résidence et de leur club d'appartenance. La zone de chalandise, ou aire de recrutement, est ainsi exploitable pour appréhender le futur processus de développement du judo.

3.2 - Zones de chalandise dans trois départements ruraux

En Dordogne, les alliances de clubs et la faible part de communes ayant un dojo (9,7 %), influent sur les zones de chalandise⁵¹ des associations. Les licenciés parcourent de nombreux kilomètres pour faire du judo et cette part de judokas itinérants concerne tous les genres, âges et grades. Pour ce département, les clubs urbains et ruraux servent pour la démonstration. Le club de Sarlat-la-Canéda au sud-est de la Dordogne (JJJ Sarladais, 237 licenciés) étend son attractivité sur 75 communes. La part des Sarladais dans la composition de ce club est de 25 %. Parmi tous les licenciés, 67 % ont moins de 14 ans (159) et dans cette catégorie d'âge, les Sarladais ne représentent que 18 %. (carte 57). Une ellipse correspondant à l'aire moyenne de zone de chalandise du club a été trouvée par l'utilisation du logiciel CrimeStat⁵². Cette aire, calculée en fonction de la localisation (adresse) et du nombre des licenciés du territoire a

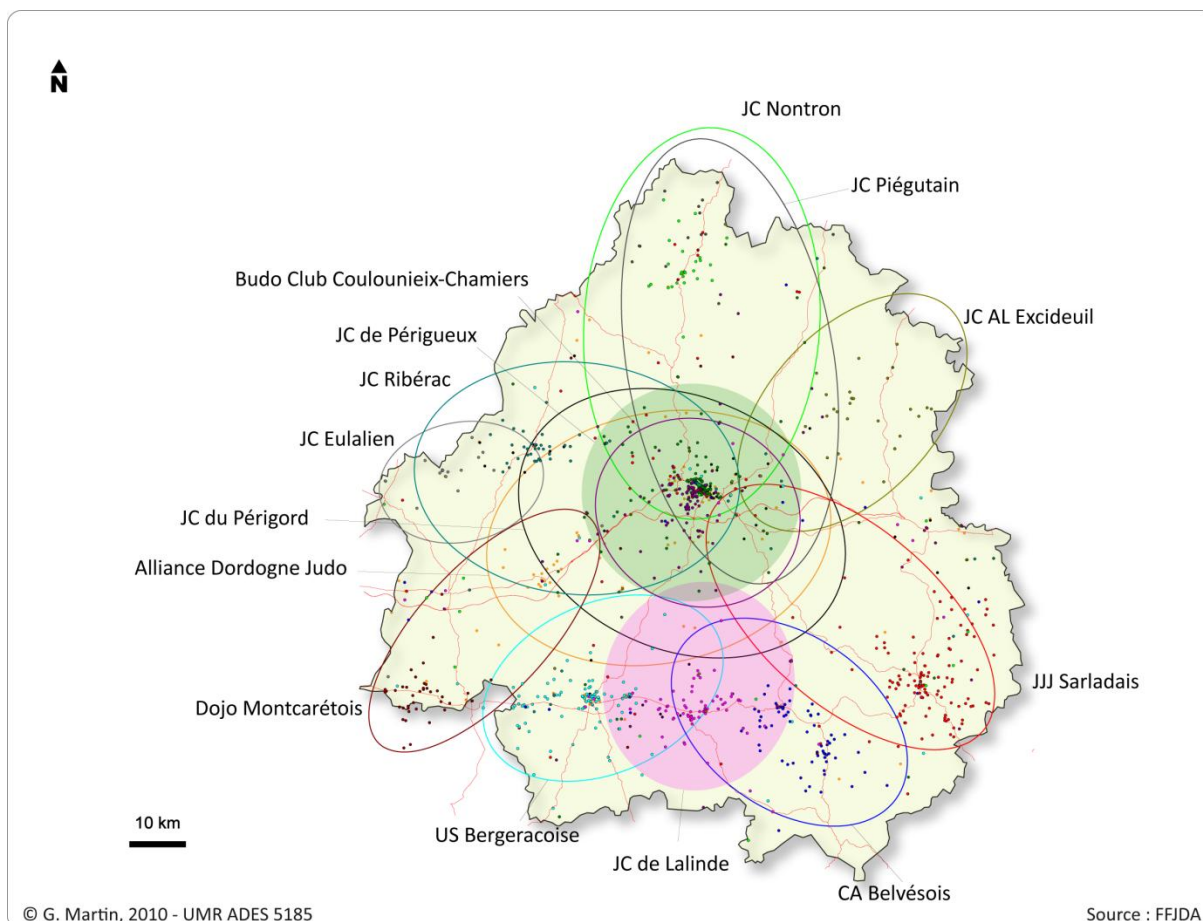
⁵¹ Zone géographique d'où provient ou doit provenir l'essentiel des clients, ici les licenciés.

⁵² Ce programme informatique de statistiques spatiales est utilisé pour l'analyse des lieux de crime, mais ici, il permet de créer la zone de chalandise des clubs de judo.

une superficie de 1 994 km² et compte des licenciés de Nontron au nord, à Mareuil à l'ouest ou encore à Périgueux.

D'autres clubs du comité départemental 24 ont de vastes aires de polarisation. Cette attractivité est-elle réservée aux plus gros clubs, autrement dit, existe-t-il un rapport entre effectif et polarisation ?

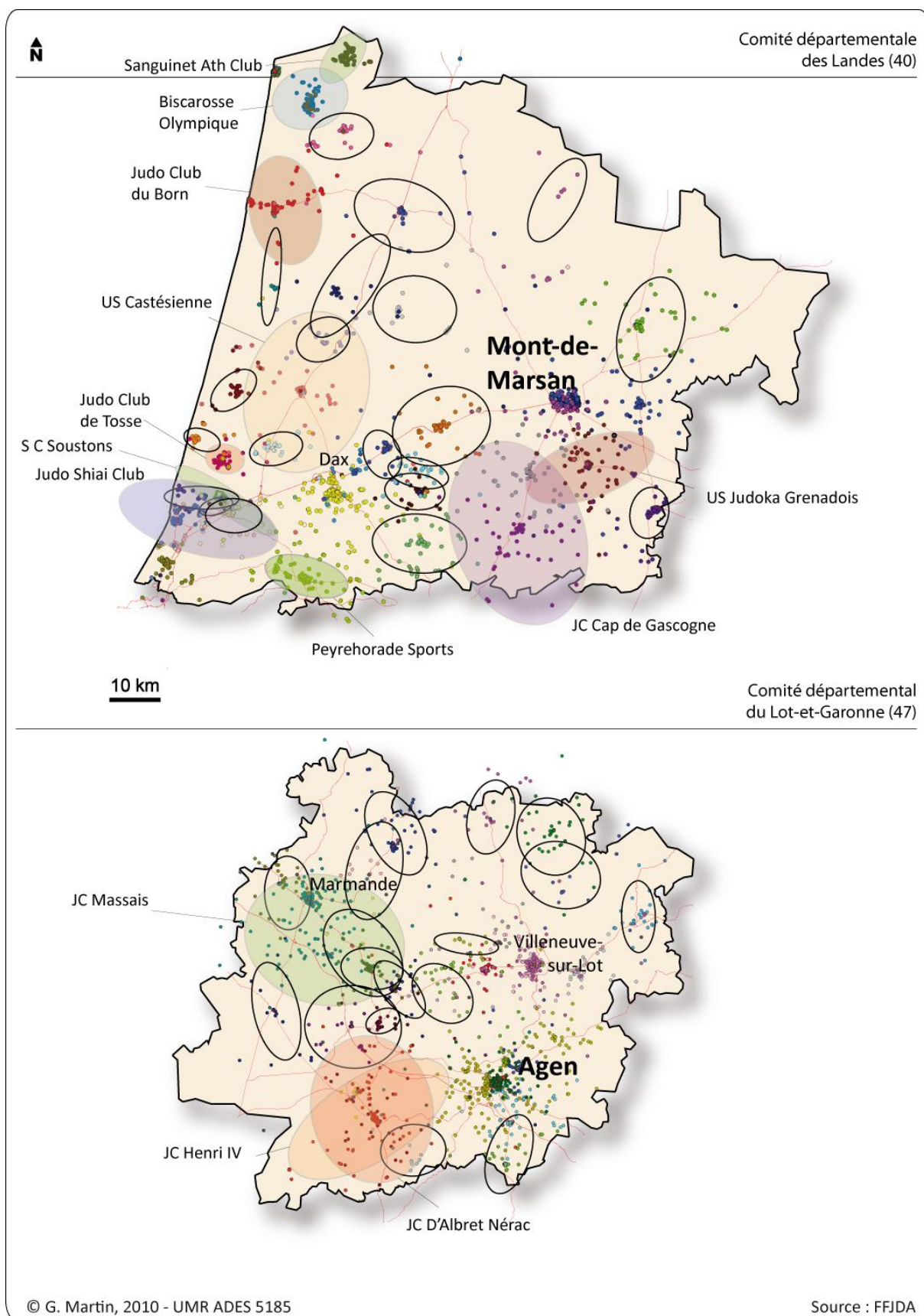
Carte 57 : Zone de chalandise de quinze clubs couvrant la Dordogne (2009)



La carte 57 montre l'aire de recrutement de clubs aux tailles variées, certains ont des effectifs importants (Sarlat, Périgueux, Coulounieix-Chamiers ou Bergerac), d'autres des effectifs plus réduits (Piégut-Pluviers, Saint-Aulaye ou Montcaret).

Les zones d'attractivité sont donc différentes selon les clubs et sans véritables hiérarchies puisque certains petits clubs peuvent avoir une aire d'attraction supérieure aux grands clubs. Le club de Nontron au nord (66 licenciés) possède une zone de chalandise de 3 340 km², alors que l'un des clubs de Couloumiens-Chamiers (Budo-Club ; 137 licenciés) ne recrute que dans une zone de 930 km².

Carte 58 : Zones de chalandise des clubs de judo des CD 40 et 47



Le JC Piégutain rassemble 21 licenciés sur 3 200 km² alors que le CA Belvésois au sud ne recrute que dans un secteur de 1 400 km² pour 125 licenciés. Quelques clubs présentent des aires de recrutement circulaires mais la plupart des zones de chalandise ont la forme d'une ellipse. Notons que sur les 15 clubs représentés dans ce département, le nombre de licences extra-départementales est limité au dojo Montcarétois, qui attire quelques licenciés girondins.

Dans les 2 autres comités départementaux, les zones de chalandise sont plus limitées (carte 59) et permettent d'avoir une visibilité de l'aire d'attraction des clubs ruraux du CD 24 et CD 47.

Pour les Landes, les principaux foyers se situent au sud d'une diagonale Mont-de-Marsan – Capbreton en passant par Dax et dans une moindre mesure suivant le littoral de la Côte d'Argent. La zone de chalandise concerne surtout les clubs de plus de 100 licenciés : l'US Castésienne (Castets), le JC Cap de Gascogne (Saint-Sever), l'US judoka Grenadois (Grenade-sur-Adour), Biscarosse Olympique (Biscarosse), le SC Soustons (Soustons).

Pour le Lot-et-Garonne, le pourcentage des clubs urbains est plus important qu'en Dordogne et dans les Landes, mais seuls les deux clubs de Nérac (JC Albret Nérac et JC Henri IV) et le club du Mas-d'Agenais (JC Massais) comptent plus de 100 licenciés. Les 19 clubs qui se partagent l'espace à dominante rurale sont prioritairement au sud de l'axe Marmande – Agen. Les aires d'attractivité sont limitées et fonction de la taille du club. Notons enfin que le comité des Landes présente des caractéristiques différentes du comité du Lot-et-Garonne. D'une part, 75 % des clubs sont situés dans des zones rurales contre 56 % pour le Lot-et-Garonne (53 % pour les dojos) et d'autre part, nous situons 10 clubs supérieurs à 100 licenciés pour les Landes contre 3 pour le Lot-et-Garonne. La moyenne de licences par club varie de 78 (CD 40) à 56 (CD 47).

Par la grande hétérogénéité de l'offre sportive, nous constatons qu'il existe une pluralité de type de club : des petits clubs d'entreprises aux grandes alliances, du judo de proximité au judo de masse. L'aire de recrutement varie selon le niveau du club (alliance et attraction des compétiteurs ceinture noire) et selon leur taille.

Cette section du chapitre 4 a présenté quelques caractéristiques du judo en Aquitaine en soulignant la croissance des licences par département de 1980 à 2010. Durant cette période, la Ligue d'Aquitaine compte plus de 14 000 licences supplémentaires dont la moitié sont localisées en Gironde. La carte 51 souligne la progression des licences par communes,

progression particulièrement forte autour de l'agglomération bordelaise. Une typologie des clubs à partir de deux indicateurs, l'âge moyen des clubs et le grade de ceinture noire, précise l'hétérogénéité de la composition des clubs. Enfin l'étude du judo dans l'espace rural repère les zones d'implantation selon le zonage ZAUER de l'INSEE. L'analyse des zones urbaines et en particulier de la CUB, n'est pas présentée (elle a été en partie effectuée dans le cadre de notre maîtrise), mais les cartes 51, 52, 53, 54 et 56 rappellent cependant l'importance des agglomérations pour la localisation des clubs et des licences.

Pour renforcer la pratique dans les zones où des foyers potentiels de licences existent, une approche croisée mêlant la démographie des communes avec les effectifs des licenciés de judo peut être un élément de base méthodologique. L'utilisation d'une application de cartographie interactive peut servir de support pour l'analyse de l'offre et de la demande du judo en Aquitaine pour les décideurs locaux.

B - Repenser l'organisation spatiale du judo aquitain

En 2009, la ligue d'Aquitaine de judo comptait 418 dojos, dont 150 dans l'espace à dominante rurale. Un examen de la localisation des licenciés a permis de cerner sur ces territoires les zones de force et faiblesse de la pratique. Nous proposons de réaliser une étude-prospective couplée d'une application de cartographie interactive (cf. site Judocarto)

1 - La cartographie interactive : mise en place d'une solution informatique d'aide à la décision

Il s'agit ici de créer une base cartographique précise des territoires du judo aquitain en utilisant une application de webmapping (cartographie interactive sur Internet). Les approches descriptive et analytique doivent permettre une vision fine et prospective du territoire tout en étant accessible à tous les acteurs du développement.

1.1 - Méthodologie : création de « Judocarto[©] »

L'approche cartographique permet une lecture aisée des données statistiques. L'impact visuel est plus parlant qu'une série de tableaux. En termes de communication, c'est aussi un moyen sur lequel la FFJDA et la ligue d'Aquitaine peuvent s'appuyer pour construire une stratégie du développement du judo en tant qu'un outil d'évaluation et d'aide à la décision. La FFJDA peut faire de la cartographie un élément utile pour orienter son développement par la mise en place d'un progiciel cartographique et pour venir en appui aux dispositifs de développement existants.

L'objectif est de proposer aux dirigeants de la FFJDA un portail cartographique interactif qui soit à la fois un moyen d'exploiter les potentialités des données géolocalisées et un outil de travail susceptible de faciliter et d'orienter le développement du judo et des disciplines associées sur le territoire via le réseau extranet de la FFJDA.

Les techniques actuelles présentent de nombreuses possibilités de visualisation car elles offrent la possibilité de rendre les cartes interactives. Le développement de langage de programmation informatique a permis l'apparition des nouveaux outils de traitement et de représentation cartographique.

Ce portail cartographique extranet à la navigation conviviale dispose d'un mode de création de cartes thématiques interactives et susceptible d'offrir aux utilisateurs une lecture fine de leur territoire. La réalisation de cet outil cartographique aura pour principaux objectifs :

- de créer des cartes à thèmes interactives,
- de pouvoir imprimer des cartes ou de les exporter au format pdf,
- d'exporter les données sous forme de tableaux et graphiques au format pdf,
- de sauvegarder un projet pour conserver les paramètres de ses représentations cartographiques, y compris des données personnelles importées,
- de permettre au plus grand nombre d'utilisateurs, même non-initiés, une bonne lecture du territoire,
- de rendre ludique et visuelle la lecture des tableaux statistiques.

Cette offre s'adressera en premier lieu aux membres du Comité Directeur Fédéral, aux dirigeants des ligues et comités, aux conseillers techniques, aux responsables d'une équipe technique régionale, aux responsables administratifs régionaux, aux conseillers techniques sportifs ainsi qu'éventuellement aux présidents des clubs sportifs affiliés à la FFJDA. Ce portail cartographique vise à mettre à disposition de ces publics des données essentielles dans les principaux domaines de géolocalisation des données statistiques.

Pour la réalisation de ce projet, nous nous sommes appuyés sur l'application « Géoclip Solo » de la société emc3. C'est un outil de webmapping basé sur les nouvelles technologies du web. Cette application s'appuie sur la sélection d'indicateurs qui pourront être utilisés afin d'établir un diagnostic du territoire.

L'application est accessible dès lors qu'un ordinateur est connecté au réseau Internet. Selon les résultats d'une enquête que nous avons élaboré en interne⁵³, 65 % des interrogés souhaiteraient une cartographie descriptive et 81 % une cartographie analytique. Ces deux types de cartographie pourront se présenter de manière interactive et accessible depuis le site de la FFJDA par leur réseau extranet, l'utilisateur devant être muni d'un mot de passe. La solution de Géoclip fonctionne sur tous les environnements (Windows, Macintosh, Linux...) et sur tous les navigateurs web (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari, Opera), cependant les mises à jour devront être récentes et posséder le « Plugin » Flash Player

⁵³ Résultats du questionnaire adressé à 200 personnes en annexe 7.

téléchargeable depuis internet⁵⁴ : « Adobe® Flash® Player est un environnement d'exécution applicatif multiplateforme permettant d'accéder à des applications, contenus et vidéos expressifs via une multitude d'écrans et de navigateurs ». En outre, l'utilisateur qui ne parviendrait pas à se servir de l'application Géoclip pourra télécharger gratuitement le plugin Flash Player à l'ouverture de Géoclip.

1.2 - Contenus et organisations des principales rubriques

Les données à exploiter concernant chaque licence sont les suivantes : référence de la licence (numéro individuel), date de naissance, genre, adresses, commune, code postal, géocode, comité, ligue, sport pratiqué, grade, qualité, nom du club, code du club, adresse postal du club, coordonnées du club (longitude/latitude). L'enquête interne a déterminé des séries de cartes qui devront être présentes dans ce projet. Il s'agit de cartes descriptives (« photographie » d'un espace donné) et de cartes analytiques pouvant permettre aux décideurs de comprendre leur territoire et d'agir en conséquence par le croisement de données statistiques autres que celles de la FFJDA. En utilisant les fonds de cartes disponibles, une cartographie multiscalaire peut être envisagée et plusieurs niveaux d'échelle devront être disponibles (commune, intercommunalité, département, région).

⇒ Les cartes descriptives seraient les suivantes :

- localisation des clubs de judo, des dojos annexes, des pôles,
- localisation des clubs des disciplines associées,
- répartition des licences par genre, par catégorie d'âge, par grade, par discipline,
- nombre de licences (masculines et féminines),
- nombre de ceintures noires (masculines et féminines),
- nombre de licences de moins de 18 ans (masculines et féminines),
- ratio des moins de 18 ans, adultes, féminines par rapport au total des licences du club,
- les professeurs diplômés (BE, DE, CQP), les commissaires sportifs, les arbitres,
- Les cartes d'attractivité, de polarisation, pour connaître le rayonnement d'un club,
- Les cartes d'évolution en fonction des données utilisables.

⁵⁴ <http://www.adobe.com/fr/products/flashplayer/>, le 09 janvier 2011. *Flash Player* permet de consulter des sites Web dernière génération, intégrant de la vidéo, du texte, du son et des graphiques interactifs. Ce plugin est compatible avec les navigateurs Firefox, Opera, et Safari. Flash est un standard incontournable puisqu'il est déjà installé sur 98 % des ordinateurs de bureau.

⇒ Les cartes analytiques doivent croiser des informations provenant d'autres organismes. Ces nouvelles données statistiques pourront servir d'analyse dans les processus de politique de développement du judo et des disciplines associées. Ces données sont soit en accès libre sur les sites web des structures soit elles nécessiteront de signer une convention entre les différents organismes concernés :

- INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques,
- URSSAF : Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales,
- DGI : Direction Générale des Impôts,
- DADS : Déclaration Automatisée des Données Sociales,
- Ministères des Sports, de la Santé, de l'Éducation.

L'idée est d'orienter le décideur, en croisant les données démographiques ou sociales d'un territoire, à réfléchir au développement du judo par l'apport de ces cartes analytiques.

Ex : Où faudrait-il implanter des dojos ? Le croisement avec d'autres données statistiques sur les « publics cibles » aiderait à la décision. Ainsi de nouvelles cartes ont été créées :

- cartes du taux de pénétration général du judo, mais aussi cartes du taux de pénétration des 0-14 ans, des 15-30 ans et des vétérans. Ces cartes sont obtenues en croisant le nombre de licences avec la population d'un territoire et tenant compte de l'âge du pratiquant,
- cartes de la part des 0-14 ans, des 15-30 ans et des vétérans (valeur relative). Il s'agira ici de connaître la part d'une catégorie de population dans un territoire donné,
- cartes du nombre des 0-14 ans, des 15-30 ans et des vétérans (valeur absolue)
- typologie des communes :
 - pôle urbain,
 - couronne périurbaine,
 - commune multipolarisée,
 - pôle d'emploi de l'espace rural,
 - couronne de pôle d'emploi de l'espace rural,
 - autres communes de l'espace rural.

2 - Perspectives de développement

L'interprétation des résultats dépend de la base de données de référence qui doit être élaborée avec précision. Ce travail est une étape fastidieuse, mais permet de préciser les zones de sur ou sous-représentation de la pratique du judo dans les structures intercommunales ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces EPCI (communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « *projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité* » (définition de INSEE.fr, 2011). Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Une stratégie de développement du judo dans la région pourrait avoir l'objectif d'implantation d'au moins un dojo et un club par EPCI.

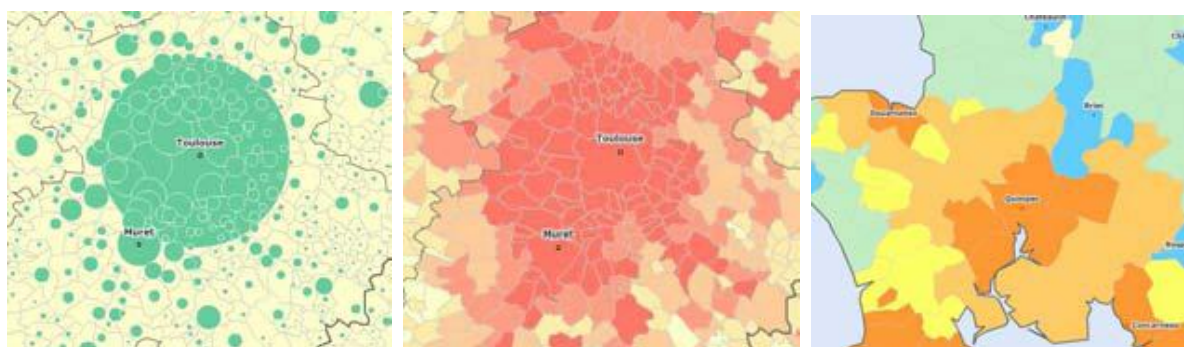
2.1 - Prise en main de l'outil cartographique interactif

La solution cartographique « Judocarto[®] » se présente dans une page Internet. À l'ouverture du document, le fond de carte de la ligue d'Aquitaine apparaît avec les limites communales et départementales ainsi que de la localisation des cinq préfectures. Cette première carte vierge peut être agrémentée par des informations et des caractéristiques de l'espace physique aquitain. Des palettes d'outils permettent d'améliorer le fond de carte : le réseau hydrographique, les axes routiers, les limites intercommunales, les zones boisées, le bâti sont des couches superposables (figure 8). La fonction de zoom autorise un focus sur un espace bien précis. Ces outils sont repris dans les icônes au-dessus du fond de carte. L'élaboration de toutes les cartes respectent les règles de sémiologie graphique (Bertin, 2003).



La petite « carte repère » en bas à droite de l'écran offre la possibilité de réaliser un zoom direct sur un département. À l'inverse, l'icône « recadrer » dans la palette d'outil fait réapparaître l'Aquitaine en entier.

Figure 8 : Illustrations des règles de sémiologie graphique

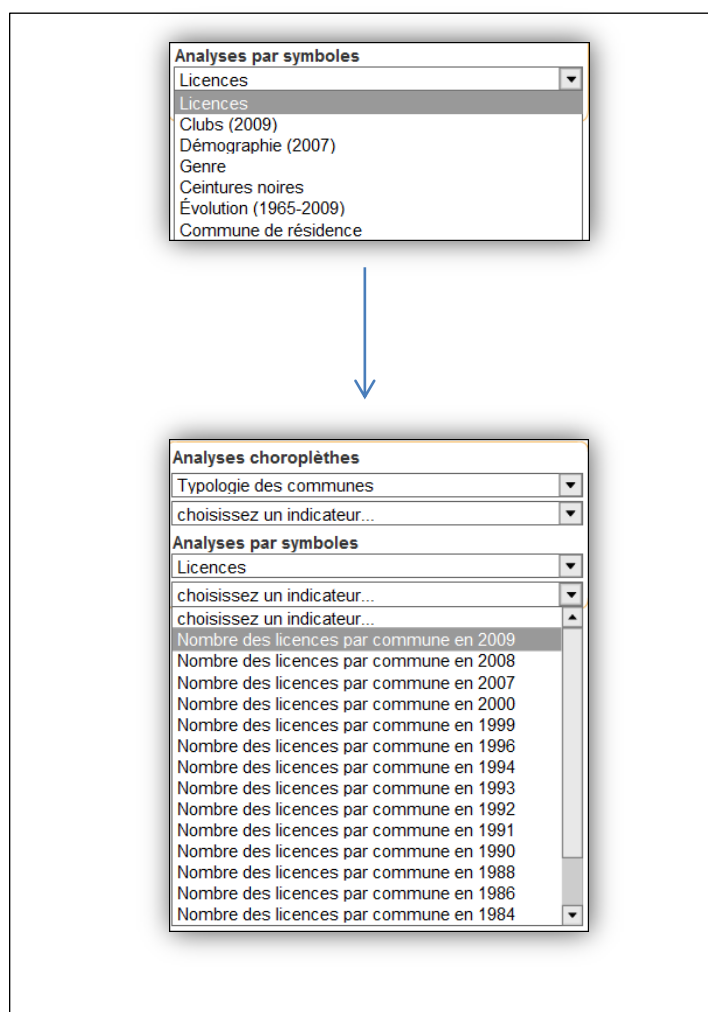


Analyses par symboles proportionnels : quantités absolues

Analyses par plage de couleurs : ratios et pourcentages

Analyses en valeurs individuelles : variables qualitatives (typologie)

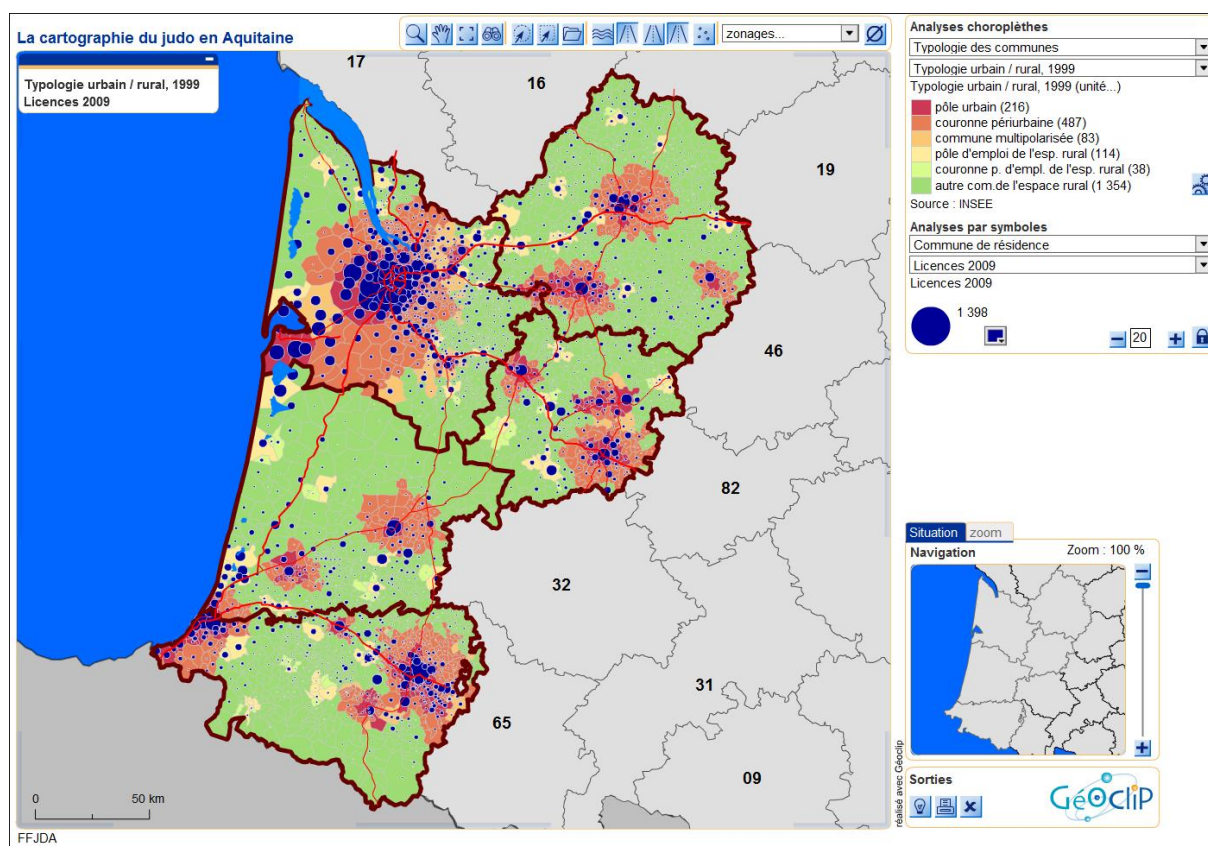
Pour commencer la cartographie, il convient d'utiliser les onglets sur le côté droit du fond de carte. Ils proposent les actions pour créer les cartes selon des analyses choroplèthes (plages de couleur) ou selon des analyses par symboles (ronds proportionnels). Des menus déroulants agissent comme vecteur d'information et dirigent la création des cartes.



La carte 59 permet, par exemple, de localiser les communes de résidence des licenciés dans les 2 296 communes aquitaines en signalant les liens étroits entre leur domiciliation avec les axes routiers structurant l'espace régional. Elle offre aussi la possibilité de réaliser un zoom direct sur un département.

Les deux types d'analyse (par symbole et plage de couleur) sont cumulables sur une même carte. Les couleurs et la taille des symboles proportionnels sont modifiables par l'utilisateur, notamment en fonction du zoom choisi.

Carte 59 : Exemple de carte créée par Judocarto[®]



Pour comparer des valeurs absolues, la méthode « cadenas » permet de verrouiller la valeur la plus forte d'une série (par exemple 1 444 pour le nombre maximal de licences par commune en 2009). Avec le cadenas, la valeur 1 444 est bloquée et à l'ouverture d'une série différente (par exemple, nombre de licences en 1966 où la valeur maximale est 717) la taille des symboles reste la même (c'est-à-dire par exemple taille 20 pour 1 414). Cela permet de garder une proportionnalité dans l'analyse bien que les valeurs les plus fortes soient différentes. C'est une fonction utile pour comparer également les genres des pratiquants. Sans cet outil, l'écart entre les licences masculines et féminines ne serait pas perceptible.

La grande variété de cartes créées (35, sans compter les multiples associations possibles) permet une visibilité immédiate des zones de force et des zones de faiblesse où la pratique pourrait être développée. L'interactivité du produit rend ainsi plus aisée la compréhension du territoire.

2.2 - Esquisses de résultats

Pour une lecture affinée de la pratique du judo dans la Ligue d'Aquitaine, une étude des besoins par EPCI est l'élément commun pour déceler prioritairement les zones de conquête. En raison du caractère rural de certains départements, une entrée par ces structures intercommunales est utile. L'objectif est la mise en place d'un dojo par EPCI en fonction de la capacité d'accueil de la population, de la part des jeunes et du taux de pénétration, pour promouvoir le judo dans les espaces où il n'est pas encore implanté. Le territoire aquitain, composé de 2 296 communes, est subdivisé selon la répartition suivante :

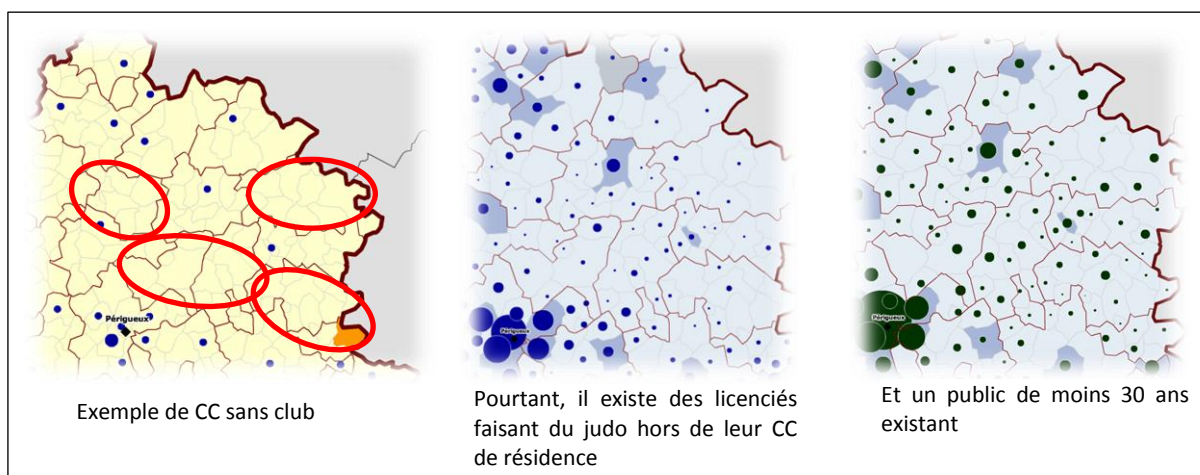
- 1 Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB),
- 7 Communautés d'Agglomérations (CA),
- 178 Communautés de Communes (CC),
- Et enfin, 93 communes, à dominante rurale (80 %), non intégrées dans des EPCI.

Le judo, discipline bien installée dans la CUB (59 clubs, 5 952 judokas habitant dans les 27 communes) attire 238 licenciés des communes voisines dans ses clubs. Les 7 CA (41 clubs) correspondent aux chefs-lieux de département ainsi que les agglomérations du Bassin d'Arcachon, du Grand Dax et de la Côte Basque-Adour ; elles ont 4 031 licenciés domiciliés dans leurs 79 communes et totalisent dans leurs clubs 4 856 licenciés inscrits. Comme la CUB, cela dénote une polarisation des CA sur les espaces plus ruraux.

Le judo a une emprise moindre dans les Communautés de Communes (2 097 communes). Ces structures intercommunales sont de toutes tailles (démographie, superficie) et ne proposent pas les mêmes activités sportives. Le judo y est souvent absent sur de nombreux espaces alors qu'une clientèle potentielle est effective. Les territoires des 45 CC (communes de 910 à 9 150 habitants), où aucun club de judo n'est ouvert, ont d'après le recensement de 2007 une population de 168 200 habitants.

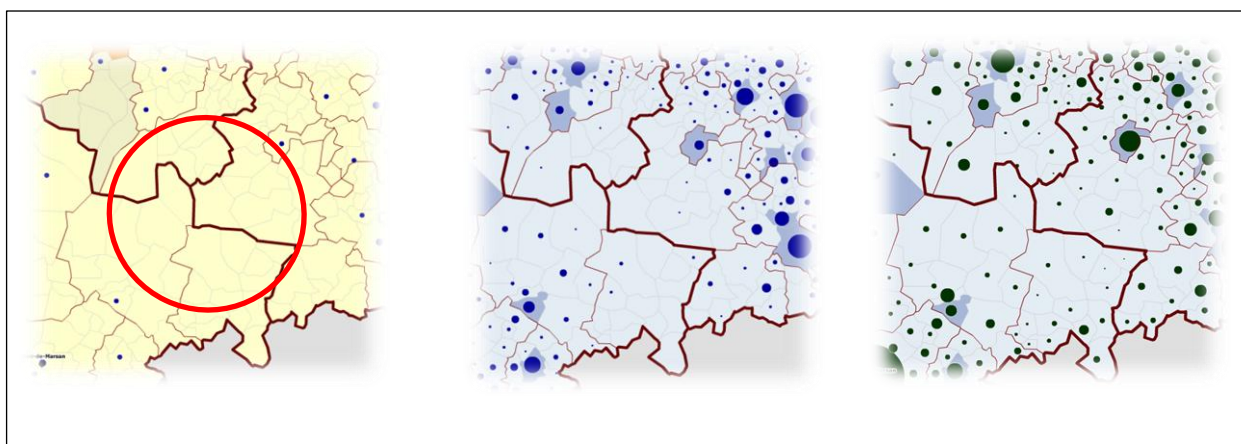
Ainsi au nord-est de la Dordogne, quatre CC n'ont aucun club, mais ont quelques licenciés qui pratiquent dans les CC voisines et ont également un foyer de jeunes et de jeunes adultes susceptibles de faire du judo (figure 9).

Figure 9 : Proposition de création d'une section judo au nord-est de la Dordogne



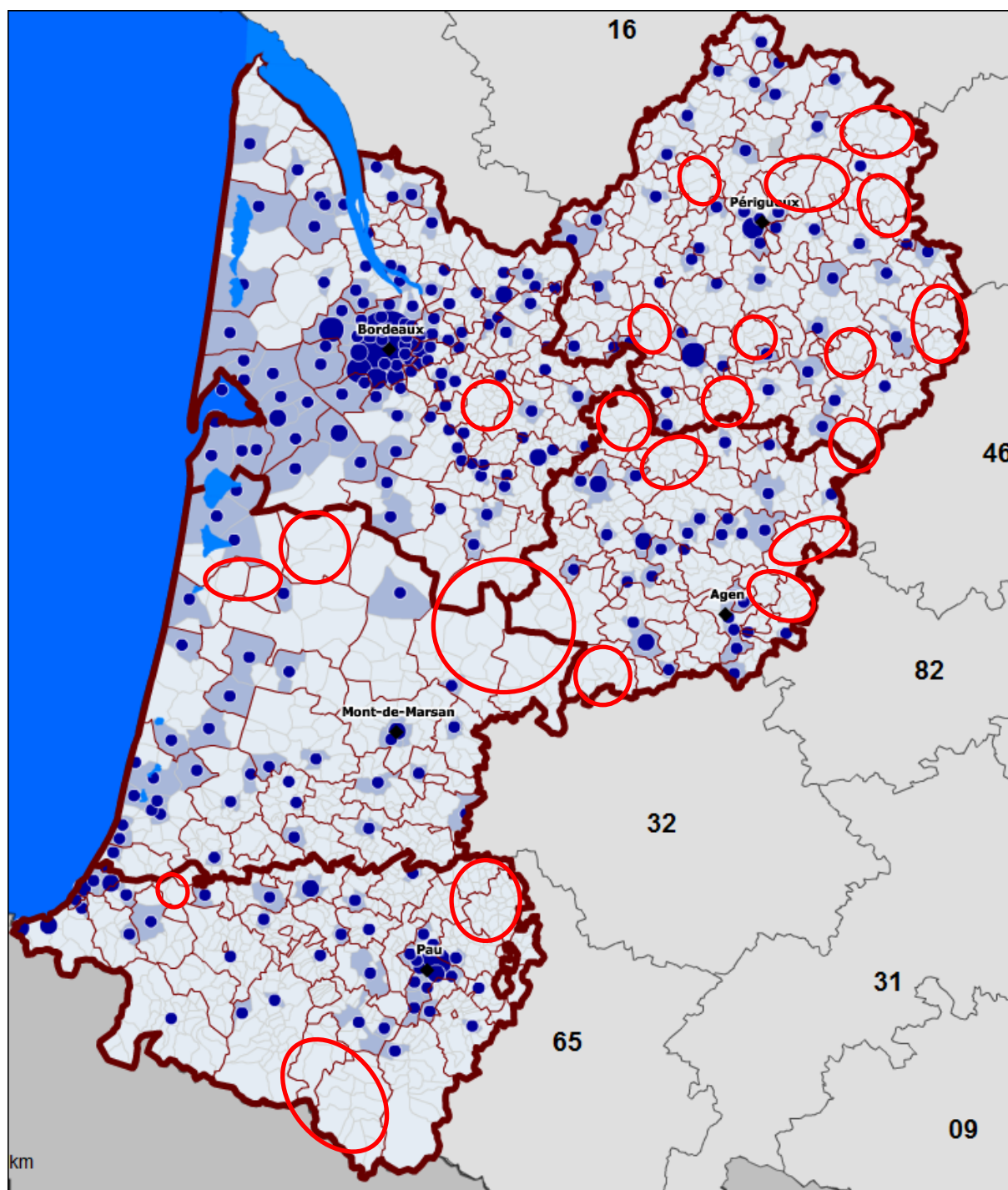
Une autre zone est repérable à la jonction des limites départementales de la Gironde, du Lot-et-Garonne et des Landes : quatre CC sont dépourvues de club. Cette aire de 19 000 habitants compte 5 100 jeunes de moins de 30 ans et 77 judokas résidant dans ces CC, mais pratiquant dans un club d'un autre EPCI (figure 10).

Figure 10 : Proposition de création d'une section judo interdépartementale (33, 40, 47)



La création d'un club, ou d'une section de judo, dans ses zones rurales peut favoriser une dynamique locale de développement sportif où la FFJDA peut gagner des licences. La carte 61 montre le gain potentiel en licences en Aquitaine qui s'élève à 1 682. Sur cette carte apparaissent, à côté des zones d'implantation des clubs, les secteurs où le judo pourrait être développé pour répondre à l'objectif d'au moins un club par EPCI.

Carte 60 : Zones de faiblesse à développer



Pour dynamiser ces territoires, la ligue peut diriger des actions vers les écoles primaires et proposer des journées découvertes ciblées. Elle pourrait utiliser l'impact médiatique des championnats du monde qui ont lieu en France en août 2011 pour renforcer sa présence sur l'ensemble du territoire.

Conclusion du chapitre 4

Le chapitre 4 a analysé l'offre et la demande du judo dans la Région Aquitaine qui se situe à la troisième place en France en termes d'effectifs et à la quatrième place en nombre de dojos. Après un rappel historique de la création de la Ligue d'Aquitaine et de la croissance des effectifs de 1980 à 2010, l'étude de la répartition des licences souligne le rôle des agglomérations où s'organisent les clubs disposant des meilleurs effectifs, ressources et résultats. Une typologie des clubs fondée sur des indicateurs d'âge et de grade permet de distinguer ceux qui sont plutôt orientés vers la compétition et ceux qui se fixent comme objectif la formation des jeunes. La diversité des espaces aquitains classés en zones rurales et en zones urbaines montre la place non négligeable des clubs des secteurs de faibles densités. Ce chapitre a proposé dans une deuxième partie une méthode cartographique interactive qui, appliquée à la région, pourrait être un outil de connaissance et de prospective pour le développement du judo. L'application de cette méthode consultable par Internet en tapant « Judocarto » sur un moteur de recherche.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse intitulée « Essai sur les territoires du judo en France » visait le double objectif de proposer d'abord des éléments de reconnaissance et des outils d'interprétation de ce sport en France et ensuite d'étudier les répartitions territoriales des licenciés et des équipements nécessaires à la pratique en posant la question du potentiel de renforcement du judo sur le territoire national. Nous avons noté dans l'introduction que le terme « essai », choisi pour le titre de ce travail soulignait à la fois l'exploration méthodique et argumentée d'une démarche propre à la géographie sans sous-estimer les difficultés rencontrées face à la complexité des phénomènes étudiés et la nécessité de poursuivre des recherches pour aboutir à des méthodes et des cartographies inédites.

La thèse a été présentée sous deux formes, celle du document écrit et celle d'un ensemble de cartes interactives consultables sur le site Judocarto mis en ligne sur Internet. Nous insistons sur le travail de recherche cartographique qui a été notre préoccupation principale à laquelle nous avons consacré le plus de temps. Au terme de ce travail, nous pouvons résumer les apports des quatre chapitres de la thèse, rappeler le travail cartographique qui a été un élément principal dans l'avancée de la recherche, souligner les caractéristiques de l'implantation et de la répartition du judo sur le territoire métropolitain et enfin évoquer les suites et les applications possibles à cette recherche.

Les apports des quatre chapitres

Le premier chapitre présenté comme préalables statistiques et tendances pour une approche multiscalaire du judo a situé la place de ce sport dans l'espace monde : en termes de « podium », le Japon et l'Europe de l'Ouest dominant, mais la France obtient les meilleurs résultats en Europe. La FFJDA rassemble autour du judo six disciplines associées ne représentant que 1,6% des licenciés dont la répartition est limitée à quelques zones géographiques. Le judo, premier sport pratiqué en salle dans plus de 5 500 clubs se positionne par rapport aux autres fédérations sportives en soulignant un partage de l'espace français puisqu'au nord d'une ligne La Rochelle-Besançon ; il se classe généralement en troisième et quatrième place par département, alors qu'au sud de cette ligne, il est souvent en cinquième et sixième place. La carte 5 par anamorphose montre la polarisation du judo en Île-de-France et dans quelques départements, notamment la Gironde. Une réflexion concernant l'organisation, l'évolution et la complexification du système sportif depuis les années 1950 complète l'analyse.

Le deuxième chapitre est centré sur la diffusion spatiale du judo en France. Après avoir rappelé le contexte de sa création au Japon autour des années 1880 par Jigoro Kano plusieurs étapes de sa diffusion en France sont analysées. Une première étape, celle de la croissance située entre 1933 et 1971, est marquée par des crises internes et une répartition assez inégale sur le territoire jusqu'à la signature d'un protocole d'accord en 1971. A cette date la Fédération rassemble près de 200 000 licenciés. Une deuxième étape, celle de la condensation commence alors : le nombre de licenciés atteint le chiffre de 300 000 en 1978, de 400 000 en 1988 et dépasse 500 000 en 1996. Après cette phase de forte croissance, on assiste à une relative stabilisation des effectifs dans les années 2000, mais rien n'assure que le stade de saturation, et encore moins de déclin, est atteint. Plusieurs éléments explicatifs de cette croissance depuis 1972 sont proposés en liaison avec les évolutions sociales que connaît le pays. L'hypothèse concernant l'impact des résultats sportifs des médaillés français est avancée comme complément aux processus sociaux généraux expliquant la progression des effectifs dans l'ensemble des sports.

Au terme de ces deux chapitres se pose la question d'un nouveau déploiement de la FFJDA. Une meilleure connaissance de la répartition territoriale des pratiquants, notamment par l'utilisation de l'outil cartographique, pourrait permettre d'aider le choix des décideurs locaux dans leur politique de développement du judo.

Le troisième chapitre concerne donc cette répartition en France dans les années 2000. L'analyse du profil des judokas souligne la forte hétérogénéité des pratiquants selon l'âge et le sexe et les différences de ces éléments dans les territoires. Plus de 76 % des licenciés ont moins de 18 ans et les féminines ne représentent que 27 % du total des licences. La répartition des licences selon les départements présente des différences notables ayant un lien avec la localisation des populations en zones urbaines, mais les taux de pénétration sont souvent plus forts dans les départements peu peuplés. Le classement par grade précise le nombre et la place des ceintures noires : en 2009, les 38 000 ceintures noires sont majoritairement réparties dans les zones urbaines et les hauts gradés sont bien représentés à Paris et en Île-de-France. Les féminines ne représentent que 17 % des ceintures noires, elles sont donc encore plus sous-représentées au niveau des grades qu'au niveau des licences (27 %). Étant donné l'importance des licences jeunes dans le total des effectifs, une analyse de la place des moins de 19 ans par département permet d'évoquer la capacité de déploiement de la FFJDA dans les zones où les licences jeunes semblent sous-représentées. Des tableaux et cartes présentent les espaces de

conquête possible et les potentialités de développement envisageables pour cette classe d'âge. L'étude des 6 270 dojos et leur localisation complète ce chapitre : une analyse des hiérarchies urbaines et de l'offre des dojos souligne encore leur polarisation dans les zones de peuplement. Un mini atlas sous forme de fiche descriptive pour chaque ligue précise l'implantation des dojos dans les zones urbaines et les zones rurales. Enfin, une cartographie interactive à partir de géoréférences de diverses bases de données et d'une cartographie WEB est proposée.

Le quatrième chapitre analyse l'offre et la demande du judo dans la Région Aquitaine. Cette région composée de cinq départements, dont le territoire est diversifié, est considérée comme une région sportive comptant plus de 800 000 licences tous sports confondus. La ligue de judo y est à la troisième place en France en termes d'effectifs. L'étude des licenciés de judo souligne la dépendance des implantations des clubs avec la répartition de la population. C'est autour des agglomérations que s'organisent les clubs disposant des meilleurs effectifs, ressources et résultats. La répartition des clubs en fonction de l'âge et des grades permet de préciser une typologie des clubs qui distingue ceux qui sont plutôt orientés vers la compétition et ceux qui sont plutôt axés sur la formation des jeunes. L'analyse des clubs en milieu rural confirme la place de ce sport dans les zones aux faibles densités. Ce chapitre permet enfin de présenter une méthode cartographique interactive qui pourrait être un outil de connaissance et de prospective pour le développement du judo dans la région.

Les apports des recherches cartographiques

Formé aux recherches cartographiques, au SIG⁵⁵, nous avons dans ce travail porté une attention particulière à la construction de cartes et de figures et ces recherches constituent un des principaux éléments dans les apports de cette thèse. En schématisant les résultats obtenus dans ce domaine, nous pouvons considérer que six types de cartes ont été proposés.

Un premier type assez classique concerne les cartes de localisation. Elles sont présentes dans tous les chapitres. Dans le chapitre 1, elles permettent d'identifier les territoires du judo-compétition dans l'espace monde, de préciser la répartition des licenciés des disciplines associées. Dans le chapitre 2, elles soulignent la chronologie des créations de clubs de judo, la dynamique spatiale des licences et l'évolution du nombre de licences par département entre

⁵⁵ Système d'information géographique

1986 et 2000. Dans le chapitre 3, elles précisent la répartition en 2008 des licences féminines et celle des pratiquants âgés de 5 à 19 ans, le nombre de jeunes par département, la localisation des dojos.

Un deuxième type de cartes, proposées sous la forme d'un mini atlas, présente les cartes d'implantation des dojos par ligue selon les zones en aires urbaines et en aires d'emploi dans l'espace rural (ZAUER). Ce type de carte pourra être utile aux ligues de judo pour connaître précisément les lieux des pratiques et envisager des perspectives de développement.

Un troisième type de cartes se réfère aux taux de pénétration du judo par département. Ces cartes permettent de souligner que le taux de pénétration n'est pas en adéquation avec la population des départements et que certains départements peu peuplés obtiennent de forts taux de pénétration.

Un quatrième type de cartes, plus complexe à construire (carte 15), situe les espaces de conquête et d'appropriation possible pour envisager le développement des effectifs de moins de 19 ans.

Un cinquième type de carte correspond à une approche anamorphique (carte par anamorphose) pour présenter les licences de judo, de karaté, de boxe et de lutte et de montrer comment le judo est mieux réparti sur le territoire français que ces autres sports de combat.

Enfin le sixième type de carte concerne les cartes de représentation interactive (à consulter sur le site Judocarto Internet).

Les caractéristiques de l'implantation du judo et de sa répartition en France

Au-delà des analyses détaillées dans les quatre chapitres de la thèse, il convient de synthétiser la place du judo et de sa répartition en France. Plusieurs éléments confirment l'étude de Loïc Ravenel (Augustin, Bourdeau, Ravenel, 2008) et trois autres correspondant à des apports de la thèse peuvent être retenus.

Quatrième fédération sportive avec plus de 550 000 licenciés en 2008 en France métropolitaine et un taux de pénétration moyen proche de 9 licenciés pour 1 000 habitants, le judo est une discipline majeure du système des sports.

Codifié au Japon dans les années 1880, le judo est un des rares sports à se diffuser à l'ensemble du monde. En France, après une implantation limitée au début du XX^e siècle, il connaît une première période de croissance de 1933 à 1971 et une seconde période de

condensation de 1971 à 1999. Les années 2000 voient ses effectifs se stabiliser ou légèrement progresser.

Les raisons de son succès semblent résider dans les valeurs éducatives qui, au-delà du sport, proposent une formation morale et des rituels qui sont le fondement de la pratique. Cette formation et ces valeurs séduisent les parents et expliquent que la fédération soit considérée comme la plus jeune de France avec près de 76 % de licenciés de moins de 18 ans.

Le judo connaît une diffusion spatiale dans tous les départements, même si les taux de pénétration varient de 2,9 ‰ à 13,4 ‰. Ces écarts attestent des différences en fonction de contextes régionaux mais globalement les taux de pénétration sont plus élevés dans la partie nord de la France et plus faible dans la partie méridionale à l'exception d'un axe le long de la vallée de la Garonne.

Retour sur quelques hypothèses

Dès l'introduction, nous avons formulé un ensemble d'hypothèses de travail qui ont été reprises dans les chapitres de la thèse, mais nous avons souligné que notre démarche est surtout fondée sur l'analyse de données quantitatives et cartographiques et qu'elle s'inscrit dans une géographie à la fois empirique et théorique, inductive et déductive cherchant à montrer les spécificités territoriales du judo en France. Les hypothèses pour expliquer la place du judo en France relèvent de son histoire, de la proximité par rapport aux centres d'innovation et de l'initiative des professeurs de judo dans la capitale, et les métropoles régionales, et même en milieu rural. Les grands clubs ont joué un rôle d'entraînement et ont bénéficié des succès compétitifs. Dans les régions du sud, la concurrence d'activités de loisirs est plus forte et le karaté y est mieux implanté.

Au-delà de ces différences, le judo s'impose comme une discipline de masse dont la répartition se rapproche de la population et dont le développement des activités est corrélé au potentiel démographique de la clientèle locale. Ces éléments, correspondant à une première présentation synthétique de la place du judo et de sa répartition, peuvent être complétés par trois entrées concernant le genre, les grades et les taux de pénétration.

Si les licences féminines ne correspondent qu'à 27 % du total des licences, leur représentation varie selon les classes d'âges. C'est dans la classe d'âge des jeunes et notamment des 7-8 ans que les écarts sont les plus forts et ils se stabilisent ensuite. Par ailleurs, dans certains

départements, généralement ruraux, la part des licences féminines peut être supérieure à 35 %. Dans ce cas l'hypothèse d'une offre réduite d'activités sportives est la plus probable.

L'étude par grade et en particulier celle des ceintures noires qui représentent 7,2 % des licenciés mérite attention. Ce sont les gradés qui permettent l'encadrement des clubs, or la répartition sur l'ensemble des territoires est plus inégale que celle des licenciés. La FFJDA doit tenter de mettre en œuvre une politique pour accroître le nombre de gradés dans les zones où ils sont sous-représentés et d'inciter le passage de grade pour les féminines.

Les hypothèses avancées pour expliquer les différences du taux global de pénétration doivent être retravaillées selon les contextes départementaux ou régionaux en prenant en compte les différences par genre et par grade. L'hypothèse principale pour expliquer le plus fort taux de pénétration du judo dans certains départements est celle d'une offre plus limitée des autres fédérations sportives et du rôle des acteurs qui utilisent cette vacance d'activité pour créer des clubs. Des études locales croisant les explications énoncées peuvent être utiles à des perspectives de renforcement des licenciés.

Au total nous mesurons bien que les hypothèses formulées dans l'introduction ne sont qu'en partie confirmées car elles s'inscrivent dans ce contexte de complexité lié aux évolutions sociales et à la grande diversité de l'offre sportive territoriale. Nous avons choisi de travailler à divers niveaux d'échelle ne présentant des résultats parfois partiels dans la perspective d'un « essai ». ces résultats sont cependant indispensables pour les recherches à venir.

Poursuivre les recherches en cours

Au terme de ce travail d'enquête et de recherches, de rédaction et d'organisation de la thèse, nous mesurons à la fois les résultats obtenus et les limites des méthodes d'analyse utilisées. Ainsi par exemple, l'étude de la localisation des dojos selon la superficie des régions (tableau 14) et même selon la densité des régions (figure 15) ne fournit pas de résultats intéressants et opérationnels. Nous avons choisi de maintenir dans la thèse ce type de corrélations car elles s'inscrivent dans les « essais » multiples que nous avons tentés et illustrent le travail de recherche qui a été entrepris. Il n'est pas interdit de constater qu'une hypothèse de recherche ne se trouve pas ou pas entièrement validée. Les sciences expérimentales, par exemple, accordent de l'importance à ces non validations et à leur degré de non vérification. Dans d'autres productions, des publications par exemple, il conviendra de supprimer les corrélations peu utiles à la présentation des territoires du judo en France. Il faut

donc poursuivre les recherches, limiter certaines analyses et en développer d'autres, notamment celles concernant les implantations en milieu urbain qui ont été initiées dans notre travail de maîtrise ou encore celles liés aux catégories sociales des pratiquants vues dans notre travail de DEA. Tous les éléments concernant la recherche n'ont pas été présentés dans la thèse, en particulier ceux liés aux emplois dans les clubs analysés dans l'étude que nous avons réalisée en 2007 à la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA) à la demande du Conseil Régional d'Aquitaine.

Notre objectif est donc de poursuivre les études, d'affiner les méthodes d'analyses en fonction des évolutions, de proposer pour les ligues qui le souhaitent, et pour la FFJDA en général, des présentations graphiques et des perspectives de développement. C'est ce travail que nous envisageons de mener après ce premier « essai » sur les territoires du judo en France.

BIBLIOGRAPHIE

ANDREFF W. & NYS J.-F. (2002), *Économie du sport*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? ».

AUGUSTIN J.-P., BOURDEAU Ph., RAVENEL L. (2008), *Géographie des sports en France*, Paris, Vuibert.

AUGUSTIN J.-P. (2007), *Géographie des sports : spatialités contemporaines et mondialisation*, Paris, Armand Colin.

AUGUSTIN J.-P., GILLON P. (2004), *L'Olympisme : bilan et enjeux géopolitiques*, Paris, Armand Colin.

AUGUSTIN J.-P. (1996), Les variations territoriales de la mondialisation du sport, *Mappemonde*, n° 4, p. 16-20.

AUGUSTIN, J.-P. (1995), *Sport, géographie et aménagement*, Paris, Nathan.

AUGUSTIN, J.-P. (1991), « Le secteur sportif : croissance et diversification », in Augustin J.-P., *Les jeunes dans la ville*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, p 280-284.

BALE J. (2003), *Sports Geography*, London/New York, Routledge.

BASSAND M. (1997), *Métropolisation et inégalités sociales*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.

BÉGUIN H. (1995). « La localisation des activités banales » in A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, p. 515-539.

BÉGUIN M., PUMAIN D. (2010), *La représentation des données géographiques : statistique et cartographie*, Paris, Armand Colin.

BERTIN J., BONIN S., ARBELLOT G., BARBUT M. (2005), *Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes*, Paris, Éditions de l'EHESS.

BONET-MAURY P., COURTINE H. (1975), *Le judo*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? ».

BRAUNSTEIN F. (2001), *Les arts martiaux aujourd'hui : état des lieux*, Paris/Budapest/Turin, L'Harmattan.

BROUSSE M. (2005), *Les racines du judo français : histoire d'une culture sportive*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.

BROUSSE M. (2002), *Le judo son histoire, son succès*, Genève, Liber.

BROUSSE M. (2001), *Les origines du judo en France, de la fin du XIX^e siècle aux années 1950 : Histoire d'une culture sportive*, Université Victor Segalen-Bordeaux 2, (Th. Doctorat : Sciences et techniques des activités physiques et sportives : Bordeaux 2 : 2001).

BROUSSE M., CLÉMENT J.-P., (1996), « Le judo en France. Implantation du judo et évolution de la méthode japonaise », in Terret T. (dir.), *Histoire des sports*, Paris, L'Harmattan, p 135-138.

BROUSSE, M. (1995), « L'implantation du judo dans le grand Sud-Ouest », in : *Sport, relations sociales et action collective*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p 315-325.

BROUSSE, M. (1984), *Le judo de l'art martial au sport moderne : plan pour une étude de l'histoire et de l'évolution du judo français (1889-1984)*, Bordeaux, Université de Bordeaux 2, (Mémoire : DEA : Sciences et techniques des activités physiques et sportives : Bordeaux 2 : 1984).

BRUNET R., FERRAS R., THERY H., (2005), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier/Paris, Reclus/la Documentation Française.

CALLÈDE J.-P. (2007), *La sociologie française et la pratique sportive, 1875-2005 : essai sur le sport : forme et raison de l'échange sportif dans les sociétés modernes*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

CALLÈDE J.-P., MENAUT A., (2007), *Les logiques spatiales de l'innovation sportive : conditions d'émergence et configurations multiples*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

CALLÈDE J.-P. (1996), « Implantation, diffusion et rayonnement du rugby dans la France du sud » in Sagnes J. (dir.), *Le sport dans la France contemporaine*, Perpignan/Béziers, Presses Universitaires de Perpignan, p 67-104.

CALLÈDE J.-P., AUGUSTIN J.-P. (1995), (dir.), *Sport, relations sociales et action collective*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

CÉLIMÈNE F., LACOUR C. (1997), *L'intégration régionale des espaces*, Paris, Édition Economica.

CHANTELAT P. (1993), « Pratiques sportives informelles et management des espaces sportifs municipaux », in Loret A. (dir.), *Sport et Management, de l'éthique à la pratique*, Paris, Revue EPS, p 440-461.

CLÉMENT J.C. (1985), *Étude comparative de trois disciplines de combat (lutte, judo, aikido) et de leurs usages sociaux*, Paris, Université Paris VII (Th. Doctorat : Sciences et techniques des activités physiques et sportives : Paris VII : 1985).

DI MÉO G. (1998), *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan.

DI MÉO G. (1991), *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos Economica.

DONNAT O. (1998), *Les pratiques culturelles des Français*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication.

DURANT C., HELLEU B. RAVENEL L. (2005), *Basket professionnel en France : approche stratégique et géomarketing*, Voiron, Presses Universitaires du Sport.

FELDENKRAIS M. (1951), *Manuel pratique de Jiu-Jitsu, la défense contre l'agresseur*, Paris, Éditions Chiron.

FENNETEAU H. (1998), *Cycle de vie des produits*, Paris, Economica, Gestion Poche.

GIBAND D., HOLZ J.-M. (2007), *Les territoires du sport entre politiques et pratiques*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan.

GILLON P., GROSJEAN F., RAVENEL L. (2010), *Atlas du sport mondial : business et spectacle : l'idéal sportif en jeu*, Paris, Autrement.

GODET R.-J. (1952), *Tout le judo : son histoire, sa technique, sa philosophie*, Paris, Amyot-Dumont.

GROSJEAN F. (2003). *Le Football, un élément de structuration de l'espace franc-comtois*, Besançon : Université de Franche-Comté (Th. Doctorat : Géographie : Besançon : 2003).

HABERSETZER R., HABERSETZER G. (2000), *Encyclopédie technique, historique biographique et culturelle des arts martiaux de l'Extrême-Orient*, Paris, Éditions Amphora.

HÄGERSTRAND T. (1953). *Innovation diffusion as a spatial process*, Chicago/London, University of Chicago Press.

INSEE (1989), *Les pratiques 1987-1988*, Paris, INSEE, coll. « INSEE Résultats, Consommations et modes de vie ».

IRLINGER P. (1993), « La demande de sport en France : essai de détermination d'un profil de marché », in Loret A. (dir), *Sport et Management, de l'éthique à la pratique*, Paris, Revue EPS, p 185-201.

JEU B., « Sport, philosophie, histoire », in *Revue française de marketing*, n°138, p.19-26.

KODANSHA Y. (1976), *Illustrated Kodokan Judo*, Tokyo, Kodansha.

LACOUR C. (1999), *La métropolisation : croissance, diversité, fractures*, Paris, Éditions Anthropos.

LÉVY J., LUSSAULT M. (2009), *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés*, Paris, Belin.

LORET A. (1993), *Sport et management : de l'éthique à la pratique*, Paris, Dunod.

MATHIEU D., PRAICHEUX J., (1987), *Sports en France*, Paris/Montpellier, Fayard/Reclus.

MERLE S. (2008), *Politiques et aménagements sportifs en région stéphanoise*, Paris, L'Harmattan.

NARIA O., (2008), *Géographie du sport à la Réunion : cultures sportives et territoires*. Paris/Budapest/Turin, L'Harmattan.

PARLEBAS P. (1986), *Éléments de sociologie du sport*, Paris, Presses Universitaires de France.

PARR J.B. (1985), A Note on the Size Distribution of Cities over Time , *Journal of Urban Economics*, volume 18 n°2, p 199-212.

POCIELLO C. (1999), *Sport et sciences sociales. Histoire, sociologie et prospective*, Paris, Vigot, coll. « Repères en éducation physique et en sport ».

POCIELLO C. (1998), *Sports et société : approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot.

POLGE M. (1997). « Le marketing dans les organisations de services sportifs », in Pigeassou C., Garrabos C. (dir.), *Management des organisations des services sportifs*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 284-310.

PUMAIN D., BAILLY A., FERRAS R. (1995), *Encyclopédie de Géographie*, Paris, Édition Economica.

PUMAIN D. (1991), *Analyse spatiale et dynamique des populations*, Paris, Institut national d'étude démographique.

PUMAIN D., SAINT-JULIEN Th. (1978), *Les dimensions du changement urbain*. Paris, CNRS.

RAVENEL L. (1997). *Le Football de haut niveau en France: espaces et territoire*, Avignon: Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, (Th : Doctorat : Géographie : Avignon : 1997)

RAVENEL L. (1998). *La Géographie du football en France*, Paris, Presses Universitaires de France.

REID H., CROUCHER M. (1983), *Les arts martiaux : toutes les disciplines*, Paris, Librairie Larousse.

ROLLAN F. (1998), « Le tennis à la conquête de la France », in *Le sport et ses espaces (XIX^e et XX^e siècles)*, Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, Arnaud P., Terret T (dir.), Édition du CTHS, p 313-335.

ROBERT L. (1971), « Histoire du judo », in : *Le guide marabout du judo*, Verviers (Belgique). Marabout service, p 8-23.

SAINT-JULIEN Th. (1997), *Société et culture*, Paris, RECLUS.

SAINT-JULIEN Th. (1995), « Diffusion spatiale » in Bailly A., Ferras R., Pumain D. (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, pp577-598.

SAINT-JULIEN Th. (1985). *La Diffusion spatiale des innovations*, Montpellier, GIP Reclus.

SCOL J. (2006), *Sport et dynamiques touristiques des territoires*, Lille, UFR de Géographie et d'Aménagement.

THIBAUT C. (2011), *Les pionniers du judo français*, Paris, Éditions Budo.

THIBAUT C. (1966), *Un million de judokas*, Paris, Albin Michel.

THOMAS R. (1993), *Sociologie du sport*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ».

THOMAS R. (2000), *Sciences Humaines appliquées au sport*, Paris, Vigot.

VONPIERRE B. (1997), *Exemple d'une histoire locale : le judo à Strasbourg de 1945 à 1964*. Université de Strasbourg, (Mémoire : DEA de Sciences et techniques des activités physiques et sportives : Strasbourg : 1997).

WAHL A. (1989). *Les Archives du football, Sport et société en France (1880-1980)*, Paris, Gallimard/Julliard, coll. «Archives».

SITOGRAFIE

<http://www.ffjudo.com/>

<http://www.intjudo.eu/>

<http://www.olympic.org/fr/content/Tous-les-resultats-olympiques-depuis-1896>.

<http://aquitaine.franceolympique.com/>

<http://www.adcs.cnrs.fr/gmartin/judocartol.htm>

<http://www.judotv.fr/>

<http://maps.google.fr/>

<http://www.insee.fr/>

<http://www.sports.gouv.fr/index/communication/statistiques/donnees-detaillees/licences-et-groupements-sportifs/>

<http://www.sports.gouv.fr/francais/communication/statistiques/donnees-detaillees/donnees-detaillees-2009/>

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des graphiques

Graphique 1 : Proportion des licences des disciplines associées (2009).....	34
Graphique 2 : Nombre de licences sportives pour les 25 premières fédérations en 2009.....	38
Graphique 3 : Le judo dans les sports de combat (2008).....	46
Graphique 4 : Les premières étapes de la croissance des licences de judo (1933-1971).....	77
Graphique 5 : Évolution du nombre de licences FFJDA (1972-2000).....	80
Graphique 6 : Évolution du nombre de clubs de judo en France (1972-2000).....	81
Graphique 7 : Médailles françaises et courbe des licences (1972-2000).....	88
Graphique 8 : Le cycle de vie du judo en France.....	95
Graphique 9 : Évolution des courbes licences / clubs (2001-2010).....	96
Graphique 10 : Les licences et les podiums internationaux français (2001-2010).....	98
Graphique 11 : Les étapes de la diffusion du judo en France (1933-2010).....	99
Graphique 12 : Année de naissance et genre des licenciés de judo (2009).....	106
Graphique 13 : Distribution des licences par genre et par âge (2009).....	107
Graphique 14 : Répartition des licences FFJDA par grade et par genre (2009).....	112
Graphique 15 : Répartition des ceintures noires FFJDA par ligue (2009).....	114
Graphique 16 : La distribution Rang - Taille des communes de plus de 100 000 habitants, de leurs clubs et dojos en France (2009).....	133
Graphique 17 : Répartition des clubs de judo par département (2009).....	186
Graphique 18 : Analyse de corrélation entre les ceintures noires et les licences par club.....	191

Liste des photos

Photo 1 : Jigoro Kano (1860-1938).....	67
Photo 2 : Sièg e de la Ligue d'Aquitaine de judo à Lormont.....	179

Liste des figures

Figure 1 : Hiérarchie des nations du judo-compétition.....	31
Figure 2 : Schéma de l'organisation du sport en France.....	50
Figure 3 : Organigramme de la FFJDA (2008).....	52
Figure 4 : Comité directeur de la FFJDA (2008).....	53
Figure 5: les quatre étapes du cycle de vie classique d'un produit.....	64
Figure 6 : Modélisation du judo français.....	173
Figure 7 : Le modèle de l'offre et de la demande du judo.....	176
Figure 8 : Illustrations des règles de sémiologie graphique.....	208
Figure 9 : Proposition de création d'une section judo au nord-est de la Dordogne.....	211
Figure 10 : Proposition de création d'une section judo interdépartementale (33, 40, 47).....	211

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de médailles pour les pays d'Asie.....	24
Tableau 2 : Nombre de médailles pour les pays de l'ex Union soviétiques (depuis 1991)	26
Tableau 3 : Récompenses attribuées aux Jeux Olympiques (%).....	30
Tableau 4 : Évolution du nombre de licences des disciplines de la FFJDA	37
Tableau 5 : Position de la FFJDA face aux autres fédérations (en 2008)	41
Tableau 6 : Évolution du rang moyen de la FFJDA (2000-2008).....	43
Tableau 7 : Évolution du nombre de licences Kodokan (1882-1888).....	69
Tableau 8 : Évolution du taux de pratique du judo en France de 1972 à 2000	84
Tableau 9 : Titres de David Douillet et évolution de la courbe des licences FFJDA	89
Tableau 10 : Titres de Teddy Riner et évolution des licences FFJDA.....	97
Tableau 11 : Répartition des ceintures noires par tranche d'âge et par genre (2008).....	113
Tableau 12 : Exemple de calculs pour le développement potentiel des moins de 19 ans	122
Tableau 13 : Nombre de clubs FFJDA dans la Ligue d'Aquitaine (2009)	125
Tableau 14 : Comparaison des données régionales (2009)	127
Tableau 15 : Données moyennes des dojos, licences, populations par département (2009)..	128
Tableau 16 : Évolution et représentativité des licences de judo en Aquitaine	180
Tableau 17 : Répartition de la population et des clubs de judo en Aquitaine (2010)	186
Tableau 18 : Taille des clubs de judo aquitain (2010)	187
Tableau 19 : Répartition des clubs en fonction des âges moyens (2009)	188
Tableau 20 : Les effectifs de ceintures noires par comité (2009)	190
Tableau 21 : Localisation des licenciés aquitains selon les ZAUER en 2009	196

Liste des cartes

Carte 1 : Les territoires du judo-compétition dans l' « espace-monde ».....	23
Carte 2 : Répartition territoriale des licenciés dans les disciplines associées (2009)	35
Carte 3 : Rang occupé par la FFJDA en 2000.....	40
Carte 4 : Place moyenne occupée par la FFJDA en 2002, 2004, 2006, 2008	44
Carte 5 : Cartes par anamorphose des licences de judo, karaté, boxe et lutte (2008)	47
Carte 6 : Chronologie de la création des clubs de judo en région (1936 - 1950).....	75
Carte 7: Dynamique spatiale des licences FFJDA (1986-2000)	83
Carte 8 : Évolution du nombre de licences par département (1986-2000).....	85
Carte 9 : Répartition des licences féminines (2009)	108
Carte 10 : Répartition départementale des licences féminines âgées de 5 à 18 ans (2009) ...	110
Carte 11 : Nombre de ceintures noires par ligue régionale (2008)	116
Carte 12 : Localisation des hauts gradés en France métropolitaine (2009)	117
Carte 13 : Répartition des jeunes âgés de moins de 19 ans en France (2009)	120
Carte 14 : Espaces de conquête, espaces d'appropriation (2009)	123
Carte 15 : Dojos et densité de population en région (2009).....	126
Carte 16 : Répartition des dojos par département et nombre d'habitants par dojo (2009)	129

Carte 17 : Les dojos par commune dans le département de la Vienne (86).....	130
Carte 18 : Localisation des dojos FFJDA en France (2009)	136
Carte 19 : Les dojos dans la Ligue du Limousin (2009)	137
Carte 20 : Les dojos dans la Ligue de Corse (2009)	138
Carte 21 : Les dojos dans la Ligue des Pays-de-la-Loire (2009)	139
Carte 22 : Les dojos dans la Ligue d’Auvergne (2009)	140
Carte 23 : Les dojos dans la Ligue de Midi-Pyrénées (2009)	141
Carte 24 : Les dojos dans la Ligue de Poitou-Charentes (2009).....	142
Carte 25 : Les dojos dans la Ligue de Touraine-Berry-Orléanais (2009).....	143
Carte 26 : Les dojos dans la Ligue de Bourgogne (2009).....	144
Carte 27 : Les dojos dans la Ligue d’Aquitaine (2009)	145
Carte 28 : Les dojos dans la Ligue de Champagne-Ardenne (2009)	146
Carte 29 : Les dojos dans la Ligue de Languedoc-Roussillon (2009)	147
Carte 30 : Les dojos dans la Ligue de Franche-Comté (2009).....	148
Carte 31 : Les dojos dans la Ligue de Bretagne (2009)	149
Carte 32 : Les dojos dans la Ligue de Picardie (2009).....	150
Carte 33 : Les dojos dans la Ligue de Normandie (2009).....	151
Carte 34 : Les dojos dans la Ligue de Dauphiné-Savoie (2009).....	152
Carte 35 : Les dojos dans la Ligue de Lorraine (2009).....	153
Carte 36 : Les dojos dans la Ligue de Provence-Alpes-Côtes-d’Azur (2009).....	154
Carte 37 : Les dojos dans la Ligue d’Alsace (2009)	155
Carte 38 : Les dojos dans la Ligue du Lyonnais (2009).....	156
Carte 39 : Les dojos dans la Ligue de Nord-Pas-de-Calais (2009)	157
Carte 40 : Les dojos dans la Ligue de Seine-Saint-Denis (2009).....	158
Carte 41 : Les dojos dans la Ligue des Hauts-de-Seine (2009)	159
Carte 42 : Les dojos dans la Ligue du Val-de-Marne (2009).....	160
Carte 43 : Les dojos dans la Ligue de Paris (2009).....	161
Carte 44 : Les dojos dans la Ligue de Seine-et-Marne (2009).....	162
Carte 45 : Les dojos dans la Ligue des Yvelines (2009).....	163
Carte 46 : Les dojos dans la Ligue du Val d’Oise (2009)	164
Carte 47 : Les dojos dans la Ligue de l’Essonne (2009).....	165
Carte 48 : Carte physique des Bouches-du-Rhône.....	170
Carte 49 : Les dojos du Comité départemental des Bouches-du-Rhône (2009)	171
Carte 50 : Carte administrative de l’Aquitaine.....	177
Carte 51 : Les licences de judo en Aquitaine	183
Carte 52 : Dynamique spatiale des licences de judo (1980-2010)	184
Carte 53 : Localisation des clubs en fonction de l’âge moyen des licenciés	189
Carte 54 : Les ceintures noires dans les clubs aquitains (2009).....	193
Carte 55 : Espaces dépourvus de licence ou de club de judo.....	195
Carte 56 : La répartition des clubs de judo selon les structures intercommunales.....	197
Carte 57 : Zone de chalandise de quinze clubs couvrant la Dordogne (2009).....	199

Carte 58 : Zones de chalandise des clubs de judo des CD 40 et 47	200
Carte 59 : Exemple de carte créée par Judocarto©	209
Carte 60 : Zones de faiblesse à développer	212

ANNEXES

1 - Glossaire

Agglomération

Ensemble urbain comprenant la ville-centre et les communes périphériques. L'agglomération forme une unité urbaine plus ou moins cohérente, parfois administrée par une communauté urbaine (ex : le Grand Lyon)

Aire d'influence

Espace sur lequel une ville exerce son influence. Celle-ci est repérable par les flux que la ville attire et émet. L'aire d'influence peut dépasser l'aire urbaine. L'intégration de certaines aires urbaines dans l'aire d'influence d'une autre traduit bien l'intensité de l'urbanisation et la tendance à la polarisation.

Aire urbaine

C'est le territoire de la ville qui peut varier en fonction des découpages administratifs et des définitions statistiques. Selon le Zonage en Aires Urbaines défini par l'INSEE, c'est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine prenant en compte les déplacements domicile-travail). En 1999, la France métropolitaine compte 354 aires urbaines regroupant 77 % de la population. En 1990, 361 aires urbaines rassemblaient 73 % de la population. Ainsi, le nombre des aires urbaines a diminué, mais leur population totale a augmenté. Lyon est la deuxième aire urbaine devant Marseille.

Centralité

Qualité ou avantages que l'on trouve dans les lieux en position centrale.

Centre-ville

Noyau urbain correspondant en général en France aux plus anciens quartiers de la ville, lieu de rencontre des artères principales. A ne pas confondre avec la ville-centre. Ce centre historique peut se différencier ou non du centre directionnel

Communes multi polarisées

Selon l'INSEE, ce sont des communes rurales ou des unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Couronne périurbaine

(Classification INSEE) ensemble des communes de l'aire urbaine, à l'exclusion de son pôle urbain.

Espace à dominante urbaine (classification INSEE)

Ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées. Il peut également se définir comme l'ensemble des espaces urbains.

Espace à dominante rurale (classification INSEE)

Ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine.

Étalement urbain

Développement dispersé à l'extérieur des centres urbains et des villages, le long des routes et en milieu rural. On dit également urbanisation diffuse. L'expression vient des Etats-Unis ("urban sprawl"). Le terme "étalement urbain" a généralement un sens péjoratif. Pour certains, l'étalement suburbain est un aménagement irresponsable et mal planifié qui détruit les espaces verts, augmente la circulation et la pollution de l'air. Il est critiqué dans une optique de développement durable. La diminution des densités donne aux ménages et aux individus plus d'espace en termes de mètres carrés, que ce soit à l'intérieur du logement même ou à l'extérieur; Il a pour conséquence l'extension de l'urbanisation sur des terres rurales L'étalement prend la forme de développement à faible densité au-delà de la desserte des services et des lieux d'emploi, ce qui sépare les endroits où les gens vivent des endroits où ils font leurs achats, travaillent, se recréent, ou font leurs études, et ce qui requiert le déplacement d'automobiles entre les zones. Les caractéristiques principales en sont :

- la consommation abusive du sol, les densités faibles en moyenne, en comparaison avec les centres plus anciens- la dépendance de l'automobile
- la fragmentation des espaces libres, les grandes séparations spatiales entre les zones urbanisées, un paysage de dispersion
- la séparation des usages en aires distinctes et isolées les unes des autres
- les immeubles commerciaux sur un seul niveau, répétitifs, entourés d'hectares de parkings
- la carence d'espaces publics et de centres communautaires.

Métropole (« ville-mère »)

Terme polysémique à ne pas confondre avec métropole d'équilibre. Grande ville concentrant population, activités et richesses. Les métropoles sont les têtes de réseau à différentes échelles : régionale, nationale, mondiale. Elles étendent leur aire d'influence sur des territoires étendus. Elles sont au point d'articulation entre le processus de mondialisation et les territoires (sorte de "portes d'entrée" de la mondialisation).

Métropole d'équilibre

Agglomération aidée par les pouvoirs publics pour contrebalancer l'influence excessive de Paris dans le cadre de l'aménagement du territoire. Inventé par la DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) dans les années 1960-1970, ce concept est moins utilisé aujourd'hui même si le rééquilibrage entre Paris et la province reste un thème d'actualité. Les 8 métropoles d'équilibre (Lille, Nancy, Strasbourg, Lyon, Nantes, Bordeaux, Toulouse et Marseille) se sont développées davantage par le

dynamisme de leur région et les logiques économiques que par les mesures gouvernementales. Après un abandon relatif au profit des « petites villes » et des « pays », la politique des "métropoles d'équilibre" semble de nouveau d'actualité dans le contexte de la métropolisation. Dans un cadre européen, on prend conscience en France de l'insuffisance du réseau urbain en métropoles régionales par rapport à l'Allemagne et à l'Italie.

Métropolisation

Processus d'urbanisation qui conduit à renforcer les hiérarchies urbaines par leur niveau supérieur :

- au sens spatial, c'est la tendance au regroupement des hommes dans, et autour, des plus grandes villes ou métropoles
- au sens fonctionnel, c'est la tendance à la concentration des activités de haut niveau (fonctions métropolitaines) dans les grandes villes ou métropoles

La métropolisation se traduit par une polarisation de l'espace sur les métropoles qui monopolisent la croissance démographique, le développement économique et détournent les flux, au détriment de l'arrière-pays rural et des petites villes de la région.

Périurbain/périurbanisation

Urbanisation autour de la ville, plus ou moins synonyme de banlieue. Les limites avec l'espace rural sont souvent difficiles à tracer. La périurbanisation se traduit généralement par un étalement urbain autour de la ville ou de l'agglomération. Au terme de périurbanisation, devenu parfois ambigu, on peut préférer celui d'étalement urbain qui traduit la densification d'espaces situés autour du cœur de la ville ou de l'agglomération. Cet étalement urbain se mesure dans la couronne périurbaine ou dans l'extension territoriale de l'aire urbaine entre deux recensements.

Pôle urbain

Centre urbain (pôle) concentrant population et activités. Le pôle urbain se distingue de l'aire urbaine au sens statistique du terme. C'est une unité urbaine offrant 5 000 emplois et plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Polarisation


















































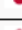

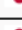











Attraction par un centre (un pôle), d'autant plus forte et plus étendue, que le centre est puissant. La polarisation de l'espace par une ville est mesurable à son aire d'influence.

Sport

Le relatif retard des recherches sur le sport et ses territoires de prédilection vient en partie de la complexité de son champ d'étude. L'analyse des pratiques se heurte à de sérieux problèmes de définition. La polysémie du mot sport nécessite quelques précisions et l'on conviendra ici qu'il est utile de distinguer le sport au sens strict et les pratiques ludo-sportives. Le premier cumule quatre composantes : un ensemble de situations motrices, un système de règles, un enjeu lié à la compétition et un caractère institutionnel. Dans cette acception, le terme de sportif est réservé à des personnes qui ont une activité physique codifiée par un règlement et contrôlée par des fédérations reconnues. Les secondes concernent les individus non affiliés à une institution et pas nécessairement encadrés dans des compétitions, ils ne sont pas des

sportifs au sens strict, mais des pratiquants d'activités sportives : des ludo-sportifs. Ces activités s'organisent donc en deux systèmes complémentaires formant un ensemble fondé sur des situations motrices proches des gestes sportifs qui s'expriment dans les compétitions et les consommations et participent à la diversification territoriale. Ces systèmes sont visibles sur l'ensemble du territoire, l'un concerne plutôt les équipements urbains et de nature, mais les pratiques ludo-sportives convertissent une partie des espaces de nature et des villes en support d'activités physiques et sportives.

2 - Liste des villes organisatrices des Championnats du monde de judo

Année	Championnats du monde masculins ou/et féminins				Meilleur pays
	Masculins		Féminins		
	#	Lieu	#	Lieu	
1956	I	 Tokyo, Japon		 Japon	
1958	II	 Tokyo, Japon		 Japon	
1961	III	 Paris, France		 Pays-Bas	
1965	IV	 Rio de Janeiro, Brésil		 Japon	
1967	V	 Salt Lake City, États-Unis		 Japon	
1969	VI	 Mexico, Mexique		 Japon	
1971	VII	 Ludwigshafen, RFA		 Japon	
1973	VIII	 Lausanne, Suisse		 Japon	
1975	IX	 Vienne, Autriche		 Japon	
1979	X	 Paris, France		 Japon	
1980			XI	 New York, États-Unis	 Autriche
1981	XII	 Maastricht, Pays-Bas			 Japon
1982			XIII	 Paris, France	 France
1983	XIV	 Moscou, Union soviétique			 Japon
1984			XV	 Vienne, Autriche	 Belgique
1985	XVI	 Seoul, Corée du Sud			 Japon
1986			XVII	 Maastricht, Pays-Bas	 Royaume-Uni
1987	XVIII	 Essen, RFA	Championnats du monde réunifiés	 Japon	
1989	XIX	 Belgrade, Yougoslavie		 Japon	
1991	XX	 Barcelone, Espagne		 Japon	
1993	XXI	 Hamilton, Canada		 Japon	
1995	XXII	 Chiba, Japon		 Japon	
1997	XXIII	 Paris, France		 Japon	
1999	XXIV	 Birmingham, Royaume-Uni		 Japon	
2001	XXV	 Munich, Allemagne		 Japon	
2003	XXVI	 Osaka, Japon		 Japon	
2005	XXVII	 Le Caire, Égypte		 Japon	
2007	XXVIII	 Rio de Janeiro, Brésil		 Japon	
2009	XXIX	 Rotterdam, Pays-Bas		 Japon	
2010	XXX	 Tokyo, Japon		 Japon	
2011	XXXI	 Paris, France			
2013	XXXII	 São Paulo, Brésil			
2014	XXXIII	à désigner			
2015	XXXIV	 Rio de Janeiro, Brésil			

3 - Deux crises du judo en France

L'analyse synthétique de ces deux crises du judo en France, réalisée à partir de travaux d'historiens du judo, est un complément au chapitre 2. Elle ne prétend pas apporter d'éléments nouveaux, mais vise simplement à souligner la complexité des débats avant la signature du protocole d'accord de 1971. Parallèlement au développement et à la diffusion du judo, deux crises ont émaillé la genèse du judo. Elles ont marqué le judo français de leur empreinte, du fait de l'opposition ambivalente du judo qui peut être défini soit comme un sport pour certains ou soit comme un art martial pour d'autres.

Première crise

Les dirigeants nationaux ont une politique qui accepte mal les initiatives extérieures au système défini. Sur la base du mécénat, ils créent des bourses d'étudiants japonais. Abe Ichiro est l'un d'entre eux. Sixième Dan, brillant technicien, il séduit les judokas de la région toulousaine, puis les professeurs parisiens qui, informés, deviennent très vite des élèves passionnés. Pierre Martel, Bernard Moreau, Georges Baudot, Jacques Belaud, Lucien Levannier, Guy Pelletier, André Debard, Jean Pujol, Pierre Brousse découvrent une activité nouvelle. Ils deviennent les porte-parole de la méthode du Kodokan⁵⁶. A l'expiration de sa bourse, Abe quitte Toulouse pour Paris. L'enseignement de Abe est largement répercuté. Il se pose maintenant en concurrent de la méthode fédérale. Les « Kawaishistes »⁵⁷ accusent les « Kodokan » de mettre en péril la cohésion et la force du judo français. Les « Kodokan » répondent au nom d'une nécessaire évolution technique. Le judo français perd son unité. La contestation qui a pris naissance à Toulouse s'amplifie et s'étend rapidement. C'est une réunion privée tenue dans les appartements de l'Ambassadeur du Japon à Paris, et à laquelle n'assistent que les experts japonais, qui établit la priorité que doit conserver le système Kawaishi en France. Abe quitte la capitale et s'installe à Bruxelles. Certains professeurs, contestataires de l'ombre, voient dans le succès de Abe une faiblesse de la direction fédérale. Leur adhésion au Kodokan est aussi pour eux l'occasion de conquérir l'espace de promotion qui leur était refusé. Pour les professeurs parisiens, la Belgique s'avère plus proche que le Languedoc. La démarche de sédition s'amplifie. Le 8 octobre 1954, une fédération dissidente

⁵⁶ L'enseignement y est plus qualitatif et moins quantitatif, les techniques sont plus précises et toujours en mouvement.

⁵⁷ Partisans du Maître Kawaishi qui a adapté son enseignement autour de la culture occidentale.

est créée, l'Union fédérale française d'amateurs du judo Kodokan (UFFAJK). En 1956, elle compte près de 2 500 licenciés. La situation est ambiguë car les membres de l'UFFAJK n'ont pas démissionné de la FFJJ et cette dernière ne les a ni exclus ni suspendus, malgré les menaces. Alertés par l'ex-secrétaire général, Jean-René Marcelin, les pouvoirs publics exercent une pression qui accélère le règlement du problème. En avril 1956, un protocole est signé qui prévoit un accord sur la question technique mais surtout intègre la tendance dissidente. Les deux groupements sont réunis. Cette réunion voit la création de la Fédération française de judo et disciplines assimilées (FFJDA composée par moitié de représentants des deux organismes existant jusqu'à ce jour). Monsieur de Rocca-Serra est élu Président de la nouvelle fédération. Des décisions sont prises qui bouleversent l'organisation du judo et provoquent la rupture avec le Collège des ceintures noires (CCN). Cinq mois plus tard, lors de la mise en place définitive de la FFJDA, Monsieur Pimentel est porté à la présidence, grâce aux voix du bloc Kodokan. Une nouvelle époque commence pour le judo français (les amateurs du Kodokan comptent environ 12 % des licenciés et 18 % du nombre des clubs affiliés). Cependant, le nouveau comité est composé à parité par les deux tendances, vingt-quatre membres, douze de chaque organisme. L'opposition entre « Kawaishistes » et « Kodokan » révèle le climat de tension qui correspond à la première crise qu'a traversé le judo français.

En 1955, la loi n° 55-1563 du 28 novembre 1955 relative à la réglementation de la profession de professeur de judo et de jiu-jitsu est promulguée et fixe les modalités de l'ouverture de salles destinées à l'enseignement de ces sports de combat. Le décret fixant les contributions d'attribution du diplôme de professeur est publié en 1959 et à la fin de la même année un arrêté du Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports crée le diplôme par équivalence de titres. Des passages de grades pour les Ceintures Noires 2^e, 3^e et 4^e dan sont organisés régulièrement, à Paris et dans les ligues de province.

Le 22 avril 1956, Paul de Rocca Serra succède à Paul Bonét-Maury. Quelques mois plus tard, le 2 novembre, il est remplacé par Jean Pimentel. Industriel de profession, il préside la FFJDA comme une entreprise, lui assurant une gestion financière saine et la dotant de structures capables de résister au saut quantitatif des années 1950. Les statuts évoluent, des ligues régionales sont créées sur l'ensemble du territoire national. Leurs présidents sont élus. Cette nomination marque une rupture nette dans l'histoire du judo français. Dans le même temps, le sport moderne s'affirme en même temps que la progression des licenciés.

Les aspects liés à la transformation du judo en pratique sportive révèlent l'ampleur du phénomène de désacralisation qui se met en œuvre. La transformation du judo en sport moderne ou sa « sportification » est un axe principal de massification et de démocratisation. Henri Courtine et Bernard Pariset ont accédé, respectivement en 1956 et 1958, au rang de quatrième au Championnat du monde. Leurs résultats ont eu des effets d'entraînement qui se cumulent avec un enseignement plus technique. Champions et techniciens forment avec Awazu Shozo, et des universitaires japonais, un encadrement de spécialiste qui s'avère très efficace. À partir des années 1960, bénéficiant de la politique des sports, les dirigeants élus du judo français sont assistés par un personnel permanent qui disposera, selon les époques, d'un degré variable mais croissant de responsabilités et d'influence.

Seconde crise

Pour la seconde crise, c'est l'opposition des dirigeants qui se situe au niveau des principes et des orientations. En fait, la lutte essentiellement parisienne qui s'engage est étrangère à la pratique, elle est directement centrée sur le contrôle de l'institution et la maîtrise du développement de l'activité. La désacralisation (Brousse, 2005) se perçoit dans deux décisions qui vont s'avérer conflictuelles. La première concerne l'adoption d'un système de championnat par catégories de poids, la seconde vise la définition d'un examen uniquement sportif pour le passage au grade de la ceinture noire. Le Collège des ceintures noires devient une cible qui cristallise des dérives moralisatrices jadis supportées et maintenant combattues. Les nouveaux dirigeants de la FFJDA ne souhaitent plus associer le Collège, qui est opposé à cette désacralisation, à la direction du judo national. Le 30 juin 1957, malgré l'interdit fédéral, le CCN procède, comme à l'accoutumée, à un passage de grade. Fort de son droit, le comité directeur de la FFJDA sanctionne d'une suspension de six mois dix-sept des organisateurs de cette réunion. La scission est effective. Ce sont tous des judokas confirmés : dirigeants, professeurs ou champions reconnus. Les positions se durcissent. Le conflit évolue vers une rupture définitive. Les dirigeants du CCN constituent, le 23 mai 1960, une Fédération Nationale de Judo Sportif qui s'organise tout d'abord en Île-de-France, en Aquitaine, puis sur l'ensemble du territoire. En 1965, la FNJS devient FNJT (Fédération nationale de judo traditionnel). En 1961, Claude Collard devient Président de la FFJDA et en compagnie de Robert Boulat conduit la Fédération vers une orientation plus sportive et selon la méthode de la pyramide coubertinienne.

Ces crises ont abouti à la division du judo pour de longues années : le « judo-sportif » est séparé du « judo-traditions ». Ce n'est qu'en 1971 qu'un protocole d'accord est signé et marque la réunification du Collège national des ceintures noires et de la FFJDA et cette unité participe au phénomène de massification de la pratique.

La stratégie fédérale est fondée sur le principe de la « pyramide coubertinienne » : plus la base de pratiquants est large, meilleur est censée être l'élite. Le calendrier sportif se charge progressivement de nombreux championnats pour les différentes classes d'âge et de pratiques. La multiplication des rencontres a des effets de massification du nombre de licences.

4 - Potentiel de développement des jeunes de moins de 19 ans

Tableau des Comités départementaux métropolitains

Comité départemental	Population Métropole INSEE		Licences FFJDA moins de 19 ans		Potentialité		
	moins de 19 ans	part des moins de 19 ans	Part du Comité	Licences totales	existant / potentialité	Licences potentielles	Différence
01-Ain	26,5%	153 927	82,34%	4 210	100,1%	4 207	3
02-Aisne	26,1%	140 355	77,37%	4 278	111,5%	3 836	442
03-Allier	20,7%	70 830	77,35%	2 028	104,8%	1 936	92
04-Alpes-de-Haute-Provence	22,7%	35 750	71,74%	1 434	146,8%	977	457
05-Hautes-Alpes	23,1%	30 795	81,96%	1 036	123,1%	842	194
06-Alpes-Maritimes	22,1%	240 468	80,05%	6 956	105,8%	6 572	384
08-Ardennes	25,5%	72 315	76,78%	1 207	61,1%	1 976	-769
09-Ariège	21,4%	32 120	79,55%	1 062	121,0%	878	184
10-Aube	24,3%	73 256	81,69%	1 999	99,9%	2 002	-3
11-Aude	22,8%	79 515	79,57%	2 228	102,5%	2 173	55
12-Aveyron	21,0%	57 868	81,77%	1 480	93,6%	1 581	-101
13-Bouches-du-Rhône	24,5%	482 871	78,96%	10 014	75,9%	13 196	-3182
14-Calvados	25,0%	169 111	74,89%	5 621	121,6%	4 622	999
15-Cantal	19,7%	29 299	70,25%	595	74,3%	801	-206
16-Charente	21,6%	75 786	74,26%	1 988	96,0%	2 071	-83
17-Charente-Maritime	22,0%	134 171	73,90%	3 754	102,4%	3 667	87
18-Cher	22,1%	69 445	72,87%	1 988	104,8%	1 898	90
19-Corrèze	20,0%	48 451	77,26%	1 692	127,8%	1 324	368
20-Corse	20,8%	62 890	73,72%	1 986	115,6%	1 719	267
21-Côte-d'Or	23,8%	123 780	73,87%	3 893	115,1%	3 383	510
22-Côtes-d'Armor	23,2%	134 075	82,10%	3 766	102,8%	3 664	102
23-Creuse	19,6%	24 189	77,93%	625	94,5%	661	-36
24-Dordogne	20,4%	83 190	77,50%	3 011	132,4%	2 273	738
25-Doubs	25,4%	132 798	81,13%	4 356	120,0%	3 629	727
26-Drôme-Ardèche	24,3%	191 634	76,96%	5 115	97,7%	5 237	-122

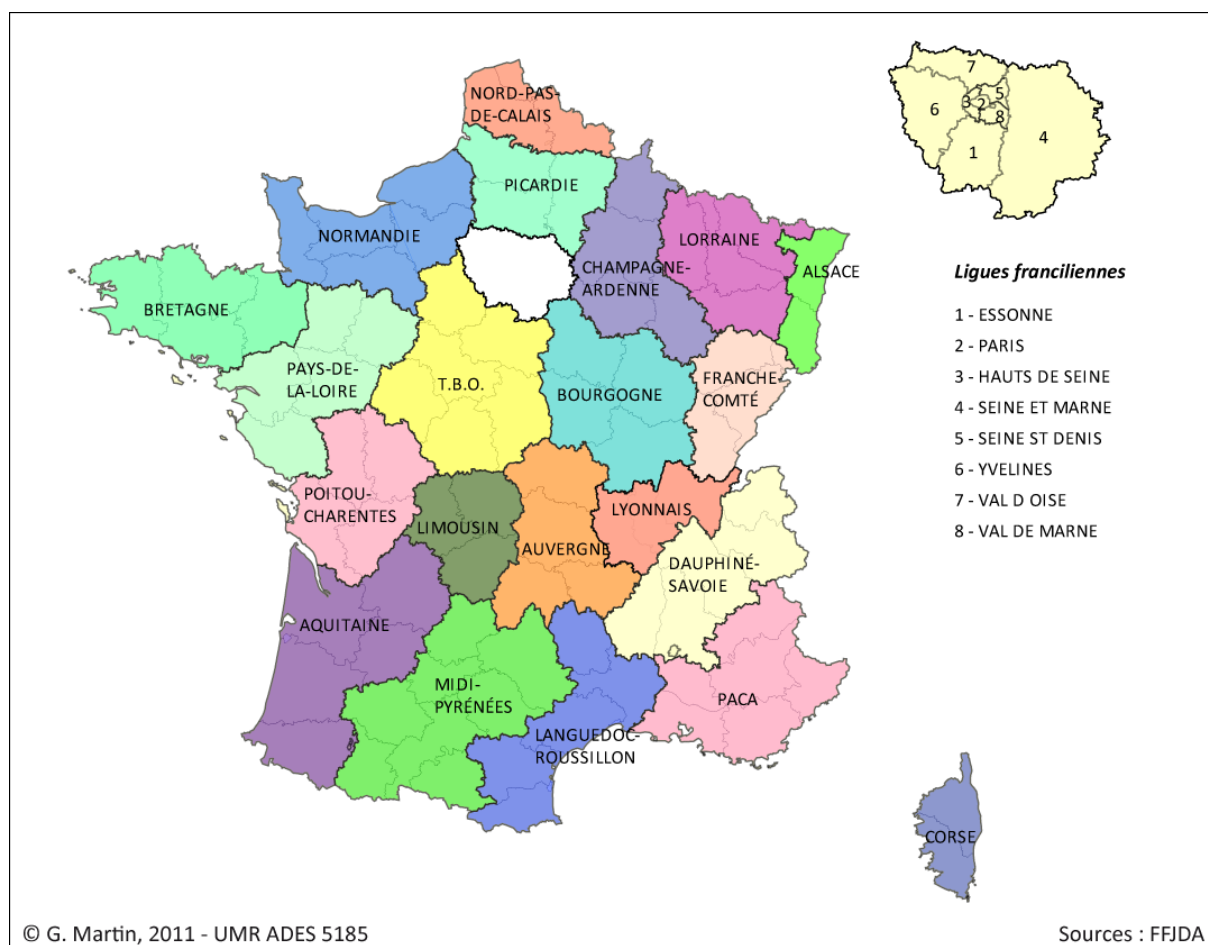
Comité départemental	Population Métropole INSEE		Licences FFJDA moins de 19 ans		Potentialité		
	moins de 19 ans	part des moins de 19 ans	Part du Comité	Licences totales	existant / potentialité	Licences potentielles	Différence
27-Eure	26,8%	154 110	76,92%	4 637	110,1%	4 212	425
28-Eure-et-Loir	25,5%	108 156	77,21%	3 104	105,0%	2 956	148
29-Finistère	23,7%	210 668	78,63%	6 434	111,8%	5 757	677
30-Gard	24,2%	168 429	79,70%	4 165	90,5%	4 603	-438
31-Haute-Garonne	24,4%	297 902	75,43%	8 782	107,9%	8 141	641
32-Gers	20,7%	38 193	73,08%	1 512	144,9%	1 044	468
33-Gironde	23,8%	337 898	75,02%	11 709	126,8%	9 234	2475
34-Hérault	23,7%	242 030	79,55%	5 337	80,7%	6 614	-1277
35-Ille-et-Vilaine	26,4%	254 503	80,34%	7 501	107,8%	6 955	546
36-Indre	21,1%	49 124	70,13%	1 878	139,9%	1 342	536
37-Indre-et-Loire	24,2%	141 952	70,80%	4 413	113,8%	3 879	534
38-Isère	26,4%	313 352	79,67%	8 562	100,0%	8 563	-1
39-Jura	24,3%	63 085	85,16%	2 141	124,2%	1 724	417
40-Landes	22,4%	83 100	72,35%	2 685	118,2%	2 271	414
41-Loir-et-Cher	23,3%	76 179	69,99%	1 777	85,4%	2 082	-305
42-Loire	24,3%	180 485	77,53%	4 271	86,6%	4 932	-661
43-Haute-Loire	23,4%	51 934	81,01%	1 549	109,1%	1 419	130
44-Loire-Atlantique	25,8%	325 346	74,24%	7 602	85,5%	8 891	-1289
45-Loiret	25,3%	164 394	71,02%	5 439	121,1%	4 493	946
46-Lot	20,3%	34 841	72,14%	875	91,9%	952	-77
47-Lot-et-Garonne	21,6%	70 564	73,73%	2 156	111,8%	1 928	228
48-Lozère	21,0%	16 132	79,68%	600	136,1%	441	159
49-Maine-et-Loire	26,7%	206 824	75,31%	5 648	99,9%	5 652	-4
50-Manche	24,0%	119 215	76,62%	2 854	87,6%	3 258	-404
51-Marne	25,1%	142 254	79,56%	3 484	89,6%	3 888	-404
52-Haute-Marne	23,1%	43 160	72,25%	1 526	129,4%	1 179	347
53-Mayenne	25,8%	77 886	73,01%	2 329	109,4%	2 129	200
54-Meurthe-et-Moselle	24,4%	177 515	76,49%	4 978	102,6%	4 851	127
55-Meuse	24,5%	47 577	77,31%	1 431	110,1%	1 300	131

Comité départemental	Population Métropole INSEE		Licences FFJDA moins de 19 ans		Potentialité		
	moins de 19 ans	part des moins de 19 ans	Part du Comité	Licences totales	existant / potentialité	Licences potentielles	Différence
56-Morbihan	23,6%	167 272	79,81%	5 190	113,5%	4 571	619
57-Moselle	23,7%	246 004	71,12%	7 017	104,4%	6 723	294
58-Nièvre	20,5%	45 347	72,52%	1 945	156,9%	1 239	706
59-Nord	27,2%	698 102	74,68%	14 098	73,9%	19 078	-4980
60-Oise	27,3%	218 482	76,41%	7 062	118,3%	5 971	1091
61-Orne	23,6%	68 916	75,60%	1 902	101,0%	1 883	19
62-Pas-de-Calais	26,9%	391 921	77,66%	8 166	76,2%	10 711	-2545
63-Puy-de-Dôme	22,1%	139 123	77,15%	3 973	104,5%	3 802	171
64-Pyrénées-Atlantiques	22,1%	143 234	75,66%	4 286	109,5%	3 914	372
65-Hautes-Pyrénées	21,1%	48 409	75,15%	1 503	113,6%	1 323	180
66-Pyrénées-Orientales	22,4%	98 703	83,28%	3 247	120,4%	2 697	550
67-Bas-Rhin	24,5%	267 823	78,03%	8 592	117,4%	7 319	1273
68-Haut-Rhin	24,6%	183 765	73,19%	4 270	85,0%	5 022	-752
69-Rhône	25,8%	435 635	77,47%	11 444	96,1%	11 905	-461
70-Haute-Saône	24,3%	57 792	79,98%	1 698	107,5%	1 579	119
71-Saône-et-Loire	22,7%	125 309	78,37%	2 800	81,8%	3 425	-625
72-Sarthe	25,2%	140 831	78,85%	2 979	77,4%	3 849	-870
73-Savoie	24,8%	101 623	81,38%	2 881	103,7%	2 777	104
74-Haute-Savoie	25,8%	184 336	80,23%	4 303	85,4%	5 038	-735
75-Paris	19,7%	433 451	70,82%	6 896	58,2%	11 846	-4950
76-Seine-Maritime	25,6%	318 227	77,69%	9 120	104,9%	8 697	423
77-Seine-et-Marne	28,5%	370 300	76,50%	11 665	115,3%	10 120	1545
78-Yvelines	27,6%	389 036	79,89%	13 214	124,3%	10 632	2582
79-Deux-Sèvres	23,4%	85 364	81,40%	2 446	104,8%	2 333	113
80-Somme	25,1%	142 126	77,03%	4 021	103,5%	3 884	137
81-Tarn	22,5%	83 691	74,50%	2 033	88,9%	2 287	-254
82-Tarn-et-Garonne	24,3%	56 975	77,14%	1 748	112,3%	1 557	191
83-Var	22,4%	225 145	82,30%	5 862	95,3%	6 153	-291
84-Vaucluse	24,9%	134 724	77,52%	3 241	88,0%	3 682	-441

Comité départemental	Population Métropole INSEE		Licences FFJDA moins de 19 ans		Potentialité		
	moins de 19 ans	part des moins de 19 ans	Part du Comité	Licences totales	existant / potentialité	Licences potentielles	Différence
85-Vendée	23,8%	146 406	75,04%	4 032	100,8%	4 001	31
86-Vienne	23,5%	99 878	73,80%	3 555	130,2%	2 730	825
87-Haute-Vienne	21,0%	78 208	77,60%	2 685	125,6%	2 137	548
88-Vosges	24,2%	92 014	70,64%	3 125	124,3%	2 515	610
89-Yonne	23,7%	81 015	77,21%	2 564	115,8%	2 214	350
90-Territoire de Belfort	24,9%	35 621	85,73%	877	90,1%	973	-96
91-Essonnes	27,5%	332 167	77,50%	10 331	113,8%	9 078	1253
92-Hauts-de-Seine	25,1%	390 310	84,91%	11 926	111,8%	10 667	1259
93-Seine-Saint-Denis	28,9%	437 857	79,38%	7 274	60,8%	11 966	-4692
94-Val-de-Marne	25,9%	340 004	76,83%	8 648	93,1%	9 292	-644
95-Val-d'Oise	28,7%	334 372	77,31%	9 342	102,2%	9 138	204

© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Sources : FFJDA, INSEE

5 - Localisation des ligues régionales métropolitaines de judo



6 - Liste des clubs de la Ligue d'Aquitaine de judo en 2009

Dép.	Nom du club	Communes	Code INSEE	Licences
24	A L MONTIGNAC	Montignac	24291	47
33	A S L JC ST VIVIEN DE MEDOC	Saint-Vivien-de-Médoc	33490	35
64	A. DES SPORTS VILLEFRANQUE	Biarritz	64122	25
33	A. M BORDEAUX VICTOIRE	Bordeaux	33063	85
33	A.L.LENOIR MONTAUD	Bordeaux	33063	39
24	A.L.THIVIERS JUDO	Thiviers	24551	72
24	A.M. JUDO LA ROCHE CHALAIS	La Roche-Chalais	24354	30
40	A.S MAGESQUOISE	Magescq	40168	43
33	A.S.ASSAM	Saint-Aubin-de-Médoc	33376	140
33	A.S.L. JUDO JU-JITSU LIBOURNE	Libourne	33243	167
33	A.S.LACANAU	Lacanau	33214	101
24	A.S.P.B. SECTION JUDO	Bergerac	24037	82
33	A.S.P.O.M.BORDEAUX JUDO CLUB	Bordeaux	33063	156
33	A.S.P.T.T.JUDO BORDEAUX	Bordeaux	33063	84
33	A.ST MEDARD D EYRANS	Saint-Médard-en-Jalles	33449	20
24	AAE AEL TERRASSON	Terrasson-Lavilledieu	24547	52
47	AL ARLEQUIN CASSENEUIL	Casseneuil	47049	37
33	AL DAVID JOHNSTON	Bordeaux	33063	47
64	AL HENRI IV PAU	Pau	64445	48
64	AL HENRI LAPUYADE	Pau	64445	74
33	AL REBECA-BIS JUDO	Beychac-et-Caillau	33049	205
24	ALJ ST LEONNAIS	Saint-Léon-sur-l'Isle	24442	90
24	ALLIANCE DORDOGNE JUDO	Coulounieix-Chamiers	24138	129
33	AM EN FRONSADAIS	Cadillac-en-Fronsadais	33082	72
33	AM PESSAC MADRAN	Pessac	33318	163
33	AMIC LAIQ ARTIS VENDAYS	Vendays-Montalivet	33540	24
64	AMIC LAIQUE BILLERE	Billère	64129	85
33	AMIC.SAPEURS POMPIERS BORDEAUX	Bordeaux	33063	36
33	AMIC.SP.MACARIENNE	Saint-Macaire	33435	88
64	AMICALE LAIQUE ARTIX JUDO	Artix	64061	111
64	AMICALE LAIQUE DE MOUGUERRE	Mouguerre	64407	27
24	AMICALE LAIQUE ROUFFIGNAC	Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	24356	35
64	AMIS E L MAULEON	Mauléon-Licharre	64371	28
33	ARTIGUES JUJITSU TAISO	Artigues-près-Bordeaux	33013	108
33	ARTS MARTIAUX ARCACHONNAIS	Arcachon	33009	63
47	ARTS MARTIAUX CASTILLONNES	Castillonès	47057	33
64	ARTS MARTIAUX IDRONNAIS	Idron	64269	30
64	ARTS MARTIAUX MOURENNOIS JUDO	Mourenx	64410	84
33	AS AMBARESIENNE	Ambarès-et-Lagrave	33003	117
33	AS ILLACAISE J.C.	Saint-Jean-d'Illac	33422	132
33	AS JEUNES DU TAILLAN	Le Taillan-Médoc	33519	107
33	AS JUDO ST GENES	Bordeaux	33063	47
33	AS LE HAILLAN	Le Haillan	33200	85
33	AS MARTIGNAS S JALLE	Martignas-sur-Jalle	33273	155
33	AS NAUJEAN POSTIAC	Naujan-et-Postiac	33301	73
24	AS PAPETERIES CONDAT	Le Lardin-Saint-Lazare	24229	86
33	AS PIAN MEDOC JUDO	Le Pian-Médoc	33322	113

Dép	Nom du club	Communes	Code INSEE	Licences
47	AS PONT DU CASSE	Pont-du-Casse	47209	85
33	AS SNECMA BORDEAUX DITE ASSB	Bordeaux	33063	12
33	AS ST MEDARD JALLES	Saint-Médard-en-Jalles	33449	228
64	AS.LAGORIENNE	Lagor	64301	34
33	ASA POUDRERIE	Saint-Médard-en-Jalles	33449	55
33	ASC LOUCHATS JUDO	Louchats	33251	42
33	ASCCG ST SELVE	Saint-Selve	33474	42
33	ASCPA JUDO PESSAC	Pessac	33318	198
33	ASS. A S D A M	Bordeaux	33063	40
33	ASS. FAM. VILLENAVAISE	Villeneuve-d'Ornon	33550	30
24	ASS. OEUVRES LAIQUES BERGERAC	Bergerac	24037	42
47	ASTAFFORT ARTS MARTIAUX	Astaffort	47015	68
64	AVENIR DE BIZANOS	Bizanos	64132	101
40	AVENIR JULIENNOIS	Saint-Julien-en-Born	40266	10
64	AVIRON BAYONNAIS	Bayonne	64102	135
47	BIAS-JUDO	Bias	47027	122
64	BIDACHE SPORTS	Bidache	64123	79
64	BIDARTEKO DOJO	Bidart	64125	78
40	BISCAROSSE OLYMPIQUE	Biscarrosse	40046	150
64	BORDES SPORTS JUDO	Bosdarros	64139	81
24	BUDO CLUB COULOUNIEIX CHAMIERES	Coulounieix-Chamiers	24138	137
33	C D C J G	Cabanac-et-Villagrains	33077	75
33	C.A. PORTETS JUDO-AIKIDO	Portets	33334	151
24	C.A.BELVESOIS	Belvès	24035	125
33	C.A.C.B.O.CARBON BLANC	Carbon-Blanc	33096	103
33	C.A.M.MIGRON EYSINES	Eysines	33162	128
33	C.A.M.TESTERINS	La Teste-de-Buch	33529	185
33	C.ATH.MUN.BORDEAUX	Bordeaux	33063	78
33	C.M.O. BASSENS	Bassens	33032	96
33	CA STE HELENE	Sainte-Hélène	33417	61
64	CAMBO JUDO	Cambo-les-Bains	64160	84
33	CENTRE HOSPITALIER JUDO	Bordeaux	33063	22
40	CERCLE SPORTIF LABENNAIS	Labenne	40133	58
33	CHANTECLER JUDO	Bordeaux	33063	65
33	CL.ST GERMAIN PUCH	Saint-Germain-du-Puch	33413	90
40	CLUB AMICAL MORCENNAIS	Morcenx	40197	52
33	CLUB ATHL. CARIGNANAIS	Carignan-de-Bordeaux	33099	70
33	CLUB D ATEMI JU-JITSU (CAJJ)	Saint-Seurin-sur-l'Isle	33478	13
64	CLUB DE JUDO HENDAYAIS	Hendaye	64260	47
33	CLUB JUDO MARCHEPRIME	Marcheprime	33555	134
33	CLUB LORMONTAIS A.M.	Lormont	33249	166
33	CLUB MUNIC FLOIRAC	Floirac	33167	224
64	CLUB OSSALOIS SPORTS LOISIRS	Arudy	64062	94
40	CLUB SPORTIF BOUCALAIS	Vieux-Boucau-les-Bains	40328	26
40	CLUB SPORTIF ONDRAIS	Ondres	40209	63
33	COQS ROUGES BORDEAUX	Bordeaux	33063	23
33	CREON JUDO CLUB	Créon	33140	147
33	CS GAZELEC GIRONDIN	Bordeaux	33063	38
33	CTRE HEBERTISTE DE LA BREDE	La Brède	33213	29
64	DOJO ANGLOY	Anglet	64024	426

Dép	Nom du club	Communes	Code INSEE	Licences
33	DOJO ARTIGUES PRES BORDEAUX	Artigues-près-Bordeaux	33013	125
33	DOJO BEGLAIS	Bègles	33039	347
33	DOJO BEUTROIS	Mérignac	33281	79
64	DOJO BIARROT	Biarritz	64122	98
33	DOJO CASTELNAUDAIS	Castelnau-de-Médoc	33104	168
33	DOJO CAUDERANAIS	Bordeaux	33063	48
33	DOJO GUJANAIS	Gujan-Mestras	33199	326
33	DOJO MACAUDAIS	Macau	33263	136
33	DOJO MARGAUX	Margaux	33268	90
24	DOJO MONTCARETOIS	Montcaret	24289	75
64	DOJO OLORONNAIS	Oloron-Sainte-Marie	64422	156
64	DOJO PALOIS	Pau	64445	344
33	DOJO ST LAURENTAIS	Saint-Laurent-Médoc	33424	97
33	DOJO TRESSOIS	Tresses	33535	17
33	E.J.T. E.S.BRUGES	Bruges	33075	126
33	ECOLE DE JUDO D EYSINES	Eysines	33162	110
33	ECOLE DE JUDO DE TRESSSES	Tresses	33535	80
33	ECOLE DE JUDO PESSAC MONTEIL	Pessac	33318	52
33	ECOLE DE JUDO REOLAISE	La Réole	33352	71
40	ECOLE J.LESPERONNAISE	Lesperon	40152	38
33	ECOLE J.VILLANDRAUT	Villandraut	33547	83
33	ECOLE JUDO BAZAS	Bazas	33036	68
47	ECOLE JUDO U S TONNEINS	Tonneins	47310	92
47	ECOLE LAVARDACAISE DE JUDO	Lavardac	47143	31
47	ECOLE LAYRACAISE DE JUDO	Layrac	47145	55
33	ELAN ETAULOIS	Étauliers	33159	37
33	ES BLANQUEFORTAISE	Blanquefort	33056	69
40	ES JC PARENTIS	Parentis-en-Born	40217	51
24	ESPERANCE MAREUIL	Mareuil	24253	31
64	ESPOIRS LONSOIS	Lons	64348	162
64	EUSKAL JUDO ELKARTEA	Hendaye	64260	50
40	F J E P TARTAS	Tartas	40313	96
24	F R BUGUOIS JUDO	Le Bugue	24067	49
64	F R GAN JUDO	Gan	64230	116
64	F. DES JEUNES SALIES DE BEARN	Salies-de-Béarn	64499	51
33	F.C.E.P. BOULIAC	Bouliac	33065	53
33	FJEP PAREMPUYRE	Parempuyre	33312	95
40	FJEP ST VINCENT DE PAUL	Saint-Vincent-de-Paul	40283	33
47	FOULAYRONNES ARTS MARTIAUX	Foulayronnes	47100	73
40	FOYER EDU.PERMA.LEON	Léon	40150	44
64	FOYER RURAL MONEIN	Monein	64393	120
40	FOYER RURAL VILLENEUVE MARSAN	Villeneuve-de-Marsan	40331	109
64	FUJII CLUB ST JEAN DE LUZ	Ciboure	64189	11
33	GALGON JUDO	Galgon	33179	111
24	J C DE LA COQUILLE	La Coquille	24133	21
47	J C FUMEL LIBOS	Fumel	47106	38
47	J C LIVRADAIS	Sainte-Livrade-sur-Lot	47252	74
47	J C MARMANDE	Marmande	47157	170
33	J C.BOURG/GIRONDE	Bourg	33067	45
40	J S LABOUHEYRE	Labouheyre	40134	40

Dép	Nom du club	Communes	Code INSEE	Licences
24	J.C ASTERIEN	Mensignac	24266	135
33	J.C. DE VAYRES	Vayres	33539	113
24	J.C. DU PERIGORD	Coulounieix-Chamiers	24138	79
33	J.C.AMBESIEN	Ambès	33004	57
33	J.C.BACALANAIS	Bordeaux	33063	81
33	J.C.BORDELAIS	Bordeaux	33063	52
24	J.C.BRANTOMAIS	Brantôme	24064	40
33	J.C.CADAUJACAIS	Cadaujac	33080	141
47	J.C.D ALBRET NERAC	Nérac	47195	138
33	J.C.DE MIOS	Mios	33284	70
24	J.C.DE PERIGUEUX	Périgueux	24322	196
24	J.C.DU FLEIX	Le Fleix	24182	68
24	J.C.FOYEN	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	24335	32
33	J.C.GIRONDIN	Bordeaux	33063	74
33	J.C.LANGONNAIS	Langon	33227	71
33	J.C.LESPARRAIN SAM	Lesparre-Médoc	33240	82
33	J.C.LUSSACAIS	Lussac	33261	7
24	J.C.MONTPON	Montpon-Ménéstérol	24294	109
24	J.C.MUSSIDANAIS	Mussidan	24299	94
24	J.C.NONTRON	Nontron	24311	66
24	J.C.PIEGUTAIN	Piégut-Pluviers	24328	21
24	J.C.RIBERAC	Ribérac	24352	65
33	J.C.TOULENNAIS	Toulenne	33533	99
33	J.C.TRESNAIS	Latresne	33234	127
24	J.C.VERNOIS	Vergt	24571	47
47	J.C.VILLENEUVOIS	Villeneuve-sur-Lot	47323	128
33	J.S.A. BORDEAUX JUDO	Bordeaux	33063	122
33	J.S.STE EULALIE	Sainte-Eulalie	33397	143
47	JC AGENAIS	Agen	47001	131
40	JC ATURIN AIRE	Aire-sur-l'Adour	40001	60
33	JC AUDENGEAIS	Audenge	33019	115
33	JC BARSACAIS	Barsac	33030	97
47	JC CANTON DE SEYCHES	Seyches	47301	36
24	JC CAPDROT ET MONPAZIEROIS	Capdrot	24080	38
33	JC CASTILLON	Castillon-la-Bataille	33108	105
24	JC CHANCELADE	Chancelade	24102	106
47	JC CLAIRACAIS	Clairac	47065	79
47	JC DE BOE	Boé	47031	110
33	JC DE ST CIERS SUR GIRONDE	Saint-Ciers-sur-Gironde	33389	110
47	JC DE ST SYLVESTRE	Saint-Urcisse	47281	66
40	JC DU CAP DE GASCOGNE	Saint-Sever	40282	169
33	JC ECOLES BORDEAUX CENTRE	Bordeaux	33063	30
64	JC GARAZI ST J PIED	Saint-Jean-Pied-de-Port	64485	39
33	JC GAURIAGUET	Gauriaguet	33183	55
33	JC GRADIGNAN ST GERY	Gradignan	33192	73
24	JC JAVERLHACOIS	Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert	24214	28
47	JC MASSAIS	Le Mas-d'Agénais	47159	109
24	JC MIRAMONTAIS	Eymet	24167	97
64	JC MONTARDONNAIS	Montardon	64399	63
40	JC ONESSAIS	Onesse-et-Laharie	40210	37

Dép	Nom du club	Communes	Code INSEE	Licences
33	JC PATRONAGE LAIQUE GRADIGNAN	Gradignan	33192	175
40	JC SEIGNOSSAIS	Seignosse	40296	63
64	JC SOUMOULOU VALLEE D OUSSE	Soumoulou	64526	341
33	JC ST EMILION	Saint-Émilion	33394	117
24	JC VALLEE DU CEOU	Saint-Cybranet	24395	58
47	JC VILLEREAIS	Villéréal	47324	55
33	JEUNESSE D YVRAC	Yvrac	33554	51
64	JITAE-KIOE 64	Bizanos	64132	52
24	JJJ.SARLADAIS	Sarlat-la-Canéda	24520	239
47	JUDO ALLIANCE GARONNE	Marmande	47157	70
47	JUDO C MONCLAR AGEN	Monclar	47173	19
47	JUDO C.CASTELJALOUX	Casteljaloux	47052	32
24	JUDO CLUB A.L.EXCIDEUIL	Excideuil	24164	40
64	JUDO CLUB ARZACQUOIS	Arzacq-Arraziguet	64063	16
33	JUDO CLUB AUROSSAIS	Auros	33021	27
47	JUDO CLUB BAZEILLAIS	Sainte-Bazeille	47233	82
33	JUDO CLUB BERNOS BEAULAC	Bernos-Beaulac	33046	15
33	JUDO CLUB BIEUJACAIS	Bieujac	33050	44
24	JUDO CLUB BLIS ET BORN	Blis-et-Born	24044	74
33	JUDO CLUB BUTSUKARI - LE PORGE	Le Porge	33333	70
40	JUDO CLUB CASSEN CHALOSSE	Cassen	40068	33
47	JUDO CLUB CASTELMORON	Castelmoron-sur-Lot	47054	61
64	JUDO CLUB COARRAZE-NAY	Coarraze	64191	116
64	JUDO CLUB D ARTHEZ	Arthez-de-Béarn	64057	88
64	JUDO CLUB D OGEU	Ogeu-les-Bains	64421	60
47	JUDO CLUB DAMAZAN	Damazan	47078	44
33	JUDO CLUB DE BIGANOS	Biganos	33051	199
24	JUDO CLUB DE BOULAZAC	Boulazac	24053	93
64	JUDO CLUB DE JURANCON	Jurançon	64284	120
40	JUDO CLUB DE LA DOUZE	Sarbazan	40288	86
24	JUDO CLUB DE LALINDE	Lalinde	24223	117
33	JUDO CLUB DE LEGE CAP FERRET	Lège-Cap-Ferret	33236	124
33	JUDO CLUB DE MONTUSSAN	Montussan	33293	56
24	JUDO CLUB DE MOULEYDIER	Saint-Germain-et-Mons	24419	33
33	JUDO CLUB DE POMEROL	Pomerol	33328	24
40	JUDO CLUB DE PONTONX SUR ADOUR	Pontonx-sur-l'Adour	40230	47
33	JUDO CLUB DE ST MAGNE	Saint-Magne	33436	49
24	JUDO CLUB DE THENON	Thenon	24550	23
40	JUDO CLUB DE TOSSE	Tosse	40317	121
40	JUDO CLUB DES PAYS D ALBRET	Luxey	40167	22
24	JUDO CLUB DRONNAIS	Saint-Pardoux-la-Rivière	24479	39
40	JUDO CLUB DU BORN	Mimizan	40184	106
24	JUDO CLUB DU PAYS BEAUMONTOIS	Beaumont-du-Périgord	24028	40
24	JUDO CLUB EULALIEN	Saint-Aulaye	24376	27
47	JUDO CLUB FRANCISCAIN	Francescas	47102	22
33	JUDO CLUB FREDERIC LEBRUN	Gradignan	33192	133
33	JUDO CLUB GUIZIEROIS	Saint-Médard-de-Guizières	33447	57
47	JUDO CLUB HENRI IV	Nérac	47195	104
33	JUDO CLUB LANGOIRAN	Langoiran	33226	83
33	JUDO CLUB LANTONNAIS	Lanton	33229	96

Dép	Nom du club	Communes	Code INSEE	Licences
24	JUDO CLUB LEMBRAS	Bergerac	24037	96
64	JUDO CLUB LESCAR	Lescar	64335	51
40	JUDO CLUB MONTFORT CHALOSSE	Montfort-en-Chalosse	40194	40
40	JUDO CLUB MONTOIS	Mont-de-Marsan	40192	30
64	JUDO CLUB MORLANAIS	Morlaàs	64405	149
64	JUDO CLUB NAVARRAIS	Navarrenx	64416	83
24	JUDO CLUB NEUVICOIS	Neuvic	24309	69
64	JUDO CLUB ORTHEZIEN	Orthez	64430	71
33	JUDO CLUB PELLEGRUEN	Pellegrue	33316	38
33	JUDO CLUB POMPIGNAC	Pompignac	33330	74
33	JUDO CLUB PREIGNACAIS	Preignac	33337	43
33	JUDO CLUB PRIGNAC MARCAMPES	Arcachon	33009	85
33	JUDO CLUB PUJOLAIS	Pujols	33344	22
33	JUDO CLUB REIGNACAIS	Reignac	33351	55
33	JUDO CLUB REOLAIS	La Réole	33352	94
33	JUDO CLUB SAINT LOUBES	Saint-Loubès	33433	166
33	JUDO CLUB SAINT SAUVEUR	Saint-Sauveur	33471	25
64	JUDO CLUB SAUVETERRE 64	Sauveterre-de-Béarn	64513	32
33	JUDO CLUB SAUVETERRIEN	Sauveterre-de-Guyenne	33506	74
24	JUDO CLUB SIGOULES	Sigoulès	24534	27
47	JUDO CLUB TONNEINQUAIS	Tonneins	47310	50
24	JUDO CLUB TRELISSAC	Trélistac	24557	105
33	JUDO CLUB VAL DE L EYRE	Salles	33498	134
24	JUDO CLUB VILLAMBLARDAIS	Villamblard	24581	51
64	JUDO COTE BASQUE	Bayonne	64102	213
33	JUDO JUJ ITSU CANEJAN	Canéjan	33090	101
33	JUDO JUJITSU DU CESTA	Le Barp	33029	11
40	JUDO JUJITSU SAUBIONNAIS	Saubion	40291	40
33	JUDO NORD GIRONDE	Bayon-sur-Gironde	33035	50
33	JUDO PODENSACAIS	Podensac	33327	123
40	JUDO SHIAI CLUB	Capbreton	40065	111
33	JUDO TEICHOIS	Le Teich	33527	101
24	JUDO CLUB VERTEILLACOIS	Verteillac	24573	56
24	JUDOK ABJAT	Abjat-sur-Bandiât	24001	14
33	LA FLECHE BORDEAUX	Bordeaux	33063	75
64	LE REVEIL SAUVAGNONNAIS	Sauvagnon	64511	53
64	LEIALKI JUDO HASPARREN	Hasparren	64256	53
33	LES ARTS MARTIAUX PAROUPIANS	Saint-Symphorien	33484	29
47	M J C MONFLANQUIN	Monflanquin	47175	26
33	M.J.C.ANDERNOS BAINS	Andernos-les-Bains	33005	54
33	OFFENSIVE ST SAVIN	Saint-Savin	33473	109
64	ORTHEZ ARTS MARTIAUX	Orthez	64430	170
47	PASSAGE JUDO UNIVERS	LE PASSAGE D AGEN	47201	272
64	PAU JUDO CLUB BERNNAIS	Pau	64445	110
40	PEYREHORADE SPORTS	Peyrehorade	40224	127
64	POLY SPORTS ARBONNE	Arbonne	64035	11
33	RACING CL HASTIGNAN	Saint-Médard-en-Jalles	33449	80
33	S A G CESTAS AM	Cestas	33122	112
24	S A S JUDO	Notre-Dame-de-Sanilhac	24312	6
40	S C SOUSTONS	Soustons	40310	108

Dép	Nom du club	Communes	Code INSEE	Licences
40	S C ST PIERRE MONT	Saint-Pierre-du-Mont	40281	104
64	S I C S BOUCAU TARNOS	Boucau	64140	167
33	S.A.MERIGNACAIS	Mérignac	33281	198
33	S.P.I.C. PAUILLAC JUDO	Pauillac	33314	64
33	SAC JUDO CISSAC MEDOC	Cissac-Médoc	33125	26
40	SANGUINET ATH CLUB	Sanguinet	40287	136
47	SC AIGUILLONNAIS	Aiguillon	47004	48
64	SECTION PALOISE CCFE	Pau	64445	89
33	SHODAN CLUB ARESIEN JUDO JUJIT	Arès	33011	64
33	SO ZEN SHIN	Le Barp	33029	40
33	ST ANDRE ARTS MARTIAUX	Saint-André-de-Cubzac	33366	146
33	ST DENIS DE PILE JUDO	Saint-Denis-de-Pile	33393	87
64	ST JEAN DE LUZ OLYMPIQUE	Ciboure	64189	130
33	STADE BLAYAIS	Blaye	33058	107
40	STADE MONTOIS	Mont-de-Marsan	40192	233
33	STADE PESSACAIS U C	Pessac	33318	114
33	U.ATH.CADILLAC	Cadillac	33081	39
33	U.S. BOUSCAT JUDO	Le Bouscat	33069	198
64	U.S. VAILLANTE GELOSIENNE	Gelos	64237	14
24	U.S.BERGERACOISE	Bergerac	24037	163
33	U.S.C.HOURTIN	Hourtin	33203	52
40	U.S.CASTESIENNE	Castets	40075	123
33	U.S.CENON RIVE DROITE	Cenon	33119	117
33	U.S.COUTRAS A.M.	Coutras	33138	100
33	U.S.TALENCE	Talence	33522	276
33	U.S.VILLENVAISE JUDO ET J-JIT	Villeneuve-d'Ornon	33550	308
33	UNION JUDO BASSIN ARCACHON	Biganos	33051	81
33	UNION JUDO VALLEE DE L ISLE	Saint-Denis-de-Pile	33393	32
33	UNION ST BRUNO	Bordeaux	33063	123
33	UNION ST JEAN	Bordeaux	33063	68
33	US ARSACAISE JUDO	Arsac	33012	55
33	US CULT LEOGNANAISE	Léognan	33238	72
40	US DACQUOISE	Dax	40088	223
33	US DE GUITRES JUDO	Guîtres	33198	77
33	US FARGUAISE	Fargues-Saint-Hilaire	33165	36
24	US GINESTOISE	Ginestet	24197	51
40	US JUDOKA GRENAUDOIS	Grenade-sur-l'Adour	40117	188
64	US PETROLES AQUITAINE JUDO	Pau	64445	78
40	US POMAREZIENNE	Pomarez	40228	83
33	US SADIRACAISE -JUDO-	Sadirac	33363	108
64	US ST PALAISIEENNE	Saint-Palais	64493	55
40	US TYROSSAISE	Saint-Vincent-de-Tyrosse	40284	88
40	USH JUDO HAGETMAU	Hagetmau	40119	97
47	VOLCAN JC GRANGES	Granges-sur-Lot	47111	38

© G. Martin, 2010 - UMR ADES 5185. Sources : FFJDA, INSEE

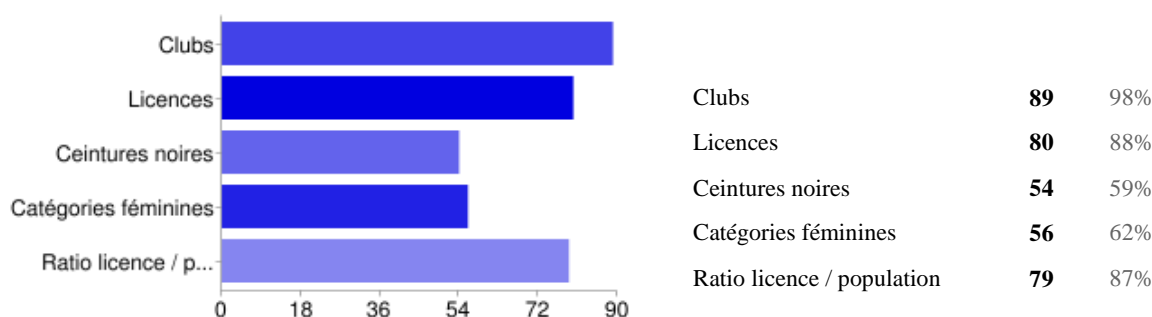
7 - Exploitations d'un questionnaire autour de la cartographie

Un questionnaire envoyé en 2010 a été adressé à 202 personnes, comprenant les membres du Comité directeur fédéral, les dirigeants des ligues et comités, les conseillers techniques, les responsables d'une équipe technique régionale, aux responsables administratifs régionaux, et les conseillers techniques sportifs. Au total, ce sont 91 questionnaires qui ont été renseignés (soit 45 % de retour).

Tout au long du projet cartographique, les résultats de ce questionnaire serviront de trame générale.

Afin de garantir un certain degré d'anonymat, les questions permettant de reconnaître par déduction une personne ne sont pas mentionnées. Autrement, les résultats sont les suivants :

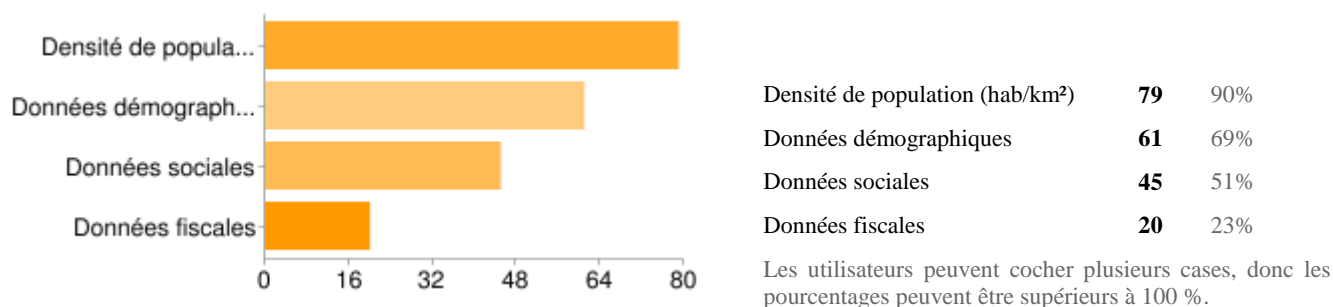
1. Quelles sont les données que vous souhaiteriez voir cartographiées ?



2. Autres données souhaitées

- *Catégories d'âge*
- *Localisation des dojos*
- *Ratio : jeunes - 18 ans / total licenciés du club*
- *Ratio: Adultes / total licenciés clubs*
- *Ratio: féminines / total club*
- *Enseignants salariés ou enseignants exerçant une activité libérale : mettre une couleur pour chacun des clubs afin de faire apparaître le statut de l'enseignant*
- *Professeurs diplômés (BE, DE, CQP)*
- *Emploi temps plein emploi temps partiel stagiaires en formation*
- *Regroupements de clubs*
- *Les licenciés en ZUS (demandé pour certains montages de dossiers)*
- *Clubs et annexes*
- *Les différents dojos des clubs*
- *Année de naissance*

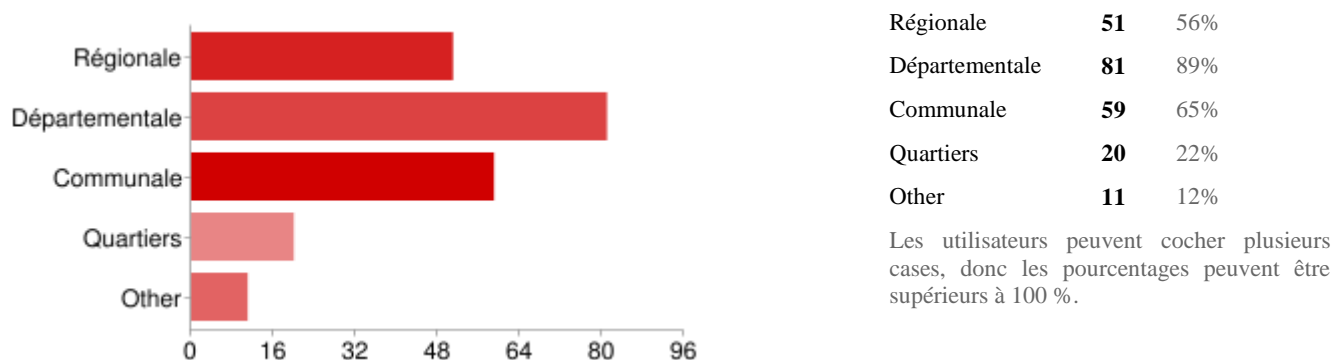
3. Souhaitez-vous voir cartographiées des données plus générales ?



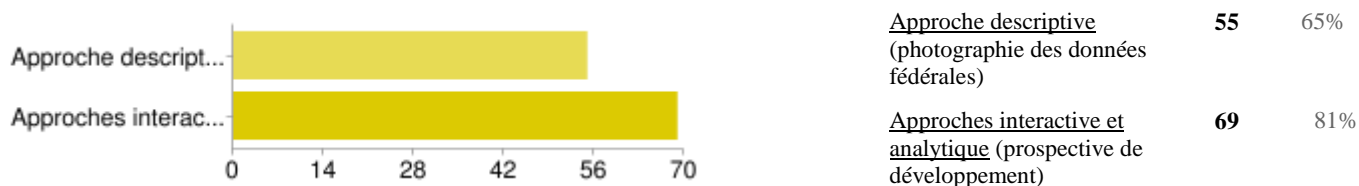
4. Autres données souhaitées

- *Demandeurs d'emploi en formation.*
- *Écoles, collèges, lycées.*
- *Centre spécialisés (personnes en situation de handicap)*
- *Les données démographiques doivent être assez précises pour faire apparaître les catégories d'âge*
- *Présenter les zones rurales*
- *Installations sportives (voir les données du RES recensement des équipements sportifs mis en place par le Ministère)*
- *Voir les données (clubs) des autres fédé (UFOLEP, FSGT, Dojo de France,...) ce qui permettrait de recouper les informations*
- *Données démographiques en fonction de la pyramide des âges*
- *Les données liées aux diverses activités sportives*

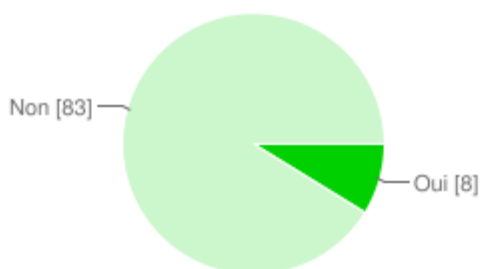
5. A quelle échelle, la représentation cartographique vous semblerait-elle perspicace ?



6. Seriez-vous favorable à une double grille de lecture ?

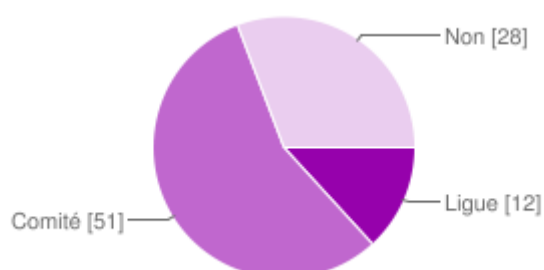


7. Faites-vous partie du Comité Directeur Fédéral ?



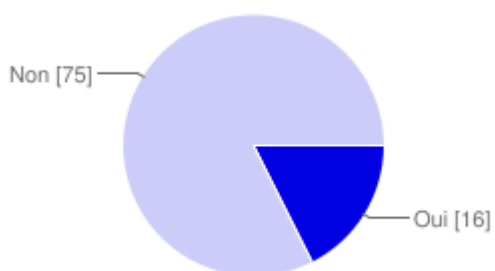
Oui	8	9%
Non	81	91%

8. Êtes-vous dirigeant de ?



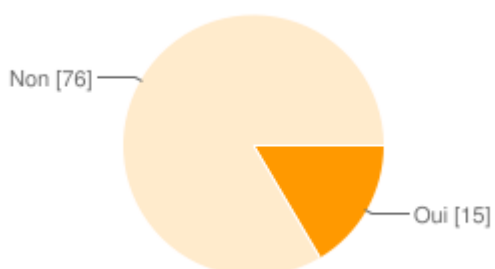
Ligue	12	13%
Comité	51	56%
Non	28	31%

9. Êtes-vous Conseiller Technique ?



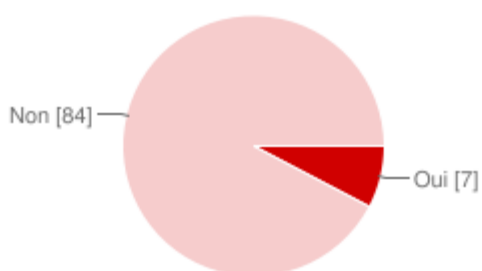
Oui	16	18%
Non	75	82%

10. Êtes-vous responsable d'une Équipe Technique Régionale ?



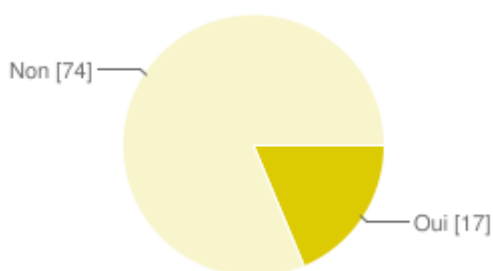
Oui	15	16%
Non	76	84%

11. Êtes-vous responsable administratif régional ?



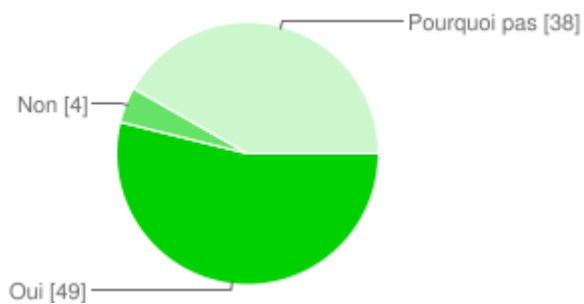
Oui	7	8%
Non	84	92%

12. Êtes-vous Conseiller Technique Sportif ?



Oui	17	19%
Non	74	81%

13. Enfin, souhaiteriez-vous voir représenter les Disciplines Associées ?



Oui	49	54%
Non	4	4%
Pourquoi pas	38	42%

14. Commentaires d'ordre général

1. *Cette initiative entrepris depuis plusieurs années, a eu quelques mois, voire année, de pose ou de non fonctionnement (certainement par manque de moyen financier) si cette étude reprend ses activités, il faut aller jusqu'au bout des études, sinon cela ne sert à rien et c'est de l'argent gaspiller pour rien !!!*
2. *Le travail effectué en Ligue d'Aquitaine me paraît être un exemple à suivre.*
3. *Très bonne initiative, qui nous permettra d'optimiser le montage de dossier de contractualisation avec les partenaires institutionnels et privés, connaître au mieux les particularités de nos licenciés.*
4. *Présenter une pyramide des âges des professeurs par club pour anticiper le renouvellement et déclencher des actions après des jeunes intéressés par les formations.*
5. *Je suis persuadé que cet outil sera très utile pour les projets de développement.*
6. *Il faut quelque chose simple que l'on peut utiliser lors de nos réunions pour être plus proche de nos adhérents.*
7. *Le nombre de disciplines présentes dans les communes où le judo est implanté et le ratio judo par rapport aux autres disciplines. Les grands axes de circulation peuvent être intéressants.*
8. *La densité démographique ainsi que l'âge des populations sont importants, pour savoir si un club est implanté là où la population est la plus jeune, car on sait que le plus grand nombre de licences est pris par les 8/12 ans.*
9. *Les données et cartes récoltées doivent être facilement exploitables.*
10. *Merci pour votre consultation.*
11. *"Une approche par catégorie d'âge pour les moins de 18 ans serait souhaitable pour envisager les actions jeunes au plus près du terrain".*
12. *Il serait intéressant de positionner aussi les lieux d'accueil de notre discipline - dojo - gymnase - salle des fêtes.*
13. *Pour être exploitable un outil doit être performant et simple d'utilisation. La réalisation de modèles devra être proposée.*
14. *La carte des clubs sur notre site est très appréciée par le public licenciés ou qui cherche une structure.*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	7
<i>L'importance du fait sportif.....</i>	8
<i>Les recherches en géographie du sport.....</i>	10
<i>Le judo comme objet d'étude.....</i>	12
<i>Les hypothèses de travail : inventaire analytique de départ.....</i>	13
<i>L'apport de la cartographie.....</i>	13
<i>L'organisation de la thèse</i>	14
PREMIÈRE PARTIE : LE JUDO, ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET OUTILS D'INTERPRÉTATION TERRITORIALE	16
Introduction de la première partie.....	17
CHAPITRE 1 : PRÉALABLES STATISTIQUES ET TENDANCES POUR UNE GÉOGRAPHIE DU SPORT : APPROCHE MULTISCALEAIRE DU JUDO.....	18
A - Enjeux autour de la place du judo dans le monde et en France	21
1 - La place du judo français dans l' « espace monde »	21
1.1 - Les championnats du monde.....	21
1.1.1 - La zone asiatique.....	24
1.1.2 - Les pays de l'ex Union Soviétique ou l'Europe de l'Est	25
1.1.3 - La zone européenne ou l'Europe de l'Ouest	27
1.1.4 - Le continent africain	28
1.1.5 - Territoires américains.....	28
1.2 - Les Jeux Olympiques	28
2 - La place du judo dans le sport français	32
2.1 - Les disciplines associées au sein de la FFJDA	32
2.1.1 - Le kendo.....	32
2.1.2 - Le naginata.....	32
2.1.3 - Le jodo	33
2.1.4 - Le iaido	33
2.1.5 - Le kyudo	33
2.1.6 - Le sport chanbara	34
2.2 - Le poids du judo dans le paysage sportif français.....	37

B - Organisation institutionnelle et complexification du système sportif en France.....	49
1 - L'organisation du sport en France.....	49
2 - La complexification du système sportif	53
2.1 - Pratiques sportives et mutation de la société française	55
2.2 - Les tendances lourdes (depuis 1945)	55
2.3 - La diffusion de la pratique en dehors du cadre fédéral	56
2.4 - La traduction économique de la massification.....	57
2.5 - Nouvelles modalités de pratique d'anciens sports.....	57
2.6 - La féminisation	58
2.7 - Allongement de la vie sportive et pluriactivité : l'allongement du cycle de vie de la pratique	59
Conclusion du chapitre 1	60
CHAPITRE 2 : PROCESSUS DE LA DIFFUSION SPATIALE D'UN SPORT APPLIQUÉ AU JUDO.....	61
A - Phases introductive et de croissance du judo en France (1882-1971).....	65
1 - Innovation et introduction du judo en France (1882-1933)	65
1.1 - Le judo : un art martial, un sport ?.....	65
1.2 - Jigoro Kano.....	66
1.2.1 - Biographie.....	67
1.2.2 - Création du judo : 1882.....	68
1.2.3 - Le judo, une méthode d'éducation physique et morale.....	69
2 - La croissance et le développement du judo français (1933-1971)	71
2.1 - Les premiers acteurs du judo dans les années 1930.....	71
2.1.1 - Moshe Feldenkrais	71
2.1.2 - Mikinosuke Kawaishi.....	72
2.1.3 - Paul Bonét-Maury	73
2.2 - Les débuts du judo français.....	73
2.2.1 - Les premières ceintures noires	73
2.2.2 - Le développement du judo en province	75
B - Phases de « condensation » du judo en France (1972-2010).....	79
1 - La massification du judo (1972-2000)	79
1.1 - L'accroissement du nombre de licences	79
1.1.1 - Les faits	80
1.1.2 - Des variations spatio-temporelles	82
1.2 - L'hypothèse des résultats sportifs	86
2 - La stabilisation des structures et des effectifs (2000-2010)	90

2.1 - Facteurs explicatifs	91
2.1.1 - La sportivisation de la société française.....	91
2.1.2 - Nouvelles pratiques et nouvelles formes de pratique : des tendances paradoxales.....	92
2.2 - Vers une saturation de la pratique ?	95
Conclusion du chapitre 2	100
SECONDE PARTIE : RÉPARTITION TERRITORIALE ET ANALYSE SPATIALE DU JUDO EN FRANCE DANS LES ANNÉES 2000	101
Introduction de la deuxième partie	102
CHAPITRE 3 : LE JUDO EN FRANCE	103
A - Une meilleure connaissance du pratiquant	105
1 - Les licences sportives de la FFJDA	105
1.1 - Classement par âge et par genre.....	105
1.1.1 - Profil type de la licence de judo en 2009	106
1.1.2 - Répartition départementale des licences féminines	107
1.2 - Classement par grade	110
2 - Les potentialités de développement	118
2.1 - La démographie française : observation sur la jeunesse	118
2.2 - Capacité de déploiement de la FFJDA.....	121
B - La localisation des dojos pour une lecture du territoire.....	125
1 - Répartition des dojos en France	125
1.1 - La population, élément principal d'implantation	126
1.2 - Hiérarchie urbaine et l'offre du judo.....	131
1.2.1 - La loi de Zipf.....	131
1.2.2 - La présence de dojo selon la typologie des communes.....	135
2 - Mise en place d'une cartographie web	167
2.1 - Préalables méthodologiques.....	167
2.1.1 - Géocodage de la base de données	167
2.1.2 - Géoréférencement de la base de données.....	168
2.2 - Illustration du Comité départemental de judo des Bouches-du-Rhône.....	169
Conclusion du chapitre 3	173

CHAPITRE 4 : ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DU JUDO EN AQUITAINE.....	175
A - Quelques caractéristiques de la Ligue d'Aquitaine de judo	178
1 - Une genèse complexe, mais une ligue devenue puissante	178
1.1 - La création de la Ligue d'Aquitaine.....	178
1.1.1 - L'implantation du judo en Aquitaine	178
1.2 - La métropolisation de la pratique du judo.....	180
1.2.1 - Accroissement des effectifs.....	180
1.2.2 - La dynamique territoriale du judo en Aquitaine	181
2 - Une répartition inégale de l' « offre judo »	185
2.1 - Une dépendance à la démographie.....	185
2.2 - Typologie des clubs	187
2.2.1 - Indicateur n°1 : l'âge moyen	188
2.2.2 - Indicateur n°2 : le grade de ceinture noire	190
3 - L'attractivité du judo dans l'espace rural aquitain	194
3.1 - Présentation du judo dans l'espace rural.....	194
3.2 - Zones de chalandise dans trois départements ruraux	198
B - Repenser l'organisation spatiale du judo aquitain	203
1 - La cartographie interactive : mise en place d'une solution informatique d'aide à la décision.....	203
1.1 - Méthodologie : création de « Judocarto [®] »	203
1.2 - Contenus et organisations des principales rubriques.....	205
2 - Perspectives de développement.....	207
2.1 - Prise en main de l'outil cartographique interactif.....	207
2.2 - Esquisses de résultats	210
Conclusion du chapitre 4	213
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	214
<i>Les apports des quatre chapitres</i>	<i>215</i>
<i>Les apports des recherches cartographiques</i>	<i>217</i>
<i>Les caractéristiques de l'implantation du judo et de sa répartition en France</i>	<i>218</i>
<i>Retour sur quelques hypothèses</i>	<i>219</i>
<i>Poursuivre les recherches en cours.....</i>	<i>220</i>
BIBLIOGRAPHIE.....	222

SITOGRAFIE	228
TABLE DES ILLUSTRATIONS	229
ANNEXES.....	233
1 - Glossaire.....	233
2 - Liste des villes organisatrices des Championnats du monde de judo	237
3 - Deux crises du judo en France	238
4 - Potentiel de développement des jeunes de moins de 19 ans	242
5 - Localisation des ligues régionales métropolitaines de judo	246
6 - Liste des clubs de la Ligue d'Aquitaine de judo.....	247
7 - Exploitations d'un questionnaire autour de la cartographie	254
TABLE DES MATIÈRES.....	259